This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

POUILLY.

o,

Reims,

lles-Lettres.

Travaux de l'Académie nationale de Reims

Académie nationale de Reims

Digitized by Google

DOCTRINA
MELIOR
PARENTUM

Digitized by Google

AS
162
.R363
V.65-6

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DE REIMS

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

Soixante-Sixième Volume

ANNÉE 1878-1879 — Nos 3 — 4

Chaque année, 4 numéros trimestriels

PRIX D'ABONNEMENT : HUIT FRANCS

REIMS

A L'IMPRIMERIE DE L'ACADÉMIE

Rue Pluche, 24

ET CHEZ DELIGNE ET RENART, LIBRAIRES DE L'ACADÉMIE

Rue du Cadran-Saint-Pierre, 5

MDCCCLXXXI

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

HISTOIRE

ÉTUDE

SUR

La Vie, l'Administration et les Travaux littéraires

DE

LOUIS-JEAN LÉVESQUE DE POUILLY

In populo hæreditabit honorem.
(Libri Eccl[i]., XXXVII, 26)

INTRODUCTION

En l'année 1694 mourut à Reims Jacques Lévesque, auquel sa femme, Marie Roland, survécut deux ans à peine. De leur mariage, si rapidement détruit par la mort, il resta trois jeunes fils, dont l'aîné, en 1696, avait un peu plus de cinq ans[1].

La Providence permit que ces trois jeunes orphelins trouvassent dans la personne de leur

[1] Jacques Lévesque était d'une famille très distinguée de la cité de Reims. Son père eut l'honneur d'obtenir du Roi, en 1698, des lettres de noblesse.

Digitized by Google

oncle, Simon Lévesque, écuyer seigneur de Vandières, un père adoptif plein de dévouement pour eux. Ils furent élevés sous sa bienveillante direction, et tous trois, chacun dans un genre différent, devinrent l'une des gloires de leur patrie.

Pendant plus d'un siècle la mémoire de ces illustres compatriotes n'était conservée que dans le cœur d'un certain nombre de personnes, les esprits d'élite du pays. Il appartenait à l'académie de Reims [1] de la faire revivre partout et de lui donner l'éclatante célébrité qui lui est due à tant de titres. Dans ce but cette académie a eu l'heureuse pensée de mettre successivement au concours une étude sur chacun des frères Lévesque, qui tous les trois avaient fourni une si glorieuse carrière, et nous avons voulu essayer de répondre au vœu de cette société savante, en réunissant tous les documents, épars çà et là, qui pouvaient être de nature à soustraire à l'oubli le souvenir de ces honorables compatriotes.

Mais, nous devons l'avouer, notre première pensée fut de nous demander si le récit de tant de merveilles ne devait pas être réservé à des plumes autres que la nôtre et dont de telles œuvres puissent s'honorer. Il nous semblait que pour nous nous n'aurions qu'à nous repentir d'avoir eu la témérité de l'entreprendre. Aussi, sous l'empire d'un pressentiment décourageant,

[1] On sait que l'Académie de Reims a pour devise : *Serrare et augere*. Et c'est ce qu'elle accomplit depuis sa création qu'elle doit au savant cardinal Gousset, archevêque de Reims.

Digitized by Google

nous nous appliquions ce que l'illustre chancelier Daguesseau[1] écrivait à Louis-Jean Lévesque de Pouilly : « Je n'ai point ici les livres qui seraient nécessaires pour discuter exactement ce sujet ; et je trouve encore moins dans mon esprit ce fonds de connaissances que les livres ne sauraient donner en un jour et qu'il faudrait avoir amassées de longue main pour être en état de porter un jugement dans une étude si relevée. »

Toutefois nous avons fini par céder au désir de présenter aux amis du bien et de l'utile le tableau fidèle et aussi complet que possible d'une vie toute usée au bien-être et à l'amélioration de l'existence de ses concitoyens. Dès lors, désireux de pouvoir y réussir, nous nous sommes mis à compulser tous les récits, manuscrits ou imprimés dont nous avons pu connaître l'existence ; tels que les comptes-rendus des réunions du conseil de ville de Reims, les nombreuses biographies de l'époque déposées à la bibliothèque de Reims, et même les papiers de famille que madame de Noiron[2] a eu la bonté de nous communiquer si gracieusement[3].

[1] Lettre du 15 juin 1722, citée plus loin, page 48.

[2] Madame de Noiron, fille de Charles-François-Joseph de Bussières, qui fut marié, en 1820, à Désirée-Elizabeth Lévesque de Pouilly, laquelle était fille de Pierre-Elizabeth Lévesque de Pouilly, fils de Jean-Simon Lévesque de Pouilly, qui était le fils de Louis-Jean de Pouilly. (Voir la généalogie de la famille à la fin de l'ouvrage.)

[3] Il y a dans les papiers de famille une note qui fut loin d'être agréable au compilateur ; elle est écrite de la main du petit-fils de Louis-Jean de Pouilly, la voici : « Mon père avait dans sa jeunesse un recueil de lettres de M. de Voltaire à M. de Pouilly, son père. De retour d'un voyage en Allemagne, où il est resté près de deux ans,

Digitized by Google

C'est le résultat de toutes ces recherches que nous présentons ici : nous ne pouvons avoir aucun mérite d'invention ou de création ; nous n'avons été qu'un compilateur fidèle. Nous souhaitons et nous espérons qu'il viendra quelqu'un qui en lisant cette étude en aura pitié, lui consacrera un talent plus digne d'elle et se rapprochera davantage de l'idéal si beau, présenté par M. le docteur Maldan, dans le rapport qu'il a fait l'année dernière à l'académie en séance publique sur ce sujet.

La carrière de Louis-Jean de Pouilly ne fut pas de très longue durée : elle comprend à peine 59 ans ; mais il se trouve qu'à l'époque où elle s'est écoulée, de 1691 à 1750, la ville de Reims fut très heureusement dotée d'une suite considérable d'hommes distingués en tout genre de savoir et de talents : on est même à se demander si jamais elle a pu présenter sous ce rapport pareille période dans ses annales.

Cette coïncidence doit être nécessairement l'objet d'une attention sérieuse pour celui qui cherche à donner une idée juste et vraie de la valeur et du mérite de Louis-Jean de Pouilly. De Pouilly a vécu avec tous ces personnages illustres soit au déclin de leur carrière pour les

il a inutilement recherché les lettres de M. de Voltaire et ne les a jamais retrouvées. » Cette note est confirmée par une autre note laissée aussi dans les papiers par un autre membre de la famille qui dit : « Les lettres de M. de Voltaire ont vraisemblablement été volées pendant la minorité de Jean-Simon, fils de Louis-Jean de Pouilly. Dans plusieurs ouvrages ou extraits de littérature on trouve cités quelques passages des lettres de Voltaire à de Pouilly. »

Digitized by Google

uns, soit au début pour quelques autres, soit enfin pendant la plus grande partie de leur vie pour un certain nombre. Or personne n'ignore que l'influence d'un esprit supérieur peut s'étendre beaucoup sur ceux qui vivent dans son commerce habituel et qui sont susceptibles d'amélioration : vérité qui est de tout point applicable ici.

Sans doute Louis-Jean de Pouilly a eu l'avantage de profiter des progrès accomplis sous les auspices des contemporains distingués qui l'ont dévancé par l'âge, mais aussi il a de son côté servi lui-même de stimulant et de modèle à des contemporains plus jeunes que lui.

Faire connaître tous ces hommes illustres, exposer ce que les uns ont pu lui communiquer, ce que les autres ont pu en recevoir, ce sera travailler à faire apprécier de Pouilly à son vrai mérite. C'est pourquoi, avant de parler plus au long du sujet direct de cette étude, nous allons esquisser en peu mots tout ce qui sera nécessaire pour bien faire connaître soit les personnages eux-mêmes, soit leurs talents et leurs travaux.

Nous avons à signaler d'abord un théologien rénommé: c'est l'abbé Frémin[1], chanoine et grand pénitencier de la métropole, et qui outre ses fonctions ecclésiastiques sut remplir avec éclat la charge de recteur de l'université de Reims à deux époques successives, en 1690 et 1691 et puis

[1] L'abbé Frémin, Nicolas, de Montchéri, était né à Reims. — Voir la Revue de Reims de 1854, page 37. — Geruzez. — Lacatte-Joltrois.

Digitized by Google

en 1734 et en 1737. La mort même ne l'empêcha pas de s'intéresser aux études de ses compatriotes : il avait de son vivant fondé des prix annuels et triennaux en faveur de sa chère université, pour être distribués aux meilleurs élèves, ce qui contribua à augmenter l'émulation et par suite l'amélioration des études.

La jurisprudence était mise en honneur par le célèbre Rogier de Monclin[1] qui était parvenu à la charge de premier président du Présidial de Reims. Il a laissé des ouvrages, restés manuscrits, où sont élucidés tous les points les plus épineux du droit canonique et du droit civil, et il fut admirablement loué aussitôt sa mort par le fils de L.-Jean de Pouilly. Il avait un frère non moins célèbre, Rogier de Monclin Jean-François[2], qui était écuyer et conseiller à la cour des monnaies. Celui-ci est devenu le successeur de L.-Jean de Pouilly comme lieutenant des habitants de Reims : nous verrons plus loin qu'il avait laissé en mourant une somme pour les fontaines et qu'il avait fondé aussi des prix pour les écoles établies par de Pouilly.

Trois littérateurs très estimés vivaient alors à Reims.

C'était 1° l'abbé Batteux[3] chanoine de Reims.

[1] Né à Reims en 1696. — Mort à Reims en 1765. — Ibid.

[2] Né à Reims en 1698. — Lieutenant de 1751 à 1755, année de sa mort. — Ibid.

[3] Né à Alland'huy (Ardennes) le 6 mai 1713. Mort le 14 juillet 1880 et enterré à Saint-André-des-Arts, sa paroisse. — Voir *Biographies ardennaises*, par l'abbé Bouilliot, et *Biographie générale des Champenois célèbres*, par Lethillois.

Digitized by Google

Après de brillantes études à Reims, il consacra deux ans, entre sa rhétorique et sa théologie, à l'étude des belles-lettres, à l'âge de 22 ans, et en 1734 il fut professeur de rhétorique à l'université de Reims, obtint plus tard une chaire au collége de Lisieux et ensuite une au collége de Navarre à Paris. Lévesque de Pouilly, dit Bouillet et aussi Lethillois (page 20), le Socrate de Reims, l'aida de ses lumières et de ses livres. Ce fut par ses conseils qu'ils entreprit de travailler à un cours complet de littérature. Il sépara les genres, étudia les principes de chaque genre et, avec les règles, les auteurs grecs, latins et français. Le travail produisit dans la suite : *les Beaux-arts réduits à un principe* et le cours de *Belles-lettres*. »

C'était 2° Trippier[1], le condisciple, le rival de Voltaire, avec qui il avait suivi le cours de rhétorique sous le célèbre Père jésuite Porée, et sur lequel il avait remporté le prix d'amplification française pendant ce cours. Voltaire, étant chez Lévesque de Pouilly à Reims, l'y rencontra et lui reprocha en riant le vol qu'il lui avait fait de ce prix. Trippier répondit avec beaucoup d'à-propos et de sens à cette plaisanterie en disant : « Voyons maintenant qui de nous deux remportera le prix de vertu en faisant le meilleur usage des talents que Dieu lui a donnés. » Trippier composa et prononça en public une harangue latine sur le sacre de Louis XV : elle est toute remplie de traits d'esprit et de beautés littéraires. Il pro-

[1] Né vers 1694 à Paris d'où il vint habiter Reims. — Voir Géruzez.

Digitized by Google

fessait la rhétorique à l'université de Reims en 1772.

En 3^e lieu, c'était l'abbé de Saulx[1], chanoine de Reims, l'ami intime de Louis-Jean de Pouilly, plein de verve et d'un talent incontesté. Après avoir professé la rhétorique au collége de l'université de Reims, il en devint chancelier. Il a composé différents ouvrages, des pièces de poésies françaises et latines, à l'occasion des événements importants arrivés à Reims de son temps, et principalement un éloge en prose de Lévesque de Pouilly, écrit avec une élégance et une pureté de style vraiment remarquables. On le lit en tête de l'édition de 1774 de la *Théorie des sentiments agréables*. L'abbé de Saulx a également composé l'inscription de la fontaine de la Couture[2] en l'honneur de son ami de Pouilly et qui se trouve imprimée avec l'éloge en prose indiqué ci-dessus.

A titre d'économiste, Reims s'honorait à bon droit de posséder le célèbre Cliquot de Blervache[3], qui s'adonna de très-bonne heure à l'étude et à qui ses talents procurèrent l'estime des ministres et notamment de Trudaine. Il fut annobli en 1765, lors de l'inauguration de la statue du roi Louis XV sur la place Royale, et

[1] Né à Reims en 1699, fils d'un chirurgien distingué de cette ville. — Mort à Reims le 30 janvier 1769. — Voir Revue de Reims de 1854, page 94. — Lacatte-Joltrois.

[2] Cette fontaine, dont il sera parlé plus loin, a été supprimée à la grande Révolution.

[3] Né à Reims le 27 mai 1723. — Voir la *Revue* de 1854, page 20. — La *Biographie* par H. Danton, page 30. — La *Biographie générale des Champenois célèbres* par Lethillois, page 37.

Digitized by Google

obtint le poste d'inspecteur général du commerce. En 1778, il devint membre honoraire de l'académie d'Amiens, où il avait remporté des prix dans les années 1755 et suivantes, puis fut nommé correspondant de la société d'agriculture de Paris. Il fournit à Reims une carrière d'administrateur et d'écrivain d'environ 36 ans : carrière très-occupée et très-féconde en améliorations de tout genre pour la ville. Il avait été aussi nommé en 1766 procureur-syndic de Reims. Il se retira au château de Belois, près d'Ecueil, où il mourut le 31 Juillet 1796. Il a laissé comme ouvrages littéraires : une ode au P. Féry à l'occasion de l'inauguration de la machine hydraulique, une ode sur la mort du chanoine Godinot, etc... Une rue de Reims a reçu son nom.

Trois médecins distingués vivaient à Reims en ce même temps et aussi trois chirurgiens très célèbres : c'est M le docteur Maldan [1] qui nous les fait connaître avec tous leurs droits à leur belle renommée. C'était 1° Josnet, Pierre, docteur, qui fut reçu, le 8 mai 1727, professeur de la faculté de médecine de Reims. Il a mérité d'être nommé le restaurateur et la gloire de la faculté. Muni de fortes études, narrateur ingénieux, plein de sel attique, il se distinguait par son aimable érudition ; il consolait, il cal-

[1] Voir *Chronique de Champagne*, tome IV, page 351 : *Histoire de la Faculté de médecine de l'Université de Reims* par le docteur Maldan.

Digitized by Google

mait, il guérissait les malades autant par le charme de ses paroles que par la vertu de ses remèdes. Le spirituel abbé Lattaignant lui dit un jour, après s'être montré sceptique en médecine : « Ainsi, dans la nécessité, je vous prendrai plutôt qu'un autre. « Ajoutons qu'il faisait le charme de la société rémoise par sa conversation aussi spirituelle qu'intéressante.

2° Macquart, Henry, docteur et reçu à la faculté de Reims le 21 juin 1742. Il y professa dès lors avec beaucoup d'éclat et publia en 1753 un traité sur les eaux minérales de Reims. Il fut le père des deux Macquart de Paris, et mourut à Reims, le 28 novembre 1773.

3° Louis-Jérôme Raussin, qui fut reçu à la faculté de Reims le 28 novembre 1747. Il était très-érudit, caustique, méthodique et infatigable travailleur. On a de lui à la bibliothèque de Reims un recueil manuscrit de toutes les pièces remarquables de ce temps, soit en prose, soit en vers. Il est mort à Reims le 23 mars 1798.

Les trois chirurgiens, non moins célèbres que les médecins, étaient : 1° Caqué, Jean-Baptiste[1], qui portait avec honneur le titre de lieutenant du premier chirurgien du Roi. Après les plus brillantes études tant à Reims qu'à Paris, il avait été employé dans les hôpitaux militaires de 1744 à 1747, puis chirurgien en chef de l'Hô-

[1] Né à Machaux (Ardennes), le 9 octobre 1720, mort à Reims. — Voir les *Biographies* de Lacatte et de Léthinois. — Michaud. — Géruzez.

Digitized by Google

tel-Dieu de Reims le 20 juin 1751. Il avait une réputation européenne pour l'opération de la taille. Il termina glorieusement sa carrière en s'occupant de l'éducation de ses enfants, et se montrant toujours généreux et charitable. Il laissa plusieurs legs en faveur des pauvres.

2° Nicolas Musigny, rival de Caqué en lithotomie, qui est cité souvent dans les mémoires de l'Académie de chirurgie, et nous a laissé une pince qui porte encore son nom.

3° Robin, chirurgien accoucheur très-instruit et qui a laissé les preuves de ses talents dans un discours sur *les avantages de l'anatomie*. Un cours d'anatomie avait été fondé par quelques Rémois instruits et zélés à la tête desquels était Robin, et ce fut à l'occasion de l'ouverture de ce cours que fut prononcé par lui ce discours.

Signalons maintenant le grand naturaliste l'abbé Pluche[1], enfant de Reims, à peu près de l'âge de Lévesque de Pouilly, son condisciple au collége ; après avoir terminé son cours d'étude, il professa les humanités d'abord et ensuite la rhétorique au collége de Reims. Plus tard il donna à Paris des leçons d'histoire et de géographie.

Il publia en 1732 le *Spectacle de la nature*, en 9 vol. in-12, puis l'*Histoire du Ciel*, si pleine de vues ingénieuses sur l'origine de la fable, et

[1] Né à Reims, le 13 novembre 1688. — Devenu sourd dans sa vieillesse, il se retira en 1749 à Saint-Maur-la-Varenne, où il mourut à l'âge de 73 ans en 1761. — Voir Lacatte. — Léthinois. — *Revue* de 1854.

Digitized by Google

enfin d'autres ouvrages sur divers sujets. L'abbé Pluche suffit à lui seul pour faire la gloire d'une cité.

Signalons également l'agriculteur à jamais mémorable, Philibert de la Salle [1], qui a eu la gloire de découvrir et d'établir l'usage des prairies artificielles : amélioration dans l'agriculture à laquelle la Champagne surtout doit sa richesse. Il fut conseiller présidial de Reims et il publia deux ouvrages sur l'agriculture qui ont joui d'une grande faveur.

Plusieurs poëtes, dont les noms et les œuvres ont passé à la postérité, contribuèrent, de concert avec Louis-Jean Lévesque de Pouilly, à illustrer cette même époque.

1° L'abbé François de Maucroy [2] le contemporain et l'ami de La Fontaine, de Racine, de Boileau, de Brulard de Sillery et de Lévesque de Pouilly pendant sa belle jeunesse. Il était devenu chanoine de Reims, et il occupa ce poste jusqu'à sa mort. Il se fit un nom célèbre par toutes les poésies qu'il composa et que tout le monde recherchait avec délices. Il pleura amèrement la mort de son ami La Fontaine et voulut, pendant les 13 années qu'il lui survécut, porter continuellement le cilice avec lequel l'immortel fabuliste avait fait pénitence et s'était sanctifié avant de mourir.

[1] Né à Reims vers 1700. Mort à Paris en 1465. — Seigneur de Muir et Tinqueux. — Voir les *Biographies* rémoises. — Lacatte. — Léthinois.

[2] Né à Noyon, le 7 janvier 1619. — Mort à Reims, le 9 août 1708.

Digitized by Google

2° L'abbé Lattaignant [1], qui devint chanoine de Reims, et faisait les délices de la société de son temps par sa facilité à composer et à chanter des couplets : il en a composé pour plusieurs dames de Reims. Il était l'âme des cercles où se réunissaient à Reims, à peu près chaque jour, grand nombre d'ecclésiastiques, de nobles, de savants, et même de dames distinguées par leur esprit. A Paris, où sa charge de conseiller de la chambre souveraine du clergé l'appelait souvent, il eut pendant 30 ans la réputation du plus aimable chansonnier.

3° Tinois, Ponce-Simon [2], élève des Jésuites de Reims, faisait, à l'âge de 15 ans, des vers admirés *de tout le monde*, et bientôt une belle réputation littéraire lui fut acquise. Aussi quand au mois de mai 1749, Félix de la Salle fonda une société littéraire dont nous parlerons ci-après, Tinois, alors âgé de 23 ans, en fut l'un des membres fondateurs, et cette société, à sa première réunion, le nomma secrétaire. De son côté, Louis-Jean Lévesque de Pouilly l'avait déjà distingué et l'avait choisi pour être le répétiteur de son fils, Jean Simon. Cette circonstance valut au jeune Tinois l'honneur d'être connu de Voltaire, lorsque ce personnage célè-

[1] Né à Paris, en 1697. — Mort à Paris, le 10 janvier 1790, chez les P. P. de la doctrine chrétienne. — Ses poésies recueillies en 4 vol. in-12. — *Revue de 1851*. — Michaud.

[2] Né à Reims, le 6 novembre 1726. — Mort à Reims en 1753. — Voir Lacatte-Joltrois. — Danton. — Michaud.

Digitized by Google

bre vint à Reims, chez son ami de Pouilly, en octobre de l'année 1749.

Voltaire alors se l'attacha comme secrétaire, et à ce titre lui donna à copier sa tragédie de Catilina: Voici ce qu'il en écrivit de Reims au comte d'Argental : « J'ai cru pouvoir, mes chers anges, adoucir un peu mon état [1] en songeant à vous plaire..... J'ai fait copier à Reims *Catilina*, qui était trop plein de ratures pour vous être montré à Paris. Je ne peux me refuser au plaisir de vous dire que j'ai trouvé à Reims un copiste qui a voulu d'abord lire l'ouvrage avant de se hasarder à le transcrire, et voici ce que mon écrivain m'a envoyé après avoir lu la pièce :

A M. DE VOLTAIRE,

Sur la tragédie de *Catilina* :

Enfin le vrai *Catilina*,
Sur la scène va paraître ;
Tout Paris dira : le voilà ;
Nul ne peut le méconnaître.
Ce scélérat par sa fierté,
César par sa valeur altière,
Cicéron par sa fermeté,
Montreront leur vrai caractère.
Et dans ce chef-d'œuvre nouveau,
Chacun reconnaîtra par les coups de pinceau,
César, Catilina, Cicéron et Voltaire.

Par son très-humble et très-obéissant serviteur,
TINOIS, *de Reims*.

[1] Voltaire était accablé de tristesse à cause de la mort de la marquise du Châtelet. — Cette lettre est dans la correspondance générale de Voltaire au nom de d'Argental. Edition Renouard, tome 48, p. 262. — Le reste sera cité plus loin, page 86.

Digitized by Google

« Ce n'est pas que je prétende captiver votre suffrage par le sien ; mais vous m'avouerez qu'il est singulier qu'un copiste ait senti si bien et ait si bien écrit. M. de Pouilly pense comme le copiste, mais je ne tiens rien sans vous... ..»

Tinois, alléché par l'idée de courir le monde et d'appartenir à un aussi grand personnage, quitta sa bonne ville de Reims à la suite de l'auteur de *la Henriade* et resta secrétaire de Voltaire jusqu'à la fin de 1750. Le grand écrivain va nous apprendre lui-même les circonstances du départ de Tinois dans une lettre qu'il écrivit de Berlin à Madame Denis, en date du 3 Janvier 1751 : « Vous connaissez *Jeanne ;* cette brave pucelle d'Orléans..... faite pour être enfermée sous cent clés, m'a été volée. Ce grand flandrin de Tinois n'a pas résisté aux prières et aux présents du prince Henry, qui mourait d'envie d'avoir *Jeanne* et *Agnès* en sa possession. Il a transcrit la pièce, il a livré mon secret au prince Henry pour quelques ducats. J'ai chassé Tinois, je l'ai renvoyé dans son pays.....[1] »

De retour à Reims, Tinois continua à s'occuper de littérature et surtout de poésie : il a composé un recueil assez considérable de poésies fugitives qui est déposé à la bibliothèque de Reims, ainsi qu'une lettre qu'il écrivit pour

[1] Voir les mémoires de Wagnière, l'un des secrétaires de Voltaire ; on lit ceci : « Le manuscrit de la *Pucelle* fut volé à Berlin, ainsi que plusieurs autres papiers très-curieux, par un secrétaire de M. de Voltaire, qui se sauva après les avoir vendus à un grand prince qui les possède encore. »

Digitized by Google

prendre la défense du conseil de ville que l'on blâmait dans des écrits publics d'avoir ordonné la démolition de la porte Bazée en 1752. Le conseil de ville, satisfait de cette lettre, arrêta, dans sa réunion du 5 Juin 1752, « qu'il seraitdonné à M. Tinois 48 fr. en témoignage de reconnaissance[1]. »

Tinois était d'une constitution faible et très nerveuse, il avait un esprit ardent qui abrégea ses jours; une forte maladie l'enleva en 1753 à l'hôtel-Dieu de Reims où son manque de fortune l'avait contraint de se retirer.

Après les poètes, parlons des moralistes qui ont été les utiles coopérateurs de Lévesque de Pouilly pour établir la pratique du bien et aider par là le plus efficacement possible au bonheur de leurs concitoyens. Reims possédait alors à ce titre l'abbé Gaudru et Madame Leprince de Beaumont.

L'abbé Gaudru, le professeur de philosophie du collége de Reims en 1744, l'auteur de poésies dignes d'être mentionnées, ainsi que de plusieurs hymnes religieuses très estimées, étant devenu chanoine de la cathédrale, fut non-seulement la lumière du clergé, mais encore le guide de toute la jeunesse rémoise. Il réunissait cette

[1] Cette lettre de Tinois est transcrite au tome I^er, page 333 des *Muses rémoises*. On y lit qu'à cette époque il n'y avait aucune société littéraire à Reims (*Voir Appendice à la fin de l'ouvrage*). — On trouve un certain nombre des poésies de Tinois dans le recueil des pièces en vers et en prose avec des notes, et écrit de la main de Raussin, à la bibliothèque de Reims.

Digitized by Google

jeunesse tous les dimanches et lui communiquait, dans des conférences pleines d'intérêt et d'attraits, le véritable esprit du christianisme. Madame Leprince de Beaumont, née à Rouen en 1711 et morte en 1780, avait été appelée à Reims par l'abbé Gaudru, pour diriger une école de filles fondée par lui. A l'aide et sous la direction de l'abbé Gaudru, Madame Leprince de Beaumont composa pour les enfants de son école l'ouvrage si estimé, si lu même encore de nos jours, intitulé *le Magasin des enfants*. L'abbé Gaudru en avait conçu et donné le plan de manière à ce que toutes les vérités de la religion y soient exposées avec autant de pureté que d'attraits. Il mourut à Reims en 1758.

Les travaux historiques furent loin d'être délaissés à l'époque qui nous occupe, plusieurs rémois s'y appliquèrent avec une ardeur extraordinaire : Lacourt, Linguet, le fils même de Louis-Jean de Pouilly [1], y ont acquis une réputation qui dure encore.

1° L'abbé Jean Lacourt, historiographe très érudit, naquit à Reims à la fin du XVII[e] siècle [2]. Il était fils d'un marchand épicier qui demeurait au bourg de Vesle en la maison dite des Quatre-Vents. Né avec beaucoup d'esprit, il se signala dans ses premières études à l'université de Reims. Devenu prêtre, après avoir occupé la

[1] Sur lequel nous avons entrepris de publier une notice biographique en particulier.

[2] Voir Varin, *Archives administratives de Reims*, notice bibliographique, page 132.

Digitized by Google

cure de Cumières, comme il ne se sentait aucun goût pour le ministère paroissial, il revint à Reims ; son père lui fit bâtir une maison très jolie à côté de la sienne, afin que là ce fils bien aimé pût cultiver les études de son goût. Il devint plus tard chanoine de la cathédrale, puis docteur en théologie, et recteur de l'université. Il a écrit l'histoire de Reims, dont il s'est beaucoup occupé ; on a de lui 597 cahiers sur la vie des archevêques, un plan de l'histoire de Reims, un Marlot annoté, etc... Après avoir subi un certain temps d'internement à la Bastille à l'occasion de ses opinions jansénistes en Janvier 1722, il en sortit en 1723 pour aller à Rouen. Il revint de là à Paris quelques années après et y mourut le 30 octobre 1730.

Jusqu'ici, dans notre énumération des célébrités rémoises au temps où vivait Lévesque de Pouilly, il n'a pas encore été question des célébrités de la Philosophie, cependant nous n'apprendrions rien à personne en disant que cette époque était l'époque de la Philosophie. A Reims comme ailleurs, il y eut donc alors des philosophes, et nous en citerons trois qui ont joui d'une réputation très étendue et du reste très méritée.

1° Simon Bignicourt [1], ancien conseiller du Présidial de Reims. Après avoir composé différentes pièces de poésie latine et française et une

[1] Né à Reims le 15 mai 1709. Mort à Paris en 1755. — Voir les *Biographies* rémoises. — *Dictionnaire historique*. — Géruzez.

Digitized by Google

collection d'épigrammes, qui ont été recueillies en un volume in-12, il écrivit un ouvrage qu'il publia d'abord sous le titre de *Pensées philosophiques*, et dont ensuite il donna une édition, peu de temps avant sa mort, sous le titre de : *l'Homme du monde* et *l'Homme de lettres*. Géruzez dit que « c'est un ouvrage sérieux et considérable. »

2° Félix de la Salle. « C'était, dit Lacatte-Joltrois [1], un ancien garde du corps, qui vivait philosophiquement dans un cabinet au coin de la rue Saint-Denys, du quel on battait en ruine tout le bourg de Vesle et par conséquent l'habitation de Mademoiselle Corijeux. Là, au milieu d'une nombreuse bibliothèque, en laquelle M. de la Salle avait converti tout son bien, au milieu d'un grand nombre de tableaux, d'estampes, de monuments des arts libéraux et mécaniques etc.., là, dis-je, s'assemblaient [2] les Cliquot-Blervache,

[1] Manuscrits de Lacatte à la bibliothèque de Reims, Biographies.

[2] Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le recueil : *Muses rémoises*, tome I^er^, page 3 ; article : *Société littéraire établie à Reims en 1749* : « Cette société, qui ne paraît pas avoir duré plus de quatre mois, fut dans son origine composée de neuf personnes distinguées par leur esprit et qui toutes fréquentaient la maison de M. Félix de la Salle Gondreville, ancien officier de la maison du Roi. Il avait, assez près du monastère de Saint-Denys, un beau cabinet et une belle bibliothèque dans laquelle il avait plusieurs manuscrits sur l'histoire de Reims et plus de six mille volumes, et il y recevait avec plaisir tous ceux qui aimaient les beaux-arts, les sciences et la littérature. Mais ceux qui fréquentaient le plus cette maison étaient Cliquot Blervache, Tinois et Bergeronneau. C'est de cette réunion que leur vint l'idée de former une société littéraire, qui aurait pu par la suite être érigée en académie.

« Nous ne chercherons pas quelles ont été les raisons qui empê-

Digitized by Google

les Sutaine-Bouron, les Bergeronneau, les Tinois, les Bergelet, etc... Chacun y fournissait son contingent d'esprit et de cette aimable philosophie qui calme l'homme au lieu de l'inquiéter. C'est de ce lieu que sont partis les couplets qui ont berné les ennemis de M. Godinot, et que l'on trouve au commencement de ce recueil, page 83 et suivantes. » Lévesque de Pouilly n'entra pas dans cette société, du moins nous ne voyons nulle part qu'il en soit fait mention. Mais il résulte du registre de ses séances, qui existe encore à la bibliothèque de Reims, qu'il y était en très grande estime : car son éloge y a été pro-

chèrent cette société d'exister plus longtemps ; nous dirons seulement que s'il devait y avoir une Académie dans la Champagne, Reims aurait dû l'avoir dans ses murs.

« Voici les noms des membres de ladite société : De la Salle, président ; Cliquot-Blervache, secrétaire perpétuel ; Tinois, secrétaire ; Jobert, trésorier ; Bergeronneau, médecin ; Sutaine-Bouron, le jeune ; Sutaine-Hibert ; Vuarin, graveur ; Vauger, étranger. Les membres adjoints étaient : Delaitre, libraire ; l'abbé Talon, maître de musique ; Chrétien, chirurgien ; Maillefer d'Ugny, capitaine au régiment de Nevers, Dom Noël, bénédictin, opticien du Roi ; Gosset, maître luthier ; Mimin, clerc.

« Le 8 mai 1749, on a établi les conditions de la société, nommé les président, secrétaire, etc., décidé qu'on garderait le secret sur les réunions qui auraient lieu chaque semaine, et qu'on admettrait les journaux suivants : *le Mercure de France*, *le Journal des Savants*, *le Journal de Verdun*, *le Journal de Trévoux* et *le Mercure de Hollande*.

« A la séance du 29 mai, on décida que dans la prochaine assemblée on prononcera l'éloge de M. de Pouilly et qu'on n'agitera jamais de question religieuse, ni de l'Etat et qu'on n'y parlera jamais du Roi.

« Le 11 septembre 1749 eut lieu la dernière séance. »

Ainsi finit le registre destiné à contenir les comptes-rendus de la société littéraire.

Digitized by Google

posé comme devant être le sujet à traiter dans la 5e séance, celle du 4 Juin 1749[1].

3° Enfin celui qui s'occupa le plus à Reims, à cette époque, de travaux philosophiques, ce fut Jean Lévesque de Burigny[2], le frère de Louis-Jean de Pouilly[3].

En voilà assez, ce semble, pour assigner à l'époque où vécut Lévesque de Pouilly, une place des plus mémorables dans l'histoire de la ville de Reims. Oui, ce fut quand Reims comptait parmi ses enfants tant d'illustres personnages, que naissait, vivait et croissait, sous leur influence ou leur entraînement, celui qui devait les égaler tous, les surpasser même, du moins pour la plupart, et servir par ses leçons, son exemple et ses talents à former toute une génération d'amis de la science et des belles-lettres.

Mais à tous les noms de ses concitoyens, afin de faire connaître parfaitement le milieu dans lequel il vécut, nous ajouterons les noms de tous les grands savants de l'Europe avec qui

[1] Voir la note ci-dessus. — Le compte rendu de l'assemblée du 4 juin n'indique pas que l'éloge ait été fait : il ne dit rien à ce sujet. — Voir aux pièces justificatives, à la fin de cette étude, une lettre de Tinois : page 198.

[2] Né à Reims en 1692. — Mort à Paris le 18 octobre 1785. — Voir Lacatte. — *Biographie des Champenois célèbres.* — *Revue de Reims* de 1854. — *Dictionnaire historique.* — Géruzez. — Jacob Gérard. — *Les Muses rémoises.*

[3] Comme nous nous réservons de faire une étude aussi complète que possible sur la personne et les œuvres de Jean Lévesque de Burigny, nous nous bornerons ici à la simple indication de son nom. Et nous ajoutons qu'il en sera de même de Lévesque de Champeaux, second frère de Louis-Jean Lévesque de Pouilly.

Digitized by Google

Lévesque de Pouilly fut en relations personnelles et en relations épistolaires. On dirait qu'ils aimaient à le considérer comme un centre où ils tenaient à se rencontrer tous; car tous l'honoraient non-seulement de leur estime, mais de leur attachement bien sincère. Nous en montrerons la preuve en citant à leur place dans le cours de sa biographie, soit des lettres entières, soit des extraits de toutes les correspondances qui ont été conservées. Nous serons heureux de citer l'un après l'autre et l'illustre chancelier Daguesseau, et le célèbre Voltaire, et le philosophe Bolingbroke, et le savant Miroménil, et la spirituelle marquise du Châtelet.

Louis-Jean Lévesque de Pouilly avait entretenu des correspondances et même des relations personnelles avec d'autres grands personnages encore, tels que Mallebranche, le P. Hardouin, le bénédictin D. Montfaucon, etc. Son petit-fils les a mentionnées dans une note jointe aux papiers de famille; mais en ajoutant, hélas! que toutes ces lettres ont disparu de la collection que conserve aujourd'hui religieusement Madame de Noiron.

Il est temps maintenant de raconter la vie et les œuvres de Louis-Jean Lévesque de Pouilly : il apparaitra comme la grande figure de cette belle époque et comme la résumant tout entière à lui seul. Ce travail comprendra sept chapitres : le premier sera consacré à sa biographie, et les six autres à chacune des grandes œuvres qu'il a accomplies.

Digitized by Google

Digitized by Google

MESS.^RE LOUIS - JEAN LEVESQUE DE POUILLY,
né à Reims en 1691 *mort en 1750,*
Lieutenant des Habitans *de la Ville de Reims,*
Membre de l'Acad.^ie Roy.^le des *Inscriptions et Belles-Lettres.*

P. Ad. Varin sculp. 1881 — d'après le pastel du Château d'Arcy-le-Ponsart

UNIV. OF MICH.

Paris Imp. Boillet Quai de la Tournelle 35

Digitized by Google

Louis Jean Lévesque de Pouilly naquit à Reims au mois d[illegible] de l'année 1691. Une famille ancienne dans la magistrature, le nom patronymique de la [illegible] par l'évêque, celui de *Pouilly* provient d'un village de ce nom, situé près de Reims, et dans lequel la famille possédait un fief et exerçait des droits seigneuriaux. On croit une nou[illegible] de l'abbé de [illegible] de Pouilly, [illegible] proches parents de [illegible] Louis XIV.

La maison [illegible] de Pouilly et où il [illegible] heure, était situ[illegible] *Croix-Saint-Victor*, [illegible] Vesle [1].

[1] Cette maison est actuellement [illegible] taire, et à la place de la rue Saint-Victor, [illegible] Saint-Victor, se trouve aujourd'hui la [illegible]
La rue actuelle de Talleyrand, [illegible]

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE Ier.

BIOGRAPHIE DE LOUIS-JEAN LÉVESQUE DE POUILLY

Louis Jean Lévesque de Pouilly naquit à Reims au mois d'août de l'année 1691, d'une famille ancienne dans la magistrature. Le nom patronymique de la famille est *Lévesque*; celui *de Pouilly* provient d'un village de ce nom, situé près de Reims, et dans lequel la famille possédait un fief et exerçait des droits seigneuriaux. Si on en croit une note qui fut ajoutée à l'ode imprimée de l'abbé de Saulx sur la mort de Lévesque de Pouilly, les aïeux de celui-ci étaient proches parents de Colbert, le grand ministre de Louis XIV.

La maison paternelle où naquit Louis-Jean de Pouilly et où il habita jusqu'à sa dernière heure, était située *rue de Vesle*, vis-à-vis la *Croix-Saint-Victor*, établie elle-même rue de Vesle [1].

[1] Cette maison est actuellement habitée par M. Baudet, ancien notaire, et à la place de la croix Saint-Victor, comme de la chapelle Saint-Victor, se trouve aujourd'hui la maison de roulage Luzzani.

La rue actuelle de Talleyrand, alors nommée rue Saint-Victor,

Digitized by Google

Louis-Jean Lévesque de Pouilly était l'ainé de la famille, qui se composait de lui et de ses deux frères, Lévesque de Burigny et Lévesque de Champeaux. Ces trois frères restèrent orphelins dès leur bas-âge. Louis-Jean avait à peine quatre ans quand il perdit son père, auquel, pour comble de malheur, sa mère ne survécut que très peu de temps. Ces deux tombes étaient à peine fermées que la mort vint lui ravir son aïeul paternel qui alors lui tenait lieu de l'un et de l'autre de ses parents, ainsi qu'à ses deux frères.

Ils furent recueillis tous trois par des oncles dévoués qui les élevèrent avec autant de soin et de tendresse que s'ils eussent été leurs propres enfants [1].

Louis-Jean fit ses études à Reims, à l'université, où il eut pour condisciple l'abbé Pluche, rémois comme lui et qui resta toujours son ami.

Au sortir des cours de l'université qu'il avait

bifurquait d'un côté sur l'emplacement de cette maison de roulage vers la rue de Vesle, et de l'autre côté à l'angle de la maison de Madame Delius, n° 12, dans la direction du Palais de Justice actuel et aboutissait à la *Porte aux Ferrons*. Entre deux était un pâté de maisons. Le redressement de cette rue Saint-Victor, de manière à aboutir en une seule voie en ligne droite avec la rue du Bourg-Saint-Denis sur la rue de Vesle, a été exécuté à l'aide des sacrifices pécuniaires et aussi de la protection puissante auprès du gouvernement de Monseigneur de Talleyrand-Périgord, alors archevêque de Reims : c'est pourquoi cette rue a porté depuis le redressement le nom de rue de Talleyrand.

[1] *Muses rémoises* : Eloge de Lévesque de Burigny par M. Dacier, secrétaire perpétuel de l'Académie.

Digitized by Google

suivis avec beaucoup de succès, après avoir épuisé toutes les ressources que pouvait lui offrir la province, il alla vers 1711, à l'âge de 20 ans, se perfectionner à Paris. Il regardait cette ville comme la patrie des lettres, et il se promettait de trouver là des secours, des conseils et des exemples pour ses études.

Il s'établit dans un quartier éloigné et solitaire [1]; il voulait être à l'abri de tout ce qui pourrait le distraire et s'adonner à l'étude avec une ardeur passionnée. Aussi à peine installé, il embrassa toutes les sciences avec une égale application : théologie, philosophie, mathématiques, belles-lettres, morale, tout fit partie du programme qu'il se traça.

Il y avait à peine deux ans que le jeune Lévesque était fixé à Paris quand tout à coup ses deux frères vinrent l'y rejoindre. Ils se logèrent ensemble sous le même toit, heureux d'être réunis, décidés tous trois à vivre à l'abri des visites importunes des personnes désœuvrées, et résolus à se consacrer à l'étude avec une ardeur sans bornes ni mesure. Jeunes, plus unis encore par l'amitié, la confiance et le rapport de leurs goûts que par les liens du sang, ils ne se proposaient rien moins que de parcourir ensemble le cercle entier des connaissances et des erreurs humaines. On se sent entraîné comme malgré soi à porter un vif intérêt à cette union rare et touchante de ces trois

[1] Rue des Postes, près l'Estrapade.

Digitized by Google

frères orphelins qui veulent employer si généreusement à l'étude les moments que tant d'autres jeunes gens emploient le plus ordinairement à la dissipation et aux plaisirs. C'était un triumvirat dont l'histoire littéraire offre peu d'exemples; travaillant de concert, lisant ensemble les meilleurs auteurs, ils se partageaient l'universalité des connaissances humaines et ils passèrent ainsi plusieurs années.

Chacun d'eux avait dans cette petite société son département particulier. Louis-Jean de Pouilly, comme l'aîné, en était le chef et veillait aux intérêts communs; comme le plus habile il avait la direction des études. Le soin des affaires domestiques était confié à Lévesque de Champeaux, et celui de la bibliothèque à Lévesque de Burigny.

Quoique les trois frères eussent une excellente mémoire, ils ne se rapportaient pas à elle seule du soin de conserver le fruit de leurs immenses lectures; ils confiaient ce dépôt précieux à des recueils disposés dans le meilleur ordre, où les matières étaient classées avec autant de méthode que de clarté, et ils formèrent ainsi en peu d'années une sorte d'encyclopédie littéraire composée de douze volumes gros in-folio.

La journée entière ne suffisait pas toujours à l'ardeur de Lévesque de Burigny. Sa santé, plus robuste que celle de ses frères, lui permettait des excès qui leur auraient été funestes et que sa tendresse leur cachait avec soin, dans la crainte qu'ils ne voulussent l'imiter; et souvent,

Digitized by Google

dans la belle saison, il lui arrivait d'être surpris à l'étude par le jour[1]. Toutefois, si l'on en croit Géruzez, Lévesque de Pouilly, peut-être à l'insu de son frère Burigny, passa près de trois ans sans se coucher[2].

Pendant ces années d'étude en commun, ces trois frères firent connaissance et se lièrent d'amitié avec l'abbé Longuerue, avec Monsieur et Madame Dacier, avec l'abbé du Gué, le P. Tournemine et le P. Le Courrayer, qui tous se plaisaient à les aider de leurs conseils et de leurs lumières et dont le commerce était pour eux une étude non moins profitable que celle qu'ils faisaient dans leur cabinet.

A l'étude de la philosophie ancienne, Louis-Jean de Pouilly joignit celle de la métaphysique et des sciences exactes vers lesquelles il était entraîné par un attrait irrésistible.

Newton venait de publier son immortel ouvrage *des principes de la philosophie naturelle*, et personne en France n'avait encore essayé d'éclaircir les difficultés de ce chef-d'œuvre de génie[3]. Le jeune Lévesque de Pouilly, à l'âge de 22 ans, entreprit d'expliquer ce livre. Ses efforts furent couronnés de succès; car le savant Fréret fit l'éloge de son travail, et cette approba-

[1] Voir pour tous ces détails : *Essai sur l'origine et les antiquités de la ville de Reims*, par Gérard Jacob. — Manuscrit à la Bibliothèque, écrit de 1811 à 1813. — *Biographies* de Lacatte. — *Les Muses rémoises*, etc.

[2] *Histoire et description de Reims, Biographie de Pouilly.*

[3] Nous verrons ce que Voltaire en écrivit à de Burigny dans la biographie de celui-ci.

Digitized by Google

tion lui valut l'estime des gens de lettres. Ce fut le principe de l'illustre renommée qui bientôt fut attachée à son nom.

Mais une si grande application à l'étude, un travail si excessif, surtout pour des questions si abstraites, finirent par altérer sa santé. Les médecins le condamnèrent à un repos absolu, et ils crurent que le moyen de l'obtenir était d'envoyer le jeune étudiant se rétablir dans sa famille.

De Pouilly, en effet, retourna à Reims et y passa quelque temps ; il y retrouva un ami, l'abbé Lévesque de Vandières, qui même lui était parent. Malheureusement il ressentit autour de lui un vide trop considérable ! Il vivait à Paris avec ses deux frères, ne se quittant jamais, et en outre il avait un certain nombre d'amis choisis, dont les relations étaient journalières ; il se trouva à Reims comme dans la solitude, il tomba dans la mélancolie et son repos forcé lui devint funeste.

A la fin, vaincu par l'ennui, il prit le parti de suivre les attraits de son esprit et les aspirations de son cœur : il revint à Paris, à ses occupations littéraires et à ses relations avec ses amis d'étude. Mais il renonça aux sciences exactes et s'occupa exclusivement des belles-lettres qui firent toujours du reste ses principales délices.

Tous les écrivains contemporains s'accordent à dire que de Pouilly était par nature d'une modestie extraordinaire. Contrairement à tant d'autres, si avides de gloire et de renommée, il n'avait qu'une seule préoccupation, c'était de

Digitized by Google

parvenir à rester ignoré, comme il n'avait qu'un seul désir, c'était de chercher par l'étude à acquérir quelque connaissance nouvelle. Toutefois ses projets de modestie furent déjoués ; malgré lui la considération et l'estime du public lettré ne firent que s'accroître ; et elles s'accrurent même en proportion directe de ses efforts pour s'y dérober. Il en résulta que l'académie des inscriptions et belles-lettres s'ouvrit d'elle-même pour le recevoir.

En l'année 1722, Louis-Jean Lévesque de Pouilly, alors âgé de 31 ans, fut admis à occuper dans cette société savante une place d'associé qui se trouvait vacante par la mort de M. de Valois [1]. Il voulut donner de suite un concours actif aux travaux de l'assemblée qui l'accueillait avec un empressement si encourageant pour lui. Il se mit à l'œuvre, et dès le 15 décembre de cette même année, il donna lecture, à tous ses confrères réunis, d'une dissertation très savante sur *l'incertitude de l'histoire des quatre premiers siècles de l'histoire de Rome ;* et on peut dire que par ce premier coup d'essai il prit à l'Académie la place distinguée que lui méritait son immense érudition.

Le sujet seul avait excité l'étonnement le plus grand parmi la docte assemblée ; mais quand on écoutait le développement, quand on remarquait l'étendue des connaissances de ce jeune écrivain

[1] *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, tome V, page 10.

Digitized by Google

sur tous les auteurs de l'antiquité, la clarté de ses idées et les agréments de son style, comme aussi l'assurance avec laquelle il présentait ses convictions, la surprise se trouva mêlée d'admiration.

Cette lecture lui valut immédiatement une grande célébrité : car son travail provoqua des discussions au sein de la savante société, et en outre deux membres, qui n'en étaient pas les moins distingués, l'abbé Sallier et l'illustre Fréret, firent l'un et l'autre, à l'Académie, des rapports très remarquables sur l'objet de la dissertation du jeune académicien.

Afin que le lecteur puisse avoir une connaissance exacte de l'importance de ce travail, nous allons donner ici, dans l'ordre où les Mémoires de l'Académie nous les ont conservées, une analyse et de la dissertation et des réponses auxquelles elle donna lieu [1].

Au début de sa dissertation, Louis-Jean de Pouilly se défend de vouloir porter atteinte à la certitude de l'histoire en général. Il ne veut s'attaquer qu'à ce qui est rapporté par des écrivains

[1] Voir *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, tome VI, édition de 1729. — La 1re dissertation de Lévesque de Pouilly occupe depuis la page 14 jusqu'à la page 30 ; — la 1re réponse de l'abbé Sallier, faite le 30 avril 1723, occupe de page 30 à page 52 ; — la 2me réponse du même, faite le 11 février 1724, de page 52 à 71 ; — la 2me dissertation de de Pouilly, du 22 décembre 1724, de page 71 à 114. — 3me reponse de l'abbé Sallier, le 10 avril 1725, de page 115 à 135 ; — 4me réponse de l'abbe Sallier, du 8 mai 1725, de page 135 à 145 ; — enfin conférence de Fréret du 17 mars 1724, de page 145 à page 189.

Digitized by Google

« qui ne paraissent pas avoir travaillé sur de fidèles mémoires ; mais sa critique saura respecter le témoignagne des historiens qu'on peut présumer n'avoir été ni trompés ni trompeurs. »

Cette précaution établie, il cite en tête l'autorité de Denis d'Halicarnasse, qui nous apprend que les historiens de qui l'on tient les premiers faits de l'histoire de Rome, vivaient environ 500 ans après la fondation de Rome, et n'ont pu puiser dans toutes leurs sources de renseignements, tels que traditions, monuments ou écrits, que des connaissances défectueuses. Il établit cette thèse en disant que les histoires, confiées seulement à la mémoire des hommes, s'altèrent dans la bouche de chacun de ceux qui successivement se les transmettent et souvent perdent ce qu'elles ont de vrai, qui est à la fin remplacé par des fictions.

Il cite à l'appui plusieurs récits extraordinaires, prodigieux, comme celui de Nœvius, qui coupe une pierre avec un rasoir, lesquels récits sont de leur nature tout-à-fait inadmissibles.

Il montre ensuite que de plus ces récits sont en contradiction avec des écrits d'auteurs, dont le témoignage mérite au moins autant de croyance : telle est la fondation de Rome attribuée par ces récits à Romulus, tandis qu'elle est attribuée par Aristote et Héraclide Lembos à des Grecs revenus de Troie, et par d'autres écrivains encore à d'autres personnages.

Enfin il fait observer qu'un grand nombre de ces récits merveilleux sont attribués à peu

Digitized by Google

près dans les mêmes circonstances à plusieurs peuples à la fois. A peine s'aperçoit-on d'une légère variante, comme par exemple, par rapport à des noms propres ou de lieux ou de personnes, Tel le fait du romain Scévola, qui est raconté aussi d'un grec avec les mêmes détails ; ou encore le fait des romains Horace et Curiace, qui est également raconté avec les mêmes circonstances de deux nationaux d'Arcadie.

Du reste tous ces récits n'ont pu être faits que d'après des bruits populaires ou de fausses traditions. Car les écrivains qui les ont transmis n'ont pu les puiser que, ou dans les traditions et les monuments publics, ou dans les registres des prêtres, les livres des magistrats, ou dans les historiens étrangers ; or aucune de ces sources ne nous offre une garantie suffisante.

1° Quant aux traditions et aux monuments publics, chacun sait que les histoires confiées seulement à la mémoire s'altèrent de bouche en bouche, à moins que les écrivains ne touchent, soit au temps où les événements sont arrivés, soit à une constitution de gouvernement encore existante, ou bien à moins que les événements ne soient injurieux à la nation qui en conserve la mémoire.

2° Pour les livres des Pontifes, ils n'étaient que les dépositaires des traditions soit publiques soit particulières ; et en effet Clodius, Tite-Live et Plutarque nous apprennent que ces annales étaient un tissu de fictions.

3° Les fastes, ou livres des magistrats, à leur

Digitized by Google

tour, n'étaient, si l'on en croit Tubero, Clodius et Tite-Live, qu'une suite de clous attachés aux murs du temple et destinés à marquer le nombre des années.

4° Après cela, s'il existe quelques historiens de l'ancienne Rome de nation étrangère, ils sont aussi suspects sur les faits les plus importants que sur les autres ; car ils contredisent des historiens dont le témoignage doit au moins balancer le leur.

Il faut donc conclure qu'aucune de ces sources ne peut servir de base à une vraie certitude historique.

Tel est le résumé sommaire de la dissertation dont le nouvel académicien donna lecture. L'effet qu'elle produisit dans l'illustre auditoire fut de l'étonnement mêlé d'admiration. Sans doute ce travail révélait un talent réel auquel on était unanimement, dans l'assemblée, heureux d'applaudir. Mais l'assertion qui en faisait le sujet était, il faut le dire, une innovation dans les idées jusqu'alors adoptées généralement. A ce point de vue, elle parut à un grand nombre n'être qu'un système plein de périls, à cause de l'application que certains esprits voudraient en faire aux récits bibliques.

L'abbé Sallier, au talent et à la valeur duquel le grand chancelier Daguesseau rend hommage dans une de ses lettres à Lévesque de Pouilly[1], voulut conjurer ce péril, sans toutefois

[1] Voir plus loin la lettre du 20 janvier 1724, de Daguesseau à Louis-Jean de Pouilly, dans la biographie de ce dernier.

Digitized by Google

en paraître préoccupé directement, et se posa en adversaire déclaré des assertions qu'on venait d'exposer. Il se mit immédiatement à l'œuvre, et il se prépara en homme qui connaissait la force du héros qu'il avait à combattre. Il fut prêt pour la séance du 30 avril 1723 à soutenir la lutte; il y avait quatre mois que l'assaut avait été donné.

Fort de l'autorité et du raisonnement de Cicéron, l'abbé Sallier établit, dans cette première réponse, que l'histoire n'était autre chose que le soin de rédiger les annales; que c'était le grand Pontife qui, depuis le commencement de Rome, rédigeait lui-même ce qui se passait chaque jour et le transcrivait sur des tables blanchies qu'il exposait ensuite en public. Là, dit Cicéron, les curieux vont puiser la connaissance de la discipline militaire, etc....

En second lieu l'abbé Sallier montre par des citations nombreuses qu'il y eut de tout temps des monuments historiques chez les Romains, et que tous ces monuments ne périrent point dans l'incendie de Rome.

Et en troisième lieu il prouve que ces monuments furent toujours consultés et servirent de base aux récits des historiens.

Restait le raisonnement de Lévesque de Pouilly établi sur le parallèle des faits de l'histoire romaine avec les mêmes faits de l'histoire grecque. L'abbé en fit l'objet d'une seconde réponse qu'il donna à la séance du 11 février 1724. Il établit que Plutarque, qui rapporte ces différents faits,

Digitized by Google

nous apprend que la fiction n'a existé pour l'histoire d'aucune autre nation que la Grèce, parce que les Grecs ont voulu s'étayer des faits de Rome : ce récit de faits parallèles n'a donc eu d'autre source pour la Grèce que la rivalité des deux nations. Il montre en outre que Denis d'Halicarnasse ne cite aucun des auteurs qui servent d'appui au récit de ces faits de ressemblance entre Rome et la Grèce.

De tout cela il conclut que les différentes considérations exposées par de Pouilly ne peuvent être d'aucune valeur pour établir son système.

Jusqu'ici le sujet, comme on le voit, n'a été traité qu'au point de vue des notions historiques en général, mais la question devait grandir et soulever un autre ordre d'idées. A cette époque, où le culte de la raison était poussé si loin qu'on ne voulait admettre aucun intermédiaire entre Dieu et sa raison, qu'on voulait même tout soumettre à sa propre intelligence et à ses lumières naturelles, comme à un tribunal sans appel, il était impossible que la question de la révélation ne fût pas soulevée à l'occasion des preuves historiques sur lesquelles elle s'appuie.

Personne alors n'ignorait ni le nom ni les efforts des partisans de la religion naturelle qui se trouvaient dans le sein de l'académie ; parmi ceux qui avaient embrassé ce système, on comptait le frère même de Lévesque de Pouilly, Lévesque de Burigny [1] ; on comptait en outre

[1] Voir ci-dessus ce qui en a été dit à la page 21.

Digitized by Google

le marquis de Bolingbroke [1] avec qui Lévesque de Pouilly a vécu dans l'intimité pendant des années et en correspondance pendant le reste de sa vie ; enfin par-dessus tout on comptait Voltaire [2], avec qui toujours de Pouilly a entretenu les relations les plus amicales ; or quand on voyait que tout le monde autour de ce jeune savant se lançait à corps perdu dans le courant du rationalisme, était-il possible que cette discussion sur les origines historiques ne fût pas transportée, même en dehors de la volonté de son auteur, jusqu'aux origines historiques de la révélation ?

Il était de la nature droite et sincère du jeune de Pouilly de se placer sur ce terrain et de déclarer en toute franchise que le système qu'il défendait ne pouvait atteindre les origines du christianisme. C'est ce qu'il va exposer très nettement dans sa réponse aux deux dissertations de l'abbé Sallier.

Il commence par démontrer que souvent on tombe d'un excès dans l'autre par rapport aux historiens. On rejette un historien tantôt comme peu instruit, tantôt comme prévenu ; d'un autre côté, il y a des historiens qui aiment à jeter le merveilleux sur leur narration, il en est d'autres aussi qui taillent et retranchent à leur gré. L'essentiel est donc de pouvoir distinguer le vrai du

[1] Voir les deux lettres de Bolingbroke à de Burigny, dans la biographie de ce dernier.

[2] Voir toutes ses lettres tant à de Pouilly qu'à de Burigny, dans le cours de l'ouvrage.

Digitized by Google

faux : il va tracer quelques règles de critique à ce sujet.

1° Un fait, pour mériter notre créance, qu'il soit attesté par l'histoire ou par la tradition, doit n'être pas contraire à ce que nous apprennent nos observations. Non pas qu'il soit nécessaire que nous en ayons vu des exemples ; il suffit que nous connaissions des causes capables de le produire. Et si nous n'en connaissons pas, le fait ne peut devenir croyable que quand il emprunte plus de probabilité du témoin qui le rapporte qu'il n'a d'improbabilité en lui-même.

L'histoire est digne de foi, quand elle est la relation d'un fait que nous tenons de ceux que nous savons en avoir été les témoins, et que cette histoire se trouve citée par d'anciens écrivains. Ainsi on ne peut douter que l'évangile et les épîtres des apôtres n'aient été publiés dans les premiers siècles de l'Eglise, parce que saint Clément, saint Ignace, saint Justin, saint Irénée les citent en cent endroits comme des ouvrages que toute l'Eglise attribuait aux apôtres. Saint Clément, saint Irénée, etc., sont confirmés par les écrivains du IIIe et du IVe siècle, et ainsi de siècle en siècle l'on descend enfin jusqu'à des écrivains qui ont vécu avec des hommes que nous avons vus.

Mais des historiens non cités par les écrivains du siècle suivant sont-ils dignes de foi ? Oui, si on y retrouve le caractère de l'auteur, et qu'on n'y voie pas quel intérêt aurait pu engager à supposer ce qu'ils racontent.

Digitized by Google

2° Pour juger de la fidélité d'un historien, il faut considérer l'idée qu'on en a eue dans les temps où l'on était plus à portée d'en juger.

Ainsi les évangiles et les épîtres des apôtres ont été publiés dans le siècle même des apôtres, et la vérité des faits qu'ils renferment fut alors reconnue même par les juifs et les payens : nous avons l'aveu de Celse, Hieroclès, Julien et les auteurs du Talmud.

On voit souvent des corps entiers adopter au préjudice de la vérité des traditions favorables à leurs intérêts, mais on n'en voit point qui, au préjudice de leurs intérêts, rejettent des vérités constantes pour recevoir des fables de la main de leurs ennemis. Il n'y a donc pas de fait plus certain que celui-ci : Jésus-Christ a fait des miracles ; il a été cru par ceux qui étaient à portée d'en juger, même par ceux qui avaient intérêt à les nier.

3° Comparer un historien avec ceux qui ont parlé des mêmes faits : si un historien se trouve démenti dans quelque partie de son histoire par des monuments authentiques ou par des témoins d'une autorité supérieure à la sienne, non-seulement cette partie, mais encore le reste de son histoire, qui n'est appuyée que sur son témoignage, devient incertain.

Quant aux traditions :

On ne peut juger d'une tradition que par son ancienneté, son étendue et la nature du fait qu'elle renferme.

La nouveauté d'une tradition, quand le fait est

Digitized by Google

ancien, prouve sa fausseté. Le mélange des fables est très facile en fait de tradition, surtout quand des fables favorisent la curiosité, la vanité, la malignité ou les préjugés d'une nation.

Distinguer entre les traditions historiques et celles qui conservent le dépôt de la foi. La théologie, pour prouver par la tradition la vérité de nos dogmes, qui ont toujours été crus par toutes les différentes parties de l'Eglise catholique, produit des écrivains de tous les lieux et de tous les temps, qui, comme historiens contemporains, nous instruisent du sentiment de l'Eglise dont ils faisaient partie.

La tradition ne peut nous instruire des circonstances des faits ni de leurs dates : la gravure et l'écriture peuvent seules nous les conserver sans altération. Si la poésie s'y est mêlée, il faut réduire tous ces poëmes à une proposition simple.

L'auteur, après ces principes, entre dans l'examen des plus anciennes annales jusqu'aux temps dont l'histoire se trouve écrite par des auteurs contemporains.

Il commence par l'histoire de la création du monde : la certitude du commencement de l'univers est attestée par tous les peuples de la terre, de même que l'existence de Dieu. Or, tous les peuples sont dans l'impossibilité de concevoir des systèmes comme les philosophes en imaginent : s'ils ont cru ces vérités, c'est que leur expérience et celle de leurs ancêtres les leur ont montrées, et leurs jugements sont conformes à leur expérience.

Digitized by Google

Ensuite il passe aux histoires particulières : à part quelques rares monuments historiques, presque tout le reste de ces histoires doit être rangé parmi les traditions ; dès lors on ne peut les admettre que dépouillées de leurs dates et de leurs circonstances, ainsi qu'il l'a dit ci-dessus. Il fait l'application de ces principes, pour quelques faits, à l'Egypte et à l'empire d'Assyrie, de même aux Mèdes et aux Perses, et enfin à l'histoire des Grecs qui jusqu'à Hérodote n'est que tradition, à en croire Thucydide, Strabon, Diodore, Plutarque et Jamblique.

Il termine en montrant que l'histoire de Rome, jusqu'au temps de la prise par les Gaulois, n'est que tradition.

De très savants hommes ont prétendu que depuis la fondation de Rome, le grand-prêtre faisait toujours au commencement d'une année l'histoire de la précédente, et l'exposait ensuite aux yeux du peuple.

Mais si ces annales sont la véritable histoire de Rome, il faut révoquer en doute celle que nous en donnent Tite-Live et la plupart des historiens de Rome.

Tite-Live nous dit qu'alors on faisait peu d'usage de l'écriture ; on se servait seulement de clous pour marquer les années, et il nous assure que les temps qui ont suivi l'irruption des Gaulois ont une histoire beaucoup plus certaine que celle des autres temps qui l'ont précédée ; il n'y avait donc point d'annales consacrées par l'approbation des contemporains.

Digitized by Google

Clodius est d'accord avec Tite-Live sur ce point et de même encore Plutarque.

Cicéron, Denis d'Halicarnasse et Diodore assurent qu'il y avait de leur temps des annales; mais Diodore ne dit pas que ces annales fussent antérieures à la prise de Rome, Denis ne marque point en quel temps avaient été faits les registres qu'il mentionne, et Cicéron ne dit point que la partie des annales, faite avant la prise de Rome, subsistât.

L'auteur montre après cela que les anciennes nations du Nord ont des traditions, mais ces traditions ont une liaison si intime avec des vérités historiques, qu'elles partagent presque avec elles leur certitude.

Il parle de même du Pérou, des Incas et du Mexique, dont les annales ne nous offrent que des scènes sanglantes et des détails démentis par d'autres traditions : ici il n'y a aucune certitude.

Mais la Chine seule semble avoir une histoire écrite par des contemporains. La preuve s'en tire de l'astronomie, qui constate que : le récit donné par les annales et la tradition 1° de l'observation d'un solstice d'hiver, et 2° d'une conjonction de cinq planètes opérée 171 ans après l'observation de ce solstice, est en parfait accord avec les données de la science astronomique. D'après cela l'origine de la nation chinoise remonterait à deux mille ans avant Jésus-Christ.

L'abbé Sallier ne se tint pas pour battu par

Digitized by Google

les considérations et les preuves nouvelles, dont Lévesque de Pouilly venait d'étayer sa thèse. Il prétendit qu'à toutes ces autorités citées à l'appui il en pouvait opposer d'autres d'une valeur au moins égale et, à la séance du 10 avril 1725, il donna communication d'une troisième dissertation sur ce sujet.

Il commença par faire observer qu'on est obligé d'admettre certains faits, comme la défaite des Romains près des Fourches-Caudines, ou les retraites séditieuses du peuple à l'occasion des cruautés des riches, ou encore certains autres non moins authentiques ; et, si dans ces faits il y a quelques détails fabuleux, leur mélange ne saurait aller à discréditer le corps de l'histoire.

Ensuite il établit que les historiens Cicéron, Varron, Atticus et Tite-Live ont été à même de voir des pièces originales et écrites dans le temps où les faits sont arrivés.

Telles que sont :

1° Les annales des pontifes : Cicéron nous dit qu'il les a consultées. Cicéron ne parle que des annales écrites depuis Numa, le premier auteur de l'établissement des pontifes, et celles-ci n'entrent dans aucun détail sur l'origine de Rome. — Clodius et Tite-Live disent seulement que les annales concernant Numa avaient disparu dans les troubles de l'irruption des Gaulois : ce qui n'est pas attaquer ni infirmer leur existence. — Enfin Cicéron nous apprend lui-même depuis quel temps on a commencé à rédiger les annales, preuve donc qu'il les a étudiées.

Digitized by Google

2° Les traités avec les nations voisines : Denis d'Halicarnasse nous dit : « Nous avons encore le traité de Tarquin avec ceux de Gabies. » Et Tite-Live, de son côté, dans ce qu'il avance, ne veut que faire sentir les difficultés de l'ouvrage qu'il entreprend.

3° Les inscriptions : Sur un bouclier de l'an 259, Appius Claudius avait fait représenter ses ancêtres et écrire les titres des honneurs qu'on leur avait rendus; et il n'a pas été seul sans doute.

4° La loi des douze tables : Voici ce qu'en dit Cicéron : « On voit une belle image de l'antiquité dans les livres des pontifes et dans la loi des douze tables : c'est là qu'on peut connaître le langage des temps les plus anciens et qu'on prend une idée des coutumes et de la façon de vivre de nos pères... »

De plus, une considération qui ne manque pas d'importance, c'est que les historiens romains, Varron, Cicéron, Atticus et Tite-Live, ne sont presque jamais démentis par d'autres écrivains.

Tite-Live, quand il établit ses parallèles, n'éprouve, dit-il, qu'une difficulté, c'est l'arrangement des dates. — Tite-Live, loin de nier l'existence des annales des pontifes, les reconnaît en termes exprès et dit seulement que quelques-unes ont été détruites par le feu. — Tive-Live enfin dit que le fait des clous, au lieu de remplacer l'écriture, n'était qu'une superstition.

Mais rien nulle part ne dément le fond des faits.

Digitized by Google

Il n'y eut plus de réponse à cette dernière dissertation de l'abbé Sallier. D'abord le débat ne pouvait pas s'éterniser ; mais, de plus, le membre illustre de l'Académie, le grand Fréret, avait voulu intervenir, précisément sans doute pour empêcher qu'on ne se passionnât d'un côté ou de l'autre en prolongeant la discussion. Il s'était prononcé à la séance du 17 mars 1724, et vouloir continuer, après son discours, c'était vouloir s'attaquer à lui-même ; personne ne pensa à s'engager contre lui. Voici un court résumé de sa dissertation qui ne contient pas moins de 44 pages in-4° :

Les esprits vraiment justes ne se croient point en droit de rejeter entièrement les traditions pour le gros des faits, lorsqu'ils n'ont point de preuves positives de leur fausseté.

On peut réduire toutes les preuves de l'histoire à deux classes :

1° Celle des témoignages contemporains, actes, titres, pièces écrites du temps des événements, ouvrages des historiens qui ont vu les faits ou les rapportent sur les mémoires de ceux qui en ont été témoins.

2° Celle des traditions historiques, opinions populaires, persuasion de la vérité d'un fait appuyée sur la persuasion des générations précédentes et pour des faits publics.

On ne pourrait pas rejeter toutes les traditions par la raison qu'il y en a eu de fausses : car on en dirait autant des chartes, titres, médailles et monuments.

Digitized by Google

Est-on en droit de rejeter comme faux les faits appuyés seulement sur les traditions ainsi définies? — Non, car toute l'histoire repose sur la tradition, c'est-à-dire sur le témoignage d'autrui.

Je crois que Hérodote, Thucydide, Xénophon, Polybe, etc., ont écrit les livres qui portent leurs noms et vivaient dans le temps dont ils parlent, parce que les écrivains postérieurs en ont été persuadés, et que, de ces derniers jusqu'à nous, il y a une chaîne non interrompue de témoins qui déposent tous d'une manière unanime.

Il est vrai que la tradition écrite l'emporte sur la tradition orale, qui peut s'altérer plus facilement, surtout dans les détails; mais cet inconvénient ne peut la détruire entièrement pour les faits publics et éclatants.

De plus l'histoire écrite se charge bien aussi quelquefois de détails merveilleux et faux.

Rejetons les fables mêlées au récit, mais pas le reste de l'histoire.

Il faut admettre que les auteurs des histoires originales des anciens peuples jusqu'à Hérodote et Polybe ont disparu, mais avaient été consultés par les écrivains postérieurs qui en ont conservé des fragments, les ont comparés avec les traditions les plus répandues. Sans cela la postérité sera en droit de rejeter un jour les récits des historiens de notre époque.

Après cet exposé, suit un détail de faits, racontés par les anciens écrivains grecs et latins, et qui en donnent la preuve. Puis il est ques-

Digitized by Google

tion des inscriptions, des chartes et des traités; tout cela était comme les chroniques que les moines écrivaient aux siècles d'ignorance et qui sont si utiles pour reconstituer l'histoire.

Alors vient une citation de ces anciens auteurs qui ont consulté tous ces documents et n'ont écrit que ce qu'ils avaient reconnu vrai. On a cette certitude pour les faits racontés de la même manière dans différentes nations.

« Il n'y a donc pas de raison, conclut le savant Fréret, pour rejeter entièrement l'histoire ancienne. Son étude a du mérite et des avantages; en dégoûter serait favoriser l'ignorance. Ne confondons point le moins certain avec le faux : ne développons pas le dégoût de l'antiquité. »

Tels furent les grands et solennels débats que souleva au sein de l'Académie des inscriptions et belles-lettres le jeune Lévesque de Pouilly. Nous avons voulu en donner de suite et sans interruption le récit complet pour en faciliter l'appréciation. Mais est-il besoin de dire ici que, pendant les trois ans qu'elles ont duré, ces mémorables discussions n'ont servi qu'à étendre la renommée de celui qui les avait excitées? Nous n'étonnerons donc personne en constatant que dès ce moment le nom de Louis-Jean Lévesque de Pouilly vola de bouche en bouche, et devint célèbre principalement dans toutes les académies et parmi tous les savants de premier ordre. Aussi nous voyons s'établir alors les liaisons les plus flatteuses, les relations les plus hono-

Digitized by Google

rables et les correspondances les plus estimables pour lui.

Le chancelier Daguesseau [1], en particulier, l'honora d'une amitié bien remarquable. Il était de 23 ans son aîné et jouissait de toute sa brillante renommée à cette époque ; Denis Talon [2] avait dit de lui : « Je voudrais finir comme ce jeune homme a commencé »; et lui-même avait révélé sa belle âme en disant un jour à une personne qui lui conseillait de prendre du repos : « Puis-je me reposer tandis que je sais qu'il y a des hommes qui souffrent? » Il a suffi que la Providence plaçât à une certaine heure le jeune de Pouilly en vue du grand chancelier pour que ces deux cœurs, si bien faits pour se comprendre, se sentissent attirés l'un vers l'autre. Des relations personnelles et fréquentes s'établirent aussitôt entre eux, et lorsque, pour des motifs particuliers, ils furent dans la nécessité de quitter Paris, les relations personnelles furent remplacées par des relations épistolaires. Nous avons eu la bonne fortune de retrouver un certain nombre des lettres qu'a écrites le chancelier Daguesseau [3], et nous nous ferons un devoir de les insérer, en tout ou en partie, dans ce mémoire : nous sommes convaincus que personne ne regrettera d'avoir pu en faire la lecture.

[1] Né à Limoges le 27 novembre 1668. — Mort à Fresnes (campagne où il s'était retiré en 1722), le 9 février 1751, un an après Lévesque de Pouilly.

[2] Président à mortier.

[3] Toutes ces lettres sont autographes et conservées dans les papiers de famille. — Voir la note insérée ci-dessus, page 2.

Digitized by Google

La première[1] est une réponse à une lettre de Lévesque de Pouilly; elle nous fait connaître la nature et le caractère d'intimité et d'estime qui régnaient dans les relations de ces deux hommes. « Vous *m'excités*, monsieur, par votre dernière lettre, à continuer d'approfondir les sentiments des anciens philosophes sur la vérité de la création. Je me suis bien repenti d'avoir eu la témérité de m'y engager. Je *n'ay* point *icy* les livres qui me seraient nécessaires pour discuter exactement ce point de critique philosophique, et je trouve encore moins dans mon esprit ce fonds de connaissances que les livres ne sauraient donner en un jour et qu'il faudrait avoir amassé de longue main, comme vous, pour être en état de porter un jugement certain dans une matière si obscure. Plus je lis et relis Platon et Aristote... »

La suite de cette lettre est tout un petit traité en dix-huit pages in-4° sur la connaissance que les philosophes anciens ont pu avoir du dogme de la création, c'est-à-dire d'après la seule raison naturelle, et affirmant cette connaissance. Ce traité mériterait d'être publié, et ce ne serait assurément ni sans honneur pour l'auteur, ni sans utilité pour le public. Voici la fin de cette longue lettre qui nous montre sous leur vrai jour les sentiments du chancelier pour de Pouilly:

« C'est uniquement par une distraction invo-

[1] Cette lettre porte la date du 15 juin 1722, à Fresnes.

Digitized by Google

lontaire que je ne vous ai rien dit, dans ma dernière lettre [1], de Madame la chancelière; vous m'avez transporté dans une région si éloignée des dames et de ce qui les occupe ordinairement, que j'oubliai absolument tout ce qu'elle m'avait prié de vous dire pour elle; je suis donc seul coupable, et je lui dois la justice de vous assurer qu'elle vous conserve toute la place que vous méritez dans son souvenir. Il me semble qu'elle a pour vous autant de goût que si vous n'étiez point savant et que vous en avez pour elle autant que si elle était savante. Vous voyez que je sais au moins réparer ma faute. Je n'en commettrai jamais que d'involontaires à votre égard, Monsieur, puisque personne ne peut honorer votre mérite plus que je ne le fais, ni être à vous plus véritablement que moi.

« DAGUESSEAU. »

Le chancelier ajoute ensuite en *post-scriptum :* « Il y a longtemps que cette lettre aurait dû vous être rendue, Monsieur, mais je comptais y en joindre une autre où je devais entrer plus à fond dans notre question après en avoir traité les préliminaires. Des distractions involontaires m'ont empêché de finir cette nouvelle lettre, et je vous envoie toujours celle-ci pour ne pas être si longtemps sans vous assurer que je suis toujours fort occupé de vos pensées et encore plus de votre personne. »

[1] Cette lettre a disparu avec beaucoup d'autres.

Digitized by Google

Voilà assurément la preuve évidente de l'amitié réelle du chancelier pour celui à qui il écrivait ces lignes : c'est aussi le témoignage le plus flatteur de la grande confiance qu'il avait dans les talents de son correspondant. Quel titre d'estime pour le jeune de Pouilly, et qui ne voudrait en être l'objet comme lui?

Il n'est pas douteux que toutes les lettres que lui ont écrites tant d'autres personnages célèbres de son époque n'aient été conçues dans le même sens et dictées par les mêmes sentiments : aussi faut-il déplorer amèrement leur disparition. Nous lisons dans une note laissée par son petit-fils dans les papiers de famille, que, après la mort de son grand-père la famille possédait des lettres de l'abbé d'Olivet, du P. Hardouin, du P. de Longuerue, de Fontenelle, de Mallebranche, de Pluche, de Racine le fils, de Voltaire enfin qui en avait écrit un si grand nombre et dont une seule a été retrouvée. « Mon père, dit le petit-fils, avait toutes ces lettres dans sa jeunesse : elles ont disparu pendant un voyage qu'il fit en Allemagne, et à son retour il les a inutilement recherchées. On n'a conservé, quant aux lettres de Voltaire, que celles écrites par lui à Lévesque de Burigny, frère de Lévesque de Pouilly; et quant à toutes les autres, il ne s'en trouve qu'une seule de Lady Bolingbroke. » On la lira ci-dessous.

Pendant le séjour de Lévesque de Pouilly à Paris après son retour de Reims, le chancelier Daguesseau lui écrivit encore deux autres lettres

Digitized by Google

que nous allons transcrire ici avec bonheur. La première est du 20 janvier 1724, de Fresnes ; il est essentiel de bien remarquer cette date : « Je vous ai gardé pour le dernier, monsieur, écrit le chancelier, et c'est la place des amis qu'on cherche à entretenir plus longtemps, après s'être d'abord défait des importuns. Je ne sais même pas trop pourquoi vous avez donné avec moi dans la fadeur du compliment de la nouvelle année, comme si je n'étais pas persuadé que tous les jours qui la composent sont pour moi dans mon cœur comme le premier. Je pécherais après cela contre mes principes si je vous assurais qu'il en est de même chez moi pour vous ; et je me flatte que vous en êtes bien persuadé.

« Je crains, Monsieur, qu'il ne faille en effet que je me réduise à la république de Platon, etc..»

Le chancelier prie ensuite Lévesque de Pouilly d'assister de ses conseils M. l'abbé Sallier, en lui demandant de publier une édition nouvelle de Platon, et puis enfin il lui propose de composer un ouvrage qu'il ne nomme pas, mais qu'il appelle une « besogne de maçon en comparaison de ce que de Pouilly serait capable de faire. » Mais il ajoute « qu'il serait aise que son frère de Burigny partageât ce travail avec lui, et qu'il approuve le dernier des deux plans que son ami de Pouilly lui a donnés. » — « Armez-vous de courage, dit-il en terminant, vous en aurez besoin pour conduire à sa perfection un ouvrage si laborieux : mais vous en serez bien récompensé par le plaisir d'avoir exécuté un des plus

Digitized by Google

agréables et des plus utiles desseins que le public puisse attendre de votre zèle et de votre capacité.

« DAGUESSEAU. »

Or quel était cet ouvrage ? Lévesque de Pouilly l'a-t-il exécuté ? Rien nulle part ne s'est rencontré pour nous renseigner à ce sujet. Mais ce que nous savons, c'est que, après cette lettre, il vint à la pensée de Lévesque de Pouilly de rendre plus étroits ses rapports d'amitié avec le chancelier. Il lui écrivit pour lui proposer une alliance de famille et lui exprima le grand bonheur qu'il éprouverait de voir sa parente agréée par lui pour devenir la compagne de son fils.

Voici la réponse que dès le 9 février suivant il reçut du grand chancelier : « Vous ne vous contentez pas, Monsieur, de me faire trouver les biens intelligibles dans votre société. Vous voulez y joindre les biens sensibles par l'alliance à laquelle vous avez pensé pour mon fils. Rien ne paraît plus désirable en toutes manières que le parti dont vous me donnez l'idée. Je crains seulement qu'il ne soit trop bon et que par-là même il ne nous échappe. Mais il faudrait parler plutôt qu'écrire sur une pareille matière..... Vous me feriez donc un véritable plaisir si vous pouviez venir ici promptement afin que nous puissions parler plus aisément et plus à fond d'une affaire si importante. Elle me plaît par beaucoup d'endroits, mais surtout par le caractère du négociateur. Je sentirai vivement l'obligation que je vous aurai si elle peut réussir. Je

Digitized by Google

doute néanmoins qu'elle puisse augmenter l'estime et l'amitié que je ressens pour vous..... Madame la chancelière n'est pas moins touchée que moi de votre attention pour mon fils ; vous ne sauriez lui donner des marques de votre amitié pour nous dans un endroit qui lui soit plus sensible, et elle vous sait par avance le même gré de votre bonne volonté que si la chose avait déjà réussi. »

Toutes nos recherches ont été stériles par rapport aux suites qu'ont pu avoir les pourparlers dont il est ici question. Mais peut-être faut-il penser que tous ces projets s'évanouirent parce que toute négociation est devenue impraticable à cause du mauvais état de santé dans lequel se trouva alors Louis-Jean Lévesque de Pouilly. Nous avons vu déjà en effet qu'il était épuisé de longue main par un excès de travail et d'étude ; à cet épuisement venait de s'ajouter encore la fatigue de la lutte à soutenir pour la thèse qu'il avait présentée à l'Académie et qui avait soulevé tant d'opposition. Il se trouva à la fin dans une impossibilité absolue de se livrer à la moindre tension d'esprit. Les médecins déclarèrent qu'il n'y avait de moyen de guérison pour lui que dans le repos le plus absolu, le mouvement et la distraction des voyages.

Les déclarations étaient trop positives, trop absolues : Lévesque de Pouilly comprit qu'il n'y avait pas à balancer à les suivre. Il consentit à faire pour un temps le sacrifice de ses chères études, il y ajouta même le sacrifice de toutes

Digitized by Google

ses chères correspondances, toutes choses qui cependant étaient pour lui si pleines de charmes. Il ne voulut plus avoir d'autre préoccupation que celle du recouvrement de la santé. C'est alors que lui vint la pensée de renouer les relations personnelles qu'il avait établies à Paris avec le marquis de Bolingbroke dès les premiers temps de son séjour à la capitale.

Lorsque le jeune de Pouilly arriva à Paris en 1711, le marquis de Bolingbroke[1] y était établi à titre de secrétaire d'état sous la reine Anne d'Angleterre. Comme ce personnage politique était plein de talent et très renommé autant pour sa profonde connaissance de l'histoire que pour les traits d'esprit dont sa conversation était toute assaisonnée, il en résulta que des relations ne tardèrent pas à s'établir entre lui et Louis-Jean de Pouilly, et formèrent aussitôt une véritable amitié. Le petit-fils de ce dernier en a voulu laisser une attestation formelle en écrivant ces lignes que nous avons trouvées autographes dans le recueil des papiers de familles : « M. de Pouilly, dit-il, était très lié avec Bolingbroke ; il alla même passer avec lui dix-huit mois en Angleterre, lorsque le lord y retourna après avoir habité plusieurs années la France. Ils sont morts tous les deux à la même époque 1751 et le manuscrit de Bolingbroke sur l'existence de Dieu et les commencements du monde

[1] Né en Angleterre en 1672 et mort à Batterska, près Londres, en 1751.

Digitized by Google

est resté dans les papiers de M. de Pouilly.

A l'époque où nous sommes de la vie de Louis-Jean de Pouilly, il y avait dix ans que le marquis avait quitté Paris pour retourner en Angleterre et il était retiré à Batterska près de Londres. Depuis ce départ, une correspondance suivie avait entretenu les liaisons d'amitié établies à Paris. La prescription des médecins fournit à Lévesque de Pouilly l'occasion de reprendre les relations personnelles, et de donner enfin satisfaction aux pressantes invitations, si souvent réitérées par son ami d'outre-Manche. Il se décida pour un voyage en Angleterre; c'était du reste pour lui un voyage de guérison tout à fait en harmonie avec les impulsions de son cœur; il partit aussitôt, et arrivé près de son ami, il y fut accueilli avec bonheur.

Mylord Bolingbroke mit tout en œuvre pour lui rendre le séjour aussi agréable qu'utile à sa santé. Il s'empressa de le mettre en relation avec les principaux personnages du royaume, il lui procura la connaissance de beaucoup de savants, une entr'autres, à laquelle il savait qu'il attachait le plus grand prix, celle de l'illustre Newton. A cette occasion il arriva, dit l'abbé de Saulx[1], que Newton parla la première fois à Lévesque de Pouilly pour lui dire qu'il était son ami.

Ce voyage en Angleterre eut un double résultat pour Louis-Jean de Pouilly : il servit à la fois et

[1] Eloge de Lévesque de Pouilly, par l'abbé de Saulx.

Digitized by Google

pour le rétablissement de sa santé et pour l'acquisition de nouvelles richesses littéraires ; ce fut donc pour lui comme le comble du bonheur. Aussi quand il revint en France, il se retira à Reims dans sa famille : il voulait y jouir en paix de tous les biens, et pour le corps et pour l'esprit, qu'il rapportait d'Angleterre.

Dès son arrivée à Reims il reprit ses correspondances avec ses nombreux amis de France et de l'étranger, et surtout avec le chancelier Daguesseau et Mylord Bolingbroke. Ce fut dans une de ses lettres à ce dernier qu'il écrivit la première idée, le premier essai de son livre : *la Théorie des sentiments agréables*, ouvrage dont nous nous occuperons plus loin dans un article spécial. Bolingbroke lui répondit de son côté, il ne faut pas en douter ; mais malheureusement nous n'avons trouvé nulle part aucune lettre de lui, sinon un simple extrait qui a été inséré dans la biographie universelle de Michaud, et d'après lequel le marquis adressa à Lévesque de Pouilly ces paroles flatteuses : « Je n'ai encore vu que trois hommes qui m'aient paru dignes qu'on leur confiât le gouvernement des nations : ces trois hommes sont : vous, Pope et moi. »

D'après la note du petit-fils dont il a été déjà question, Lady Bolingbroke aurait écrit deux lettres à son aïeul, et cependant il ne s'en trouve qu'une seule dans les papiers de famille. Elle est de 1749 et nous l'insérerons en son lieu.

Avec ses correspondances extérieures, Louis-

Digitized by Google

Jean de Pouilly sut allier les relations les plus amicales avec ses compatriotes. Il était doué par la nature d'une de ces physionomies nobles et bienveillantes dont l'effet direct est d'inspirer cette confiance heureuse qui précède l'amitié; de plus il avait un esprit aimable et liant, accompagné de mœurs douces et polies: c'étaient les nœuds avec lesquels il retenait ceux qu'avaient attirés près de lui l'éclat et l'étendue de ses connaissances [1].

Déjà dès ce moment il révéla son cœur généreux et bienfaisant : il manifesta l'intention de faire participer à tous ses trésors d'esprit ses jeunes compatriotes en qui s'annonçaient d'heureuses dispositions pour les sciences et les arts. Il les invita chez lui et les accueillit avec toute son amabilité qui était si remarquable. Il les initiait, dans ces réunions, à toutes ses connaissances par des entretiens pleins d'intérêt; alors sa belle intelligence leur communiquait, dans des conversations entraînantes, tout ce qu'elle avait acquis de lumière par l'opiniâtre travail auquel il s'était jusque-là adonné si courageusement. Il ajouta même à ses leçons et à ses conseils de généreux bienfaits: nous voyons qu'en 1726 il procura à Jacques-Henry Macquart, devenu depuis un médecin célèbre, les moyens d'achever ses études: et nous dirons en son temps comment celui-ci acquitta envers lui sa dette de reconnaissance.

[1] Voir à la bibliothèque de Reims, *Abrégé historique et chronologique de l'histoire de Reims*.

Digitized by Google

Ainsi : relations habituelles et journalières avec tous les esprits distingués de la ville de Reims et dont nous avons fait connaître les noms et les travaux en tête de ce mémoire, d'une part ; de l'autre, relations épistolaires avec ses amis du dehors : tel fut le genre de vie que choisit Lévesque de Pouilly en se fixant à Reims après son séjour en Angleterre, et il le conserva jusqu'à sa mort, ajoutant toujours successivement à ses occupations agréables l'exécution de toutes les heureuses entreprises que lui inspira son dévouement au bonheur de ses concitoyens.

Sa première correspondance fut pour son illustre ami le grand chancelier ; la maladie l'avait forcé d'interrompre ses relations avec lui ; il voulait lui faire part de son retour à la santé et du parti auquel il s'arrêtait de se fixer à Reims pour le reste de sa vie. Cette décision du reste devait lui en inspirer une autre, celle de son établissement, et il voulait s'en entretenir avec celui dont il aimait à connaître les sages réflexions sur l'acte si important qu'il pensait à accomplir.

Le chancelier lui répondit aussitôt à Reims dans les termes affectueux que voici : « Fresnes, 11 novembre 1726 : Vous m'avez fait un véritable plaisir de me donner de vos nouvelles, Monsieur. J'étais depuis longtemps en peine de ne pouvoir vous en demander, parce que vous ne m'aviez point marqué où il fallait adresser les lettres qu'on vous écrirait. C'est la seule cause d'un silence involontaire qui ne me déplaisait pas

Digitized by Google

moins qu'à vous, et que vous me mettez heureusement en état de rompre par le compliment que je vous dois sur le mariage que vous êtes sur le point de contracter. La philosophie est donc menacée de n'être plus votre maîtresse. Elle est trop sage et vous aussi pour trouver quelque chose de plus piquant dans ce nom, et je m'imagine qu'elle cherchera à se consoler de votre changement d'état en rendant la femme aussi philosophe que le mari. Je ne doute pas même que ce soit elle qui a présidé à votre choix, et qui vous a présenté ce Dieu de l'hyménée que Catulle appelle : *dux bonæ veneris, boni consiliator amoris.*

« Les philosophes cependant n'ont pas toujours été heureux en femmes, mais tout ce que vous me dites du caractère de celle que vous épousez me persuade que *Socrate* n'aura point trouvé de *Xantippe ;* et que vous goûterez longtemps toute la douceur d'une société dont j'aurais grand tort de ne pas dire du bien.

« Je vois déjà par votre lettre qu'elle ne diminue point en vous le goût de la plus pure métaphysique. Vous êtes peut-être le premier homme qui à la veille de se marier n'ait été occupé que de la spiritualité de l'âme. Je serais charmé de voir les lettres que vous avez reçues de votre Anglais sur ce sujet, et encore plus les réponses que vous lui avez faites. L'idée que vous m'en donnez a quelque chose de si parfait que je n'ai pas la témérité de croire que je puisse y rien ajouter.... Puisque vous n'avez pu porter

Digitized by Google

la lumière dans une île qui s'applaudit même de ses ténèbres, je désespère qu'on puisse jamais y réussir..... Si ce travail est peut-être inutile pour eux (les Anglais), il peut servir à d'autres peuples..... Vous êtes plus capable que personne, Monsieur, de rendre ce grand service à l'humanité, et le séjour qu'il semble que vous prenez le parti de faire à la compagne vous met en état d'y consacrer utilement un loisir que je ne saurais me permettre.....

« DAGUESSEAU. »

Cette lettre n'est pas seulement une réponse, c'est aussi pour nous une révélation. Lévesque de Pouilly évidemment méditait un ouvrage de philosophie, il en avait même préparé le plan et les matériaux. Peut-être que son séjour en Angleterre, ses conversations avec Bolingbroke, avec Pope et d'autres encore, avaient fait naître dans son esprit si droit la pensée de chercher à éclairer ces savants qu'il avait trouvés tout-à-fait dans l'erreur et le faux sur la nature de l'âme, et il soumettait son projet à son illustre conseiller. Ici encore nous ne pouvons faire que des conjectures, nous n'avons découvert aucun renseignement pour nous éclairer positivement. Une seule chose est acquise à la gloire de Louis-Jean Lévesque de Pouilly, c'est que le grand Daguesseau considérait son ouvrage projeté comme très utile à l'humanité.

Lévesque de Pouilly mit à exécution ses intentions de mariage; au mois de Janvier 1727

Digitized by Google

il épousa demoiselle Anne Roland, l'une des deux filles de Messire Louis Roland [1], seigneur, vicomte d'Arcis-le-Ponsart, secrétaire du Roi et qui fut lieutenant de la ville de Reims de 1691 à 1697. Par ce mariage il est devenu seigneur d'Arcis-le-Ponsart, et sa famille a conservé ce domaine seigneurial jusqu'à nos jours [2].

A partir de l'époque de son mariage, Lévesque de Pouilly va se consacrer complètement à la vie intime de famille et aux relations de société avec ses concitoyens. Il renonce même à toute participation aux travaux de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et voici la mention qui en a été faite à une séance de l'année 1727 : « Monsieur de Pouilly, académicien associé, se disposant à faire un établissement en Province, sa place est déclarée vacante [3]. » Mais il continua néanmoins ses correspondances extérieures avec ses plus intimes amis, et surtout avec Daguesseau, Voltaire et peut-être quelques autres. Nous aurons encore la bonne fortune de pouvoir publier quelques nouvelles lettres dont le contenu ne sera pas moins honorable pour lui qu'intéressant pour le lecteur.

[1] Louis Roland avait acheté la terre d'Arcis, le 11 avril 1684, de la dame de Maillefeux. Il l'avait cédée en 1691 à Simon Maillefer, époux de Charlotte Roland. — De Simon, cette terre passa à Jean-Baptiste Maillefer et de celui-ci à Lévesque de Pouilly en l'année 1734. — Voir bibliothèque de Reims. — Papiers de la succession de Jean-Baptiste Maillefer.

[2] Voir la généalogie de la famille de Pouilly à la fin de l'ouvrage.

[3] *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, tome VII, page 3.

Digitized by Google

La première lettre qu'il reçut après son mariage fut de son bien-aimé chancelier. Elle est comme toujours de Fresnes et porte la date du 11 Janvier 1727 : « La philosophie ne saurait désavouer, Monsieur, un engagement aussi sage que celui que vous avez contracté..... Vous avez tout lieu d'espérer par le caractère de celle qui a mérité votre choix, qu'elle ne fera que mêler une société agréable aux occupations de la philosophie qui feront toujours vos délices. Avec une femme aimable et des livres, j'ajoute encore avec un esprit tel que le vôtre, on est sûr de ne s'ennuyer jamais à la campagne. Donc ce séjour ne fera de la peine qu'à vos amis, qui seront privés par-là du plaisir de vous voir. »

Le chancelier ensuite l'engage à venir passer avec lui quelques jours à sa terre de Fresnes, puis lui indique, en réponse à sa demande, un sujet de travail à traiter : celui des mœurs de tous les peuples et surtout de leurs sentiments sur la religion ; la conformité de la philosophie et de la raison humaine avec les vérités que la religion nous enseigne, et termine en disant ;

« Je laisse à un ouvrier tel que vous le choix de son ouvrage ; vous ferez sans doute beaucoup mieux que je ne puis vous l'inspirer. Je n'ai pas besoin de vous assurer, après cela, que mes sentiments pour vous sont au-dessus des temps et des lieux. Je voudrais pouvoir vous en assurer autrement que par des paroles, et vous témoigner avec combien d'estime je suis, Monsieur, entièrement à vous. « DAGUESSEAU. »

Digitized by Google

De telles correspondances sont pleines de charmes sans doute; on se plaît à les lire et elles font qu'on s'attache toujours davantage à celui qui en est l'objet. Mais on voudrait aussi pouvoir considérer ce personnage si intéressant dans les détails de son existence sociale. On serait heureux de le voir tantôt au milieu des intelligences d'élite qui se réunissaient autour de lui comme dans des cercles littéraires, et tantôt dans tous les brillants salons de la cité rémoise dont il était l'âme et la vie. Sa nature aimable, son esprit distingué, sa conversation agréable et intéressante le faisaient rechercher de tout ce qu'il existait d'esprits remarquables, soit dans l'administration, soit dans la culture des belles-lettres, soit dans l'insdustrie, soit dans les familles de la noblesse, et partout il était entouré d'estime et de respect. Aussi c'est avec un regret bien amer que nous déplorons de n'avoir pu trouver de plus amples renseignements à ce sujet. Il nous faut tout laisser à l'imagination de chacun, qui du reste pourra trouver une direction déjà satisfaisante dans ce qui a été dit, et de tous les personnages de cette époque, et de la nature des relations établies avec eux. Nous arrivons d'un bond à l'année 1734.

Le 8 mai 1734 fut une époque mémorable dans la vie de Louis-Jean Lévesque de Pouilly : c'est la date de la naissance de son fils, qui reçut au baptême les noms de Jean-Simon. Fils bien-aimé auquel son père, tant qu'il vécut,

Digitized by Google

consacra tous ses soins! Il travailla sans relâche à lui communiquer toute son âme, tout son cœur, et voulut se charger lui-même de son éducation. Il accepta à une certaine époque le concours de Tinois, qu'il donna comme répétiteur à son fils; il accepta encore, après le départ de Tinois, l'aide de Jacques-Henry Macquart, qui, grâces à ses bienfaits, avait pu parvenir au grade de docteur en médecine et qui par reconnaissance était heureux à son tour de faire participer le fils de son bienfaiteur aux connaissances qu'il avait pu acquérir; mais toujours il voulut être lui-même le conducteur et du disciple et du maître qu'il s'adjoignait. Il ne faut donc pas s'étonner que ce fils ait mérité plus tard d'être placé dans le nombre des enfants célèbres par leur savoir, et qu'il soit devenu lui aussi un membre illustre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et principal magistrat de la ville de Reims.

Il nous est très agréable de pouvoir insérer ici trois lettres de Miroménil que nous avons trouvées dans le recueil des papiers de famille et qui font autant d'honneur au père qu'au fils.

La première est datée du 26 mars 1776, elle a pour but d'annoncer à Jean-Simon de Pouilly que « le Roi vient d'accorder au Présidial de Reims[1] la permission de porter la robe rouge, parce que sa Majesté est informée de la distinction avec laquelle vous remplissez vos fonctions. »

[1] Nous verrons plus loin que Jean-Simon occupa la charge de président au Présidial de Reims.

Digitized by Google

La seconde lettre est de l'année suivante ; elle a pour objet de lui annoncer « l'obtention du brevet de conseiller d'État que Sa Majesté lui accorde, et qu'il mérite par ses talents et ses vertus. »

Enfin la troisième contient l'envoi du brevet de conseiller d'Etat « comme la récompense la plus flatteuse dont Sa Majesté ait pu reconnaitre votre mérite, vos services et ceux de feu monsieur votre père. »

Que dire de cet acte émané de l'autorité royale et qui proclame si glorieusement les bienfaits de Louis-Jean de Pouilly même trente ans après sa mort ? Heureuse la famille à qui il est donné de posséder un tel titre d'honneur !

Nous avons dit comment Louis-Jean de Pouilly avait écrit la première ébauche de son livre : *La Théorie des sentiments agréables*, dans une lettre à Mylord Bolingbroke [1]. Or il arriva qu'en 1736, à son insu, cette première ébauche fut imprimée, se répandit un peu partout, et l'auteur ne fut pas peu surpris de recevoir de tous côtés des éloges de la part de tous les savants qui en avaient pris connaissance. Le comte de Tressan, entr'autres, le lieutenant-général des armées du Roi, membre de l'Académie des sciences, etc., passant alors à Reims et ayant eu occasion de lire cet ouvrage, a composé une strophe pour rendre le plaisir et l'admiration qu'il avait éprouvés à cette lecture. La voici telle que nous l'a conservée l'abbé de Saulx dans la publication

[1] Voir plus haut, page 56.

Digitized by Google

qu'il fit de son éloge de Lévesque de Pouilly :

Sublime et toujours agréable,
Profond, tendre, élégant, plus citoyen qu'auteur,
Pouilly, pour nous tracer la route du bonheur,
Pour peindre la vertu, pour nous la rendre aimable,
Consulta la nature et nous peignit son cœur.

Un si grand nombre de félicitations, données avec tant d'unanimité, par des personnages de si grand mérite, encouragèrent l'auteur à perfectionner ce premier essai de l'ouvrage qu'il avait eu la pensée d'entreprendre. Mais avant tout il voulut connaître l'appréciation de celui qui avait toute sa confiance. Il écrivit donc à son bien-aimé chancelier et demanda ses conseils en lui envoyant une copie manuscrite de cet essai. Nous avons retrouvé la réponse de Daguesseau dans les papiers de famille et nous la donnerons en son ordre de date. En attendant nous allons raconter un épisode qui arriva sur ces entrefaites et qui ne laissera pas de faire connaître l'importance dont jouissait Lévesque de Pouilly.

Voltaire se trouvait poussé à bout à cette époque par tous les libelles qui étaient publiés contre lui, et surtout parce que quelques personnes de nom illustre accordaient ouvertement une certaine protection au méprisable auteur du libelle intitulé *Voltéromanie*[1]. C'était une compi-

[1] Note qui accompagne une lettre de Voltaire à l'abbé Moussinot pour lui demander son aide afin d'être délivré de ses persécuteurs. — Edition Renouard, tome XLVII, page 262, de la correspondance générale. *Œuvres complètes de Voltaire.*

Digitized by Google

lation ordurière et dégoûtante de tous les mensonges imprimés depuis 30 ans contre lui en Suisse et en Hollande, et elle était l'ouvrage de l'abbé Desfontaines. Or parmi les personnes qui patronaient ce libelle, Voltaire comptait Saint-Hyacinthe, contre qui il était exaspéré déjà, parce qu'il avait publié un pamphlet contre l'auteur de *la Henriade*[1]; et il se trouvait que le frère de Louis-Jean de Pouilly, Lévesque de Burigny, à qui Saint-Hyacinthe avait inspiré une affection aveugle (voir Gustave des Noires-Terres, *Voltaire et la société au* XIX^e^ *siècle*, tome 2, page 362), défendait celui-ci et partout et toujours et envers et contre tout. Il le défendait même encore à l'âge de 80 ans, quand Saint-Hyacinthe était mort depuis 30 ans.

Voltaire voulut en finir avec toutes ces contrariétés. Il eut la pensée, et il ne pouvait mieux faire, de s'adresser à son ami de Pouilly. Il lui écrivit donc de Cirey, le 27 février 1739, la lettre

[1] Voici ce que Voltaire écrivit à Helvétius sur Saint-Hyacinthe : « Cirey, 21 janvier 1739. — Ce que j'apprends est-il possible ? Belle âme née pour faire plaisir et qui agissez comme vous pensez, vous êtes allé et vous avez encore retourné chez Saint-Hyacinthe ! *Generose puer !* Ne profanez pas votre vertu avec ce monstre. C'en est trop, mon cœur est pénétré de vos soins. Si vous saviez ce que c'est que Saint-Hyacinthe, vous auriez eu horreur de lui parler. Je ne l'ai connu qu'en Angleterre, où je lui ai fait l'aumône ; il la recevait de qui voulait ; il prenait jusqu'à un écu. Il s'était échappé de la Hollande où il avait volé le libraire Catuffe, son beau-frère ; et il n'avait auprès de moi d'autre recommandation que de m'avoir déchiré dans plusieurs libelles. Il avait eu part au *Journal littéraire* où il m'avait maltraité ; mais je l'ignorais, et il se donnait pour l'auteur du *Mathanasius*, ce qui faisait que je lui pardonnais ses anciens péchés. Se faire honneur du *Mathanasius*, qui était de MM. de Sallengre et S'Gravesande, etc..., était la

Digitized by Google

que voici : « Mon cher Pouilly, je n'ai aucun droit sur Monsieur votre frère que celui de l'estime que je ne puis lui refuser. Mais j'en ai peut-être sur vous parce que je vous aime tendrement depuis vingt années. Les affaires deviennent quelquefois plus sérieuses et plus cruelles qu'on ne pense. Monsieur de Saint-Hyacinthe m'outrage depuis 20 ans... Il n'a cessé de m'accabler d'injures dans le journal littéraire. Etant à Londres il publia une brochure contre moi; mais un outrage imprimé à la suite du *Mathanasius* est une injure d'autant plus cruelle qu'elle est plus durable.... malheureusement j'ai des parents qui prennent cette affaire à cœur et je ne cherche qu'à prévenir un éclat..... » Ensuite Voltaire prie son ami de faire en sorte que Saint-Hyacinthe au moins ne partage pas les fureurs et l'opprobre de l'abbé Desfontaines, et il ajoute : « Je suis content s'il déclare qu'il ne m'a point eu en vue, que tout ce qu'avance l'abbé Desfon-

moindre de ses fourberies. Il se servit à Londres de l'argent de mes charités et de celui que je lui avais procuré pour imprimer un libelle contre *la Henriade* ; enfin, mon laquais le surprit me volant des livres et le chassa de chez moi avec quelques bourrades. Je ne l'ai jamais revu, jamais je n'ai proféré son nom. Je sais seulement qu'il a volé en dernier lieu feu Madame de Lambert, et que ses héritiers en savent des nouvelles. Enfin, voilà l'homme qui, dans un libelle impertinent et digne de la plus vile canaille, ose m'insulter avec tant d'horreur. C'est trop s'abaisser, mon cher ami, d'exiger une satisfaction d'un scélérat qui ne doit me satisfaire qu'une torche à la main et sous le bâton. Evitez ce malheureux qui souillerait l'air que vous respirez. Je vous avoue que mon cœur est saisi quand je vois les belles-lettres déshonorées à ce point ; mais aussi que vous me consolez ! Venez donc à Cirey...., dites donc quand vous viendrez, aimable enfant. — Renouard, tome XLVII.

Digitized by Google

taines est calomnieux, qu'il pense de moi tout le contraire de ce qui est avancé dans le libelle en question. Je connais trop, mon cher ami, la bonté et la générosité de votre cœur pour ne pas compter que vous ferez finir une affaire qui peut-être perdra deux hommes dont l'un a subsisté quelque temps par vos bienfaits et dont l'autre vous est attaché par tant d'amitié[1]. »

Voltaire n'eut qu'à s'applaudir d'avoir eu recours à son ami de Pouilly; c'était lui confier une mission qui était en conformité parfaite avec sa grande bonté d'âme. Aussi dès la première intervention de la part de Lévesque de Pouilly, on vit se rétablir la paix et l'harmonie entre ces cœurs froissés. Voltaire, à la date du 25 avril suivant, put écrire ces mots à l'abbé Moussinot son ami : « Ne parlons plus de Desfontaines ; je suis mal vengé, mais je le suis. » L'abbé Desfontaines avait donné son désaveu dès le 4 avril précédent[2].

Ce fut assurément une glorieuse manifestation en faveur de Louis-Jean de Pouilly que de voir le grand Voltaire chercher et trouver un appui si efficace auprès de lui. Un tel acte aux yeux de ses concitoyens était une illustration incomparable.

Après sa dernière lettre au chancelier Daguesseau. Lévesque de Pouilly lui en écrivit une autre pour lui envoyer un nouveau manus-

[1] *Œuvres complètes de Voltaire.* — Edition Renouard, tome XLVII, page 242.

[2] *Ibid.*, page 389.

Digitized by Google

crit à examiner et qui était déjà une amélioration de son ébauche sur *les sentiments agréables*. En même temps il lui mandait qu'il renonçait à continuer ce travail et qu'il le conjurait d'en jeter le manuscrit aux flammes pour l'anéantir à jamais. Cette demande lui attira la réponse suivante qui lui était adressée à Arcis-le-Ponsart :

« Paris, le 9 Juin 1739 : Sur la prière que vous me faites, Monsieur, de jeter au feu les deux manuscrits que vous m'avez envoyés il y a déjà du temps, je dirais volontiers ce qui est dans des vers qu'on a attribués à Auguste :

Ergò ibit in ignes,
Magna que doctiloqui morietur musa Maronis !
Dii prohibete nefas, musæ prohibete latinæ !

Je prends donc le parti de vous renvoyer un de ces manuscrits, et je vous exhorte fort à n'en pas faire une justice aussi rigoureuse que celle dont vous vouliez que je fusse l'exécuteur. Reprenez des sentiments de père pour une production de votre esprit que d'autres se feraient honneur de mettre au jour, et ne commettez point une espèce de parricide en la détruisant aussi cruellement que vous le méditez ; je ne vous renvoie pas la première édition manuscrite du même ouvrage que vous m'avez aussi confiée, parce que je l'ai si bien enfermée que je ne me souviens plus du lieu où je l'ai mise. J'avais même commencé à y faire des notes, mais comme je la vis imprimée quelque temps après,

Digitized by Google

sans doute à votre insu, je compris que mes remarques viendraient trop tard. La même idée de vous en envoyer me revint dans l'esprit lorsque je reçus votre nouvelle édition manuscrite. Mais le temps m'a manqué, et comme on est volontiers la dupe de l'avenir, quand on a beaucoup d'occasions, j'ai toujours espéré de trouver un moment de loisir où je pourrais vous faire part de mes réflexions sur un ouvrage qui est déjà assez bon en lui-même pour faire désirer qu'on le porte à la plus grande perfection. C'est à quoi je ne saurais trop vous inviter, Monsieur, et si je n'en conservais pas l'espérance je me garderais bien de vous renvoyer cet ouvrage. Occupez-vous donc utilement du soin de le retoucher et de le perfectionner, en renonçant à la cruelle pensée de le supprimer. Si vous pouviez venir passer quelque temps en ce pays-ci, je serais charmé de vous recevoir.....

« DAGUESSEAU. »

Après une lettre aussi encourageante, Lévesque de Pouilly n'avait qu'un parti à prendre, c'était de suivre le conseil qui lui était donné. Il se mit donc à l'œuvre ; il ajouta des aperçus, des développements nouveaux, pour lesquels il n'eut qu'à étudier et à consulter son cœur, et puis il envoya ce nouveau travail à son illustre ami, afin de le soumettre à son approbation.

Le chancelier Daguesseau lui répondit de Fresnes le 20 novembre de la même année, à Arcis-le-Ponsart, dans les termes suivants :

Digitized by Google

« J'ai lu et relu, Monsieur, le manuscrit que vous m'avez envoyé. J'y trouve d'excellentes vues et des traits dignes de votre capacité et de votre religion. Le plus grand et peut-être le seul défaut que j'y remarque, c'est que l'ouvrage est trop court. Le sujet en est si grand, si intéressant, qu'il demanderait à être traité avec plus d'étendue. Je doute que les notes puissent y suppléer; elles n'y ajouteront que des faits plus détaillés, mais c'est dans la suite et dans le progrès du raisonnement que doit consister la force d'un tel ouvrage..... J'aurais encore d'autres réflexions à vous communiquer..... Je les réserve pour le temps que vous me promettez de venir passer ici, et où je ne vous proposerai mes difficultés que pour m'instruire par la manière dont vous saurez les lever..... Madame la chancelière vous est fort obligée de votre souvenir dont elle fait plus de cas que des livres que vous cherchez pour elle.....

« DAGUESSEAU. »

On ne sait ce qu'il faut ici admirer le plus, ou la modestie de Louis-Jean de Pouilly qui s'alarme parce qu'une publication d'un essai d'ouvrage lui attire des félicitations de toutes parts et qui veut qu'on anéantisse cet ouvrage, ou de sa docilité d'enfant vis-à-vis du chancelier Daguesseau qui lui fait reprendre, corriger, développer son ouvrage, ou enfin de son application à chercher par tous les moyens la plus grande perfection possible. Mais quoi qu'il en

Digitized by Google

soit, proclamons avec reconnaissance que ce fut grâce aux conseils du chancelier que nous avons possédé un bon livre de plus pour le bien de l'humanité. On se sent consolé et heureux à la pensée que, fidèle aux recommandations de son estimable ami, Lévesque de Pouilly répondra à sa confiance et préparera, en suivant simplement les inspirations de son cœur, des encouragements à la vertu. De sorte qu'après avoir excité au bien ses contemporains par ses exemples, il saura par son livre y exciter encore les générations à venir.

Vers cette même époque, Louis-Jean de Pouilly, par un effet de sa bonté de cœur, voulut ajouter un attrait de plus aux réunions qu'il offrait chez lui, comme nous l'avons dit, à ceux de ses concitoyens qui cultivaient les belles-lettres. Il pensa à leur proposer de faire exécuter, en y coopérant eux-mêmes, les représentations des pièces théâtrales les plus renommées, et fut accueilli par une approbation unanime. Mais il fallait une salle de spectacle : or il avait dans sa maison, rue de Vesle, un grand bâtiment qui séparait la cour du jardin ; ce bâtiment fut transformé sans retard et la salle de spectacle fut trouvée [1]. On choisit de suite une pièce de Voltaire, *Zaïre*, on se distribua les rôles, on se mit à l'étude, et bientôt, à la satisfaction générale, les représentations commencèrent. Une autre

[1] Ces renseignements ont été trouvés dans le recueil des papiers de famille.

Digitized by Google

pièce ne tarda pas à succéder à celle-ci, en sorte qu'en peu de temps on y joua plusieurs pièces de Voltaire.

Il n'est pas douteux que Lévesque de Pouilly n'ait entretenu son ami Voltaire des succès de cette entreprise de récréation littéraire; et certainement aussi Voltaire de son côté lui en aura adressé des félicitations : mais il nous faut nous borner ici à des conjectures, puisque toutes les lettres de Voltaire à son ami de Pouilly ont disparu.

Une chose à cet égard est certaine : c'est que Louis-Jean de Pouilly invita Voltaire à venir lui-même être témoin des résultats satisfaisants qu'il lui racontait dans ses correspondances. Voltaire en effet accepta l'invitation pour lui et pour la Marquise du Châtelet[1]. A ce même moment il devait aller à Bruxelles avec elle pour y soutenir un procès d'affaires d'intérêts. Des arrangements furent arrêtés : il fut décidé qu'on couperait la course et qu'on ferait un séjour à Reims pour se reposer au milieu du long trajet de Paris à Bruxelles. Voltaire partit donc de Paris avec son amie le 22 août 1742 au matin, et le même jour ils arrivaient à Reims chez Lévesque de Pouilly qui les attendait et se promettait de les fêter admirablement. Il avait réuni

[1] Elle était propriétaire du château de Cirey. Voici ce qu'en a écrit Voltaire à l'abbé d'Olivet, le 20 octobre 1738 : « Je passe ma vie, mon cher abbé, avec une dame qui fait travailler trois cents ouvriers, qui entend Newton, Virgile et Le Tasse, et qui ne dédaigne pas de jouer au piquet. — *Volt.*, édition Renouard, tome XLVII.

Digitized by Google

chez lui à cette occasion la brillante société rémoise : on avait préparé grand festin, bal, représentation théâtrale : la fête fut splendide. Mais donnons la parole à Voltaire lui-même pour le récit de cette belle fête. Voici ce qu'il en a écrit de Reims à Madame de Champbonin [1] : « On a retenu, ma chère amie, la vivacité de mes sentiments ; et l'on a réglé que celui des voyageurs, qui ne vous est pas le moins attaché, serait le dernier à vous écrire. Nous voilà donc dans la ville de la Sainte-Ampoule ! Je vous jure que Madame la Marquise du Châtelet n'a jamais été plus aimable. Elle a enchanté toute la ville de Reims ; et comme de raison ; ceux à qui elle plait tant, lui ont donné en un jour deux pièces en cinq actes, l'une avant le souper et l'autre après. La dernière a été suivie d'un bal qu'on n'attendait pas, et qui s'est formé tout seul. Jamais elle n'a mieux dansé au bal ; jamais elle n'a mieux chanté à souper ; jamais tant mangé, ni plus veillé. Elle loge chez mon ami de Pouilly, homme d'une vaste érudition, et cependant aimable, doux, facile, comme s'il n'était pas savant, digne enfin de loger Emilie. Au lieu d'y coucher une nuit, elle en passe trois dans cette bonne ville. Nous partons demain sous l'étoile d'Emilie qui nous conduit. Vous qui tenez sa place à Cirey, faites des vœux pour une prompte conclusion de nos affaires....

« VOLTAIRE. »

[1] *Œuvres de Voltaire.* — Renouard, tome XLVII, page 585.

Digitized by Google

Le résultat immédiat de cette visite fut de rehausser encore la considération si légitime dont jouissait déjà Louis Lévesque de Pouilly. Voltaire alors était à l'apogée de sa gloire : quel effet magique aura produit, dans cette société d'élite, sa présence, sa parole, son esprit si brillant, surtout qu'il n'avait autour de lui que des admirateurs de son génie littéraire ! Mais autant on attachait de gloire à sa personne, autant il en revenait d'honneur à celui dont il voulait bien accepter l'hospitalité : tout le monde le sait, les relations et les amis d'un savant sont toujours la preuve de son mérite. Aussi ne nous étonnons pas de voir que désormais Louis-Jean de Pouilly sera reconnu et proclamé le premier de ses concitoyens, et appelé par les vœux de tous à la tête de l'administration de la cité.

En effet nous arrivons à l'époque où cet homme admirable va consacrer au bien public de sa ville natale toutes les puissances de sa nature généreuse autant que bonne : il l'avait révélée dans ses rapports intimes avec ses amis, dans son livre surtout : il va la montrer à tous dans ses œuvres.

Ce fut en 1743, à la séance du 10 mars pour les élections des administrateurs de la ville de Reims[1], que Lévesque de Pouilly fut élu par ses concitoyens pour la première fois membre du

[1] Registre contenant les conclusions délibérées par le Conseil de ville de Reims. — Manuscrit à la bibliothèque de Reims.

Digitized by Google

Conseil de ville de Reims, à titre de député de la neuvième compagnie des habitants; Adam Hachette était le lieutenant des habitants de la ville.

Investi du mandat de conseiller, il n'eut sans doute au début qu'une action indirecte, mais ce fut assez toutefois pour que tous ses collègues pussent bientôt apprécier son mérite et sa supériorité par rapport à l'administration, comme par rapport aux belles-lettres.

A la séance du conseil en date du 13 juillet 1744, on lui confia l'organisation de la réception royale que la ville se proposait de faire à sa Majesté Louis XV, qui devait honorer de son auguste présence la cité rémoise à son retour de ses conquêtes de Flandres. Nous lisons ce détail dans le compte-rendu de la séance : « MM. Lévesque et Deperthes sont priés de faire faire deux clés d'argent massif, nouées d'un ruban d'or le plus magnifique, de chercher à emprunter autant de linge et de vaisselle d'argent qu'il en sera besoin, et d'acheter ou louer les vaisselles de fayence nécessaires [1]. »

Ce fut pour Lévesque de Pouilly une occasion de donner de nouvelles preuves de son zèle et de son dévouement, et il en résulta que, à la séance convoquée pour les élections le 26 février 1746, tous ses concitoyens le choisirent pour être à la tête du Conseil de ville et le nommèrent

[1] Registre des conclusions du Conseil de ville.

Digitized by Google

lieutenant des habitants de la ville de Reims[1].

A partir de ce moment, Louis-Jean Lévesque de Pouilly, persuadé que ses talents ne lui appartenaient plus dès que la société les réclamait, fit à la ville le sacrifice absolu de sa liberté et même de ses penchants les plus chers auxquels il avait tout sacrifié jusqu'alors. Aussi on est stupéfait de l'incroyable fécondité de son administration, des institutions, des améliorations

[1] *Ibid.* — Origine des capitaines, lieutenants de ville. — Extrait de l'*Histoire de France* par Anquetil, inséré dans l'*Histoire et description de Reims*, par Géruzez.

« Après l'établissement des communes, les citoyens des villes, les bourgeois, *Burgi incolæ*, furent sous le *ban* d'un seigneur. *Ban*, mot allemand, signifie *proclamation, ordre* : bientôt on appela *ban* le lieu même où se faisait la *proclamation*. Les citoyens d'un *ban* n'étaient point assujettis aux ordonnances d'un autre *ban*. Ceux qui dependaient d'un *ban* jouissaient du droit de bourgeoisie, avaient voix active et passive dans les assemblées, étaient protégés par les magistrats du *ban*. Les habitants de la campagne appelés *vilains*, de *villâ*, métairie, n'avaient point part aux priviléges des bourgeois. Il y avait des *maires*, ou *échevins*, dans les différents *bans*.

« Si on expulsait un bourgeois de son *ban*, ou si on le *bannissait*, alors il perdait tous ses droits et ne trouvait aucun asile dans un autre *ban* : repoussé de tous côtés, obligé d'errer dans les campagnes, souvent il les ravageait.

« Telle fut l'origine d'une guerre civile en 1296. Un bourgeois, nommé Rufy, ayant été chassé de son *ban*, se mit à piller les environs de Reims ; les échevins, à cette occasion, demandèrent un capitaine à Philippe le Bel qui leur envoya *Gaucher de Mutry* : ce fut le premier capitaine de Reims.

« Dans le XIV^e^ siècle, Philippe le Long envoya à Reims, comme ailleurs, des capitaines pour commander les bourgeois. Le capitaine s'étant trouvé obligé de sortir de la ville, sans doute pour quelque expédition, confia la garde de Reims au seigneur *de Broye* qu'il nomma son lieutenant. Depuis 1347, jusqu'à la Révolution, il y eut à Reims une suite de 41 capitaines et de 92 lieutenants. Sous Charles VII, en 1429, le lieutenant du capitaine fut élu par voie de scrutin et devint le lieutenant des habitants, titre conservé jusqu'en 1789. »

Digitized by Google

de toute espèce qu'on a vues éclore à ce moment dans la cité rémoise, d'un si puissant développement de la volonté humaine, de tant de vie enfin dans un si petit espace de temps.

En effet, ce fut grâce à l'initiative de Louis-Jean de Pouilly, grâce à son zèle infatigable et à sa persévérance dans ses entreprises, que la ville de Reims put jouir 1° du bienfait incomparable, pour cette époque, de l'établissement des fontaines publiques, 2° de l'agrandissement et de la plantation plus agréable des promenades, 3° de la principale amélioration de l'éclairage, 4° du développement de la voirie extérieure et intérieure, 5° de l'accroissement des revenus de la ville, 6° du pavage d'un grand nombre de rues, 7° de l'assainissement des quartiers humides, 8° de la création des écoles de dessin et de mathématiques, 9° de projets et plans pour la formation et la décoration d'une place publique sous le nom de place Royale, et 10° enfin d'un projet de construction de casernes et de vastes magasins de blé. Malheureusement la mort ne laissa pas le temps à ce citoyen dévoué de réaliser les deux derniers projets : elle ne lui permit de diriger l'administration de la ville que pendant quatre ans à peine! Du moins en quittant cette terre il a pu emporter la consolation de pouvoir se dire qu'il n'avait perdu aucun des précieux instants de sa courte carrière administrative.

Comme il entre dans le plan de ce mémoire de consacrer un article spécial à l'exposé de

Digitized by Google

chacune des œuvres publiques qui ont rempli si abondamment ces quatre années d'administration, nous continuerons ici sans interruption la suite des détails biographiques qui ont marqué le reste de la vie de Lévesque de Pouilly.

En l'année 1747, si l'on en croit une note autographe du petit-fils de Louis-Jean de Pouilly, qui se trouve dans le recueil des papiers de famille [1], Voltaire et la Marquise du Châtelet sont venus une seconde fois passer deux jours environ à Reims chez leur ami, et cette fois la belle Emilie a joué elle-même un rôle dans la salle de spectacle de son hôte ! Nous avons vainement recherché ailleurs que dans ce recueil quelques indications au sujet de ce voyage ; les lettres de Voltaire, les mémoires de Longchamp comme ceux de Wagnières, tout est complètement muet sur ce point.

Au commencement de 1749, la marquise de Bolingbroke avait écrit à Louis-Jean de Pouilly pour prendre conseil de lui au sujet de l'éducation et des études du jeune fils du comte de Huntingdon, auquel s'intéressait vivement

[1] Voici cette note : « Voltaire est venu à Reims à plusieurs reprises, restant chaque fois un jour ou deux chez son ami de Pouilly, soit en allant de Paris à Cirey, soit en retournant de Cirey à Paris. Madame du Châtelet est venue en 1747, deux ans avant sa mort, avec M. de Voltaire, passer quelques jours à Reims, chez M. de Pouilly, qui avait fait disposer en salle de spectacle un grand bâtiment qui séparait la cour d'avec le jardin et dans laquelle on joua plusieurs pièces de M. de Voltaire. Dans cette salle de spectacle, la belle Emilie du Châtelet a joué les rôles de *Zaïre* et *Aménaïde*. — Un fabricant, qui a acheté la maison de M. de Pouilly, a changé, en 1796, cette salle de spectacle en pompe à feu, machines, mécaniques, etc. »

Digitized by Google

Madame du Noquet, l'amie de la Marquise. Lévesque de Pouilly s'était empressé de lui faire parvenir tout ce que son bon cœur et son esprit si droit lui inspiraient à ce sujet. C'est un épisode d'un nouveau genre et tout à son honneur; c'est pourquoi nous allons transcrire ici la lettre par laquelle Lady Bolingbroke lui exprima sa reconnaissance pour ses sages et précieux conseils, d'autant plus que non-seulement elle est pleine d'éloges pour lui, mais encore elle renferme les félicitations les plus flatteuses pour son jeune fils Simon-Jean de Pouilly, alors âgé de 15 ans [1].

« A Battersea, près Londres, 9 avril 1749. Je vous remercie, Monsieur, de votre lettre du 22 de mars, qui m'a fait et à monsieur de Bolingbroke un sensible plaisir par l'assurance que vous nous donnez de l'amitié que vous..... J'ai reçu aussi dans son temps la lettre que vous aviez adressée à madame du Noquet; monsieur le comte de Huntingdon, pour lequel je vous avais écrit, prend le parti d'aller à l'académie de Caen.....

« Je sais combien Monsieur votre fils a profité de l'éducation que vous lui avez donnée et est digne d'avoir un tel père. J'en ai une véritable joie par le bonheur que cela doit faire dans votre vie. Je voudrais que vous eussiez encore celui d'établir mademoiselle de Champeaux à votre gré et au sien; je sais combien elle est

[1] Lettre autographe conservée dans les papiers de famille.

Digitized by Google

aimable, et tout ce qui vous appartient devient mes proches. Ce n'est pas assurément un compliment; car je conserverai toute ma vie pour vous et pour les vôtres la plus tendre et la plus sincère amitié. Monsieur de Bolingbroke me prie de vous dire la même chose pour lui, car il ne peut vous le dire lui-même. Nous vous serons l'un et l'autre très obligés de nous envoyer à Calais, à l'adresse de madame du Noquet, l'édition que vous avez fait faire de la *Théorie des sentiments agréables*. Toutes fautives qu'étaient les autres, elles nous ont fait grand plaisir à lire. Il me semble que j'y retrouve partout votre vertueux caractère qui fait que vous n'êtes occupé que du bonheur du genre humain.

«..... Ce qui m'aurait fait le plus de plaisir de la paix, eût été que nos santés et les affaires domestiques de Mylord nous eussent permis de nous rapprocher de vous, Monsieur; nous vous félicitons du bien que vous avez fait à votre ville et nous vous souhaitons à vous et à Madame de Pouilly toutes sortes de bonheur.

« Lady BOLINGBROKE. »

On voit que c'était un concert unanime, à l'étranger comme en France, pour rendre hommage aux qualités de cœur et d'esprit de Louis-Jean de Pouilly; et aux preuves que nous avons pu en donner jusqu'ici, nous avons la consolation d'en ajouter une encore qui mérite toute considération.

Vers cette même époque eut lieu à Reims un

Digitized by Google

événement fâcheux qui préoccupa vivement l'attention publique, et Lévesque de Pouilly, à titre de lieutenant de ville, eut à intervenir. Or il arriva que, comme toujours, ce ne fut pas sans en retirer beaucoup d'honneur.

Le lieutenant général du bailliage de Reims s'était oublié au point d'insulter en public le lieutenant de police de Reims. Celui-ci porta plainte en haut lieu, à Paris, et le grand chancelier du royaume dut s'occuper de l'affaire. Daguesseau eut bientôt trouvé le moyen d'exercer la justice sur le fait. Il s'empressa de saisir cette occasion qui lui était offerte de dire une fois de plus à son ami de Pouilly en combien grande estime il l'avait dans son esprit: désirant connaître toute la vérité, il la lui demanda et à lui seul : on ne pouvait mieux reconnaître la confiance parfaite qu'il avait en lui. « Je compterai absolument, lui écrivit-il de Paris le 6 avril 1749, sur un témoignage tel que le vôtre, et comme j'en connais tout le poids, je n'en ferai aucun usage qui puisse vous commettre le moins du monde. Je profite avec plaisir de cette occasion pour vous assurer que votre longue absence, et le mépris que vous faites de ce pays-ci, n'ont diminué en aucune manière les sentiments d'estime et d'amitié avec lesquels je suis... « DAGUESSEAU [1]. »

On se sent, après la lecture de cette lettre, à l'abri de toute inquiétude sur le dénouement à

[1] Lettre autographe conservée dans les papiers de famille.

Digitized by Google

attendre : l'issue d'une affaire confiée à Lévesque de Pouilly et à Daguesseau ne pouvait être ni défavorable ni malheureuse pour personne.

Il nous a été donné jusqu'ici de n'avoir à transcrire que des témoignages d'honneur et d'estime en faveur de celui qui fait l'objet de cette étude. Nous voudrions pouvoir continuer longtemps encore cette agréable et douce occupation. Pourquoi faut-il se dire que les événements vont se précipiter et que le terme fatal est si proche? Il nous reste néanmoins à raconter ici un nouvel hommage rendu aux qualités de cœur de Louis-Jean de Pouilly : hélas ! ce sera le dernier !

C'était à l'automne de l'année 1749. Voltaire alors était inconsolable de la mort de la marquise du Châtelet[1]. Il se trouvait encore au château de Cirey, mais « fuyant toute compagnie, dit Longchamp dans ses mémoires[2], restant seul dans sa chambre, rêveur, triste, souffrant, et s'abandonnant aux plus douloureuses réflexions. Les premiers vers qu'il fit, après avoir retrouvé un peu de calme sont ceux-ci :

L'Univers a perdu la sublime Emilie :
Elle aima les plaisirs, les arts, la vérité ;
Les Dieux, en lui donnant leur âme et leur génie,
N'avaient gardé pour eux que l'immortalité. »

[1] Morte le 10 septembre 1749, à son château de Cirey. — Longchamp, dans ses *Mémoires*, en raconte les tristes causes et les tristes détails.

[2] Longchamp, d'abord valet de chambre de la marquise du Châtelet, devint ensuite secrétaire de Voltaire. Après la mort de son maître, il a publié sur lui des mémoires très détaillés.

Digitized by Google

Il écrivit alors plusieurs lettres au comte d'Argental, et une en particulier pour lui annoncer qu'il se disposait à aller chercher de la consolation de la perte qu'il venait de faire, près de son ami de Reims. « Je vous avais bien dit, lui écrit-il de Châlons à la date du 3 octobre 1749, que je voyagerais à petites journées; me voici à Châlons; j'irai passer deux ou trois jours à Reims chez Monsieur de Pouilly. C'est une âme comme la vôtre et un esprit bien philosophique; c'est la seule société qui puisse me consoler quelque temps et me tenir un peu lieu de la vôtre s'il est possible. Je viens de relire des matériaux immenses de métaphysique que Madame du Châtelet avait assemblés avec une patience qui m'effraie..... Ayez la bonté de m'écrire à Reims, chez Monsieur de Pouilly. Les lettres arrivent en moins de deux jours et je vous avertis que j'y attendrai la vôtre et que je ne partirai qu'après l'avoir reçue[1]..... »

Aussitôt son arrivée à Reims, Voltaire écrivit de nouveau à son ami d'Argental pour lui en faire part. Sa lettre est datée de « Reims, le 5 octobre 1749, au soir, en arrivant : S'il n'y avait à Paris que votre maison, j'aurais volé, et ma mauvaise santé ne m'eût pas retenu..... Permettez-moi de ne partir que mercredi prochain et arriver à Paris à petites journées..... Me voici à Reims, mais mon cœur, qui va un autre

[1] *Œuvres complètes de Voltaire*. Edition Renouard, tome XLVIII, page 260.

Digitized by Google

train que moi, est avec vous; il est dans votre petite maison d'Auteuil[1]..... »

Puis trois jours après il adressa une troisième lettre au même, laissant voir alors tout ce que son séjour auprès de Lévesque de Pouilly lui avait donné d'adoucissement à ses chagrins[2]..... « Reims, le 8 octobre 1749 : J'ai cru pouvoir, mes chers anges, adoucir un peu mon état en songeant à vous plaire. J'ai fait copier à Reims *Catilina,* qui était si chargé de ratures[3]..... Monsieur de Pouilly pense comme le copiste, mais je ne tiens rien sans vous. Ce Monsieur de Pouilly, au reste, est peut-être l'homme de France qui a le plus le vrai goût de l'antiquité. Il adore Cicéron et il trouve que je ne l'ai pas mal peint. C'est un homme que vous aimeriez bien que ce Pouilly : il a votre candeur et il aime les belles lettres comme vous. Il y avait ici un chanoine qui, pour s'être connu en vin, avait gagné un million; et il a mis ce million en bienfaits; il vient de mourir. Mon Pouilly, qui est à Reims ce que vous devriez être à Paris, à la tête de la ville, a fait l'oraison funèbre de ce chanoine qu'il doit prononcer. Je vous assure qu'il a raison d'aimer Cicéron, car il l'imite bien heureusement. Je pars, mes adorables anges,... car quoique

[1] *Œuvres complètes de Voltaire.* Edition Renouard, tome XLVIII, page 262.

[2] *Œuvres complètes de Voltaire.* Edition Renouard, tome XLVIII, page 262.

[3] Nous supprimons ici la partie de cette lettre qui a été citée plus haut à l'article sur Tinois, page 14.

Digitized by Google

je déteste Paris, je vous aime beaucoup plus que je ne hais cette grande ville; vilaine, turbulente, frivole et injuste ville..... »

Mais nous avons, de ce voyage de Voltaire à Reims, un récit fait par Longchamp dans ses mémoires. Nous y trouvons beaucoup de détails intéressants pour le sujet qui nous occupe, et nous n'avons aucune raison d'en suspecter la véracité. Nous allons donc la transcrire ici en entier.

« Le roi Stanislas, après un assez long séjour à Commercy, s'en retourna à Lunéville. Madame la Marquise du Châtelet et Monsieur de Voltaire le suivirent avec l'intention d'y passer l'automne. Quinze jours après leur arrivée, ils apprirent, par une lettre de Monsieur d'Argental, que les comédiens français se disposaient à donner bientôt la première représentation de *Sémiramis*. Ils auraient bien voulu y assister tous deux; mais Madame du Châtelet, dans la crainte de mécontenter le roi de Pologne, consentit à rester à Lunéville et à laisser partir seul Monsieur de Voltaire pour Paris[1]. Celui-ci eut bientôt fait

[1] Longchamp fait erreur ici sur la cause du voyage qu'il raconte. Il s'agit évidemment du voyage qui eut lieu en octobre 1749, puisqu'il raconte le temps d'arrêt à Châlons et qu'ailleurs il dit que ce fut à son voyage à Reims (et il ne parle que d'un seul dans tous ses mémoires) que Voltaire choisit Tinois pour secrétaire : tous détails qui se rapportent avec ceux de Voltaire dans ses lettres. — Or, *Sémiramis* ayant été jouée pour la première fois le 28 août 1748, cette représentation n'a pu être l'occasion du voyage de 1749. En outre, la coïncidence de la mort de Madame du Châtelet avec le voyage du mois d'octobre 1749, et qui est indubitable, prouve bien qu'il y a erreur ou confusion dans les souvenirs de Longchamps sur cette particularité.

Digitized by Google

ses dispositions pour le voyage ; il ne prit que moi pour l'accompagner et me fit mettre au-devant de lui dans la chaise de poste qu'on lui avait préparée.

« Comme il avait plus de temps qu'il ne lui en fallait pour arriver avant la première représentation de sa pièce, il résolut de faire visite dans la route à quelques personnes de sa connaissance et de passer expressément par Reims pour aller voir de Pouilly, qui l'en avait prié maintes fois.

« Nous partîmes, et notre première pause se fit à la maison de campagne de Monsieur l'Evêque de Châlons-sur-Marne, confrère de Monsieur de Voltaire à l'Académie française et son ami. Il fut très bien accueilli et y passa trois jours ; et ce ne fut pas sans peine que ce prélat consentit à le laisser partir le quatrième, parce que le temps était sombre et lourd et paraissait très disposé à l'orage. En effet, au bout de quelques heures de route, le ciel se couvrit de nuages très noirs et très effrayants ; des tourbillons de poussière, qui s'élevaient de toutes parts, laissaient à peine discerner le chemin ; on était ébloui et étourdi par les éclairs et le tonnerre. Nous étions à peu près à moitié chemin de Châlons à Reims, quand cet orage se termina par une pluie si abondante, que la chaussée et les fossés bordant le chemin en étaient également couverts. Monsieur de Voltaire, dans la crainte d'être versé et noyé, fit arrêter la voiture au milieu du chemin, qui n'offrait

Digitized by Google

plus pour lors avec les campagnes voisines qu'une nappe d'eau. Il considérait attentivement ce spectacle, et souffrait beaucoup de voir le postillon et ses chevaux inondés, tandis que lui et moi nous étions à couvert.

« Enfin le temps devenu meilleur, et les eaux s'étant en partie écoulées, nous pûmes continuer notre route, et nous arrivâmes à l'entrée de la nuit à Reims. Monsieur de Voltaire y était attendu; il avait adressé de Châlons une lettre à Monsieur de Pouilly par laquelle il lui demandait l'hospitalité. Un grand repas était préparé, et l'on y avait invité plusieurs amis de Monsieur de Voltaire et quelques dames, qui se faisaient une fête de voir cet homme célèbre. Le commencement du souper fut assez bruyant: chacun y parlait à la fois, et les questionneurs n'attendaient pas la réponse à leurs demandes pour en faire de nouvelles. Ils s'interrompaient l'un et l'autre, et Monsieur de Voltaire mangeait et ne disait mot. Enfin le désir de l'entendre parler amena un moment de silence. Monsieur de Pouilly s'entretenant alors des dangers que Monsieur de Voltaire avait courus dans sa route, lui fit quelques questions à ce sujet. Monsieur de Voltaire, en répondant, entra dans quelques détails et retraça l'orage qu'il avait essuyé d'une manière si pathétique, que tout le monde l'écouta avec le plus grand intérêt, sans oser presque respirer de peur de l'interrompre ou de perdre un mot de ce qu'il disait.

« Son récit cependant était tout naturel, sans

Digitized by Google

emphase et presque sans geste. La vérité des images, la naïveté des expressions, la variété et la justesse des tons de sa voix, suffisaient pour porter l'émotion au plus haut degré; moi-même, qui avais été témoin de l'événement et qui l'écoutais raconter avec la même attention que les convives, je me crus pour un moment transporté de nouveau sur la grande route et au milieu de l'inondation. Après le souper, quand tout le monde se fut retiré, Monsieur de Voltaire, avant d'aller prendre du repos, s'entretint un quart d'heure avec Monsieur de Pouilly; celui-ci le félicitait d'avoir parlé de la pluie et du mauvais temps à souper, puisque cela avait été l'occasion d'une nouvelle et grande jouissance pour ceux qui s'y trouvaient. « Pour moi, ajoutait-il, je ne suis nullement étonné de l'impression que vous avez faite sur eux; car je vous assure que jamais description de tempête ne m'a causé plus d'effroi et en même temps fait plus de plaisir. »

« Nous restâmes le lendemain chez Monsieur de Pouilly, et le jour suivant au matin, Monsieur de Voltaire lui ayant fait ses adieux, nous prîmes la route de Paris où nous arrivâmes le soir. »

C'est dans un autre endroit de ses Mémoires, à la page 324, que Longchamp s'occupa de Tinois, et c'est seulement par incident qu'il le nomme. « Ce secrétaire, dit-il, était un Monsieur Tinois, que Monsieur de Voltaire avait vu quand nous passâmes à Reims, en revenant de Lorraine, et qui, à ce que je pré-

Digitized by Google

sume, lui avait été recommandé par Monsieur de Pouilly. »

Comme on le voit, Longchamp ne cite pas un seul nom et ne fait connaître aucune des personnes si nombreuses qui ont pris part à la fête donnée à l'occasion de la visite de Voltaire. C'est une lacune que l'on regrette. On eût été heureux de lire dans son récit les noms des membres de cette réunion choisie : c'était certainement l'élite de la cité rémoise.

Cette dernière visite de Voltaire, ces fêtes données en son honneur, n'occasionnèrent pas le moindre temps d'arrêt, pour le premier magistrat de Reims, dans l'exécution des œuvres qu'il avait entreprises. Louis-Jean de Pouilly était une de ces natures dévouées au bien, dont rien ne peut ralentir l'activité, quand il s'agit d'œuvres de bienfaisance, et, nous aimons à le constater ici, pendant la durée des quatre années de son administration, il utilisa sans en perdre aucun tous les instants que la divine Providence voulut bien lui accorder. Car quand on connaît à la fois et le détail de toutes les démarches qu'il a faites, et les nombreuses correspondances qu'il a rédigées et expédiées, et les difficultés de tout genre qu'il est parvenu à surmonter, soit par sa prudence ou son esprit de conciliation, soit par l'énergie de sa volonté, soit par l'entraînement de sa parole sympathique et éloquente au milieu des membres du Conseil de ville, on reste stupéfait de tout ce que cet homme a pu accomplir en un si court espace de temps.

Digitized by Google

Aussi alors on se prend à regretter qu'une mort beaucoup trop prématurée soit venue enlever une nature si admirablement douée et à sa famille et à sa patrie et aux lettres.

Au milieu de toutes ces occupations si absorbantes, il survint une particularité qui était de nature à accroître encore la notoriété de Louis-Jean Lévesque de Pouilly. La célèbre *Ninon de Lenclos*[1], en mourant, avait légué la maison qu'elle habitait, rue des Tournelles, à Paris, à son ami *de Gourville,* qu'elle avait institué son légataire universel. Il arriva que plus tard *Louis-François Dey de Seraucourt* devint acquéreur propriétaire de cette maison et que, en l'année 1744, il inscrivit dans son testament la clause que, à sa mort, cette maison serait la propriété de Louis-Jean Lévesque de Pouilly. Or cette clause s'accomplit à l'époque où nous sommes arrivés de la vie de ce généreux bienfaiteur de Reims. Il ne devait pas jouir longtemps de la satisfaction que pouvaient lui procurer les souvenirs qui se rattachaient à cette propriété; mais ce n'est pas le seul ni surtout le principal motif que nous avons de déplorer le grand malheur que nous allons devoir raconter.

Le 16 février 1750, Louis-Jean Lévesque de Pouilly avait réuni le Conseil de ville[2]. Toujours préoccupé de trouver quelque bonne action à accomplir, il avait eu la pensée de procurer

[1] Le testament de *Ninon de Lenclos*, de son vrai nom *Anne de Lenclos*, se trouve dans le recueil des papiers de famille.

[2] Registre des conclusions. — Bibliothèque de Reims.

Digitized by Google

l'entrée gratuite à l'école des arts à quatre élèves doués d'heureuses dispositions pour l'étude mais dépourvus de fortune; il désirait en outre assurer par les moyens les plus favorables la durée et les progrès des écoles qu'il avait établies, et pour cela instituer quelques mesures d'encouragement en faveur de tous les élèves de ses deux écoles de mathématiques et de dessin : il assista à la séance et il eut la consolation de voir adopter unanimement sa double proposition; elle était toute de charité : ce fut la digne fin qui couronna cette vie de dévouement.

Lévesque de Pouilly fut attaqué soudain d'une de ces maladies qui sont la suite de l'excès du travail et de l'étude : son sang, dit l'abbé de Saulx[1], *s'alluma* dans ses veines. Pour combattre cette maladie, tous les efforts furent infructueux : dès le premier jour, Louis-Jean de Pouilly écrivit à son ami d'enfance l'abbé de Saulx, et finit sa lettre par ces mots : « Adieu, mon cher abbé ; on va me saigner. Quand on me tirerait tout mon sang, je ne vous en aimerais pas moins : car vous savez que si la vie est dans le sang, l'âme n'y est pas. Adieu encore, mon cher abbé, *et me tui amantissimum ama*[2]. »

Louis-Jean de Pouilly en arriva bientôt aux derniers moments. Cependant, même à sa dernière heure, même au milieu des pleurs de sa famille et de ses amis consternés, il se

[1] *Éloge de Lévesque de Pouilly.*
[2] *Ibid.*

Digitized by Google

montra toujours occupé du bien public. Il recommanda, pour ainsi dire en mourant, l'exécution des projets qu'il avait conçus pour le bonheur de sa patrie et qu'il laissait inachevés. Après cela, en chrétien sublime, il se tourna tout entier vers son Dieu, et dans les bras de la religion catholique accomplit son sacrifice. Le quatrième jour de mars de l'année 1750, Louis-Jean de Pouilly rendit à Dieu l'âme généreuse et bonne qu'il en avait reçue.

Aussitôt que la première nouvelle de cet événement, qui constituait un deuil public, fut connue, le vice-lieutenant fit assembler la compagnie du Conseil de ville pour lui faire part « de la perte que toute la ville vient de faire en la personne de Monsieur de Pouilly. » Monsieur Rolland, trésorier de France, beau-frère du défunt, et l'abbé de Vandières, son cousin, vinrent à l'Hôtel-de-Ville, demandèrent à être introduits pour annoncer ce triste événement et inviter la compagnie à assister aux funérailles. On les introduisit et ils remplirent leur douloureuse mission. Monsieur Hachette, vice-lieutenant, au nom de la compagnie répondit: « qu'elle est sensiblement touchée de la mort d'un si grand homme dont la perte cause un deuil et une désolation générale, et qu'elle assistera à ses funérailles et aux services religieux qui seront célébrés. »

La compagnie a ensuite député Monsieur Rogier et Monsieur Tarte, conseillers, vers Madame de Pouilly et Monsieur son fils pour

Digitized by Google

leur faire compliments de condoléance et convenir avec eux des jour et heure du convoi. Enfin la compagnie a prié Monsieur Hachette de conduire le deuil, et quatre conseillers de porter les coins du drap mortuaire[1]. »

Les restes mortels de Louis-Jean de Pouilly furent inhumés au milieu du deuil général et du concours de toute la ville dans l'église Saint-Jacques de Reims, sa paroisse.

Le Conseil de ville avait écrit à son Altesse Monseigneur l'Archevêque pour l'informer officiellement de ce triste événement, qui avait les proportions d'un grand malheur public. Son Altesse écrivit en ces termes au Conseil de ville : « Je reçois, Messieurs, la lettre que vous m'avez écrite sur la mort de Monsieur de Pouilly ; j'étais déjà informé de ce triste événement ; j'avais prévu et même partagé d'avance les regrets que vous me témoignez à cette occasion, et comme ils ne peuvent être mieux fondés, je ne suis point surpris que toute la ville déplore une si grande perte ; j'y suis en mon particulier si sensible, que je ne puis assez vous témoigner la douleur que j'en ressens. Ces sentiments de ma part sont un hommage que je dois aux rares qualités du défunt, et encore plus à l'usage qu'il en faisait pour l'avantage et la gloire de sa patrie[2]. »

Une telle lettre ne peut que consacrer à ja-

[1] Registre des conclusions.
[2] *Éloge de M. de Pouilly*, par M. l'abbé de Saulx.

Digitized by Google

mais les titres réels de Lévesque de Pouilly à l'estime et à la reconnaissance de toute la population rémoise. Aussi l'histoire la conservera pour être l'authentique et solennelle attestation de tous les bienfaits de ce vertueux citoyen en faveur de sa patrie.

Le lundi 9 mars, après l'accomplissement de toutes les cérémonies publiques de la sépulture, le Conseil de ville s'est réuni pour délibérer sur la célébration d'un service religieux pour le repos de l'âme de Monsieur de Pouilly ; la compagnie à l'unanimité décida que le jeudi suivant « il serait chanté en son nom un service solennel dans l'église des RR. PP. Cordeliers à l'intention de Monsieur de Pouilly. Monsieur le Syndic a été prié d'y inviter la famille de Pouilly et la compagnie de MM. les capitaines de bourgeoisie ; deux conseillers ont été priés de faire décorer l'église, tendre le chœur de draps noirs, avec les armoiries de la ville et y élever un mausolé avec les illuminations convenables. »

« Et de plus, pour répondre à l'invitation de MM. les professeurs de mathématiques et de dessin, faite à la compagnie, d'assister en la même église au service qu'ils feront chanter samedi prochain pour Monsieur de Pouilly, le Conseil a conclu que tous les membres assisteraient à ce service[1]. »

Le jeudi 12 mars, la compagnie se réunit à l'Hôtel-de-Ville pour de là se rendre en corps au

[1] Registre des conclusions.

Digitized by Google

service à l'église des Cordeliers. Au moment du départ, Monsieur Hachette, président, a adressé la parole à la compagnie en disant « qu'on ne saurait trop regretter la perte qu'on a faite de Monsieur de Pouilly, si distingué par son profond savoir, par son érudition, par la bonté de son cœur et par les biens qu'il a procurés à la ville en instituant les écoles de mathématiques et de dessin, en lui procurant des fontaines, en soutenant les droits de sa patrie, et en se conciliant par ses relations la protection pour la ville des hommes puissants de l'Etat[1]. »

L'abbé de Saulx, chanoine de Reims et recteur de l'Université de Reims, a fait en 1751, à l'occasion de l'anniversaire, l'éloge historique de Lévesque de Pouilly ; mais déjà auparavant, en 1750, il avait composé sur la mort de ce vertueux magistrat une ode assez longue, qui a été imprimée, dont plusieurs exemplaires se trouvent à la bibliothèque de la ville, et dans laquelle il célèbre tous les bienfaits de Lévesque de Pouilly à Reims.

Une inscription a été gravée sur la pierre tombale de Lévesque de Pouilly, placée dans l'église de Saint-Jacques. Cette pierre et cette inscription se voient encore aujourd'hui dans cette même église, mais ne sont plus à leur place primitive, qui était autrefois dans la chapelle de Saint-Joseph, laquelle est devenue aujourd'hui la chapelle de la Sainte-Vierge. Ce

[1] Registre des conclusions.

Digitized by Google

déplacement a eu lieu à l'occasion des travaux considérables de restauration exécutés à l'église sous l'administration de Monsieur Werlé. La pierre tombale de Louis-Jean de Pouilly se trouve actuellement près du petit orgue, dans le bras droit de la croisée de l'église.

Avant la révolution de 93, une inscription sur une pierre de marbre placée à une fontaine de la ville, était destinée à perpétuer le nom et le souvenir à Reims de Louis-Jean Lévesque de Pouilly ; cette fontaine et son inscription ont été détruites à cette époque néfaste de notre histoire. Depuis lors l'administration de la ville a suppléé à cet acte de sauvagerie en donnant à une rue qui aboutit à la place de l'Hôtel-de-Ville le nom de *rue de Pouilly*. C'est la rue par laquelle Lévesque de Pouilly passait toujours pour aller à l'Hôtel-de-Ville.

Qu'il soit permis d'exprimer ici le regret de ne rencontrer à Reims que cette seule marque de souvenir et de reconnaissance pour un tel bienfaiteur ;

Qu'il soit permis en même temps de déposer ici le vœu, et de conserver l'espoir qu'un jour enfin la ville de Reims saura se montrer digne de Louis-Jean Lévesque de Pouilly.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

LA THÉORIE DES SENTIMENTS AGRÉABLES

Lévesque de Pouilly écrivit le premier essai de cet ouvrage tout à fait à la hâte et en forme de lettre adressée à Mylord Bolingbroke. Une personne fit imprimer cette lettre à l'insu de l'auteur dans un recueil de pièces choisies, volume in-12, à Paris, chez Pissot, en 1736. Cette lettre portait alors le titre de *Réflexions sur les sentiments agréables et sur le plaisir attaché à la vertu.*

Quelques années après cette première publication, en 1743, un homme de goût, Gauffecourt, qui avait à Montbrilland, près de Genève, dans sa maison de compagne, une imprimerie dont il faisait son amusement, donna une assez belle édition in-8° de la *Théorie des sentiments agréables*, en conservant le texte exact de la publication de 1736.

L'auteur, qui ignorait qu'on eût imprimé sa lettre et qui ne regardait cette première composition que comme une ébauche nullement destinée à voir le jour, se vit par là engagé et

Digitized by Google

fortement sollicité à développer ses pensées et à donner à ce traité plus de régularité et d'étendue. Mais en même temps qu'il a bien voulu le faire, il a exigé que son nom demeurât caché, tant sa modestie et son goût pour la retraite lui faisaient fuir tout ce qui mène à la réputation. Son travail ainsi rédigé fut imprimé à Genève, chez Barillot et fils en 1747 ; et une édition du même travail fut donnée à Paris par David le jeune, au Saint-Esprit, en 1748.

Sur cette dernière édition, l'auteur a fait beaucoup de corrections et additions. On conserve à la bibliothèque de Reims l'exemplaire revêtu des annotations, additions, corrections écrites de la main de Louis-Jean de Pouilly.

L'ouvrage ayant été ainsi presque refondu, une nouvelle édition en fut donnée à Genève par Barillot et fils en 1749; la préface en est la même que dans les éditions précédentes, mais l'auteur s'y nomme et il y a en tête une dédicace au Roi signée de lui.

Cette édition, donnée à Genève en 1749, fut réimprimée avec le même texte, à Paris, par David, du Saint-Esprit, dans la même année, avec la même dédicace, et en plus avec approbation et privilége du Roi. Monsieur de Pouilly avait ajouté à son ouvrage, dans cette édition, le chapitre intitulé : *Eclaircissement sur l'harmonie du style*, qu'on ne trouvait dans aucune édition antérieure.

Enfin, longtemps après la mort de l'auteur, une dernière édition a été faite en 1774, à Paris,

Digitized by Google

par les soins de Monsieur l'abbé de Saulx, chez Deburre père, quai des Augustins. Cette édition contient le texte exact des éditions de 1749, mais donne en plus 1° l'Eloge de Monsieur Lévesque de Pouilly par Monsieur l'abbé de Saulx ; 2° deux Discours par Monsieur de Pouilly, l'un pour la rénovation des officiers de Reims, et l'autre pour faire l'éloge de Monsieur l'abbé Godinot ; 3° une Dissertation par Monsieur de Pouilly sur une sépulture qui y est appelée romaine, qui avait été découverte à Reims en 1738 et qui y est représentée en gravure. Un article spécial sera consacré dans cette étude à cette dissertation de Monsieur de Pouilly.

La *Théorie des sentiments agréables* a été jugée et appréciée très favorablement au moment de son apparition dans le monde des savants et des littérateurs. Nous allons rapporter ici toutes ces appréciations, en donnant un résumé des différents jugements écrits sur cet ouvrage et que nous avons pu rencontrer dans nos recherches pour composer cette étude sur Lévesque de Pouilly.

Ce livre [1] est la production d'un esprit net et délicat qui sait analyser les plus petites nuances du sentiment. Il est plein d'une saine philosophie et semé d'un grand nombre d'idées neuves : celles même qui ne le sont pas prennent un air de nouveauté par la manière dont l'auteur

[1] Dictionnaire bibliographique, — édition de 1810, — art. Lévesque de Pouilly.

Digitized by Google

les rapproche et les présente à son lecteur. On désirerait peut-être plus de liaison, plus d'enchaînement et d'ensemble entre les différentes parties qui composent sa théorie.

Voltaire a dit de son ami de Pouilly « qu'il raisonnait aussi profondément que Bayle, et écrivait aussi éloquemment que Bossuet. » « Ce sont, dit Géruzez[1], les fleurs de la plus brillante littérature unies aux plus hautes conceptions de la philosophie et de la morale ; c'est l'imagination de Platon avec le raisonnement de Pascal. Richesse d'expressions, profondeur d'idées, élévation de pensées, harmonie de style, tout s'y trouve réuni. Que faut-il de plus pour imprimer à un ouvrage le cachet de l'immortalité ? Il est du petit nombre de ceux qu'on peut lire et relire avec fruit. »

« L'auteur, remontant à la source de nos plaisirs avec une sagacité rare, nous montre que le vrai bonheur est attaché à la vertu et à l'accomplissement de nos devoirs envers Dieu, envers nous-mêmes, envers nos semblables. Il parle de la vertu avec intérêt et conviction et l'on voit sans peine qu'il rend compte de ses propres sentiments quand il prouve que la vertu conduit au bonheur. »

« L'auteur de l'article *Plaisir*, dans l'Encyclopédie, a copié en partie la *Théorie des sentiments agréables* sans en avertir. »

« Si toutes les matières de philosophie, disent

[1] Hist. de Reims. biographie de Monsieur de Pouilly.

Digitized by Google

les journalistes de Trévoux, étaient traitées selon la méthode de Monsieur de Pouilly, tout le monde deviendrait philosophe, parce que tout le monde voudrait éprouver les plaisirs inséparables de la raison[1]. »

« Est-il un plan d'ouvrage, disent encore les mêmes journalistes[2], plus intéressant pour le cœur et la raison ? Nous obliger à raisonner sur nos plaisirs, c'est les étendre et les multiplier ; en développer les causes et les rapports, c'est démontrer l'intelligence et la bonté du Créateur ; nous persuader qu'ils sont les effets naturels de la vertu, c'est faire aimer ce qu'elle a de plus austère : tel est le dessein de l'auteur. »

Après ces différentes appréciations, il ne sera pas hors de propos de donner une analyse succincte de l'ouvrage entier. Voici celle qui en a été faite à l'occasion de la première édition et qui a été rééditée par l'abbé de Saulx en 1774.

« Monsieur de Pouilly s'est proposé dans cet ouvrage de découvrir la source et la mesure de nos goûts, de nos plaisirs et de nos devoirs : ce qui donne la clé de tout le système de l'humanité. Dieu a voulu conduire l'homme à son but par le raisonnement et en outre par l'instinct et le sentiment. Ainsi la nature nous avertit par un sentiment de douleur de tout ce qui nous serait nuisible, et nous attire par un sentiment agréable

[1] Numéro de novembre 1748.
[2] Numéro de mai 1749.

Digitized by Google

au contraire vers tout ce qui peut favoriser notre conservation, ou notre perfection.

« Pour développer nos facultés, l'action nous est nécessaire, mais une action excessive ou violente userait nos organes ; or c'est justement à un exercice modéré de nos facultés que la nature, ou pour mieux dire le Créateur, a sagement attaché le plaisir.

« L'auteur passe en revue les plaisirs des sens, ceux de l'esprit, ceux du cœur ; il rend raison en détail de tout ce qui s'appelle beauté, agrément, dans les ouvrages de la nature et de l'art, dans les visages, dans les couleurs, dans les sons, dans la figure, la proportion, la symétrie, la variété, la nouveauté des objets, dans les goûts de chaque âge, dans les pensées, dans le langage, dans le style, dans les sciences, dans les passions, dans les mouvements de l'âme ; en un mot dans tout ce qui est de l'ordre moral ou physique, et qui s'accorde avec l'utilité de l'homme.

« Par là on remonte sans peine à une première cause intelligente et bienfaisante, qui a établi cette belle harmonie et qui nous a donné précisément la mesure de sensibilité qui, à tout prendre, convenait le mieux à nos besoins, quoi qu'en ait dit Monsieur Bayle, dont le système est ici réfuté.

« Monsieur de Pouilly s'applique ensuite à montrer comment l'homme trouve son bonheur dans la pratique de ses devoirs, tant envers Dieu qu'envers le prochain et envers lui-même.

Digitized by Google

Après quoi, raisonnant sur les biens et sur les maux qui se trouvent attachés à chaque condition, il montre la prééminence des biens de l'âme et les avantages que chacun peut tirer du bon usage de ses facultés pour se rendre la vie douce et pour contribuer au bien public par une suite d'occupations raisonnables [1]. »

Lévesque de Pouilly termine son livre par un chapitre sur l'harmonie du style qu'il définit : *l'Agrément attaché à l'ordre des parties d'une phrase.*

Personne, que nous sachions, n'a donné de ce chapitre supplémentaire ni analyse ni appréciation. En voici un résumé qui, nous l'espérons, en donnera une idée juste et vraie et quant au fond et quant à la forme.

C'est une règle invariable, quand on parle pour plaire ou pour toucher, que les idées les plus intéressantes, de même que les expressions les plus sonores, doivent être présentées les dernières. Mais quand on parle pour persuader ou instruire, on ne doit pas commencer par offrir ce qui pourrait faire préjuger la faiblesse de la cause : le premier moyen doit prévenir favorablement, le plus faible doit se perdre dans la foule, et le dernier doit être le plus frappant.

Si les idées, ou les moyens, sont d'égale importance, c'est la longueur des mots qui doit

[1] Edition de la *Théorie des sentiments* par l'abbé de Saulx.— Avertissement.

Digitized by Google

décider de leur arrangement : la position des plus longs est la dernière place.

Si l'idée la plus importante se trouve renfermée dans le mot le plus court, il faut sacrifier les sons aux idées.

Les périodes sont susceptibles d'agrément, soit par la symétrie de leurs membres, soit par leur gradation mesurée, et la gradation est encore plus agréable que la symétrie : Lévesque de Pouilly cite quelques exemples en preuve, et entr'autres celui-ci de Fléchier :

« Les plaintes de ceux qui souffrent remplissent l'âme d'une tristesse importune; » et encore cet autre exemple du même auteur :

« Déjà prenait l'essor, pour se sauver vers les montagnes, cet aigle dont le vol hardi avait d'abord effrayé nos provinces. »

Quand les périodes ont des membres égaux et un membre inégal, le membre inégal se présente d'abord s'il est le moindre ; mais s'il est le plus grand, il doit terminer la période.

Les périodes peuvent acquérir de l'harmonie par la disposition de leurs membres, et l'ordre favorable sera celui qui marquera les dernières places aux membres les plus longs, comme étant les plus difficiles à retenir.

Enfin toutes les parties d'un tout doivent, par leurs beautés particulières, former une espèce de concert, où l'une d'elle n'efface point l'autre ; un morceau fleuri dans un style simple devient une difformité : de même qu'un morceau d'étoffe

Digitized by Google

riche blesserait les yeux, s'il s'étalait sur un vêtement modeste.

Telle est l'analyse de l'ouvrage complet la *Théorie des sentiments agréables*. On peut dire que chaque sujet y est traité avec beaucoup de clarté, quoique parfois avec un peu de métaphysique; et cependant il faut reconnaître que sous la plume de Lévesque de Pouilly, à côté de la métaphysique, qui sert à élever l'âme sans l'égarer, on rencontre l'imagination, qui brille de tout son éclat sans éclipser celui de la raison.

« L'étude de l'origine de nos sentiments, dit-il page 80, est aride: si on ne veut pas en jouir sans la connaître, il faut, comme pour le fleuve de l'Egypte, en rechercher la source en traversant le desert. » Et plus loin, afin d'encourager à entreprendre cette étude, il en expose en quelques mots tous les grands avantages.

« La théorie des sentiments nous dévoile la sagesse et la bonté de notre *Auteur*: elle marque aux différentes espèces de bien le rang qui leur est dû; elle appuie la plupart des maximes de l'évangile, n'en contredit aucune et nous invite à les pratiquer toutes en démontrant qu'il y a dès cette vie un plaisir réel à l'accomplissement de tous nos devoirs. »

Dans ses démonstrations, Lévesque de Pouilly emploie très souvent des images et des comparaisons dont la justesse plaît à l'esprit; il appuie ses raisonnements sur les observations les plus exactes des lois naturelles qui régissent nos organes, ou des passions qui peuvent, soit illu-

Digitized by Google

sionner, soit dominer notre volonté, et dont il faut tenir compte ; il les appuie encore parfois sur des aperçus très ingénieux à propos de la manière dont nos organes exercent des sensations, ou excitent des sentiments dans les autres ; enfin il réfute les systèmes, faux ou impies, par la considération de leur opposition avec l'expérience, et dans ces discussions il a souvent une expression caustique et fine qui pulvérise.

Après avoir montré en détail que seule une intelligence toute-puissante a pu disposer tout en nous, et les organes, et les sentiments, de manière qu'on éprouve du plaisir à remplir tous ses devoirs soit envers Dieu, soit envers nous-mêmes, soit envers le prochain, tandis qu'il n'y a que de la peine à les négliger, il prouve que le bonheur réside dans la vertu. « La richesse, le plaisir, la santé, dit-il, deviennent des maux pour qui ne sait pas en user. La sagesse seule mérite le titre de *bien* puisqu'avec elle les maux deviennent souvent des biens, et sans elle les biens deviennent toujours des maux. Elle éloigne de nous les sentiments douloureux et rassemble en notre faveur tous les sentiments agréables. Le regret du passé, le chagrin du présent, l'inquiétude sur l'avenir sont les fléaux qui affligent le plus l'humanité. La vertu nous en garantit en renfermant nos désirs dans l'étendue de ce qui est à notre portée, en les soumettant aux lois de notre *Auteur*.... De quelque côté que l'homme vertueux jette les yeux, sur Dieu, sur les hommes, sur ses proches, sur ses amis, il n'aperçoit

Digitized by Google

que des motifs d'une joie secrète..... Toutes les espèces de sentiments agréables se réunissent en sa faveur, et, se combinant ensemble par des proportions réglées sur leur vivacité, leur durée, leur convenance, ils font la plus délicieuse de toutes les harmonies..... Enfin l'homme parfaitement vertueux possède le plus grand bien dont puisse jouir l'homme ici-bas, c'est que le moment fatal, qui désespère les autres hommes, n'est pour lui qu'un passage à une vie plus heureuse[1]. »

Lévesque de Pouilly termine son livre en montrant que la philosophie morale est à la portée de tous les hommes, et résume toutes ses preuves en celle-ci : « Il nous suffit d'être capables d'aimer et de haïr pour pouvoir nous assurer que notre genre de vie ne sera jamais plus heureux que quand il portera dans le cœur des mouvements de bienveillance et en écartera tout mouvement de haine. Il n'en est donc pas, ajoute-t-il, de la philosophie morale comme de la plupart des autres sciences, qui semblent ne rendre leurs oracles que dans des déserts presque inaccessibles à la plupart des mortels : elle n'a point de mystères qu'elle ne soit prête de révéler à tous ceux qui sont capables de la réflexion la plus légère[2]. »

Il faudrait citer le livre tout entier pour faire connaître toutes les beautés qu'il renferme. Nous

[1] Voir page 251, de la *Théorie des sentiments agréables*.
[2] Voir page 279, *ibid.*

Digitized by Google

dirons en résumé que c'est un ouvrage bien conçu, bien écrit, dont la lecture est pleine d'intérêt, et destiné à porter l'âme à la pratique de la sagesse. C'est dire que ce travail, tout à la fois philosophique et littéraire, donne à Louis-Jean Lévesque de Pouilly, comme écrivain, un titre réel à la considération publique.

Digitized by Google

CHAPITRE III

DISSERTATION DE LÉVESQUE DE POUILLY SUR LE MONUMENT DÉCOUVERT A REIMS, SOUS LA TOUR SAINT-MARTIN, EN L'ANNÉE 1738.

Lévesque de Pouilly a écrit la description de ce monument au moment de la découverte qui en a été faite, et il l'a écrite sous l'impression qu'il s'agissait d'une crypte païenne. Voici son récit :

« Sous la tour du clocher de la paroisse Saint-Martin, est, à vingt pieds de profondeur, un mausolée qui a quinze pieds et demi de longueur, huit de largeur, et dix et demi de hauteur sous clef. On y descend par un escalier de pierre de vingt degrés, et on y trouve une fosse construite en maçonnerie de huit pieds en carré sur huit de profondeur, où sont encore plusieurs ossements.

« Tout l'intérieur du mausolée est orné de peintures à fresque sur enduit de tuiles battues; elles composent différents tableaux de six pieds

Digitized by Google

trois pouces de hauteur, renfermés dans des cadres formés par des bandes de même couleur.

« Dans le principal de ces tableaux sont trois figures qui, à leur taille et à leurs habillements, paraissent être celles d'un père, de son fils et de sa fille; le père a trois pieds quatre pouces, le fils, trois, et la fille, deux. Les habillements du père et du fils sont pareils; ils diffèrent en quelque chose de ceux que les Romains portaient en Italie; ils sont moins longs, sont ouverts par les côtés et fermés en haut et en bas par deux boucles de forme circulaire, telles qu'on en voit quelques-unes gravées dans Bergerus et dans le père Montfaucon : la fille a deux boucles d'oreilles et un collier, sa robe est entièrement fermée, de même que l'étaient celles des dames romaines, ainsi que l'a observé Plutarque dans la vie de Lycurgue.

« Les murs du mausolée présentent d'autres tableaux ; on y voit un homme qui porte une espèce de lit de repos, et une personne à demi effacée qui tend sa main vers un autel où le feu du sacrifice est allumé.

« Au-dessus de ces différentes figures sont suspendues des guirlandes de fleurs, et à côté sont des oiseaux posés sur des urnes, et des fleurs qui sortent d'une espèce de caisse.

« Dans le plafond de la voûte est peinte une mosaïque composée de cercles, dans le centre desquels sont des disques et des fleurs.

« Dans le côté opposé au principal tableau est une niche ceintrée par le haut, qui a un pied

Digitized by Google

et demi de profondeur; il y a une niche un peu moins profonde que celle-ci dans chacun des deux autres côtés, et tout l'intérieur de ces trois niches est orné de fleurs.

« A côté de la principale niche est pratiqué un soupirail, qui a de largeur environ deux pieds carrés; il est, comme les niches, orné de fleurs dans toute son étendue.

« Ce monument est un de ces mausolées que les anciens appelaient hypogées, c'est-à-dire souterrains.

« On plaçait d'ordinaire les tombeaux hors des villes et sur les bords des grands chemins, pour inviter les voyageurs à rendre hommage à la mémoire des défunts; aussi ce mausolée était-il placé dans la campagne et sur le bord d'un grand chemin que Saint-Remi, dans son testament, appelle *via cæsarea*, et qui, suivant l'observation de Bergier, irait, en ligne droite, de la porte Basée jusqu'au lieu où est une vieille porte murée qu'on appelle la porte Saint-Nicaise.

« Les trois figures que l'on voit dans le principal tableau de ce mausolée sont apparemment les trois personnes à la mémoire de qui le monument a été érigé [1]. »

Lévesque de Pouilly a fait une œuvre bien précieuse en traçant si clairement la description du monument découvert à Reims sous ses yeux. Grâce à son écrit et à la gravure dont il l'a ac-

[1] Edition de la *Théorie des sentiments*, par M. de Saulx. — Chapitre supplémentaire.

Digitized by Google

compagné, cette découverte n'est pas perdue pour l'histoire ; tandis que sans cet écrit le souvenir même de ce monument serait à jamais disparu avec le mausolée dont il ne reste aucune trace depuis plus d'un demi-siècle. Sans doute il faut reconnaître qu'il a fait fausse route dans le système d'explication qu'il a voulu en donner : mais on ne lui aura jamais assez de reconnaissance d'avoir conservé à l'histoire l'un des documents les plus intéressants et les plus authentiques qui existent.

Monsieur Ravenez [1], au sujet des explications données par Lévesque de Pouilly, fait observer que les *Vespillones*, les *Sandapilones*, qui étaient des esclaves publics, par conséquent très méprisés, n'ont pas dû figurer dans un tableau de famille ; — la présence des oiseaux révèle une pensée symbolique ; de semblables dessins ont été vus sur des constructions antiques ; — les fidèles n'auraient pas construit une église, celle de Saint-Martin, sur un tombeau payen où étaient encore les ossements de ces payens ; — le travail de Monsieur Perret, sur les catacombes de Rome, donne l'explication de l'allégorie cachée dans la représentation de l'homme à la litière, du personnage qui sacrifie, du paon, des oiseaux et des fleurs : en voici le résumé :

1° L'homme à la litière est le paralytique de

[1] *Recherches sur les origines des églises de Reims, de Soissons et de Châlons*, par Ravenez : ouvrage couronné par l'Académie de Reims en 1856.

Digitized by Google

l'Evangile, qui, guéri par Jésus, retourne chez lui en emportant le lit sur lequel on l'avait couché : ce dessin est trouvé fréquemment dans les catacombes : le paralytique est l'emblème de la résurrection : ainsi l'explique saint Ambroise, ainsi saint Augustin, ainsi saint Hilaire.

2° Le personnage qui sacrifie rappelle Abraham prêt à immoler Isaac ; on trouve le patriarche représenté de cette manière, seul, dans l'ouvrage de Monsieur Perret sur les catacombes : Abraham rappelle la résurrection des corps au jour du jugement dernier, d'après la pensée d'Origène et de saint Jean Chrysostome.

3° Le paon, d'après la croyance des anciens, a une chair qui a la propriété de ne point se corrompre, et saint Augustin voit dans cet oiseau l'image du juste.

4° Les oiseaux sont souvent rappelés dans les écritures comme l'image de ceux qui élèvent leur cœur et contemplent les choses célestes.

D'après toutes ces notions, il ne semble pas possible d'admettre que toutes les représentations et peintures du mausolée de saint Martin aient une signification étrangère au christianisme.

Quant aux trois personnages de la seconde fresque, il est à penser que le peintre les a inexactement copiés, attendu que les traits en étaient considérablement altérés et effacés : fidèlement reproduits, leurs vêtements et leur pose auraient éclairci le côté historique de la question.

De plus, le caveau en lui-même a tout le ca-

Digitized by Google

ractère des *salles* ou *cubicula* qu'on retrouve dans presque toutes les catacombes : les niches y étaient destinées à recevoir les lampes qui éclairaient ces caveaux, tout-à-fait privés de jour : enfin, la situation de ce caveau, près de la voie appelée Chemin-des-Martyrs, auprès de laquelle on a retrouvé un grand nombre de cercueils, dont les cadavres avaient la tête et les bras percés de grands clous, fait penser que ce fut là vraisemblablement le berceau de l'Eglise de Reims, d'autant plus que, d'après l'histoire de la peinture, ces fresques sont antérieures au IV^e^ siècle.

Une nouvelle étude a été faite tout récemment sur le caveau de la tour Saint-Martin, par M. l'abbé V. Davin, et fut publiée dans le journal *Le Monde*[1], faisant partie d'un travail considérable du même auteur, intitulé : *Sur les rapports des sanctuaires primitifs des Gaules avec ceux de Rome.*

M. l'abbé Davin cite d'abord M. Rossi, sur le caveau qui nous occupe. « Le seul échantillon, dit M. Rossi, d'anciennes peintures des cimetières des Gaules, d'un art pareil à celles de nos cimetières de Rome, nous est offert par une crypte construite sous terre, près de l'église Saint-Martin, à Reims, et retrouvée en 1738. La singularité d'un tel monument en ces contrées, où il n'y a pas un indice quelconque de sépulchres chrétiens souterrains, fit qu'on ne

[1] Numéro 258, feuilleton du mercredi 30 octobre 1872.

Digitized by Google

comprit ni le sens, ni le christianisme de ces peintures, et que la précieuse découverte périt. Mais cette crypte ne fut pas unique, etc... »

Il nous reste, ajoute M. Davin, « une description et un dessin de cette crypte : le dessin est bien défectueux ; la description est tournée comme s'il s'agissait d'une crypte païenne : mais on peut se reconnaître à travers et reconstruire assez bien tout ce monument, sans pareil jusqu'ici dans nos Gaules. »

M. l'abbé Davin cite alors la description faite par Lévesque de Pouilly, et ajoute quelques mots de Géruzez, racontant qu'autour « de cet hypogée on a trouvé plus de soixante tombes à dos d'âne, » forme qui, d'après M. E. Le Blant, indique des sépultures chrétiennes ; puis il établit le raisonnement suivant :

« Voici donc, près de la *Via Cæsarea*, appelée depuis, par les chrétiens, Chemin-des-Martyrs, et riche en cercueils de suppliciés, qui ressemblent bien à des martyrs, déposés avec leurs instruments de supplice en des monuments honorables ; voici, au milieu de plus de soixante tombes chrétiennes, une magnifique chambre funéraire, creusée et construite sous terre, quand c'est sur terre que sont habituellement les sépultures.... N'est-ce pas à des martyrs que cette chambre, décorée comme un sanctuaire, fait penser ? C'est à des martyrs qu'elle a été consacrée, à moins que ce ne soit l'hypogée d'une famille opulente et pieuse, qui a voulu reposer en ce quartier des martyrs et sous leur patro-

Digitized by Google

nage. En tout cas, c'est un sanctuaire comme ceux des catacombes. »

M. l'abbé Davin expose après cela la description topographique de Lévesque de Pouilly, et puis explique ainsi toutes les peintures allégoriques :

« Un des tableaux offre, dans un champ de verdure, les portraits de trois fidèles : au milieu est un homme âgé, portant les braies gauloises et le manteau à larges manches; à sa gauche, un jeune homme, vêtu de même; à sa droite, une jeune fille, avec une robe à larges manches, un manteau traînant, un collier, des boucles d'oreilles... ; à côté d'elle, un paon sur le bord d'un vase à anses ouvragées; à côté du jeune homme, une colombe sur un second vase. Les trois personnages, qui semblent être un père et ses deux enfants, sont posés dans l'assurance, la joie et le triomphe ; ils semblent se montrer en spectacle au sein de la béatitude; la colombe rappelle la pureté de leur vie; le paon est le symbole de leur glorification présente et de leur résurrection future, car la chair du paon jouit d'une certaine incorruptibilité.

« Le second tableau, qui fait face au précédent, offre trois sujets dans un champ fleuri : à droite, ce sont deux colombes sur deux vases, aux côtés d'une niche cintrée, d'un pied et demi de profondeur, que des fleurs tapissent tout entière... Au centre, est le paralytique de l'Evangile, emportant son lit; c'est un des plus anciens symboles de la résurrection, et que nous trouvons

Digitized by Google

assez semblable à ce que l'on voit dans la crypte contemporaine du cimetière de Priscille, appelée *capella græca* : à gauche, dans le sens opposé, voici un homme devant un autel monumental, s'élevant presque jusqu'à sa hauteur : il fait un geste de la main droite vers l'autel, où le feu est allumé, et sa tête est tournée vers le ciel : quel est ce sujet ? »

M. l'abbé Davin ne peut admettre, avec MM. Ravenez et L. Leblant, que ce soit Abraham s'apprêtant à sacrifier Isaac; parce que rien, ni costume, ni pose, ni autre détail ne peut rappeler ce fait. Mais il cite la célèbre cassette d'ivoire de Brescia, qui est du temps environ de Constantin, et qui montre, à côté de Goliath renversé par David, et du prophète prévaricateur tué par un lion, le tableau de la crypte de Saint-Martin, c'est-à-dire, un autel et un personnage dans les mêmes conditions : c'est le sacrifice d'Elie, dévoré par le feu céleste[1], et il ajoute : « Les prophètes de Baal n'apparaissent pas sur notre fresque, non plus que sur l'ivoire de Brescia : on ne voit pas davantage le peuple témoin et juge du spectacle dramatique : le sujet était suffisamment clair pour les fidèles à qui l'histoire d'Elie était familière, et il y eût eu quelque imprudence à la rendre trop claire pour les païens... Le feu qui dévorait l'holocauste, et le bois, et les pierres, et la terre, et les eaux autour de l'autel, c'est l'image de la résurrection. Les

[1] *Rois*, livre III, chap. 18.

Digitized by Google

corps, spiritualisés par le feu céleste, s'élèvent dans le ciel : ainsi les chrétiens, transfigurés par l'eucharistie, étaient certains de la résurrection du tombeau et de l'ascension à la droite du vrai Dieu. On ne connaissait jusqu'ici qu'un exemple de ce magnifique symbole de l'autel d'Elie : celui de l'ivoire de Brescia ; en voici un second tiré d'une catacombe de l'ère des persécutions, et dans la Gaule transalpine. Nous ne pouvons rien dire de la date, mais il est clair qu'elle est antérieure à la paix de l'Eglise. »

Déjà dégradées par les visiteurs, dès l'époque de leur exhumation, les fresques de Reims ont été détruites vers 1802, avec la chambre sépulchrale qui les contenait. Le mausolée était tombé entre les mains d'un maçon, qui l'a laissé subsister dans son jardin pendant plusieurs années, espérant d'en tirer parti; mais voyant que personne ne s'y intéressait, il a fini par le démolir pour en avoir les pierres [1].

M. Ravenez et M. l'abbé Davin sont d'accord à reconnaître, de la manière la plus positive, que le caveau de Saint-Martin est une crypte chrétienne : leur divergence sur l'explication de l'autel du sacrifice ne nuit en rien à la certitude historique des autres détails de la description, sur lesquels ils ont une conviction bien arrêtée.

Il est on ne peut plus regrettable que Lévesque de Pouilly n'ait pas eu la pensée que ce caveau pouvait être un sanctuaire religieux, une sépul-

[1] *Hist. de Reims*, Géruzez.

Digitized by Google

ture de martyrs : avec son esprit si pénétrant, avec son application à l'étude, toujours si soutenue, si sérieuse; voyant, en outre, de ses yeux, et touchant de ses mains tous les détails de ce monument, animé surtout par le vif intérêt que ses sentiments si chrétiens lui auraient inspiré envers un souvenir de ce genre, il serait parvenu, à force d'investigations, à découvrir des preuves tout-à-fait concluantes sur l'origine, la destination et le sens de toutes les parties de ces précieux restes de l'antiquité.

Maintenant, quand tout a disparu, il est devenu extrêmement difficile d'arriver à une certitude complète. Mais, quoi qu'il en soit, nous ajouterons qu'il est hors de doute pour nous que, sans cette mort prématurée qui l'a enlevé si tôt à toutes ses entreprises de bienfaisance, Lévesque de Pouilly aurait assuré à jamais la conservation du monument si vénérable de la tour Saint-Martin, et que de nos jours encore ce monument ferait la gloire de sa patrie.

Nous sommes d'autant plus autorisé à exprimer avec assurance cette conviction, que dès le mois de juin de l'année 1749 il avait fait une première proposition à ce sujet au Conseil de ville. L'Assemblée avait complètement approuvé sa pensée, et il avait de suite fait faire les premières réparations essentielles[1]. Voulant préserver cette précieuse découverte des dégradations qu'y apporteraient les nombreux visiteurs qui vien-

[1] Registre des conclusions. — Séance du 16 juin 1749.

Digitized by Google

draient demander à visiter cette antiquité merveilleuse, il fit, entre autres choses, pratiquer une descente commode, et chargea une personne, qui seule en avait la porte, de montrer le monument aux étrangers et aux curieux, mais en lui déclarant « qu'elle ne pouvait exiger qu'*un sols* par personne. »

C'est à ce détail que Lévesque de Pouilly fait allusion quand, à la fin de sa description de ce monument, il dit : « Les peintures, que le temps avait respectées pendant plus de quinze siècles, furent alors endommagées par la foule de ceux qui entraient dans ce monument avant que le *magistrat* pût prendre des mesures pour leur conservation. »

Louis-Jean Lévesque de Pouilly, qui était le *magistrat*, aurait donc pris les mesures les plus complètes pour cette conservation, et rien n'eût pu l'empêcher d'accomplir ce vœu de sa grande âme, s'il en avait eu le temps.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

ÉTABLISSEMENT DES FONTAINES A REIMS.

Depuis longtemps les eaux dont on faisait usage à Reims étaient reconnues de mauvaise nature : elles ne dissolvaient pas le savon, elles cuisaient mal les légumes, elles n'étaient pas propres à la teinture des laines, et de plus, elles étaient insalubres et causaient des goitres, dit Géruzez, dans son *Histoire de Reims*[1].

Déjà, dès le milieu du XVI[e] siècle, pour remédier à un si mauvais état de choses, le cardinal de Lorraine avait voulu établir des fontaines publiques. L'état des dépenses avait été dressé :

[1] L'eau des puits de Reims, dit un chimiste, médecin du temps (Voir Gérard Jacob, *Essai sur l'origine et les antiquités de Reims*), est imprégnée d'un limon crétacé qui, causant nécessairement des obstructions dans les glandes et l'épaississement des liqueurs, devient le principe des humeurs froides et des cancers jusqu'alors si communs à Reims. Cette eau, par sa mauvaise qualité, n'était pas moins contraire aux opérations de la manufacture, ne pouvant dissoudre aisément le savon, ni faire prendre aux étoffes le vrai ton des couleurs. .

Digitized by Google

mais sa mort, arrivée en 1574, arrêta le projet. Un siècle plus tard environ, en 1668, le Conseil de ville reprit le projet du cardinal, mais sans succès.

Enfin, Louis-Jean Lévesque de Pouilly vint à bout de le réaliser, et il put y réussir principalement à l'aide du concours généreux de l'abbé Godinot, chanoine de Notre-Dame de Reims, et qui était alors âgé de quatre-vingt-deux ans[1]. Il faut savoir gré à Lévesque de Pouilly d'avoir pu obtenir ce concours de l'abbé Godinot, concours sans lequel le projet de fontaines n'eût pas abouti, et concours que l'abbé Godinot fit

[1] L'abbé Jean Godinot était né à Reims en 1661. Après avoir terminé ses études chez les Pères Jésuites, après avoir obtenu le grade de docteur en théologie, il occupa à Reims différents postes et arriva à être nommé chanoine de la cathédrale en 1692 par Monseigneur Charles-Maurice Letellier. S'occupant de l'étude et de l'administration de son patrimoine, alors très-peu considérable, il composa sur la culture des vignes un mémoire d'une certaine valeur, cité par l'abbé Pluche dans son *Spectacle de la nature*. Il était parvenu à découvrir un système de façonner le vin qui procura une réputation extraordinaire aux vins qu'il recueillait de ses vignes à Verzenay et à Bouzy. Ce fut pour lui une occasion d'acquérir une grande fortune, et cette fortune le mit à même d'être le bienfaiteur de ses concitoyens, surtout par son concours à l'établissement des fontaines sous l'inspiration de Lévesque de Pouilly. On a reproché à M. l'abbé Godinot de s'être livré au commerce : Voici comment son ami de Pouilly sut venger sa mémoire dans un éloge funèbre qu'il prononça publiquement le 17 février 1751. « Ce génie ferme et élevé avait pensé que la loi qui défend aux ministres de l'autel de travailler à augmenter leur fortune, devait en certaines circonstances recevoir des exceptions et céder à la loi éternelle qui ordonne de faire aux autres tout le bien dont on est capable ; il faut observer du reste qu'il en avait obtenu la permission de l'Archevêque. » M. l'abbé Godinot était mort le 15 avril 1749, âgé de 88 ans. Sa mort fut un deuil public.

Digitized by Google

attendre quelque temps, car il avait d'autres vues de bienfaisance, et de sa nature il était très-arrêté dans ses projets. Il fallut le zèle infatigable de Lévesque de Pouilly pour obtenir de l'abbé Godinot de changer le plan et le détail de ses libéralités[1].

Louis-Jean de Pouilly venait d'être nommé lieutenant des habitants le 4 mars 1746; dès le même mois, nous le voyons entreprendre de trouver le chemin du cœur de l'abbé Godinot. Profitant de l'offre généreuse de ce bienfaiteur de faire construire une grille en forme de porte à l'entrée du *Point rouge*, près la porte de Vesle[2], il demanda au Conseil de lui voter des remerciements, et lui-même alla lui en offrir l'expression au nom du Conseil. Lévesque de Pouilly a commencé son entreprise; il persévérera jusqu'à ce qu'il ait gagné sa cause.

Le Conseil de ville est réuni le 17 mai suivant, et, sur la proposition du lieutenant, MM. Prudhomme, Rogier, Maillefer, conseillers, et Coquebert, syndic, sont priés par l'Assemblée d'aller complimenter M. Godinot pour l'engager à persévérer dans sa bonne volonté de contribuer à la dépense des fontaines qu'on projette pour faire venir de l'eau salubre dans la ville de Reims[3].

[1] M. Géruzez a dit que, « pour parvenir à gagner M. l'abbé Godinot, M. de Pouilly s'assujettit à rendre tous les soirs visite à ce vieillard pendant une année entière. »

[2] Registre des conclusions, 16 mars 1746.

[3] *ibid.*

Digitized by Google

A ce moment-là, l'abbé Godinot avait conçu l'idée d'assainir quelques points de la ville, principalement le voisinage de l'*Etang*, où les eaux croupissaient et répandaient une mauvaise odeur : le Conseil de ville s'empressa d'approuver son initiative, et décida, dans sa séance du 1er juin 1746, que « tout pouvoir serait donné à M. Godinot d'apporter les remèdes convenables pour empêcher les eaux de l'Etang d'y croupir et en ôter ou diminuer la mauvaise odeur[1]. »

Le Conseil, en outre, pour favoriser l'exécution de ce projet, décida que des fontaines seraient placées aux sept endroits de la ville où l'eau qu'elles amèneraient aiderait le mieux possible à l'assainissement, à savoir : à la place de Saint-Remi, aux Loges-Coquault, à la place de l'Abbaye-de-St-Pierre, au parvis Notre-Dame, au ponceau de la Couture, à la place de Ville et au Marché-aux-Draps ; puis il ordonna qu'il serait fait un devis estimatif de la dépense nécessaire pour faire venir des eaux du mont de Berru, et enfin décréta que, dans ce même but d'assainissement, « on paiera des personnes pour balayer une fois la semaine les ordures du ruisseau depuis le *Ponceau* jusqu'au canal, et qu'on plantera des bornes en pierre pour empêcher d'endommager le pavé au passage de la Magdeleine[2]. »

En exécution de cette décision, le géomètre

[1] Registre des conclusions.
[2] *Ibid.* 19 mars 1747.

Digitized by Google

Leroux fut chargé de faire des puits à Cernay et à Berru, pour trouver des sources d'eau[1]. Mais il semble que ces premières tentatives n'eurent pas un plein succès. Le Conseil décida, au mois de novembre suivant, que « M. Blondel, architecte à Paris, sera prié de venir à Reims pour donner le projet de ce qu'il convient de faire afin d'établir des fontaines[2].

Ce nouvel essai ne fut pas encore satisfaisant. Alors M. de Pouilly proposa au Conseil, qui accepta, « d'écrire à M. Sirebeau, fontainier à Paris, de venir conférer avec M. l'abbé Godinot sur les opérations qu'il est disposé à faire afin de procurer des eaux salubres à la ville[3]. » Et, par cette manière de procéder, l'abbé Godinot conservait tout le mérite et tout l'honneur de son œuvre, considération bien puissante pour le déterminer à réaliser le projet de l'établissement des fontaines.

La proposition fut exécutée, et l'entente eut lieu. Le Conseil de ville décida, dès le 7 avril suivant : « qu'on paiera à M. Sirebeau, pour les frais de son voyage, la somme de 720 liv., à laquelle dépense seront appliquées les 600 liv. données par M. Fatio pour les fontaines[4]. »

L'abbé Godinot, qui ne laissait pas de toujours tenir à ses idées personnelles, proposa de faire paver auparavant la rue du Jard, afin de

[1] Registre des conclusions.
[2] *ibid.* 12 septembre 1746.
[3] *ibid.* 14 décembre *id.*
[4] *ibid.*

Digitized by Google

faciliter l'écoulement des eaux, et il offrit la somme de 400 liv. pour en faire les frais : le Conseil s'empressa d'accepter son offre, disant que son désir sera accompli immédiatement[1]. Mais, à cette même séance du Conseil, Lévesque de Pouilly annonça avec bonheur « que M. Godinot se propose de faire commencer les travaux des fontaines mercredi prochain, qu'il a acheté déjà pour près de 27,000 liv. de plomb, qu'il a l'intention de consacrer à ce travail une somme de 50,000 liv., qu'avec cette somme on ferait déjà arriver les eaux à Saint-Timothée, et qu'il continuera plus tard ce travail avec les sommes qu'il empruntera, mais dont il demande que la ville lui rembourse les intérêts sa vie durant. »

A des offres si généreuses, il n'y avait qu'une réponse à faire, ce fut celle du Conseil de ville : il fut conclu « que le Conseil acceptait avec une vive reconnaissance les offres de M. l'abbé Godinot, et s'engageait au paiement des intérêts[2]. »

Ce fut alors que le R. P. Féry, minime du couvent de Reims, mathématicien distingué, et d'une réputation bien établie, fut prié par l'abbé Godinot et Lévesque de Pouilly de donner le concours de ses talents à l'exécution du projet de l'établissement des fontaines. On s'en rapporta à lui pour la construction de la machine, qui, d'après les plans adoptés, était destinée à

[1] Registre des conclusions, 20 mai 1747.
[2] *ibid.* 20 mai 1747.

Digitized by Google

faire arriver l'eau dans la ville. Il se trouva bien alors quelques esprits, animés de malveillance envers lui, qui essayèrent de faire concevoir quelques doutes sur sa capacité pour faire monter les eaux de la Vesle et les conduire dans la ville. Mais le succès les confondit, et ils furent réduits à lire sur une plaque, placée dans l'intérieur de la machine, quand elle fonctionna, à la satisfaction générale : *De l'invention et sous la conduite du R. P. Féry, minime de Reims.*

Le P. Féry était d'une santé délicate ; il avait beaucoup de courses à faire de son couvent au lieu des opérations des fontaines, et il s'en trouvait très-fatigué. Lévesque de Pouilly voulut écarter tout obstacle, tout retard qu'aurait pu amener une maladie. Dans ce but, il proposa au Conseil de ville de procurer une voiture et d'accorder quelques bouteilles de vin au R. P. Féry, afin qu'il puisse continuer ses courses. Le Conseil décida « que la compagnie achètera une chaise pour le transport du P. Féry aux travaux des fontaines, et qu'on lui présentera deux bouteilles de vin rouge[1]. »

A partir de ce moment, les préparatifs des travaux furent poussés avec activité, et il ne fallut qu'un mois à peine pour que Lévesque de Pouilly pût réunir le Conseil et lui exposer : « qu'il va être question d'éprouver la machine hydraulique et de poser la première pierre de la construction du Château-d'Eau, qu'il convient de donner à

[1] Registre des conclusions. — 19 juin 1717.

Digitized by Google

M. l'abbé Godinot cet honneur, et de marquer la reconnaissance du public par quelque cérémonie éclatante. »

Sur cet exposé, et sous l'inspiration du lieutenant, le Conseil conclut immédiatement « que M. l'abbé Godinot sera prié de poser la première pierre, et de souffrir qu'il soit mis sur cette pierre une plaque de cuivre avec une inscription, destinée à rappeler dans les siècles à venir la mémoire de ce bienfait ; que la compagnie assistera en corps à cette cérémonie, et qu'on y invitera MM. les capitaines de bourgeoisie et des arquebusiers ; enfin, qu'il sera tiré six pièces de canon pendant la cérémonie, après laquelle il y aura des rafraîchissements[1]. »

La cérémonie fut fixée au 5 août suivant, et de Pouilly, au comble de la satisfaction, en dirigea tous les préparatifs avec son tact et son entrain ordinaires : rien ne manqua à l'organisation, et il n'y eut rien à regretter le jour de l'exécution du programme. Toute la population fut de la fête : il s'agissait pour elle d'un bienfait d'une utilité de premier ordre : elle montra qu'elle savait l'apprécier, et, de plus, qu'elle savait reconnaître tout le généreux dévouement du bienfaiteur.

Au comble de la joie, le lieutenant, aussitôt la cérémonie, réunit le Conseil de ville pour l'engager à conclure qu'il sera rédigé un procès-verbal destiné à en perpétuer le souvenir dans

[1] Registre des conclusions, 31 juillet 1747.

Digitized by Google

les archives de la ville : sa proposition obtint un accueil unanime. Le compte-rendu de la cérémonie fut transcrit sur le registre; nous ne résistons pas au plaisir d'en citer ici le texte en entier[1].

« Le 5 août 1747, toutes choses ayant été disposées pour la pose de la première pierre au Château-d'Eau, et faire l'épreuve de la machine hydraulique, la compagnie, en exécution de la conclusion du 31 juillet dernier, s'est assemblée à trois heures de l'après-midi en l'hôtel commun de cette ville, avec MM. les capitaines de bourgoisie; M. de Pouilly, lieutenant, est allé prendre M. Godinot, et l'a conduit, dans son carrosse, au couvent des RR. PP. Minimes, où le reste de la compagnie, avec MM. les capitaines, ont été menés dans des carrosses. La compagnie des hoctons de la garde de M. le Lieutenant, en uniforme, s'est aussi rendue audit couvent; celle des arquebusiers, aussi en uniforme, leurs capitaines à la tête, tambours battants, drapeaux déployés, sous la halle de Saint-Remy, qui lui avait été assignée pour rendez-vous; le Conseil de ville, marchant en ordre, suivi de MM. les capitaines, est sorti du dit couvent précédé des dits hoctons, qui avaient trois haut-bois à leur tête, et des sergents de la forteresse, pour se rendre à l'endroit de la dite machine, proche la foulerie. En passant proche de la dite halle, la compagnie des arquebusiers, ayant défilé à

[1] Registre des conclusions.

Digitized by Google

la tête des dits hoctons, qu'elle précédait, on s'est rendu, marchant en cet ordre, par la porte de Dieu-Lumière, au lieu de la dite machine, où M. Godinot avait été conduit par M. le Lieutenant; la compagnie des arquebusiers rangée, à son arrivée, sur les hauteurs qui environnent la machine. M. le Lieutenant ayant harangué mon dit sieur Godinot, et lui ayant témoigné les sentiments de reconnaissance dont le public est pénétré pour le grand bien qu'il fait à la patrie en lui procurant des eaux salutaires, la première expérience de la machine fut faite, et répondit par le succès aux espérances qu'avaient fait naître l'habileté et les grands talents du R. P. Féry, minime, qui en est l'inventeur. Ensuite, la première pierre fut posée par mon dit sieur Godinot, au bruit de deux décharges de six pièces de canon, qui étaient braquées vis-à-vis sur les remparts, de trois décharges de mousqueterie des arquebusiers, et aux acclamations réitérées de tout le peuple, qui criait : *Vive M. Godinot!* Il y avait un concours étonnant de tous les honnêtes gens et de tout le peuple qui s'empressaient de donner des marques de la joie que leur causait l'exécution d'un projet si utile, conçu et amené à ce point par le génie de M. de Pouilly, lieutenant.

« Sous cette première pierre fut posée une inscription, gravée sur cuivre, dont la teneur sera ci-après transcrite. Ce fait, la compagnie est retournée dans le même ordre qu'elle était venue au dit couvent des PP. Minimes, dans le

Digitized by Google

réfectoire des quels il y avait des rafraîchissements, aux quels M. Godinot ayant bien voulu prendre part, la compagnie en ressentit tant de plaisir, qu'on réitéra nombre de fois les cris de : *Vive M. Godinot !*

« Le corps de ville a cru devoir, dans une fête si éclatante, et dont l'objet est si avantageux, donner des marques de libéralité, non-seulement à tous les maîtres ouvriers qui, par leurs talents, ont contribué à l'exécution de la machine, mais encore de les étendre sur les simples ouvriers qui y ont travaillé.

« Et suit la teneur de la dite inscription :

« Messire Jean Godinot, docteur en théologie, grand vicaire de l'abbaye royale de Saint-Nicaise, et chanoine de l'église métropolitaine, après avoir décoré les temples de la ville de Reims et ses promenades publiques, après y avoir fondé des écoles gratuites, après avoir garanti plusieurs quartiers des vapeurs qui les infectaient, et avoir ouvert un asyle à des malades jusqu'alors abandonnés, a couronné tous ses bienfaits par l'élévation et la conduite de ces eaux salutaires, l'an de grâce 1747, le cinquième jour d'août. — De l'invention et la conduite du R. P. Féry, minime. Suivent les signatures[1]. »

[1] Registre des conclusions, 5 août 1747. — A titre de détail complémentaire, il ne sera pas inutile de transcrire ici une lettre écrite à M..... à Paris, publiée en 1766, par un magistrat de Reims, témoin assistant à la cérémonie, elle est insérée dans l'opuscule *Reims pittoresque*, page 76. — « Le vénérable vieillard était placé sur une

Digitized by Google

Les travaux, une fois commencés, on s'en promet les plus utiles résultats pour l'assainissement de la ville. Il fut question, dès le mois de septembre suivant, de prendre de justes mesures pour le curage de la rivière. Lévesque de Pouilly, avec sa sagacité habituelle, fit un examen sérieux de ce travail, surtout au point de vue de l'économie, cherchant à découvrir si les matières qu'on tirera de cette opération pourraient être utilisées comme engrais. Il communiqua ses réflexions au Conseil, et on décida que trois conseillers examineraient les lieux, en remontant jusqu'à Sillery, et consulteraient les laboureurs sur l'utilité des engrais.

Les trois conseillers nommés se mirent à l'œuvre, et le résultat de leurs investigations fut qu'il fallait attendre le moment où les eaux arriveront à Reims pour prendre une décision ; jusque-là il fallait se borner aux mesures les plus indispensables [1].

Ce fut alors que survint une circonstance qui

petite éminence, d'où il pouvait contempler son ouvrage et la multitude des spectateurs. On voyait briller sur son visage cette douce satisfaction, cette joie pure que font goûter les bienfaits. Près de lui était placé le sage Maire, trop modeste pour s'attribuer la part qu'il avait à l'exécution ; il jouissait paisiblement du bonheur des autres ; ses regards se portaient alternativement sur le bienfaiteur dont il partageait le contentement, et sur le peuple dont les acclamations venaient retentir sur son cœur. Dans l'instant que les eaux jaillirent, vingt mille voix se joignirent au bruit du canon des remparts, bénissant à l'envi l'heureux Godinot et lui souhaitant de longs jours. Touché, attendri, je sentais des larmes délicieuses se répandre sur mes joues, et je mêlais mes cris à ceux du peuple reconnaissant. »

[1] Registre des conclusions, 11 septembre 1747.

Digitized by Google

était de nature à donner raison aux ennemis du R. P. Féry. L'abbé Godinot vint exposer au Conseil « les difficultés *presque insurmontables* de trouver des pièces de bois de cinquante pieds de hauteur, nécessaires à la construction du château, dans lequel la machine devait porter les eaux à la cuvette, établie à soixante-cinq pieds d'élévation, et proposa un moyen aussi sûr et moins coûteux pour faire arriver les eaux dans la ville, qui consistait à les forcer, par des pompes foulantes, de monter dans les tuyaux posés sur un plan incliné au milieu du canal venant de *la foulerie* aux fossés de la ville, et dans ces fossés on construirait deux arcades portant un mur qui recevrait le tuyau destiné à introduire les eaux dans Reims[1]. »

D'après ce plan, la cuvette se trouvait placée sur le rempart, et les eaux n'y parvenaient qu'après avoir parcouru toute la longueur du canal, et après être montées sur un plan incliné de vingt-trois degrés[2].

Le Conseil approuva le projet de l'abbé Godinot, et le pria de donner des ordres pour le faire exécuter. Mais on ne tarda pas à reconnaître, par l'expérience, que ce changement au plan du R. P. Féry n'était pas heureux : on se vit obligé de revenir à ce plan primitif deux ans après.

Au moment où le Conseil avait fixé l'empla-

[1] Registre des conclusions, septembre 1747.
[2] *Reims pittoresque*, page 76.

Digitized by Google

cement des fontaines, il avait été arrêté que l'une d'elles serait établie vers la halle de Saint-Remi. Lévesque de Pouilly eut besoin, pour cette fontaine, d'un terrain appartenant à MM. *les Chanoines et Chapitre* de Saint-Timothée. Il leur adressa donc une demande « d'autorisation de construire un réservoir ou fontaine au coin du cimetière de Saint-Timothée, vers la halle de Saint-Remy, » et, quelques jours après, il reçut la réponse de ces Messieurs, qui accordaient la concession demandée. Il fit immédiatement réunir le Conseil de ville; l'acte de concession fut rédigé et signé, et des remerciements furent adressés de la part du Conseil à ces Messieurs *les Chanoines et Chapitre* de Saint-Timothée[1].

Le reste de l'année 1747 et l'année 1748 tout entière furent employés à l'exécution des travaux. Rien ne survint pour en entraver le cours, sauf une légère contrariété pour Lévesque de Pouilly : il eut à s'adresser à la justice de Paris afin d'en obtenir une sentence au sujet de l'entrepreneur qui devait fournir le corps de pompe. Desprez, fondeur à Paris, s'était chargé de cette fourniture, mais il avait cédé de son chef cette entreprise à Bourdelois, fondeur à Reims; Lévesque de Pouilly, qui avait sans doute moins de confiance en ce dernier, s'adressa aux tribunaux de Paris, et Desprez fut condamné à la garantie par la sentence des *consuls* de Paris :

[1] Registre des conclusions, 25 septembre 1747.

Digitized by Google

notification en fut faite par le Lieutenant au Conseil de ville le 10 juin 1748[1].

L'abbé Godinot eut la pensée, vers le même temps, de faire établir dans des conditions plus luxueuses le réservoir d'eau qu'on devait poser dans le cimetière Saint-Timothée : il en dirigea lui-même le plan, indiquant les décorations dont on devait le revêtir, et il présenta le plan ainsi tracé à l'approbation de la compagnie. Celle-ci s'empressa de l'adopter, vota en outre des remerciements et demanda qu'on s'occupât immédiatement de l'exécution[2].

Au mois de janvier suivant, M. l'abbé Godinot désira qu'il fût établi un compte exact des frais qu'avaient occasionnés les travaux des fontaines jusqu'à ce jour ; on reconnut « qu'il y avait un excédant de dépenses de plus de onze mille francs sur la somme qu'il avait voulu consacrer afin de faire arriver l'eau à Saint-Timothée ; » il se trouvait dans le cas prévu et consenti par lui et le Conseil, à la séance du 20 mai 1747, de recourir à un emprunt pour faire face au déficit ; et cet emprunt fut contracté. L'abbé Godinot fit connaître alors au Conseil que « pour amener les eaux dans tous les autres quartiers de la ville, il destine 97 milliers de plomb, qui sont chez lui, et ajoute qu'il continuera l'ouvrage des fontaines tant que sa santé le lui permettra. » Le Conseil vote de nouveau des remerciements

[1] Registre des conclusions, juin 1748.
[2] *ibid.* 16 septembre 1748.

Digitized by Google

à M. l'abbé Godinot et décide « que dépôt de ces comptes serait fait au cartulaire de la ville pour y rester comme un monument de gratitude [1]. »

Hélas ! au mois d'avril suivant, Lévesque de Pouilly eut à remplir une mission toute pleine d'amertume pour son cœur. Il dut réunir le Conseil de ville pour lui faire l'annonce de la mort de l'abbé Godinot. A cette occasion il fit tout en larmes l'éloge du défunt, proposa le cérémonial pour les funérailles, et avertit l'assemblée qu'il était l'exécuteur testamentaire du bienfaiteur regretté. Le Conseil s'associa à tous les sentiments de son lieutenant, et la cérémonie funèbre fut célébrée avec le plus grand appareil [2].

Le lieutenant des habitants, les conseillers de ville, les anciens lieutenants, les capitaines de la milice bourgeoise, toutes les autorités civiles, la garde du lieutenant et une affluence plus qu'extraordinaire d'habitants de tous les rangs, de tous les états, de toutes les classes, y assistèrent, et tous pleuraient en M. l'abbé Godinot un père, un ami, un bienfaiteur [3].

En mémoire des bienfaits du généreux abbé

[1] Registre des conclusions. — 14 janvier 1749.

[2] Registre des conclusions, 14 avril 1749. — Plus tard, à une occasion solennelle, L. Jean de Pouilly prononça devant un auditoire très-nombreux l'éloge de l'abbé Godinot, et en terminant s'exprima en ces termes : « Il est mort, cet homme illustre, qui semble avoir été formé pour nous apprendre jusqu'où, dans les conditions privées, on peut signaler son zèle pour le bien public ; il est mort ! qu'il vive éternellement dans nos cœurs, et que ses sentiments particuliers ne soient pas pour nous des lettres d'ingratitude. » Cet éloge est en entier à la fin de la *Théorie des sentiments*, édition de Saulx.

[3] Voir *Reims pittoresque*, page 77.

Digitized by Google

Godinot, le conseil de ville, inspiré par le lieutenant, conclut à la célébration d'un service pour le repos de l'âme de ce regretté défunt, en l'église des Cordeliers ; le lieutenant et les députés de la ville devront assister à ce service ; en outre le Conseil exprime la demande d'une réduction d'impôts en faveur des héritiers de M. l'abbé Godinot [1].

Pour faire réussir cette demande au sujet des impôts, Lévesque de Pouilly s'adressa à M. Pelletier de Beaupré, commissaire député dans la province, et parvint à obtenir la permission de diminuer de moitié « la capitation des héritiers de famille, et l'exemption pour eux de logements militaires ainsi que de toutes charges publiques [2]. »

Lévesque de Pouilly employa toute la portion de la fortune de l'abbé Godinot, dont il avait la disposition, à la continuation des travaux pour l'établissement des fontaines. Mais ces ressources ne purent suffire. Il s'adressa, pour suppléer, à la bienfaisance royale, et il eut la satisfaction d'obtenir de sa majesté le roi Louis XV une somme de 18,000 livres [3]. A cette nouvelle générosité vinrent encore se joindre les dons de quelques personnes bienfaisantes : Jean-François Rogier, qui succéda à Lévesque de Pouilly comme lieutenant en 1751, offrit une somme de

[1] Registre des conclusions, 21 avril 1749.
[2] *Ibid.* 5 janvier 1750.
[3] *Reims pittoresque*, page 75.

Digitized by Google

trois mille livres ; l'abbé Pluche fit un don de quarante mille livres ; MM. Antoine Rempenaux, Clerc et Jacques Callon donnèrent chacun mille livres ; et grâce à toutes ces différentes donations, les travaux des fontaines ne subirent aucune interruption.

Le Conseil de ville, dans sa réunion de juin 1749, reconnut la nécessité d'établir une fontaine en plus du nombre fixé d'abord ; ce fut pour la rue du Barbâtre, proche les Carmes, et dans une autre séance du même mois, le Conseil délégua MM. Deperthes, Lequeux et Maillefer pour établir et signer un marché avec M. Nicolas Raux, maître de forges à Signy-le-Petit, concernant la fourniture « de six cents tuyaux de fer, de six pouces de diamètre, six lignes d'épaisseur, du poids de cent cinquante livres, moyennant 80 livres le millier[1].

Ces livraisons avaient été fournies ; les travaux allaient être terminés ; on allait enfin jouir dans la ville tout entière des effets de l'établissement des fontaines. Mais dès le premier essai, on reconnut que la machine hydraulique, qui avait été exécutée avec la modification qu'on avait voulu apporter aux plans du R. P. Féry et qu'avait demandée l'abbé Godinot lui-même, « n'était pas suffisante pour fournir de l'eau à toute la ville. »

On se vit donc obligé d'en revenir au plan primitif, c'est-à-dire : « de faire monter l'eau

[1] Registre des conclusions, juin 1749.

Digitized by Google

perpendiculairement dans un réservoir, élevé au-dessus du plus haut point de la ville, afin de procurer de l'eau à tous les endroits où on placera des fontaines. »

C'est pourquoi le Conseil décida « la construction d'un château d'eau, où l'eau sera poussée perpendiculairement, dans des bassins de blocailles et de ciment, de grève et de chaux ; et les quatre anciens du Conseil furent délégués pour traiter de tous les marchés nécessaires, afin d'exécuter le testament de l'abbé Godinot. » Et de plus le Conseil décida dans la même séance qu'il serait offert une concession d'eau au couvent des RR. PP. Minimes « par sentiment d'affection de la compagnie pour eux [1]. »

Pendant l'exécution de ces travaux, Lévesque de Pouilly s'occupa de mener à bonne fin un projet qu'il avait médité et dont il poursuivait la réalisation depuis le mois de juillet 1749 : il voulait « obtenir la jouissance du canal de la rivière Neuve depuis Sillery jusqu'à Saint-Léonard, afin d'avoir de bonnes eaux pour les fontaines de la ville. » Mais une partie de ce canal appartenait à M. de Puisieulx : Louis-Jean de Pouilly se mit donc en relation avec lui et il eut la satisfaction d'en obtenir une bienveillante concession : l'acte authentique en fut ratifié et signé de part et d'autre le 22 décembre 1749 [2].

[1] Registre des conclusions. — 28 octobre 1749. — Voir l'éloge de M. de Pouilly, par M. l'abbé de Saulx.

[2] Registre des conclusions. — Décembre 1749.

Digitized by Google

Lévesque de Pouilly avait posé toutes les bases de l'établissement des fontaines de la ville de Reims : les derniers travaux étaient commencés ; il voyait le terme de cette entreprise si utile et si activement poursuivie par lui. Hélas ! la mort allait le frapper avant l'achèvement des derniers travaux ! il eut donc à faire aussi pour ses fontaines, le sacrifice d'une satisfaction bien légitime et à laquelle semblaient lui donner bien des droits toutes les peines et toutes les démarches qu'il avait consacrées à cette belle entreprise.

L'eau ne coula dans les dix-sept fontaines établies sur divers points de la ville qu'en l'année 1753 ; c'est-à-dire plus de deux ans après la mort de Lévesque de Pouilly [1].

En 1756, trois fontaines furent dédiées, l'une au chanoine Godinot, près de la cathédrale, et les deux autres à Lévesque de Pouilly : la première nommée Château-d'Eau des Carmes, fontaine de Pouilly, au coin de la rue des Carmes et de la rue du Barbâtre ; elle existe encore aujourd'hui, mais l'inscription a disparu ; la seconde, dite aussi fontaine de Pouilly, sur la place de la Couture et portant l'inscription suivante :

REIMS PAR CE MONUMENT
CONSACRE A LA POSTÉRITÉ LES VERTUS ET LES BIENFAITS
DE LOUIS-JEAN LÉVESQUE DE POUILLY,
ECUYER, PRÉSIDENT, TRÉSORIER DE FRANCE,
AU BUREAU DES FINANCES DE CHAMPAGNE,
DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

[1] Précis statistique d'Arcis-le-Ponsart, par M. Mercier.

Digitized by Google

De ces trois fontaines deux n'existent plus : celle près la Cathédrale, et celle de la Couture.

Une nouvelle fontaine a été élevée à Reims en 1843, d'après les plans de M. Brunette, architecte, sur la place de Saint-Pierre, qui depuis porte le nom de place Godinot [1].

Quant à Lévesque de Pouilly, rien, sinon la rue *de Pouilly*, ne rappelle publiquement son nom : nous demandons si c'est assez de la part de la ville de Reims ?

[1] Ce fut pour faciliter la conduite des eaux des fontaines que le Conseil de ville décida en 1752 la démolition de la porte Bazée; de là les imputations de vandalisme et la lettre de Tinois dont nous avons parlé page 9. — *Voir muses rémoises*, tome 1er, page 32.

Digitized by Google

CHAPITRE V

ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DES ARTS A REIMS.

Parmi tous les projets que put concevoir Lévesque de Pouilly pour l'utilité ou l'embellissement de Reims, il n'en est aucun dont il ait poursuivi l'exécution avec plus de zèle et d'infatigable persévérance que le projet de l'établissement de l'Ecole des arts à Reims. Ce fut aussi l'œuvre au sujet de laquelle il rencontra le plus d'obstacles à surmonter, non pas, toutefois, ni de la part de ses collègues dans l'administration, ni de la part des habitants de la ville, car il sut toujours communiquer et faire partager à tous ceux-ci ses vues et son dévouement pour le bien public ; mais il rencontra une foule de difficultés, et nous dirons même une foule de tracasseries de la part de l'Académie de peinture et de sculpture de Paris : son habileté et sa prudence surent triompher de tout.

Digitized by Google

Dans son article sur *les artistes rémois*[1], M. Loriquet, secrétaire de l'Académie, nous apprend que, dès l'année 1677, une Académie de peinture et de sculpture existait à Reims, qui avait eu pour premiers fondateurs, le compagnon d'étude de Lebrun, le peintre Jean Hélart, d'une part, et Isaac de Lacroix, sculpteur du roi, d'autre part, tous deux affiliés à l'Académie de Paris en qualité d'agrégés : mais, faute de ressources, ce premier essai n'avait pu solidement se fonder, ni, par conséquent, prendre de la durée.

Lévesque de Pouilly reprit ce projet et en poursuivit l'exécution avec tous les moyens que son active et bienfaisante influence sut mettre en œuvre. Il commença par composer un rapport sur la nature de cet établissement projeté, sur les avantages qu'il offrirait aux habitants, sur la forme et l'ordre à lui donner, et enfin sur les voies et moyens. Son travail terminé, il réunit le Conseil de ville, le 25 avril 1746, et en donna lecture à tous les membres assemblés:

Il exposa[2] « que des maîtres habiles enseigneraient la théorie et la pratique du dessin relativement à l'architecture, charpenterie, menuiserie, serrurerie, à l'art des fondeurs, horlogers, ciseleurs, à la peinture, sculpture, gravure, et à tous les autres arts, mais surtout aux fabricants; que dans ces exercices les enfants

[1] *Travaux de l'Académie de Reims*, t. 37-38.
[2] Registre des conclusions. — 25 avril 1746.

Digitized by Google

des gentilshommes et des personnes aisées se trouveraient occupés utilement et agréablement ; que ceux des moins aisés, qui auraient du talent, pourraient s'y ouvrir une route à la fortune ; que la manufacture rémoise, où manquait l'art du dessin, en recevrait un grand lustre et toute la perfection possible ; que quantité d'honnêtes gens, et des plus notables de cette ville, avec qui il avait eu des conférences sur cet objet, paraissaient désirer avec ardeur qu'on mit le projet à exécution, plusieurs même offrant de donner libéralement des secours, qui feraient le commencement d'un fonds destiné à la dépense nécessaire pour un établissement si utile. »

Lévesque de Pouilly annonce alors, en effet, « que M. Leleu offre un contrat de 4,000 liv. ; que lui-même, de son côté, offre un pareil contrat de 4,000 liv. ; que M. Le Poivre, de Villers-aux-Nœuds, offre une somme annuelle à perpétuité de 10 pistoles ; et que la compagnie de MM. les officiers et chevaliers de l'Arquebuse, arrivant le décès d'un de ses capitaines, renonce à l'exemption du droit de quatrième sur quarante pièces de vin, dont jouit l'enseigne, en faveur de l'école de dessin ; puis il ajoute que les écoliers paieront une somme modique, de manière que l'établissement ne sera en aucune façon à charge au corps de ville. »

Tous les membres présents, à la seule audition d'un rapport si bien formulé, déclarèrent qu'ils adoptaient le projet en principe, et que le compte-rendu de la séance exprimerait les re-

Digitized by Google

merciements de l'assemblée, tant pour Louis-Jean de Pouilly que pour les généreux donateurs qui venaient d'être signalés, et qu'il serait donné suite à la réalisation d'un projet si utile[1].

Heureux de l'accueil favorable et des encouragements qu'il avait reçus, Lévesque de Pouilly ne se donna ni repos ni trêve qu'il n'eût mené à bonne fin son projet. Il était surtout préoccupé de trouver le moyen de n'être pas à charge au trésor de la ville. Sans doute il avait déjà l'assurance de plusieurs dons généreux, mais il prévoyait l'insuffisance de ces ressources. A force de réflexions, une idée heureuse lui vint à l'esprit ; s'occupant de tout ce qui pouvait améliorer la ville, la question d'assainissement et de propreté des rues ne pouvait échapper à sa sollicitude : il trouva là précisément les ressources dont il sentait qu'il pouvait avoir besoin. En louant les boues des rues, il réaliserait un double avantage : la propreté d'une part, et d'autre part des revenus ; de cette manière, dit-il dans un discours public[2], « nous imiterons en quelque sorte la chimie, qui des matières les plus viles fait sortir les phosphores les plus brillants. » Pensée que tout le monde se plaisait à formuler ainsi : tirer l'or de la boue.

Dans la séance du Conseil, au mois de juin, M. de Pouilly fit la proposition de cette location

[1] Registre des conclusions.

[2] Discours de M. de Pouilly prononcé en 1748. — Eloge par l'abbé De Saulx.

Digitized by Google

des boues de la ville, et le Conseil s'empressa de l'adopter unanimement[1].

Ce premier essai pour trouver des ressources ayant réussi, Lévesque de Pouilly voulait en trouver encore d'autres, soit qu'il craignît un mécompte dans ses prévisions, soit qu'il craignît de nouveau l'insuffisance. Il pensa à une souscription volontaire à proposer aux habitants de la ville. Il réunit donc le Conseil au mois de novembre, et y donna lecture d'un mémoire, où, après avoir exposé les avantages de l'école, il expliquait son projet de souscription, en indiquait la forme, et demandait d'en fixer le taux à la somme de trois livres par mois. Le Conseil fut unanime à lui donner son approbation, et il fut conclu que, sans plus de retard, on recueillera les souscriptions dans la forme proposée[2].

Il fut en effet procédé aussitôt et à la location des boues et à la souscription volontaire : les deux opérations eurent plein succès. Au mois de juillet 1747, Lévesque de Pouilly put annoncer au Conseil de ville : « que la location des boues avait répondu aux espérances; qu'il y avait donc lieu de commencer la réalisation de l'école projetée. » Puis, pour en poser de suite le premier acte, aussi bien que pour faire avancer la question, il ajouta : « qu'il serait avantageux de choisir le P. Féry pour professeur de mathé-

[1] Registre des conclusions. — 13 juin 1746.
[2] *Id.* 25 novembre 1746.

Digitized by Google

matiques à ladite école, parce qu'il est très-capable, d'une part, et d'autre part, qu'il se contentera d'appointements modiques. » Considération très-importante dans la question à résoudre ; il demanda même « à être autorisé à en avertir le P. Féry, afin qu'il ait le temps d'approfondir ses mathématiques[1]. » Le Conseil tout entier applaudit à ses demandes et émit le vœu que l'école pût s'ouvrir vers la fin d'octobre 1748.

Dès lors, Louis-Jean de Pouilly consacra toute son activité à l'établissement de l'école. Il voulut tout d'abord lui donner tout titre possible à la considération publique. Il eut la pensée de la faire participer de son mieux à l'auréole qui ornait l'Académie royale des sciences et l'Académie royale de peinture et de sculpture. Pour réaliser ce rêve de gloire, il rédigea d'abord une lettre, qui serait adressée, au nom du Conseil de ville, à Messieurs de l'Académie des sciences ; il y développait le but et les avantages de l'établissement projeté, toutes les matières qui y seraient enseignées, les ressources dont il disposait pour en faire les frais, les titres de Reims, au nom de Colbert, à obtenir le haut patronage de l'Académie, toute la considération que ce patronage procurerait à l'Ecole de Reims, et la confiance sans bornes du Conseil de ville en la haute capacité de Messieurs de l'Académie pour diriger les premiers débuts, le développement et le succès de l'Ecole de Reims,

[1] Registre des conclusions. — 3 juillet 1747.

Digitized by Google

dont l'Académie conserverait toujours la complète direction, soit pour la nomination des professeurs, soit pour l'enseignement ; enfin, il demandait comme faveur, à titre d'économie, la nomination du P. Féry à la chaire de mathématiques.

Mais, afin de faciliter la réussite de son entreprise, Lévesque de Pouilly crut utile d'écrire en même temps à M. Le Pelletier, intendant de Champagne, pour le prier de s'intéresser à son école, qui doit devenir « l'établissement de cette espèce le plus parfait et le plus utile qui existe... de vouloir bien, pour cela, prier M. de Cotes de s'employer de son puissant crédit auprès de Messieurs de l'Académie de peinture et de sculpture pour en obtenir le patronage. » Il écrivit de même, au nom du Conseil, à M. Roland de Challerange, conseiller au Parlement, pour lui demander de traiter avec l'Académie sur toutes les questions qui peuvent se rapporter à l'établissement de l'École des arts ; et afin de lui indiquer les conditions à insérer dans le traité à conclure avec le professeur que nommera l'Académie, il lui ajoute que « ce professeur devra être connu par ses ouvrages, et de mœurs irréprochables. »

Le Conseil de ville en séance entendit la lecture de ces trois projets de lettres, et en approuva le contenu [1]. Louis-Jean de Pouilly les expédia aussitôt.

[1] Registre des conclusions. — 13 novembre 1747.

Digitized by Google

Cette tentative auprès de l'Académie des sciences ne suffisait pas : une semblable était à faire auprès de l'Académie de peinture et de sculpture. Lévesque de Pouilly s'en occupa avec le même zèle et la même confiance pour le succès. Il rédigea donc une lettre, dans laquelle, en termes bien choisis, il suppliait Messieurs de l'Académie de peinture et sculpture : « de faire la grâce au Conseil de ville de Reims de l'aider dans l'établissement, si utile au progrès des manufactures et des arts, d'une école de dessin et de sculpture ; cette école se tiendra à l'Hôtel-de-Ville de Reims ; le professeur aura des appointements assurés de 1,200 francs, et même plus, s'il le faut ; cette école sera très-suivie, surtout si Messieurs de l'Académie veulent bien, par leur concours, consentir à ce que cet établissement partage l'immortalité de leurs ouvrages ; et les habitants de Reims espèrent que ces Messieurs ne refuseront pas aux mânes de Colbert de s'acquitter envers sa patrie de tout ce qu'ils doivent à ce grand homme ; et enfin, pour justifier l'association de l'École de Reims à la gloire de l'Académie, les efforts du Conseil de ville surpasseront ses forces ; le Conseil de ville a grande envie de décorer la cité par des ouvrages de sculpture : il désirerait donc que le professeur de dessin fût en même temps le sculpteur capable de réaliser ce vœu, et il se repose sur la pénétration de Messieurs de l'Académie pour *démesler*, parmi les artistes, ceux qui auront assez de génie, de lumières et de talents

Digitized by Google

pour bien remplir ses vues sur ces différents points. »

Puis, afin de procurer à cette démarche auprès de l'Académie un appui efficace, Louis-Jean de Pouilly écrivit à M. de Tournehan, directeur général des bâtiments, jardins, arts et manufactures à Paris : il lui soumit d'abord sa lettre à Messieurs de l'Académie, afin d'en avoir son avis, et lui demanda, au nom de M. Colbert, de la présenter lui-même à l'Académie, « comme une lettre d'une ville qu'il veut bien prendre sous sa protection ; son zèle pour les beaux-arts est, du reste, un titre qui *authorise* le Conseil à le réclamer pour son protecteur. »

Ces deux lettres furent lues en séance du Conseil, qui conclut que, « après avoir témoigné à M. de Pouilly tous les sentiments de la plus parfaite reconnaissance pour les soins et les attentions qu'il se donne afin de rendre cette ville des plus florissantes, les dites lettres seront écrites suivant les dits projets et envoyées ; et que cependant elles seront transcrites fin des présentes[1]. »

Lévesque de Pouilly trouvait de la part du Conseil et des habitants le concours et les encouragements les plus flatteurs. Messieurs de l'Académie des sciences voulurent bien aussi se prêter à ses vues, et au mois d'avril suivant M. de Pouilly put faire lecture au Conseil de ville des lettres par lesquelles l'Académie des

[1] Registre des conclusions, — 28 décembre 1747.

Digitized by Google

sciences faisait « la nomination de la personne du R P. Féry, minime du couvent de Reims, pour remplir les deux places de professeur aux chaires de mathématiques : théorique et pratique, établies en cette ville; » et la compagnie concluait « que les dites lettres seront transcrites, et l'original remis entre les mains du P. Féry [1]. »

En outre, à cette même séance, Louis-Jean de Pouilly communiqua au Conseil les articles convenus avec Messieurs de l'Académie des sciences et M. Roland de Challerange, conseiller au Parlement, représentant le corps de ville de Reims, au sujet de l'Ecole de mathématiques, et arrêtés le deux du présent mois d'avril ; et le Conseil conclut qu'une expédition de ces conventions serait adressée au R. P. Féry [2].

Tout était donc terminé heureusement, pour ce qui concernait l'Ecole des mathématiques, pour son association à l'Académie de Paris. On n'eut pas autant de satisfaction de la part de l'Académie de peinture et de sculpture. « On ne put s'entendre, ni sur la nature et le programme de l'enseignement, ni sur la qualité des députés

[1] Registre des conclusions, — 17 avril 1748.

[2] Registre des conclusions. — Voici le texte des articles : 1° les deux écoles sont sous l'inspection et la direction de l'Académie ; 2° pour nommer tout nouveau professeur, les quatre commissaires de l'Académie et le représentant de la ville s'entendront ; 3° les professeurs feront part à l'Académie du programme de leur cours et se conformeront à ses observations ; 4° à la fin du cours les professeurs rendront compte du fruit de leurs leçons ; 5° tout professeur indigne par ses mauvaises mœurs sera remercié sur-le-champ par le Conseil de ville.

Digitized by Google

de la ville qui concourraient avec l'Académie à la nomination du professeur, ni sur le droit de révocation que l'Académie prétendait avoir, à l'exclusion du Conseil [1]. »

Lévesque de Pouilly eut à entretenir à ce sujet une correspondance très-étendue; il en écrivit à tout ce qu'il put connaître de personnes dont il soupçonnait que l'influence ou l'intervention lui serait utile; et, en attendant une heureuse conclusion, il se mit en relation avec un professeur de l'Académie de peinture et de sculpture de Paris, nommé Antoine Ferrand de Monthelon, afin de le déterminer à venir occuper la chaire de dessin à l'Ecole des arts de Reims.

C'était, dit M. Loriquet [2], « un ancien adjoint à professeur dans l'Académie de Saint-Luc, exercé depuis longtemps à l'enseignement; il fut choisi principalement à cause de l'universalité de ses connaissances et du caractère pratique de son programme, et peut-être aussi parce qu'il avait appartenu à un corps rival de l'Académie royale. »

Lévesque de Pouilly avait écrit à l'abbé Favart, archidiacre de Reims, et qui se trouvait à Paris, pour lui demander son utile concours afin d'obtenir la nomination par l'Académie royale de peinture de M. Ferrand de Monthelon à l'école de Reims; l'abbé Favart voulut bien lui promettre non-seulement son concours personnel, mais

[1] *Les Artistes rémois*, M. Loriquet. — *Travaux de l'Académie*, 37-38.

[2] *Ibid.*

Digitized by Google

de plus le bon-vouloir complet de M. d'Argenville.

Encouragé par cet appui et comptant aussi sur l'aide du Comte de Caylus, son ami, Lévesque de Pouilly écrivit à M. de Monthelon de s'adresser, afin d'obtenir sa nomination pour l'Académie de peinture, soit à M. Coypel, soit à M. Lépicié ou à M. de Challerange.

M. de Monthelon lui répondit le 24 février 1748 : « 1° Que M. Coypel est buté à vouloir que vous preniez un sujet de l'Académie, ou à ne pas s'en mêler ; 2° pour ce qui est de M. *Lépicié*, il ne peut et ne doit parler en faveur de qui que ce soit, tant qu'il y aura des sujets de l'Académie qui pourront y espérer. De plus ces Messieurs interdisent d'enseigner autre chose que la figure. »

A la réception de cette lettre, Louis-Jean de Pouilly sentit naître en lui un sentiment de découragement : toutefois sa nature, dont le fond était une infatigable persévérance, ne voulut pas y céder. Il alla frapper à une autre porte pour demander aide et secours ; à la porte d'un ami dévoué. Celui-ci s'empressa de lui répondre, mais pour ouvrir un autre horizon devant lui. « Je vois avec peine, lui écrivit-il le 9 mars 1748, que vous tenez à joindre votre chose et à la faire dépendre d'une académie. Si vous connaissiez ce corps comme moi, qui suis de deux, vous verriez de l'habileté, mais beaucoup de cabale et de jalousie. Il ne m'est pas permis d'en dire davantage. Je crois vous avoir détrompé des sculpteurs ; je vais tâcher d'en faire autant des

Digitized by Google

architectes..... Pour en venir à M. Ferrand, je le crois capable de remplir vos projets..... Il se conformera à vos intentions et sera content pourvu qu'il trouve 1200 livres de net par an..... Le peintre d'histoire dont vous me parlez est assurément habile, mais je ne crois pas qu'il soit en état de remplir vos intentions. » L'auteur de cette lettre termine en disant qu'il ne signera pas « par la raison qu'il parle trop librement de l'Académie[1]. »

Dans l'intervalle de sa lettre à son ami et de la réponse ci-dessus, Lévesque de Pouilly avait écrit à l'Académie que « en lui demandant d'associer à elle l'école de Reims, la ville avait entendu appeler tous les arts mécaniques à profiter de l'enseignement de l'école, plutôt que de former une pépinière d'artistes, dont la plupart au sortir de là trouveraient difficilement une existence. » A cette demande, l'Académie lui avait adressé une réponse dont le sens rendait tout-à-fait témoignage aux appréciations de l'ami dont nous venons de transcrire la lettre. L'Académie lui écrivait durement que[2] « si on avait lu avec attention ses lettres patentes et son règlement, on n'aurait point embrassé les parties du dessin qui tombent dans la mécanique et les corps de métier, comme la menuiserie, la serrurerie, la charpenterie, le jardinage, etc...., qui par elles-mêmes sont incompatibles avec les beaux-arts

[1] Archives de la ville. Correspondances de M. de Pouilly relatives à l'école.

[2] *Artistes rémois*, M. Loriquet.

Digitized by Google

que la compagnie professe; que ses douze professeurs, peintres et sculpteurs, ne s'occupent que du soin d'enseigner aux élèves à bien dessiner ou modeler la figure ; que qui la dessine ou la modèle bien est en état de suivre, en tout genre, le parti où son génie l'entraîne ; que l'Académie ne pouvant envoyer qu'un de ses membres, il ne serait pas dédommagé de ses soins par un honoraire aussi modique que celui qu'offrait la ville; qu'enfin l'Académie royale, sans l'attache de laquelle on ne peut établir aucune école académique de dessin, ne peut permettre l'établissement de celle de Reims que sur le plan de ses lettres-patentes du mois de novembre 1676 et du règlement qui y est joint. » Cette lettre était signée du secrétaire perpétuel Lépicié.

La coïncidence de ces correspondances diverses fit comprendre à Louis-Jean de Pouilly qu'il fallait renoncer à l'association de l'Académie royale de peinture pour l'école de Reims. C'est pourquoi il écrivit à M. de Monthelon dans le but de lui proposer la conclusion d'un traité entre la ville et lui afin d'assurer son entrée comme professeur de dessin à l'école de Reims. Il lui rappelait les avantages que lui offrait la ville pour ses appointements en lui assurant un traitement fixe de 1200 livres et en plus le casuel des élèves qui paieraient, ceux de Reims 3 livres par mois et les étrangers 6 livres par mois[1].

[1] Archives de la ville. Correspondances de M. de Pouilly.

Digitized by Google

M. de Monthelon répondit le 10 mars que, d'après les propositions de M. d'Argenville, il s'engagerait volontiers à enseigner le dessin selon le programme dans l'école de Reims, moyennant un traitement de 1200 livres et 300 livres pour le logement ; et au bout de quinze ans, il laissera à la ville ses dessins et ses modèles au nombre de trois mille.

Dès le 12 mars Lévesque de Pouilly s'empresse d'écrire à M. de Monthelon « qu'il est charmé de le voir arriver dans ce pays et rend à ses talents les hommages qui lui sont dus[1]. » Puis le lendemain il lui écrivit de nouveau pour lui dire « qu'il a oublié de lui annoncer dans la précédente que sur les 1500 livres de la ville il n'aura à fournir à ses élèves ni salle, ni meubles, ni lumière, ni feu. »

Cinq jours après, nouvelle lettre de Louis-Jean de Pouilly au même pour le presser de rédiger et signer le traité de son engagement[2]. Mais quand tout semblait fini, voilà qu'il surgit

[1] Archives de la ville.

[2] En voici le texte: 1° Ledit professeur enseignera les principes de dessin concernant la figure humaine, le paysage, l'ornement, les fleurs, les cinq ordres d'architecture et les premières notions des fortifications ; 2° le professeur donnera ses leçons publiques dans l'hôtel de ville, tous les jours de la semaine, de 9 heures à midi et de 3 heures à 6, à l'exception du jeudi ; les vacances seront du 1er octobre au 4 novembre ; 3° l'ouverture de l'école est fixée au 4 novembre prochain ; 4° le Conseil de ville fera des règlements pour le bon ordre, l'émulation, la décence et avisera au chauffage, à l'éclairage et à la propreté ; 5° les honoraires seront de 1,200 livres et 300 livres pour le logement ; en outre le professeur aura le bénéfice des écoliers, 3 livres par mois pour chaque enfant de la ville et 6 livres pour chaque externe ; 6° les

Digitized by Google

un nouvel obstacle. M. de Monthelon écrivit pour demander que le Conseil de ville lui assurât une rente viagère pour le cas où il serait réduit par l'âge ou les infirmités à renoncer à sa charge de professeur. Lévesque de Pouilly prit aussitôt l'avis du Conseil et il écrivit en son nom à M. de Monthelon : « que la ville ne croit pas devoir s'engager à fournir une pension viagère, parce que contracter cet engagement serait de sa part constituer un titre pour les successeurs de M. de Monthelon qui, sans avoir rendu de services à la ville, pourraient se trouver dans le cas de jouir de cette faveur extraordinaire ; qu'il peut compter d'ailleurs que sa position s'améliorera ; que le Conseil lui demande d'avoir confiance en lui, lui promettant qu'il n'aura pas lieu de s'en repentir : on espère donc que M. de Monthelon va renoncer à sa demande et voudra bien accepter les propositions du Conseil, telles que MM. Deperthes et Coquebert vont les lui présenter de sa part[1]. »

Enfin Lévesque de Pouilly obtint un succès complet. Le 12 avril il écrivit à M. de Monthelon toute la joie qu'il ressentait de voir l'engagement

honoraires courront à partir du 4 novembre prochain ; plus, le conseil accorde au sieur Ferrand une gratification de 600 livres pour le transport de Paris à Reims des dessins et études qu'il dit être de 7,500 environ et des modèles et de ses meubles ; le présent traité aura lieu et sera respectivement révocable pendant 6 années en forme de bail ; 8° en cas de mort, avant les six ans révolus, de mondit sieur Ferrand, le Conseil conservera ce qu'il voudra des dessins et modèles moyennant l'estimation d'experts. — Suivent les signatures. — Registre des conci.

[1] Archives. — Correspondances de M. de Pouilly.

Digitized by Google

proposé, ainsi que le traité, accepté et signé par lui et les commissaires de la ville.

On avait inséré, à titre de précaution contre toute revendication de la part de l'Académie, l'obligation pour M. de Monthelon « d'en exécuter toutes les conditions, et de faire valoir, envers et contre tous, le droit de faire les fonctions auxquelles il s'engageait, en cas qu'il fût traversé pour raison de l'école, soit de la part de l'Académie de peinture, ou de telle part que ce pût être[1]. » Mais il n'y eut jamais lieu d'utiliser cette précaution. M. de Pouilly réunit le Conseil de ville le 18 du même mois; et il fut conclu que « le Conseil ratifie le traité signé et demande qu'on presse les préparatifs du local pour pouvoir ouvrir au mois de juin[2]. » Puis il écrivit ce résultat à M. de Monthelon, et en même temps, à titre déjà de professeur de dessin à l'école des arts de Reims, il lui proposa de travailler à la décoration de l'école en y plaçant les portraits de M. de Challerange, de M. Pluche, et lui demanda ce que la ville aurait à lui payer pour ce travail : il ajouta que successivement il le priera de faire les portraits de MM. Colbert, Bergier, Nanteuil et Godinot[3].

Aussitôt cette correspondance expédiée, Lévesque de Pouilly se rendit auprès du R. P. Féry, afin de s'entendre avec lui sur l'époque où il pourrait ouvrir son cours de mathématiques,

[1] Archives. — Diverses matières. — Liasse 21.
[2] Registre des concl., — 18 avril 1748.
[3] Archives. — Correspondances de M. de Pouilly.

Digitized by Google

et d'un commun accord l'ouverture en fut fixée au 4 novembre 1748; puis immédiatement il informa M. de Monthelon de cette décision et prit de plus occasion de cette lettre pour émettre l'idée de préparer un projet de médaille destinée à encourager les élèves. Il décrivait ainsi la médaille qu'il proposait de donner aux lauréats de l'école : « d'un côté serait le génie de la ville de Reims, représenté par M. Colbert, qu'on caractériserait par une écharpe où seraient des couleuvres et qui présenterait des couronnes à deux groupes de petits génies, les uns qui tiendraient des instruments de mathématiques, les autres des instruments des beaux-arts; à l'entour serait écrit : *La Ville de Reims*; dans le revers, au milieu d'une couronne de lauriers, serait écrit : *Aux talents*; et dans l'exergue : *dans l'école des arts.* En outre on décernerait des gratifications aux élèves qui se seraient signalés par leurs progrès dans les différents genres: la bosse, l'architecture, le paysage; enfin on en donnerait une à celui qui, appartenant ou non à l'école, aurait dessiné avec le plus de goût un dessin propre à être employé dans la fabrique des étoffes figurées de la manufacture de Reims, tant de celles qui pouvaient y être fabriquées entièrement en soie et en laine, que de celles qui étaient entièrement de laine, et qui aurait en même temps donné une façon exacte de monter le métier pour l'exécution du dessin proposé[1]. » Il termina sa lettre en disant : « Il

[1] Archives. — Correspondances de M. de Pouilly.

Digitized by Google

ne tiendra pas à moi que l'école de dessin ne soit une des plus belles de l'Europe. »

Le choix des professeurs étant donc arrêté, Louis-Jean de Pouilly s'occupa de préparer le local. Il proposa au Conseil d'établir une distribution de la grande salle de l'Hôtel-de-Ville pour y placer commodément les maîtres et les écoliers des deux écoles de mathématiques et de dessin. Le Conseil approuva son plan, le chargea de le faire exécuter et ensuite approuva les marchés arrêtés avec les ouvriers[1]. Alors Lévesque de Pouilly écrivit à M. de Monthelon : « La salle aura 28 pieds sur 32, trois croisées sur une place et trois autres sur la cour ; on y ménagera un petit cabinet pour chacun des deux professeurs et on se hâtera le plus possible[2].

Quant au paiement des frais d'appropriation, Lévesque de Pouilly les trouvera par la vente des chaînes de fer qui ont été retirées des coins de rues et qui sont sans emploi ; et s'il y a un excédant de recettes, cet excédant trouvera sa place dans l'entretien des fontaines [3].

Le 4 mai, Lévesque de Pouilly avait écrit de nouveau à M. de Monthelon pour le tenir au courant des travaux préparatoires, et il lui disait en terminant : « Vous serez content de votre salle. » Le 10, il lui écrivit encore pour l'encourager dans son entreprise et pour lui dire : « Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il n'y a point

[1] Registre des conclusions. — 22 avril 1748.
[2] Archives. — Correspondances de M. de Pouilly. — 25 avril 1748.
[3] Registre des conclusions. — 6 mai 1748.

Digitized by Google

en Europe d'aussi belle école de dessin que la vôtre. » Enfin, le 28 du même mois de mai, nouvelle lettre de Lévesque de Pouilly, qui informe M. de Monthelon « qu'il peut rester encore quelque temps à Paris, les écoles n'étant pas en état d'être ouvertes, » et qui l'engage à s'entendre avec le R. P. Féry [1].

M. de Monthelon, pendant l'exécution de tous ces travaux, ne perdait pas son temps. Il s'occupa de réaliser le vœu de Louis-Jean de Pouilly pour les portraits qui devaient décorer l'Hôtel-de-Ville. Il commença par le portrait de M. Roland de Challerange. Il se trouva en état pour le mois de juin de venir lui-même à Reims, « l'offrir en présent à la compagnie. »

Le Conseil fut donc réuni à cette occasion ; il accepta avec reconnaissance l'œuvre de M. de Monthelon et le pria de vouloir faire aussi le portrait de l'abbé Godinot, qui « devrait occuper une place brillante à l'Hôtel-de-Ville. » Il lui demanda en outre le portrait de plusieurs personnes bienfaisantes de la ville, de M. Colbert, M. Pussort, M. Bergier, M. Nanteuil. Enfin le conseil pria M. de Pouilly de consentir à l'exécution de son propre portrait que la ville voulait lui offrir « en reconnaissance de ses utiles établissements [2]. » Les deux écoles étaient définitivement établies ; il ne restait plus qu'à arrêter le jour de l'ouverture des cours : mais en atten-

[1] Archives. — Correspondances de M. de Pouilly.
[2] Registre des conclusions. — 25 juin 1748.

Digitized by Google

dant, Louis-Jean de Pouilly ne put rester dans l'inaction. Ce fut alors qu'il lui vint à l'esprit la pensée de joindre à ses écoles des beaux-arts l'établissement d'une académie de cheval. Il composa un mémoire sur ce projet et il démontra « que cet établissement ne grévera pas les finances de la ville ; que les appointements des professeurs et les autres frais nécessaires seront pris sur les revenus de la location des boues, revenus qui s'élèvent en ce moment à la somme de trois mille huit cents francs ; que le sieur de la Guérinière dirigera cette école et jouira de priviléges pour l'entrée des foins et autres denrées nécessaires aux besoins de l'académie de cheval. » Le conseil adopta ce nouveau projet[1] ; mais on ne voit nulle part la moindre trace que jamais il ait été mis à exécution.

Lévesque de Pouilly continue à s'occuper de son école des beaux-arts : il écrivit de nouveau à M. de Monthelon au mois d'août : « Impossible de finir les travaux d'ici à six semaines[2], » et il rédigea un projet de statuts pour les deux écoles. Ce projet fut soumis au Conseil qui l'approuva dans sa séance du mois d'octobre[3]. Enfin,

[1] Registre des conclusions. — 22 juillet 1748.

[2] Archives de l'Hôtel-de-Ville. — Correspondances de M. de Pouilly.

[3] Registre des concl. — 29 octobre 1748. — Voici le texte des statuts :

1° Il y aura un sergent à la forteresse, lequel sera chargé de faire balayer trois fois par semaine, s'il en est besoin, les salles des écoles aux heures données par MM. les professeurs, allumera les poëles et les lumières, préparera tout ce qui sera nécessaire, s'y présentera au moins deux fois dans le cours de la matinée et de l'après-dînée pour rece-

Digitized by Google

malgré ses appréhensions exprimées plus haut, Lévesque de Pouilly eut la satisfaction de voir ouvrir les cours de ses écoles en novembre 1748. L'ouverture en fut faite avec la proclamation publique que ces écoles étaient sous le haut patronage de Messieurs de l'Académie de Paris.

Mais il se donna à peine le temps de jouir de la réalisation de son entreprise : il voulut de suite ajouter aux cours de mathématiques et de dessin un cours de sculpture. Pour motiver son projet et aussi pour en favoriser l'accomplissement, il s'arrêta à l'idée qu'il avait conçue d'établir la statue équestre de sa Majesté dans la ville, puis il rédigea un rapport très complet

voir les ordres des professeurs. — 2° Le sergent de la forteresse recevra d'avance, la veille de chaque mois, ce que devront payer les élèves pour les honoraires du maître, et écrira leurs noms sur trois registres, l'un pour ceux qui paieront six livres, l'autre pour les élèves nés à Reims qui paieront trois livres, le troisième pour les élèves gratuits ; il tiendra deux de ces registres, l'un pour l'école de mathématiques, l'autre pour l'école de dessin, et rendra compte à chaque professeur de ce qu'il aura reçu pour lui le 1er de chaque mois, et recevra dix sols pour ses peines. — 3° Les élèves garderont un profond silence pour ne point se distraire, seront décemment habillés, se fourniront de crayons et lumières. — 4° Le sergent allumera le poêle selon qu'on le lui ordonnera et veillera à ce qu'il soit éteint à la fin de l'école. — 5° Il ne sera rien rabattu des honoraires pour raison d'absence des élèves dans le courant du mois. — 6° Les écoles vaqueront les dimanches, jours de fêtes et jeudis, hormis dans les semaines où il y aura des fêtes distribuées de façon à empêcher qu'il y ait 4 jours d'école de suite. — 7° Il y aura vacances pour les écoles depuis le 16 septembre jusqu'au 2 novembre inclusivement. Si néanmoins le professeur de dessin veut bien tenir son école ouverte pendant les vacances, les élèves qui s'y rendront paieront comme à l'ordinaire. — 8° L'école de mathématiques sera ouverte depuis deux heures après midi jusqu'à quatre heures ; et celle de dessin, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, et depuis deux heures jusqu'à sept. — Suivent les signatures.

Digitized by Google

et sur les plans d'exécution et sur la dépense et sur l'emplacement. M. de Monthelon se ferait aider, disait-il, par M. Clouet, architecte, et d'un commun accord, ils dresseraient ensemble un plan soit pour la Couture, soit pour la place de l'Hôtel-de-Ville. Le conseil réuni au mois de décembre approuva complètement ce projet [1].

Heureux de cette approbation, Louis-Jean de Pouilly se mit à l'œuvre aussitôt. Etant à sa campagne à Arcis-le-Ponsart, il écrivit à M. de Monthelon la lettre suivante datée du 25 décembre 1748 : « Je vous prie instamment, Monsieur, de vouloir bien dessiner avec le plus de diligence qu'il vous sera possible les figures du dessin d'une place que M. Clouet vous présentera : j'espère que vous n'en serez pas mécontent, et qu'il ne déplaira pas au Roi et à ses ministres.

« Le groupe du milieu serait composé de la figure pédestre de Louis XV, en cuirasse, et de la Victoire, placée un peu derrière lui, qui le couronnerait, le Roi tendrait une main à ses ennemis, en signe de paix et d'alliance, et de l'autre tiendrait son épée la pointe baissée vers la terre. Trois génies seraient aussi sur le piédestal : l'un jouerait avec le casque du Roi, l'autre tiendrait une balance, symbole de l'équité et de la modération, et le troisième se préparerait à verser une corne d'abondance, symbole des biens que la paix nous promet.

« Cette idée, au rapport de Lucien, a été mise

[1] Registre des conclusions. — 16 décembre 1748.

Digitized by Google

en œuvre avec un très grand succès dans un tableau d'Alexandre fait par Apelle, et s'appliquerait, ce me semble, fort bien ici.

« Sur le dé du piédestal serait écrit : Louis XV, père de ses sujets, vainqueur de ses ennemis, et pacificateur de l'Europe.

« Je vous prie aussi, Monsieur, de vouloir bien faire un autre dessin de ce même groupe, où le Roi et la Victoire seraient vus de profil, et où, sur un flanc du dé du piédestal, serait représenté, dans un bas relief, le Roi en cuirasse dans les plaines de Fontenoy et à cheval, s'affligeant, à la vue des morts et des mourants, du prix que lui avait coûté sa victoire. C'est un trait historique qui caractérise parfaitement la bonté du Roi et qui mérite bien de n'être pas oublié dans un monument destiné à le célébrer.

« Faites-moi la grâce de dessiner aussi un bas relief pour le côté opposé ; ce serait Louis XV, assis, dictant à M. de Puisieulx les conditions de la paix ; des villes conquises et récemment assiégées ou prises d'assaut, seraient dans le lointain ; la France serait à côté du Roi, et le Roi lui marquerait, par son geste et par son regard, qu'il aime mieux la rendre heureuse que d'être conquérant. La France exprimerait par les traits de son visage les sentiments de la plus vive reconnaissance. Sur le côté opposé serait un faisceau d'armes.

« On entrerait sur cette place par quatre arcs de triomphe exprimés dans le plan, dont l'un soutiendrait la statue pédestre de Louis, duc de

Digitized by Google

Bourgogne, né en , et mort en , l'objet des espérances et des pleurs de la France et le père de Louis XV ; le second, celle de Henry IV, né en , et mort en , de ses sujets le vainqueur et le père, le troisième, celle de Louis XII, né en , et mort en , le père du peuple ; le quatrième, celle de saint Louis, ou Louis IX, né en , et mort en , révéré et chéri de tous ses sujets et de ses ennemis même.

« Tous ces princes, plus grands encore par leur bonté que par leurs talents, contempleraient avec satisfaction Louis XV, applaudiraient à sa modération et à son amour pour ses peuples et sembleraient le proposer pour modèle à tous les rois.

« Il me paraît, Monsieur, que cet ensemble des princes les plus illustres qu'il y ait eu en France par leurs qualités bienfaisantes, serait très bien placé dans une ville où les rois viennent commencer leur règne par faire serment d'aimer le peuple. Quoique dans l'exécution de l'ouvrage il sera nécessaire de différencier les témoignages d'approbation de ces princes, eu égard soit à la proximité du sang, soit à leur caractère, je crois cependant qu'il suffirait de dessiner une statue pour ce plan-ci, celle par exemple du duc de Bourgogne.

« Aux deux côtés de la statue de chacun des princes, on pourra placer un ornement convenable.

« J'espère, Monsieur, que vous voudrez bien

Digitized by Google

employer toute votre habileté dans un dessin qui doit être présenté au roi et à ses ministres. M. de Puisieulx et M. l'Intendant désirent qu'il soit prêt au commencement de janvier, et je vous aurai obligation si vous voulez bien travailler en conséquence, dussiez-vous être obligé de donner congé à vos élèves.

« Faites-moi le plaisir, Monsieur, de me donner des nouvelles de votre santé et de votre école, et comptez sur mon parfait attachement.

« DE POUILLY [1]. »

Le dessin demandé fut prêt conformément au désir de Lévesque de Pouilly; il fut approuvé par la compagnie [2] et peu après par les ministres du Roi, qui encouragèrent fortement à l'exécuter. Louis-Jean de Pouilly, en effet, y travailla avec le plus d'ardeur possible. Et ce fut dans ce but qu'il fit aussitôt un appel public et général à tous les artistes sculpteurs qu'il invitait à venir occuper la chaire de sculpture à l'école des arts de Reims. Dans son manifeste qu'il publia à cette occasion il disait: « L'Académie [3] donnerait la préférence à celui avec lequel il serait fait un traité, pour exécuter dans une longue suite d'années, des ouvrages de sculpture très considérables pour la décoration de nos deux places publiques et de nos promenades. Nous vous proposons, Messieurs, d'y répandre comme un peuple d'hommes illustres,

[1] Archives de la ville. — Correspondances de M. de Pouilly.
[2] Registre des conclusions. — 1er janvier 1749.
[3] Ainsi qualifiait-on déjà l'école des arts de Reims.

Digitized by Google

qui, quoique de pierre ou de marbre, seront autant de prédicateurs éloquents, qui dans toute la suite des siècles [1] inviteront tous nos compatriotes à pratiquer la vertu et à cultiver leurs talents.

« Vous jugerez aisément, Messieurs, que M. Colbert y jouera un des principaux rôles, et nous nous flattons que vous ne négligerez rien de ce qui pourra nous mettre en état de rendre à ce grand homme tous les hommages qui lui sont dus.

« Les ouvrages que nous projetons, dignes par eux-mêmes des plus grands artistes, le seront encore par le théâtre où ils seront placés : c'est le siége des cérémonies et des assemblées les plus augustes qu'il y ait dans l'univers [2]. »

Cette lettre nous révèle, comme toutes les autres précédentes, Louis-Jean de Pouilly tout entier, et l'administrateur, et l'écrivain; on y reconnaît à la fois, et son génie fécond pour tout ce qui peut contribuer à la gloire et au bonheur de sa patrie, et les moyens remarquables de son esprit pour exposer et faire valoir la cause dont il s'occupe. Aussi, malgré soi on se sent disposé à demander : Pourquoi une mort prématurée va-t-elle venir frapper une nature si capable et si bonne?

Les débuts des deux écoles de mathématiques et de dessin avaient obtenu un plein succès, et on attendait le résultat de l'appel aux artistes

[1] M. de Pouilly était loin de prévoir les sauvages et barbares de 93.
[2] Archives de l'Hôtel-de-Ville. — Correspondances de M. de Pouilly.

Digitized by Google

sculpteurs avec confiance. Quelques mois à peine s'étaient écoulés, et voilà qu'une première épreuve se présente : les deux professeurs prétendirent avoir à se plaindre l'un de l'autre : le professeur de dessin était accusé de détourner les jeunes gens des mathématiques, et de les forcer d'opter entre son école et celle du P. Féry.

Lévesque de Pouilly eut à écrire à M. de Monthelon pour lui demander « de ne pas être exclusif des autres arts en faveur de la peinture, mais de laisser les goûts des écoliers se manifester et se développer[1]. »

De son côté, le P. Féry se trouvait trop voisin de celui qui se faisait son rival; pour couper court à ses plaintes, M. de Pouilly fit condamner une porte qui mettait en communication les salles où se tenaient les classes des deux cours[2]. »

La sagesse et la paternelle bienveillance de Lévesque de Pouilly avaient, comme on le voit, cherché à atténuer ces premières contrariétés. Cependant, « ces misères, et d'autres encore, dit M. Loriquet[3], quelques dettes laissées à Paris, qui obligèrent M. de Monthelon à vendre ses livres, la difficulté pour lui de vivre avec de modiques appointements, sans pouvoir compter sur le produit des travaux d'art qu'on lui avait fait espérer, tout cela finit par combler la mesure chez un homme que la perte de sa

[1] Archives de l'Hôtel-de-Ville. — Correspondances de M. de Pouilly.
[2] *Ibid.* *Ibid.*
[3] *Artistes rémois.*

Digitized by Google

femme, d'un autre côté, avait vivement ébranlé [1]. Dès Pâques de l'année 1749, il était devenu malade; au mois d'avril suivant, voyant de plus quelques élèves le quitter, il en était venu à se plaindre de tout [2]. « Sa santé, ébranlée, hélas! ne put se remettre! »

Cette maladie de M. de Monthelon fut pour Lévesque de Pouilly une cause des plus vives contrariétés. Cependant il n'en continua pas moins à chercher à consolider l'établissement de ses écoles. Il eut en ce moment-là la satisfaction d'assurer un revenu annuel de quatre-vingts livres de rente pour l'entretien de l'école des arts, en vertu d'une donation de M. Leleu. L'acte authentique en fut rédigé le 21 avril 1749, et le Conseil de ville, en l'acceptant, voulut que sa vive reconnaissance fût exprimée dans le compte-rendu de sa séance [3].

Lévesque de Pouilly était toujours fort inquiet de l'état de santé de M. de Monthelon : il laissa percer ses appréhensions dans une lettre qu'il lui écrivit au mois de septembre. Il le priait en termes d'une délicatesse remarquable « de se hâter d'achever le portrait de M. l'abbé Godinot et aussi celui de M. de Challerange ; » puis, comme pour faire diversion à de fâcheux pressentiments, il lui demandait [4] « d'attendre encore avant de donner des médailles aux élèves. »

[1] Lettre publiée par M. Paris dans la notice sur l'école de Reims.
[2] Lettre d'un nommé Lesage, son ami, demeurant à Paris.
[3] Registre des concl. — 21 avril 1749.
[4] Archives de la ville. — Correspondances de M. de Pouilly.

Digitized by Google

« Une autre épreuve attendait Lévesque de Pouilly : le R. P. Féry venait de prendre le parti de quitter la ville de Reims : c'était sans doute la considération d'un établissement de fontaines dans les villes d'Amiens et de Dôle qui l'avait déterminé à s'éloigner de Reims : mais il faut dire aussi que les tracasseries qu'on lui avait suscitées au sujet des travaux des fontaines de Reims, n'y furent pas tout-à-fait étrangères. Toujours est-il qu'il fallut pourvoir au remplacement du R. P. Féry dans la chaire de mathématiques [1].

Dans cette nécessité si dure pour lui, Lévesque de Pouilly voulut chercher un professeur dont les titres ne laissassent rien à désirer. Il put parvenir à se mettre en relation avec M. Nicolie, membre de l'Académie des sciences, et il eut la satisfaction d'obtenir sa nomination par Messieurs de l'Académie, et de plus de lui faire agréer le traité réglé d'avance pour l'enseignement et la tenue de sa classe. Ce lui fut une consolation au milieu de ses déboires de communiquer au Conseil de ville cet heureux résultat. Toute la compagnie l'en félicita en ratifiant le tout [2].

Voici le texte du traité arrêté entre MM. Roland de Challerange, Coquebert et Deperthes, représentant le Corps de ville d'une part ; et M. Nicolie, d'autre part :

1° Le professeur enseignera dans le cours de

[1] *Reims pittoresque*, page 75.
[2] Registre des concl. — 12 janvier 1750.

Digitized by Google

deux ans ou plus s'il le juge nécessaire, pour les plus grands progrès des écoliers :

La géométrie élémentaire,
L'arithmétique,
La trigonométrie,
La mécanique,
L'hydrostatique,
L'hydraulique,
La pyrotechnie,
L'optique,
La catoptrique,
La dioptique,
La perspective,
La gnomonique,
L'architecture civile,
La coupe des pierres.
L'architecture militaire,

et les différents principes de mathématiques qui seront d'une utilité immédiate pour quelque art.

2° Il ne fera usage dans ses démonstrations que de la géométrie élémentaire, et lorsqu'il sera obligé d'employer quelques propositions qui ne pourront être démontrées que par l'analyse ou les calculs différentiel, intégral ou exponentiel, il n'emploiera ces propositions que comme des vérités d'expérience.

3° Il expliquera sur chacune de ces différentes sciences des traités élémentaires imprimés; d'ici à quatre ans fera imprimer un cours complet de mathématiques pratiques à l'usage de son école après qu'il aura été agréé et approuvé par Messieurs de l'Académie.

Digitized by Google

4° Il fera part à l'Académie du plan qu'il se proposera de suivre et sera tenu d'exécuter ses ordres; il lui fera part aussi à la fin de chaque année des progrès de ses écoliers.

5° Il donnera ses leçons deux heures par jour et son école sera fermée un jour de chaque semaine, les deux semaines de Pâques et tout le mois de septembre et d'octobre suivant.

6° Il aura l'inspection sur la conduite des fontaines, et d'ici à trois ou quatre ans, quand elles auront été achevées par ses soins, il lui sera donné une gratification de douze cents livres.

7° Il aura d'appointements fixes chaque année la somme de dix-huit cents livres, payable par quartier d'avance.

8° Chaque élève originaire de Reims paiera au profit du professeur la somme de trois livres par mois, et chaque étranger six livres, qui seront perçues par un des bas officiers de la ville et remises au professeur.

9° Sera néanmoins loisible au Conseil de ville de nommer pour ladite école quatre élèves gratuits.

10° Le Conseil de ville fera construire les machines et dessiner les plans nécessaires pour l'instruction des écoliers.

11° Si les occupations du professeur lui permettent de faire faire dans le cours de l'année un cours complet de physique expérimentale, le Conseil de ville se fera un devoir d'acquérir les machines nécessaires à cet effet, et alors il sera convenu avec lui de ce que devra contribuer chaque élève de ce cours.

Digitized by Google

12° Comme le cours ne pourra commencer que dans le mois de janvier 1750, les vacances du mois de septembre et octobre seront supprimées cette année afin de pouvoir regagner les mois de novembre et de décembre 1749 que les écoles ont vaqué.

13° Pour l'avantage de l'école et du professeur, chaque année du second cours le professeur prendra des mesures pour que ceux qui n'auraient pas commencé leur cours dans la première année pussent, dans le mois de novembre et de décembre de la seconde année, s'instruire des principes de la géométrie élémentaire, de façon à pouvoir profiter des huit derniers mois du second cours. — Suivent les signatures. — A Paris, 29 décembre 1749[1].

La pensée de ses chères écoles ne quittait point l'esprit de Lévesque de Pouilly : le texte de ce traité, dont il dirigea la rédaction, nous est une preuve combien il s'en préoccupait ! Il les suivait avec une vigilance infatigable, et cherchant toujours quelque moyen de les rendre de plus en plus utiles.

A la réunion du Conseil, au mois de février, il demanda « qu'il fût établi une liste des quatre écoliers qui iraient gratuitement prendre des leçons de mathématiques à l'école, et de plus qu'il fût conclu que les professeurs seraient tenus de constater l'assiduité et les progrès des élèves ainsi que leur bonne conduite, afin d'ex-

[1] Registre des concl. — 12 janvier 1750.

Digitized by Google

citer l'émulation. » L'assemblée ratifia d'un commun accord la double proposition de Lévesque de Pouilly[1].

Ce fut, hélas ! sa dernière ! Il ne fut pas donné à L.-Jean de Pouilly d'être l'heureux témoin des grands avantages que l'établissement des écoles était appelé à procurer aux habitants de la ville de Reims. Il en aura trouvé la belle récompense à son entrée dans une vie meilleure.

[1] Registre des concl. — 16 février 1750.

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

ÉTABLISSEMENT DE LA PLACE ROYALE.

Il a été rapporté au cours du chapitre précédent comment Louis-Jean de Pouilly, par son appel aux artistes sculpteurs, lança dans le public la première idée d'établir une belle et vaste place aussi centrale que possible dans la cité de Reims[1]. Après avoir arrêté les idées du plan et du dessin, il restait à choisir le point où serait établie cette place.

Louis-Jean de Pouilly proposa d'abord de choisir *la Couture ;* mais il ne tarda pas à renoncer à cette proposition, par la considération qu'en cet endroit la place serait trop peu centrale ; et alors il pensa à *la croix Saint-Victor*, aboutissant à *la porte aux Ferrons*, c'est-à-dire à la croisée actuelle des rues de Talleyrand, de Vesle et du Bourg-Saint-Denis.

Quand donc il fut question de réaliser ce projet, après la mort de Lévesque de Pouilly, il s'éleva des discussions très multipliées sur la

[1] Page 49.

Digitized by Google

question de l'emplacement. L'administration de la ville, dirigée par M. Rogier, avait adopté le plan dressé par Legendre et l'emplacement *au Grand-Credo*, c'est-à-dire l'emplacement actuel de la place Royale. Ce point de la ville était alors l'endroit le plus peuplé et le plus passant de Reims ; les rues en étaient très étroites et tortueuses, et en outre il s'y trouvait plusieurs maisons appartenant aux chanoines de la cathédrale. Aussi une vive opposition fut faite à ce projet par le chapitre, au nom de Monseigneur l'Archevêque et par les habitants de ce quartier[1].

Or voici ce que nous lisons dans le rapport de cette opposition : « Un exemple digne d'applaudissements a été donné par feu M. de Pouilly pour la solution de cette question, lui dont les lumières supérieures, qui ne semblaient ignorées que de lui-même, ne le rendaient que meilleur citoyen : quoique tous ses projets tendissent à l'avantage et à la gloire de sa patrie, la crainte de faire un seul malheureux les lui faisait exposer ouvertement à l'examen et à la critique, avec une inquiétude qui faisait autant d'honneur à son cœur qu'à sa modestie : en jouissant de ses travaux aurait-on oublié déjà ses vues, ses maximes, sa mémoire[2] ? »

En outre dans cette même opposition fut consigné un autre projet pour combattre celui de l'administration : ce projet proposait le choix de

[1] Archives de l'Hôtel-de-Ville. — Place Royale. — 13 mai 1756.
[2] *Ibid.*

Digitized by Google

la Croix-Saint-Victor parce que : « c'est le point le plus central et auquel aboutissent plus de grandes routes : *la Croix-Saint-Victor* est dans la croisée des quatre rues les plus larges, les plus droites, les plus longues et les mieux pavées de Reims ; l'exécution serait beaucoup moins dispendieuse ; enfin la partie de la population qui mérite le plus d'égards, la plus faible et la plus utile, les marchands et les ouvriers, en souffriraient moins, et par conséquent le choix de *la Croix-Saint-Victor* exciterait moins de murmures.

« Ce sont sans doute tous ces motifs réunis, ajoutait le rapport, qui, lorsque M. de Pouilly, lieutenant des habitants, aussi ami de l'humanité qu'éclairé et savant, eut renoncé au projet de faire une place à *la Couture*, lui firent tourner ses vues sur *la Croix-Saint-Victor*, comme sur l'endroit de la ville le plus favorable, le mieux situé et le moins dispendieux.

« Ceux qui ont connu ce magistrat citoyen, imaginent bien avec quelle vivacité et dans quel esprit il se serait récrié si on lui avait proposé *le Grand Credo ;* et la manière de penser de cet illustre citoyen mérite d'autant mieux tous les suffrages qu'elle est encore aujourd'hui scellée authentiquement par celle de Monseigneur l'Archevêque, prince aussi bienfaisant dans ses vues que sûr dans ses jugements [1]. »

[1] Archives de l'Hôtel-de-Ville. — Papiers concernant la place Royale.

Digitized by Google

Il résulte de ces citations diverses 1° que c'est Louis-Jean de Pouilly qui le premier a conçu la pensée d'établir à Reims une place Royale ; 2° que sa mort prématurée l'a arrêté dans l'exécution du plan qu'il se proposait de suivre pour l'établissement de cette place ; 3° enfin que la place Royale actuelle n'est nullement l'exécution des plans de Louis-Jean de Pouilly quant à l'emplacement ni quant aux décorations. Faut-il regretter ce changement si radical ? Laissons à de plus expérimentés de prononcer sur ce point.

Une ordonnance royale approuva le projet de M. Legendre, celui qui est réalisé aujourd'hui ; de plus le roi accorda une somme de quinze mille francs pour douze ans : c'est déjà un témoignage de valeur. Les travaux furent commencés en 1756 [1].

[1] Géruzez, *Hist. de Reims.*

Digitized by Google

CHAPITRE VII

AMÉLIORATION DES PROMENADES DE REIMS

Le projet de la plantation des Promenades avait été conçu par M. Dorigny d'Agny, syndic de la ville de Reims et prévôt de l'échevinage; ce fut M. Lepelletier qui fit exécuter ce projet sur les plans et devis de Leroux, jardinier à Reims, lequel, aidé de son fils, fit la première plantation en 1731 ; mais les grandes gelées de l'hiver suivant détruisirent presque entièrement les premières plantations, et il fallut les recommencer en 1733[1].

On a donné à ces Promenades le nom de *Cours Royal,* parce que le roi Louis XV, revenant en 1744 de ses conquêtes des Flandres, a fait, le 29 juillet, son entrée solennelle dans la ville par la porte Neuve.

Les Promenades alors n'étaient qu'une grande et longue allée au milieu de deux collatérales, et occupant environ la moitié seulement du terrain

[1] *Reims pittoresque,* page 67. Voir aussi Gérard Jacob, *Origine et antiquités de Reims.*

Digitized by Google

de la partie supérieure des Promenades de notre époque.

Lévesque de Pouilly proposa pour la première fois au Conseil de ville, le 23 mai 1746, d'autoriser quelques dépenses pour améliorer les Promenades [1]. Le 5 janvier de l'année 1748, il demanda un nouvel élargissement avec quelques embellissements pour faire aboutir l'allée, qui existait, au pont de la rivière, et sa demande fut acceptée par le Conseil [2]. Au mois d'août suivant il proposa l'établissement d'une nouvelle allée, destinée à faire la patte d'oie avec l'allée du milieu et celle le long de l'étang; de plus, l'ouverture de quelques allées depuis la porte Mars et rejoignant celles déjà existantes; l'établissement de quelques bosquets depuis ces nouvelles allées jusqu'à la Patte-d'Oie; enfin le creusement du fossé de l'étang pour l'écoulement des eaux et l'assainissement de la partie des Promenades où, jusque-là, de mauvaises odeurs remplissaient l'atmosphère. Le Conseil de ville vota l'exécution de toutes ces propositions [3] qui furent réalisées immédiatement.

Chaque amélioration en appelait une nouvelle. Lévesque de Pouilly proposa, presque aussitôt le dernier vote, l'établissement d'une troisième allée, devant rejoindre la Patte-d'Oie, et l'acquisition d'un terrain qui y serait affecté. Le Conseil de ville lui donna encore pleins pouvoirs,

[1] Registre des concl. — 23 mai 1746.
[2] Registre des concl. — 5 janvier 1748.
[3] Registre des concl. — 5 août 1748.

Digitized by Google

et en vertu de ces pouvoirs il fit l'acquisition projetée et y ajouta même quelques échanges avec un propriétaire riverain, M. de Clairvaux, afin d'obtenir une plus grande amélioration. Les actes authentiques en sont relatés sur le registre des conclusions[1].

Mais les plans de Lévesque de Pouilly n'étaient pas encore réalisés complètement. L'année suivante il demanda au Conseil son consentement à de nouvelles acquisitions de terrain, et à cette occasion il fit un rapport constatant à la fois l'amélioration des revenus de la ville et l'amélioration des Promenades déjà accomplie ; il rappela en même temps la protection qu'il avait obtenue de M. de Beaupré pour les fontaines et l'école des arts ; il trouvait là un moyen de s'assurer le concours bienveillant du Conseil pour l'achèvement de toutes ses œuvres. Le Conseil fit inscrire dans le compte-rendu de sa séance : « qu'il exprimait à qui de droit sa juste reconnaissance par le discours de M. le lieutenant énumérant toutes ces grandes et utiles améliorations[2]. »

Dès le mois suivant Lévesque de Pouilly revint à la charge pour de nouveaux agrandissements aux Promenades, près la porte Mars, et satisfaction lui fut accordée ; il put réaliser un échange avec un propriétaire riverain, Lajoye, et par suite établir près de la porte Mars une demi-

[1] Registre des concl. — 30 décembre 1748.
[2] Registre des concl. — 20 janvier 1749.

Digitized by Google

lune donnant ouverture au chemin vers les Flandres et aux promenades [1].

Lévesque de Pouilly fit un dernier rapport au Conseil en septembre de cette année sur l'acquisition de quelques nouveaux terrains pour l'élargissement des Promenades, depuis la porte Mars jusqu'à la Patte-d'Oie. Le Conseil approuva sa demande et l'arpenteur Hazart fut chargé de dresser l'état des parcelles à acquérir ou à échanger. L'opération se fit immédiatement, et Lévesque de Pouilly eut la satisfaction de voir tous ces terrains couverts de leurs plantations en novembre suivant [2]. Il avait, dans ce plan, fait pratiquer de la porte Mars à la Patte-d'Oie une allée moins large que les premières pour les personnes qui aiment la solitude. Cette allée était coupée par un beau boulingrin et trois autres plus petits, qui tous étaient aussi autrefois fermés de haies et de charmilles à hauteur d'appui [3]. La mort ne lui permit plus aucune amélioration.

[1] Registre des concl. — 22 septembre 1749.

[2] Registre des concl. — 3 novembre 1749.

[3] *Reims pittoresque*, page 58. Voir aussi : *Mémoires sur la ville de Reims.* — Gérard Jacob.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII

ÉCLAIRAGE DE LA VILLE DE REIMS

Pour la première fois, Lévesque de Pouilly s'occupa de la question de l'éclairage en 1746 ; il invita, à la séance du Conseil de ville [1], MM. les commissaires à régler la manière dont on pourra éclairer la ville par le moyen des lanternes dès le mois d'octobre prochain tout entier jusqu'au mois de mars inclusivement.

Jusqu'à cette époque, dit M. Maldan [2], l'éclairage de la ville de Reims consistait en 250 lanternes ou boîtes en carreaux de vitre, au milieu desquelles brûlait une chandelle. Avec ce nombre de lanternes, en raison de six heures en moyenne par chaque chandelle, on obtenait 1,500 heures de lumière par nuit, ou 240,000 heures pendant les 160 nuits d'éclairage. On ne commençait à allumer les chandelles qu'au mois de novembre. Cet état de choses durait depuis l'année 1707,

[1] Registre des concl. — 4 avril 1746.
[2] *Travaux de l'Académie de Reims.* — Tome XLII, page 163.

Digitized by Google

cette année exquise pour le vin et qui avait établi la réputation et les débuts de la fortune colossale de l'abbé Godinot, si utile à M. de Pouilly ; mais en l'année 1740, on avait porté le nombre des lanternes à 291.

Les choses en étant là, Lévesque de Pouilly, en séance du Conseil, s'exprima ainsi [1] : « On ne commence à allumer les lanternes dans cette ville qu'au mois de novembre jusqu'au dernier jour de mars ; on met en tout temps des chandelles d'un quarteron ; si on employait des chandelles de différents poids, les unes plus légères pour le temps où la lune tarde moins à éclairer, et les autres plus pesantes pour le temps de la plus grande obscurité, sans augmenter la dépense on trouverait moyen de les allumer dès le premier octobre, temps auquel commencent les vendanges, et continuer jusqu'au premier mars et même plus avant si les défauts de la lune le réquéraient. »

Le Conseil approuva la proposition et nomma quelques membres du Conseil pour en conférer avec M. Bergeat, lieutenant général de police. Mais la solution de cette conférence se fit longtemps attendre, on ne put faire l'adjudication des lanternes selon le système de Louis-Jean de Pouilly qu'en octobre 1747 [2].

Toutefois, en attendant, sur l'inspiration de Lévesque de Pouilly, le Conseil avait décidé [3]

[1] Registre des conclusions. — 1 avril 1746.
[2] Registre des conclusions. — 13 octobre 1747.
[3] Registre des conclusions. — 11 septembre 1747.

Digitized by Google

qu'il serait posé des bras pour placer des lanternes, savoir : une au Petit-Arsenal, proche la Croix-Rouge, une à la Couture, au coin de la rue Châtivesle, et deux au bourg de Vesle, l'une proche la maison du sieur Charlot, et l'autre de l'autre côté ; attendu que la portée de ces endroits est trop longue et que les cordes sont trop fatiguées.

Mais quand une fois l'amélioration fut mise en pratique, on en surveilla l'exécution avec beaucoup de vigilance. En effet, Pierre Gogué, l'adjudicataire des lanternes, ayant négligé de les allumer le 27 octobre 1747, « ce qui a occasionné une rumeur générale dans la ville, où il y avait trois bataillons d'infanterie, et des accidents, » fut condamné « à 30 livres d'amende et à allumer tous les jours. »

En outre le 20 janvier 1749, on découvrit des fautes graves de la part des fournisseurs de chandelles, et pour la qualité du suif et pour le poids; Lévesque de Pouilly réunit le Conseil et il exposa : « que Messieurs les commissaires pour l'*achat* et la distribution des chandelles avaient lieu d'être très mécontents de la qualité des chandelles qui leur ont été fournies par l'entrepreneur pour éclairer les rues de cette ville ; qu'ils en avaient rompu plusieurs prises au hasard, qu'ils ont mises sur le bureau, à l'inspection desquelles on découvrait, sans même être connaisseur, le mélange des mauvaises matières qu'il y employait et recouvrait d'un lit de suif; ce qui était tromper le

Digitized by Google

public et digne de la plus vive répréhension[1]... »

L'entrepreneur allégua : « qu'il n'avait pas fourni seul toutes les chandelles, que Messieurs les commissaires en avaient *acheté* une quantité considérable d'un autre particulier duquel pourraient bien venir les chandelles défectueuses..... »

Le résultat de ces discussions fut que l'avenir en profita et qu'on eut la preuve évidente du soin et du zèle de Lévesque de Pouilly pour procurer aux habitants la plus grande somme possible des agréments et des facilités de la vie la plus commode.

Une nouvelle et dernière fois, Lévesque de Pouilly entretint le Conseil de ville de l'amélioration de l'éclairage ; il dit[2] : « qu'il était de l'intérêt public que le service des lanternes qui éclairent cette ville pendant l'hiver fût assuré d'une façon qui ne laissât lieu à aucun abus ; qu'il en avait conféré avec plusieurs de Messieurs et notamment avec M. de la Salle de l'Etang, qui a bien voulu dresser une sorte de règlement qui produira un effet très avantageux si on tient la main à son exécution. »

Le règlement fut fait et approuvé le 30 août suivant ; on convint d'allumer pendant six mois au lieu de cinq, du premier octobre au trente et un mars ; on réduisit le poids des chandelles à 6, 7, 8 à la livre que l'on placera selon les phases

[1] Registre des conclusions. — 20 janvier 1749.
[2] *Ibid.* — 4 août 1749.

Digitized by Google

de la lune ; et le relevé général indique le nombre de 306 lanternes.

Ainsi s'améliorait toute chose sous la bienfaisante administration de Lévesque de Pouilly. Nous terminerons ces trop pâles études sur sa vie et sur ses œuvres par ces mots de M. Géruzez : « M. de Pouilly fut un homme étonnant qui sut concevoir tous les projets les plus utiles et communiquer son zèle et ses vues à ses contemporains. »

Digitized by Google

APPENDICE

Dans le recueil des papiers de famille se trouve un poëme funèbre pour célébrer la mémoire de Louis-Jean Lévesque de Pouilly. Nous en joignons ici une copie comme clôture de cette biographie.

EPICEDIUM

ILLUSTRISSIMI VIRI DD. LUDOVICI-JOANNIS LÉVESQUE DE POUILLY RHEMORUM PRÆTORIS

Parcite, si lacrymas, si luctum carmina, cives,
Ingentem luctum renovant, crudos que dolores :
Parcite. Inexpletis vestros qui fletibus urget
Usque oculos, gemitus que graves e pectore ducit ;
Me quoque tristis amor miserum ad suspiria cogit,
Crescentem que vetat sub corde latere dolorem.

Vanitas vanitatum, etc.

Mirabar sacræ[1] divina volumina legis
Sæpius, ingratum cecinisse legentibus omen :
O vanæ rerum facies ! nimiumque caducæ
Spes hominum, et titulis fallentia munera magnis !
Non repetita satis nunc omina tristia miror.
Pulliaci usque adeò fatum vana omnia clamat,
Ostentat que necis clades, tristes que ruinas !
Hæc quot enim mors spes, titulos, operum que labores
Diruit, et sepelit decora uno funere in umbris ?

(1 Eccl. c. 1.

Digitized by Google

Mors Pulliaci inter publica domesticaque cœpta.

Inclyta Pulliacum rursus Prætura vocabat
Plaudentum fremitus inter, populi que tumultus
Festivos : notam que fidem de more, vetustæ
Obstricturus erat, juratis vocibus, Urbi.
Jamque sequebatur felicia cæpta secundo
Exitus auspicio. Populumque, suosque beabat.

Fontes in Urbem adducti.

Non procul Urbe, rotas rapidis objecerat undis,
Unda premit : magna vi, versis axibus, orbes
Volvuntur : rauco fremit undique machina motu
In numerum : frænat lymphas : intrare canales
Tergeminos, sursum que cito jubet impete ferri.
Inde viam fontes per ferrea claustra secuti
Mœnia conscendunt, populo lætante : salusque,
Munditiesque simul scandit, tincturaque pannis
Aptandis melior. Quot munera munere in uno!

Saltus suburbani.

Quid vos commemorem, saltus et amœna vireta,
Grava suburbano docuit quæ surgere tractu.
Institerant operi artifices ; pars ducere fossas
Ingentes, et sylvestrem prætendere sepem,
Pars æquare solum : triplicem pars ordine callem
Dirigere. Hic spatiis properant æqualibus ulmos
Nutrici, factis scrobibus, committere terræ.
Parte parant alia flaventis munus arenæ :
Aut nudas ornant viridanti gramine terras.
Sylvula jam ramos promiserat, addita longis
Ulmorum ordinibus, quas altera dextera sevit.

Artes.

Artes, in melius mutata sorte, jubebat
Regnare, atque avidis leges imponere alumnis.
Peniculo hic varias animat Pictura tabellas :
Circinus hic, radii que armant et norma Mathesim.

Digitized by Google

Filius Pulliaci.

Interea domui lux et spes addita. Patris
Ante oculos natus crescebat : surculus almæ
Ceu frondet sensim sub ramis tutus oliyæ.
Crescebat virtutis amans. Quantum instar in ipso est !
Hunc et Athenarum studiis, latii que probarat.
Et candor mores, facilem que scientia mentem
Jam decorant. Felix ! pulchram componere vitam
Ad speculum si posset adhuc Pater optimus, atque
Urbi, dum moritur, se in nato reddere totum !

Liber Sribitur a Pulliaco.

Quin etiam dum sensa virùm rimatur honesta,
Sensorum que refert veras ab origine causas,
Lectori reserans magnæ penetralia mentis,
Eximios Liber auctori quœrebat honores,
Atque videbatur pulchros sibi poscere fratres.

O vanæ rerum facies ! nimium que caducæ
Spes hominum, et titulis fallentia munera magnis !
Omnia mors secum trahit, abscondit que sepulchro.
Jam mœsti Dominum lugubri murmure fontes,
Sylvula jam dulcem repetit gemebunda satorem.
Jam Mœcenatem querulo artes carmine lugent.
Jam caput assiduo fletu domus urget ademptum ;
Et Liber egregius docto sine fratre manebit.

Si qua tenebrosi mihi mens prœsaga futuri
Ominibus cecinisset lamentabile funus ;
Imbellis cum prima meæ conamina vocis,
Augustos inter Proceres [1] Urbis que senatum,
Rhemorum antiquos celebrabant Urbis honores :
Omina dixissem male sanæ somnia mentis.
Usque adeo spectantum oculos et pectora pascens
Pulliacus placida se Majestate ferebat !
Usque adeo in cœtum spargebat semina vitæ ;
Firmabat que mihi titubantia nutibus ora !

(1) Senatus Urbis Remorum panegyrico adesse dignatus.

Digitized by Google

Quis toto illius micuit vigor igneus ora !
Cum renuit tenuem sincera modestia laudem :
Facta licet magnas jubeant ingentia laudes.
Subsiliunt, cuncti que probant præconia nutu
Quos Cives natura dedit, quos fecit amicos
Et pietas, et prisca fides, mores que decenter
Compositi, et Patriæ defixa in pectore cura :
Ille rubet, roseusque pudor decurrit in ora.

Hæc ego tentaram memori conscribere versu,
Virtutes que Viri : grates que referre parabam.
Namque mihi dono [1], quem scripserat ipse, libellum
Miserat, æterni quod servo pignus amoris.
Hoc que duce, addiderat civilia dona senatus.
Hæc canere aggressus festivo carmine, Musam
Ad tumulum cineres que Viri nunc ducere cogor.

Pulliaci morbus.

Librum, dulce olim, nunc flebile munus, habebam
In manibus ; subito cum tristis et horrida pennis
Nuncia fama ruit ; nox, nox, ait, incubat atra
Pulliaco, trepidas jam mors circumvolat ædes.
Ut miser obstupui subito ! quis in ægra cucurrit
Ossa tremor ! Sedit mœsto quis pallor in ore !
Vidistis testes superi, et memorare potestis.
Protinus extendo geminas ad sidera Palmas,
Multa gemens, et multa precans ; si forte fugacem
Sistere adhuc animam labris spes ulla maneret.
Pallida mors urget ; nigrantes explicat alas :
Irrita festinos nec gressus vota morantur.
O superi ? tanto luimus quæ crimina luctu !

Amor in patriam.

Infracta erectus lucem jam mente supremam
Pulliacus videt. Haud vitæ mortalis honores
Tum, nec opes revocat. Caris testantur amorem
Civibus extremum, si quæ suspiria mittit.
Optat que ut superi res Urbis ritè secundent.

(1) Munera a Prætore, senatuque Urbis oratori missa.

Digitized by Google

In uxorem. Scissa comas, lacrimis que genas suffusa madentes
Accedit quondam fortunacissima conjux,
Conjugis ac tanti nunc anxia morte futurâ.
Hic spem fronte statim simulat, vultum que serenans
Quo vox ægra potest, miseram solatur amore.

In Filium. Unica cura venit, dulcissima cura Parentis,
Natus, tunc primùm mæroris causa Paterni :
Stat lacrymans; nec verba loqui, nec verba silere
Præ gemitu potis est : vocem dolor intercludit :
Infelix genitor morituro lumine natum
Conspicit, et superum, Patriæque inspirat amorem.

Pietas in Deum. Haud mora. Terrenis claudens pia lumina rebus,
Vertit in æternas toto se pectore curas,
Quantus erat! cum rite suam purgaret ab omni
Labe animam, tremulisque crucem comprenderet ulnis,
Mors. Atque salutifero defigeret oscula Ligno!
Defigit moriens, animam super oscula ponit.

Lamentis, gemituque domus perterrita magno
Tota fremit latè. Pallor, luctusque per Urbem
Inde ruunt : mæstis resonat clamoribus æther :
Omnia complentur lugubri compita planctu.

Urbis luctus. Ergo viri noctem claudantur tristia magni
Lumina in æternam! jucunda que cernere nunquam
Ora, nec augusta positos in fronte lepores
Fas erit! ereptus nobis descendit ad umbras
Pulliacus : fiet cinis, æternumque latebit :
Civibus et superest miserum nil præter amorem.

Digitized by Google

Acceptas a te moriens cui linquit habenas
Tu solamen eris [1], Prætor, spes altera gentis.
Assuetus magnis, intra Urbem Rege recepto
Insignis, structorque novæ, secto aggere, portæ,
Extincti cæptis finem promittis amici ;
Fautor et afflictas te circum colligis Artes.
Pulliaco, junctis certatim viribus, illæ
Ad seros, duce te, ponent monumenta nepotes.

Invitantur artes ad monumenta mortuo Prætori ponenda.

Ergo agite, o Artes, quas olim admisit in Urbem :
Huic memores civi, quam fas est, reddite vitam :
Et quocumque licet compescite pignore luctum.

Pictura.

Splendida, diversos misce, Pictura, colores ;
Insignemque avidis præstanti corpore formam
Pande oculis. Lætos Urbanæ frontis honores
Cernam iterum, mollesque aditus, et quidquid amorem
Spectantum cogit, perplexaque pectora firmat.
Rideat ingenuo quæ nuper in ore venustas.
Pacem oculi spirent ; spirabant lumina pacem.
Aurea mellifluis sedeat facundia labris.
Cætera dicet amor, quæ tela referre negabit.
Hac oculi saltem specie pascantur inani :
Fictaque non fictos soletur imago dolores.
Hujus ad aspectum suspiria pectore rursus
Ilicet erumpent : rursus sic flere juvabit.

Graphis.

Et tu, quæ parvis rerum simulacra figuris
Signas, et spatio loca dissita contrahis æquo,
Ingeniosa Graphis ; calamus, si quando nigrorque
A sinis emptus faciem delineat Urbis,
Atque situm, et tractus albentes mœnia circum ;
Provida Pulliaci quidquid solertia fecit,
Conspicuis, oro, ante alias signato figuris.

(1) Clarissimus D.D. Hachette, Prætor Urbanus.

Digitized by Google

Hinc, magnæ collis qua plurimus imminet Urbi,
Describe, ut placidus, magno molimine, lymphas
Vidula, Prætoris jussu, deducere in Urbem
Cogitur, et Rhemis vectigal ferre salubre ;
Mox fluere in varios, fracto velut agmine, vicos,
Inque statos blando decurrere murmure fontes.

Parte sub opposita viridis planissima campi
Area sylvescat, lætum spatiantibus olim
Civibus hospitium ; fessi dum pondere rerum
Assiduo, nimiis intexent otia curis ;
Dumque ulmos inter captatur amabile frigus ;
Saltus que auctoris nomen resonare docentur.

Litteræ. Vos, olim doctæ solatia dulcia mentis,
Musæ, nunc quoniam vobis data copia fandi,
Dicite quod mutæ nequeunt dixisse tabellæ ;
Dicite virtutes, studia, ingeniumque, stylumque,
Proclives ad dona manus, tecta hospita Doctis,
Epitaphia D.D. Pulliaci. Sensus magnanimos, et quam mens nescia fastus.
Sed tumulo in primis mansurum insculpite carmen.

Hic civis, scriptor, conjux, Pater optimus ossa
Et cinis est, Urbis gloria, lux que domus.

Franciscus Bourgeois.
Societatis Jesu, Rhetorices professor.

20 mars 1750.

On trouve également une ode sur la mort de L.-J. de Pouilly dans le tome I^er^, page 494, des *Muses rémoises*. Elle est manuscrite et occupe sept pages in-8°. Elle commence ainsi :

Pouilly n'est plus ! O jour célèbre
Par le comble de nos malheurs !...

Digitized by Google

Nous devons citer aussi l'ode de l'abbé de Saulx et de même manuscrite, au même volume, page 501, et occupant huit pages in-8°.

En voici les premiers vers :

ODE PAR L'ABBÉ DE SAULX SUR LA MORT DE LÉVESQUE DE POUILLY

Dans tes murs tout-à-coup quelle affreuse tristesse !
Reims, quels accents plaintifs m'annoncent tes malheurs !
Eh ! quoi ! Pouil'y n'est plus ! Rival de ta tendresse,
A tes sanglots j'unis mes pleurs.

LETTRE DE TINOIS A L'OCCASION DE LA DÉMOLITION DE LA PORTE BAZÉE, EN 1752.

Elle est adressée au *Journal historique sur les matières du temps*, où on blâmait cette démolition, en ajoutant que s'il y avait eu à Reims une société de gens de lettres, elle s'y serait opposée.

« Je connais une ville (et je la nommerais si je le croyais « nécessaire) où il n'y a point de société de gens de lettres « et dans laquelle on a démoli une illustre masure..... « Un illustre académicien, qui s'y trouvait pour lors, a « confirmé la résolution du conseil ; le bien public l'a « emporté sur les regrets de l'antiquaire. Quoique cette « ville dont je veux parler ne jouisse pas de l'honneur « d'une société littéraire, les lettres n'y sont pas moins « cultivées qu'ailleurs. On y voit des cabinets considéra- « bles, de riches bibliothèques, des poëtes agréables et « des gens d'un goût exquis, sans compter les savants. Les

Digitized by Google

« Colbert, les Bergier, les Nanteuil, les Pluche, etc., lui « doivent la naissance ; et ce n'est pas d'aujourd'hui « qu'elle a enfanté des génies éclairés qui l'ont plus « illustrée que n'aurait pu faire une société de gens de « lettres. Elle n'aurait pas besoin de recourir aux étran- « gers si elle voulait se donner le relief d'une académie.

« Heureuse celle qui possède un Pouilly dont la grande « âme a fait le bonheur et la gloire de sa patrie, que ses « concitoyens ont aimé et admiré pendant 30 ans et « qu'ils regretteront éternellement. Un tel homme ne « valait-il pas une académie ?

« J'ai l'honneur d'être.....

« Tinois. »

Le Conseil de ville, satisfait de cette lettre, arrêta dans une assemblée tenue le 5 juin 1752, « qu'il serait donné à M. Tinois 48 livres en témoignage de reconnaissance. »

(Voir *Muses rémoises*, tome I^er^, page 333.)

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTUDE HISTORIQUE

SUR

JEAN LÉVESQUE DE BURIGNY

Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

In labore requies.

L'esprit et les talents paraissent héréditaires dans certaines familles.
(*Gerusez. — Description de Reims.* 2e vol., p. 540.)

La longue carrière de Jean Lévesque de Burigny remplit la plus grande partie du XVIIIe siècle : elle fut tout entière consacrée aux belles-lettres : l'étude fut l'unique passion de sa vie. Aussi Jean Lévesque de Burigny a-t-il été l'un des écrivains les plus féconds de son temps. Outre des ouvrages nombreux d'histoire et de biographie, il composa trente-deux Mémoires, dont il donna lecture à l'Académie, et qui sont conservés dans le recueil des travaux de cette société illustre.

Digitized by Google

Sa réputation de savant distingué le mit en relation avec la plupart des esprits éclairés de l'époque, et produisit entre eux et lui un échange de correspondances fort intéressantes.

Faire connaître cet écrivain, notre compatriote, et mettre en lumière les talents et le savoir qui lui ont valu une renommée bien établie, tel est le but de cette étude. Elle sera partagée en deux chapitres : le premier retracera la biographie de Jean Lévesque de Burigny, avec une courte notice sur les savants qui l'ont honoré de leur amitié ; le second rendra compte de ses compositions littéraires et des appréciations qui en ont été faites par ceux de ses amis dont les lettres nous ont été conservées.

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER

BIOGRAPHIE

JEAN Lévesque de Burigny, fils de Jacques Lévesque de Pouilly et de Marie Roland [1], naquit à Reims en l'année 1692. Frère cadet de Louis-Jean Lévesque de Pouilly, il fut comme lui orphelin dès son bas âge, et comme lui élevé par un oncle dévoué qui lui tint lieu de père et de mère [2]. Il reçut ses premières leçons à l'Université de Reims, mais au début il n'avait que du dégoût pour l'étude. Parvenu à l'âge de quinze ans, il sentit s'opérer en lui un changement absolu sous ce rapport : son dégoût se changea en une passion ardente. A l'âge de vingt-et-un ans, en l'année 1713, il voulut se mettre à même de satisfaire cette passion naissante : il alla à Paris retrouver son frère Lé-

[1] Le tableau généalogique de la famille se trouve dans les archives de M. le Vicomte de Champeaux, au château de Commetreuil (Marne). Nous le donnerons à la fin de l'ouvrage. — Jacques Lévesque de Pouilly mourut en 1694.

[2] Cet oncle était Simon-Jean-Baptiste Lévesque de Vandières. — Arbre généalogique.

Digitized by Google

vesque de Pouilly, qui s'y était établi déjà depuis quelque temps, afin de pouvoir se livrer plus librement à son grand amour de la science[1]. Là, il s'adonna à l'étude des langues savantes, de l'histoire de tous les temps et de tous les pays, de la philosophie ancienne, avec les divers systèmes qu'elle a enfantés, de la théologie même, et des autres sciences ecclésiastiques. Doué d'une santé très-robuste, il ne se contentait pas des heures de la journée entière pour satisfaire son ardeur au travail, et souvent, dans la belle saison, il était surpris à l'étude par le lever de l'aurore. Mais son affection pour son frère lui inspirait de cacher avec le plus grand soin cet excès de travail, dans la crainte que ce frère, aussi studieux que lui, ne voulût l'imiter, ce qui eût été très-funeste à sa santé extrêmement délicate[2].

Pour s'aider dans leurs travaux, les deux frères voulurent consacrer toutes leurs ressources pécuniaires à l'acquisition des livres qui pourraient leur être le plus utiles. Jean de Burigny fit, du choix de cette bibliothèque à établir en commun, l'objet de ses préoccupations.

[1] Voir l'Etude sur Louis-Jean Lévesque de Pouilly, couronnée par l'Académie en 1876.

[2] Pour tous les détails biographiques, voir à la Bibliothèque de Reims les ouvrages suivants : *Essai sur l'origine et les antiquités de Reims*, par Gérard Jacob. — Manuscrits de 1811 à 1813. — *Biographie des Champenois illustres*. — Géruzez. — Reims, *Biographies*, t. II : *Eloge de Burigny*, par Dacier. — *Pièces diverses* : Biographies. — Reims : Manuscrits. *Journal de Paris*, n° 291. — Lacatte.

Digitized by Google

Ils voulurent tous deux étudier avec fruit : ils firent ensemble un recueil considérable d'extraits, transcrivant tout ce qu'ils rencontraient d'intéressant et d'utile dans toutes leurs lectures, et plus tard ces annotations devinrent pour Burigny des matériaux précieux à l'aide desquels il publia un grand nombre d'écrits, articles de journaux et mémoires pour l'Académie.

Dès son arrivée à Paris, Jean de Burigny avait, sous les auspices de son frère, lié connaissance et amitié avec un grand nombre d'écrivains et d'érudits. Nous trouvons dans les papiers de famille, si gracieusement communiqués par Madame de Noiron, une note écrite par le petit-fils de Lévesque de Pouilly, où est conservée la liste des personnes avec lesquelles Burigny a vécu en relations habituelles et entretenu des correspondances. Nous allons faire connaître toutes ces personnes : toutes ont été illustres par leur savoir et leurs écrits. Nous suivons l'ordre qui se trouve sur la liste[1].

C'est d'abord l'abbé *Louis du Four de Longuerue*, né à Charleville, en 1652, d'une famille noble de Normandie. Il reçut une éducation aussi parfaite que possible : il était un prodige de mémoire dès l'âge de quatre ans, et Louis XIV, passant à Charleville vers cette époque, voulut le voir. Les langues orientales, les langues mortes, les langues vivantes, l'histoire, la géo-

[1] Pour toutes ces biographies particulières, voir la *Biographie universelle*, par Michaud. — Paris, 1833.

Digitized by Google

graphie, l'Ecriture sainte, la théologie, la philosophie, les antiquités et les belles-lettres, telle fut la matière des études auxquelles il se consacra pendant toute sa vie. Il avait dans la conversation des traits vifs, des saillies, des critiques hardies. Il devint successivement abbé de *Sept-Fontaines*, près de Mézières, et du *Jard*, de l'ordre de Saint-Augustin, près de Melun[1]; il ne chercha jamais à se faire une réputation par ses écrits; il composa un grand nombre d'ouvrages, dont une grande partie ne fut publiée qu'après sa mort, qui eut lieu à Paris, le 22 novembre 1733, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Ce court aperçu suffit pour expliquer les relations de l'abbé de Longuerue et de Burigny : ces deux pionniers de la science étaient faits l'un pour l'autre.

Vient ensuite sur la liste le nom de *André Dacier*, qui naquit à Castres en 1651, fut reçu à l'Académie des Inscriptions, et, la même année, à l'Académie française, dont il devint le secrétaire perpétuel; et aussi le nom de M^me^ Dacier, née à Saumur en 1651, fille de *Tanneguy Le Fèvre :* elle eut les talents et l'érudition de son père, savant ingénieux. L'union de M. *Dacier* et de M^lle^ *Le Fèvre*, dit Basnage de Beauval, est le mariage du grec et du latin, qu'ils possèdent tous deux parfaitement. Boileau met la femme au-dessus de l'époux. Elle composa plusieurs ouvrages qui ont été imprimés, et mourut

[1] Voir *Boulliot*, t. II, p. 121 et suiv. de la *Biographie ardennaise*.

Digitized by Google

le 17 août 1720, laissant la réputation de femme très-charitable pour les pauvres. Son mari lui survécut deux ans.

Le quatrième inscrit est l'abbé *Du Guet, Jacques-Joseph.* Né à Montbrison, le 9 décembre 1649, il fit ses études chez les Pères de l'Oratoire de cette ville, et les étonna par l'étendue de sa mémoire et la facilité de son esprit. Il devint dans la suite membre de la Congrégation de l'Oratoire, et professa la philosophie à Troyes, puis la théologie à Paris, et quitta la Congrégation en 1685. Il alla alors faire un court séjour à Bruxelles, auprès de l'abbé *Arnauld*, son ami, et revint à Paris, où il vécut dans la retraite. Il avait épousé le parti des Jansénistes, et il passa misérablement les dernières années de sa vie : il mourut le 23 octobre 1733.

Le cinquième est le nom du Père *de Tournemine, André-Joseph,* né le 26 avril 1661, à Rennes, d'une des plus anciennes familles de Bretagne. Il se fit Jésuite, fut bibliothécaire à la maison professe de Paris, donna une féconde collaboration au *Journal de Trévoux*, dont il fut toute sa vie le rédacteur en chef, de 1701 à 1739, apportant à son œuvre un jugement sûr, une savante érudition, un grand esprit de modération et de justice. La plupart des savants de Paris le regardaient comme leur oracle : tout était de son ressort : Ecriture sainte, théologie, belles-lettres, antiquité profane et sacrée, éloquence, poésie même : il avait une érudition peu commune et variée : il mourut à Paris, le

Digitized by Google

16 mai 1739, laissant plusieurs ouvrages estimés.

Sous le numéro six, nous avons le nom du Père *Le Courayer*, *Pierre-François*, né à Rouen, le 7 novembre 1681, et mort à Londres, le 16 octobre 1776. Le Courayer entra dans l'Ordre des Chanoines réguliers de Saint-Augustin, où il brilla par son esprit et son savoir, devint bibliothécaire de Sainte-Geneviève à Paris, s'engagea dans des opinions fausses sur le pouvoir du Pape, fut excommunié par son supérieur, et passa en Angleterre en 1728. La Reine lui donna une pension, et il parvint à une longue vieillesse. Il a écrit deux lettres à Burigny, mais une seule se retrouve dans les papiers de famille. C'est celle où il dit, après avoir remercié Burigny des nouvelles qu'il lui avait données de *Gérard Lévesque de Champeaux* et du *fils de Pouilly* : « Dans l'exil où je suis réduit à finir mes jours, je ne regrette presque plus que la perte de votre société et le plaisir de philosopher avec vous avec cette liberté religieuse qui convient à des philosophes chrétiens[1]... »

Burigny eut aussi des relations avec Voltaire, mais moins nombreuses que son frère de Pouilly. La note insérée aux papiers de famille signale un total de huit lettres adressées par Voltaire à Burigny, et six seulement ont été conservées. Toutes ont trait à des faits particuliers ou à des appréciations d'ouvrages : nous les ferons con-

[1] La lettre qui se trouve dans les papiers de famille de Madame de Noiron est datée de 1765.

Digitized by Google

naitre au fur et à mesure que ces faits ou ces ouvrages se présenteront dans la suite de cette étude.

Celui des écrivains de son temps qui semble avoir été le plus intimement lié avec Burigny, est l'écrivain connu sous le nom de *Saint-Hyacinthe*, dont le vrai nom était *Hyacinthe Cordonnier*. Il était né à Orléans, le 27 septembre 1684 : jeune encore, il se retira avec sa mère, devenue veuve, à Troyes, où il donnait des leçons d'italien. Ses liaisons, à cette époque, avec le neveu du grand Bossuet, donnèrent lieu à une opinion ridicule, dont nous parlerons plus loin[1]. Il avait rappelé, en 1739, dans un pamphlet intitulé *Mathanasius*, et plaisamment tourné, la désagréable aventure arrivée à Voltaire en 1722, la fameuse histoire des coups de bâton reçus d'un officier français nommé Beauregard. Voltaire supplia son ami *de Pouilly* d'intervenir; et Burigny, à la prière de son frère, obtint de son ami Saint-Hyacinthe qu'il désavouât avoir voulu faire allusion à Voltaire dans ce pamphlet : celui-ci fut ravi de ce désaveu, parce qu'*il se trouvait outragé de la manière la plus cruelle*. Saint-Hyacinthe mourut à Genecken, en 1746. La note manuscrite du neveu de Burigny annonce qu'il y a eu dans les papiers de famille neuf lettres écrites par Saint-Hyacinthe à Burigny; mais il n'en a été conservé aucune.

[1] Voir ci-dessous, p. 305, le compte-rendu de la vie de Bossuet, par Burigny.

Digitized by Google

Il semble que ce fut le cardinal romain *Dominique Passionei* qui vint remplacer Saint-Hyacinthe dans les affections et relations épistolaires de Burigny. Nous retrouvons de ce cardinal une série de vingt-neuf lettres à Burigny dans les papiers de famille. La plupart de ces lettres ont trait aux diverses publications de notre écrivain, et nous les mentionnerons, à l'occasion de chacune d'elles, par ordre de date : les autres sont des témoignages de sentiments d'estime et de vraie amitié ; il en sera question dans la suite des détails biographiques sur Burigny. Le cardinal Passionei, né à Fossombrone, en 1682, dans le duché d'Urbin, après avoir cultivé les lettres, était devenu nonce du Pape Clément XI en Hollande. Il réussit dans ce poste, et fut ensuite nommé prélat domestique. Il devint cardinal en 1738, par le choix de Clément XII. Benoit XIV le chargea des affaires les plus importantes de son pontificat, et le nomma bibliothécaire du Vatican en 1755. Il fut nommé, à la même époque, associé étranger à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; il mourut d'apoplexie, le 5 juillet 1761.

La liste manuscrite mentionne à la suite le nom de Madame *du Boccage*, née *Anne-Marie Lepage*, à Rouen, le 22 octobre 1710, et morte à Paris, en juillet 1802 [1]. Elle avait épousé un receveur des tailles de Dieppe, dont elle devint veuve étant jeune encore. Aux charmes de la

[1] Le portrait de Madame du Boccage est conservé au château de Madame de Noiron, à Arcis-le-Ponsart.

Digitized by Google

figure elle réunissait les agréments de l'esprit et du caractère. Avant l'âge de quarante ans elle remporta le premier prix de poésie décerné par l'Académie de Rouen : cette couronne commença sa réputation. Elle composa plusieurs poèmes; elle fit un voyage à Rome, et à cette occasion fut nommée associée à l'Académie des Arcades. Elle mourut, âgée de quatre-vingt-douze ans, à Paris. Elle a écrit à Burigny; on avait, dit la note manuscrite, six lettres d'elle : trois seulement ont été conservées; dans l'une d'elles, du 15 février 1758, de Rome, il n'est question que du cardinal Passionei, de sa bienveillance, de son érudition, de sa bibliothèque et de son assiduité à l'étude. Une autre est une appréciation de la vie d'Erasme, par Burigny : nous en citerons un extrait en son lieu. Enfin la troisième s'occupe d'Helvétius. Nous allons la mentionner en faisant connaître cet ami de Burigny.

Helvétius, *Claude-Adrien*, né à Paris, en 1715, fit ses études chez les Jésuites, sous le célèbre Père *Porée*, qui découvrant en lui une grande richesse d'esprit et d'imagination, lui donna des soins particuliers. Il se lia de bonne heure avec les philosophes les plus célèbres, et surtout avec Voltaire. Il publia en 1758 son livre *de l'Esprit*, qui lui attira, à juste titre, les censures les plus sévères : le système de ce livre est aussi dangereux en métaphysique que pernicieux en morale : il rapproche l'homme de l'animal, ne reconnaît d'autre principe des actions que l'inté-

Digitized by Google

rêt propre, et par là il avilit la vertu et détruit les fondements des mœurs. Mais la hardiesse et la nouveauté de ces idées lui donnèrent du renom, malgré toutes les erreurs que son livre renferme. Helvétius se retira à la campagne, où il finit ses jours dans la retraite et en secourant les malheureux. Il mourut le 26 décembre 1771. Il a été en correspondance avec Burigny, mais on n'a conservé aucune lettre de lui. Madame *du Boccage* a écrit de Parme, en revenant de Rome, à Burigny, « qu'elle n'a pas montré une lettre du cardinal Passionei à quelques-uns des Messieurs du Parlement, dans le but d'insinuer que le cardinal approuvait le livre (d'Helvétius), mais pour faire connaître qu'il trouvait la rétractation suffisante. » Cette lettre est une révélation de l'intérêt que Burigny portait à Helvétius.

Un ami de Jean de Burigny fut encore l'abbé *Anquetil, Louis-Pierre*, qui, né à Paris, le 21 février 1723, devint chanoine régulier de Sainte-Geneviève, et fut envoyé à Reims pour être directeur du Séminaire. L'abbé Anquetil publia l'*Histoire de Reims*, une *Histoire générale de France*, et un grand nombre d'autres ouvrages : il est compté parmi les meilleurs historiens. Il est mort à Paris, au mois d'août 1806. Sa correspondance avec Burigny a disparu complètement.

Il faut en dire autant de la correspondance de l'abbé *d'Olivet*. Cet ami de Jean de Burigny était né à Salins, en 1682. Il entra chez les Jé-

Digitized by Google

suites après ses humanités, et quitta ensuite cette Compagnie à l'âge de trente-trois ans. Il devint membre de l'Académie française en 1723. Il travailla assidûment au dictionnaire de l'Académie, et continua l'histoire de cette société de l'année 1652 à l'année 1700. Il avait connu Boileau; il avait été le Père Préfet de Voltaire au collége, et Voltaire se montra toujours plein de respect pour lui. Il mourut en 1768, et laissa d'excellents ouvrages.

On a conservé dans les papiers de famille une lettre de *Charles Le Beau* à Burigny, du 17 décembre 1776. Le Beau remercie Burigny dont il vient de recevoir un présent et qui, par amitié, a bien voulu se prononcer en faveur de son ouvrage, pour lequel il avait sacrifié le fruit de ses travaux. Le Beau est l'auteur de l'*Histoire du bas empire*. Né à Paris le 15 octobre 1701, il mourut le 13 mars 1778.

Il a existé encore une correspondance du savant *Etienne-Laurent de Foncemagne* avec Burigny, mais elle a disparu. De Foncemagne, né à Orléans en 1694, mort à Paris en 1730, jouissait d'une telle autorité à l'Académie des Inscriptions, qu'on ne faisait rien sans le consulter.

On a perdu également la correspondance de Burigny : 1° avec le grand érudit, membre de l'Académie des Inscriptions et de l'Institut, d'*Ansse de Villoison ;* 2° avec l'abbé de *Reyrac*, prieur de la paroisse Saint-Maclou, d'Orléans, auteur de plusieurs écrits en prose, qui ont

Digitized by Google

une harmonie et une élégance qui approchent de celle de Fénelon; il était né au château de Longeville, en Limousin, le 29 juillet 1734, et il mourut à Orléans le 21 décembre 1782 ; 3° avec *Gaillard, Gabriel-Henry*, né en 1726, à Ostel, près Soissons, membre de l'Académie française, de l'Académie des Inscriptions et de l'Institut. Il fut un laborieux et estimable écrivain dans *le Journal des savants* et dans *le Mercure;* il mourut à Saint-Firmin, près Chantilly, en 1806; enfin 4° avec Madame *Geoffrin*, qui fut la généreuse bienfaitrice de Burigny dans ses dernières années, et dont nous reparlerons plus loin. Madame Geoffrin, née en 1699, fut orpheline dès son berceau : elle fut élevée par son aïeule, qui l'accoutuma de bonne heure à penser « avec justesse et à juger avec justice. » Devenue veuve, après un très-court mariage, elle profita de la fortune que lui laissait son mari pour réunir chez elle les savants de la capitale et les étrangers d'élite. Le comte de Poniatowski, qui avait profité de cette faveur, lui écrivit, lorsqu'il fut sur le trône : « Madame, votre fils est roi. » Elle alla passer quelque temps à sa cour. Voici ce que dit *La Harpe* de Madame Geoffrin : « Elle n'a ni naissance, ni titre; elle jouit de 40,000 liv. de rente environ; mais elle est remarquable par un esprit d'ordre et d'économie qui double son revenu : sa maison est le rendez-vous du talent et du mérite ; elle est bonne et bienfaisante; la vieillesse en elle semble réconciliée avec les grâces. » Elle mourut à Paris, en 1777.

Digitized by Google

Il ne nous reste plus à faire connaître ici que le marquis de *Bolingbroke*, comme ayant vécu en relations personnelles et épistolaires avec Jean de Burigny, et dont on a conservé deux lettres autographes. Bolingbroke, Henry-John, lord, secrétaire d'Etat sous la reine Anne, naquit en 1672, d'une maison illustre. Il devint premier ministre d'Angleterre ; il fut condamné politique, exilé, subit la confiscation de ses biens ; c'est ce qui le fit arriver en France en 1720. Il épousa, en secondes noces, *la marquise de la Villette*, nièce de Madame *de Maintenon*. Il parlait mieux qu'il n'écrivait. Il vécut dans un domaine qu'il avait acheté, aux portes d'Orléans, appelé *la Source ;* mais il finit par se retirer à *Battersea*, près de Londres, patrimoine de ses ancêtres. C'est là qu'il mourut, sans enfants, en 1751. La première de ses deux lettres à Burigny, est datée du 10 mars 1723, et la seconde est du 20 mai 1737. Ces deux lettres roulent à peu près uniquement et exclusivement sur la religion naturelle. On voit que l'auteur fait tout ce qu'il peut pour se débarrasser de la religion revélée, et que celui à qui il écrit partage ses opinions et est disposé à combattre avec lui le christianisme. Il prétend établir un raisonnement par lequel son adversaire sera réduit, comme l'a été M. *de Saint-Pol*, dit-il, à s'écrier : *O altitudo !...* Il est difficile de pousser plus loin et plus vaniteusement la présomption.

Nous avons épuisé la liste des amis et corres-

Digitized by Google

pondants de Jean de Burigny, dressée par son neveu. Leurs noms reparaîtront plus d'une fois dans le cours de ce travail; c'est pourquoi il a semblé au moins utile, sinon nécessaire de les faire connaître. Nous allons continuer la biographie de Jean de Burigny.

Vers l'année 1718, Burigny, déjà lié d'amitié avec Saint-Hyacinthe, se laissa entraîner par lui à quitter la société de ses deux frères et de beaucoup d'autres de ses amis, pour aller passer quelque temps en Hollande avec lui. Saint-Hyacinthe venait de se retirer dans ce pays, et s'occupait d'y fonder un journal, qu'il appelait du nom de *l'Europe savante*[1]. Il tenait extrêmement à obtenir, pour cela, la collaboration de Jean de Burigny. Celui-ci céda, en effet, à toutes les instances de son ami, et vint travailler à son journal. Mais il utilisa, selon ses goûts, le séjour qu'il fit en Hollande. On le vit consacrer tout ce qu'il avait de temps libre à visiter toutes les bibliothèques connues, et partout il faisait des recherches et recueillait des annotations. Mais comme on remarqua qu'il s'occupait très particulièrement des sciences religieuses, qu'il consultait avec grand soin tous les ouvrages connus de théologie, il fut regardé, dans l'opinion publique, comme un ecclésiastique déguisé. Burigny travaillait alors à son livre intitulé : *Traité de l'autorité des Papes*, et il profita même

[1] La collection entière de ce journal, en douze volumes, se trouve à la bibliothèque du château de Commetreuil.

Digitized by Google

de son séjour en Hollande pour le faire imprimer : c'est ce qui explique son assiduité au genre de recherches qui avaient donné le change sur sa qualité. Aussitôt que son livre fut imprimé, il en envoya un grand nombre d'exemplaires en France, puis il y revint lui-même à la fin de l'année 1720.

Le retour de Jean de Burigny en France s'accomplit dans des circonstances doublement pénibles pour lui. D'abord il arrivait précisément au moment où se révélait la calamité financière qui allait désoler le royaume ; les désastres du système de Law venaient d'éclater, et, par suite, une grande partie de ses revenus lui fut remboursée en billets de banque, que le discrédit total du système de cet aventurier fit périr entre ses mains. Toutefois, il se consola facilement de ce revers de fortune : sa passion pour l'étude lui fit bientôt oublier cette première cause de chagrin. Mais il en rencontra une autre en même temps : il se trouva, tout aussitôt son retour, en butte à beaucoup de démonstrations hostiles à cause de son livre : *Traité de l'autorité des Papes*, qui venait de tomber comme un nouveau ferment de discorde au milieu des luttes religieuses de cette époque.

Jean de Burigny, malheureusement, était imbu de toutes les idées qui avaient cours alors : il semblait de bon ton d'être rationaliste, de combattre la religion révélée : et ce déplorable germe d'impiété n'avait fait que se développer en lui pendant son séjour en Hollande. C'est ce

Digitized by Google

qui explique pourquoi, de retour en France, il s'occupa d'un ouvrage très-considérable, ayant pour titre : *Sur la vérité de la religion*. Le manuscrit de cet ouvrage, conservé dans les papiers de famille, ne comptait pas moins de quinze cent quatre-vingt-quinze demi-pages in-4°, et avait été terminé le 11 septembre 1733 ; c'est une série d'assertions imaginaires et impies concernant *les religions révélées*, et cherchant à établir qu'il n'y a qu'une seule religion, la *religion naturelle*. Mais ce manuscrit n'a jamais été imprimé, du moins dans son entier, car une note du petit-fils de Lévesque de Pouilly[1] dit, sans alléguer aucune preuve cependant, qu'un grand nombre d'articles et même des chapitres entiers de ce manuscrit ont été insérés dans le livre intitulé : *Examen critique des apologistes de la religion chrétienne*[2], livre qui a paru sous le nom de Fréret, et qui a été réfuté victorieusement par Bergier, en 1768, dans un ouvrage intitulé : *La certitude des preuves du christianisme*.

Ce fut à partir de son retour de Hollande en France, et peut-être même à l'occasion de toutes ses luttes sur les questions religieuses, que Jean Lévesque de Burigny commença à acquérir une grande notoriété : à cette date remontent ses premières correspondances avec les personnages que nous avons fait connaitre ci-dessus ;

[1] Voir aux papiers de famille de Madame de Noiron.
[2] Plus loin nous traiterons de cet ouvrage.

Digitized by Google

et à cette date commencent les publications des nombreux écrits qu'il a composés. Ce fut de l'année 1724 jusqu'en l'année 1768 qu'il fit imprimer successivement un traité des Dogmes sous le titre de : *Théologie païenne ;* une *Histoire générale de la Sicile ;* une *Histoire des empereurs d'Orient ;* une traduction d'un *Traité de Porphyre ;* une *Vie de Grotius ;* une *Vie d'Erasme ;* une *Vie de Bossuet ;* et une *Vie du cardinal du Perron.*

Jean Lévesque de Burigny devint membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1756 ; ce fut pour lui une occasion naturelle de s'occuper de nouveaux travaux littéraires. Il suivit régulièrement les séances de cette société savante, et y fit un grand nombre de lectures : le *Recueil des Mémoires de l'Académie* ne contient pas moins de trente-deux Mémoires composés et lus par lui. Nous nous en occuperons au chapitre second de cette étude, pour en signaler le sujet et le mérite.

Certains biographes ont dit de Lévesque de Burigny, que sa mémoire était prodigieuse, mais qu'on lui a reproché quelquefois de manquer d'exactitude et de concision dans ses écrits. Ces reproches sont fondés, surtout pour ses ouvrages philosophiques et religieux. Par contre, il est un point sur lequel on ne trouve aucune divergence, c'est sur ses qualités et ses vertus naturelles. *Dacier,* dans l'éloge qu'il en a écrit, et qu'il a lu à l'Académie, se fait l'interprète des appréciations générales en disant : « Lévesque

Digitized by Google

de Burigny était bon, vrai, simple, indulgent et facile; il avait cette candeur naïve, cette franchise aimable, cette bonhomie intéressante, cette égalité de caractère qui annonce une âme dont toutes les affections sont douces, pures et innocentes; il travaillait sans ambition, et parce qu'il était heureux en travaillant : l'étude était son unique passion. Quand il publiait un ouvrage, il n'avait qu'une seule préoccupation, c'était d'apprendre que l'imprimeur pouvait rentrer dans ses frais... Il disait à ses amis, quand il apprenait que son livre se vendait : félicitez-moi, j'ai eu bien du plaisir à faire ce livre, et mon plaisir ne coûtera rien à mon libraire. »

Lévesque de Burigny n'avait qu'un revenu excessivement modique depuis la ruine que lui avait causée la catastrophe financière de Law, mais il ne s'en plaignit jamais. Si parfois il lui arrivait de regretter de n'être pas plus riche, c'était toujours « à la vue de quelque infortune qu'il était dans l'impuissance de soulager, » dit Dacier.

L'Académie lui accorda une pension à la fin de sa vie pour adoucir les peines de la vieillesse : il avait alors quatre-vingt-trois ans, et il en jouit pendant dix ans. L'année de sa mort, au mois de juillet 1785, il fut gratifié par le Roi lui-même d'une pension de 2,000 liv. Sa Majesté la lui avait accordée sur les représentations du ministre, de Breteuil, aux soins duquel les Académies étaient confiées. L'étonnement de Burigny fut très-grand en apprenant cette nouvelle; il

Digitized by Google

ne concevait pas ce qui avait pu lui mériter une telle faveur. Aussi rien ne pourrait exprimer la reconnaissance qu'il éprouvait pour un tel bienfait.

La vieillesse laissa à Burigny toute sa sensibilité ; il semblait redoubler de tendresse pour ses amis à mesure qu'il approchait du moment où il fallait les quitter, et il chérissait la mémoire de ceux que la mort lui enlevait. A l'âge de quatre-vingts ans, trente ans après la mort de Saint-Hyacinthe, Jean Lévesque de Burigny, entendant quelqu'un attaquer son ami, prit chaleureusement sa défense.

Il était devenu le doyen de la littérature et des belles-lettres et il se plaisait à dire qu'il était leur plus ancien serviteur. Il était parvenu jusqu'à l'âge de quatre-vingt-treize ans, et comme il jouissait d'une santé ferme et vigoureuse, il relisait toujours les auteurs de l'antiquité, partageant son temps entre cette lecture et les relations avec ses amis.

Dans les dernières années de sa vie, Burigny avait accepté un appartement chez Madame *Geoffrin*, dont nous avons parlé ci-dessus. Quand Madame Geoffrin vint à mourir, Madame la marquise de la *Ferté-Imbault*, sa fille, voulut la remplacer auprès de lui, et il accepta un appartement chez elle. Madame de la Ferté-Imbault avait pour lui cette considération et ces égards qu'une âme bonne et vertueuse se plaît à témoigner au mérite, rendu plus respectable par l'âge ; aussi Jean Lévesque de Burigny

Digitized by Google

aimait à répéter sans cesse que personne n'avait contribué comme elle au bonheur de ses dernières années.

La santé de Burigny, dit Dacier, se dérangea au printemps de l'année 1785 ; ses amis ayant appris qu'il avait été privé de sommeil pendant une nuit entière, l'en plaignirent : « Ne me plaignez pas, leur dit-il, je me suis amusé à passer en revue les ouvrages des grands écrivains de l'antiquité. »

Peu d'instants avant la fin de sa vie, il disait à quelques amis : « Si j'avais été assez malheureux pour douter de l'immortalité de l'âme, l'état où je suis me ferait bien revenir de cette erreur : mon corps est insensible et sans mouvement, je ne sens plus son existence et cependant je pense, je réfléchis, je veux, j'existe ; la matière morte ne peut produire de telles opérations. »

Il s'éteignit le 8 octobre 1785 entre les bras de son neveu, *Jean-Simon Lévesque de Pouilly*, et de Mademoiselle *de Champeaux*, sa nièce, qui depuis l'affaiblissement de Burigny lui avait prodigué tous les soins les plus touchants et les plus empressés.

« Il mourut dans sa quatre-vingt-treizième année, sans douleur, sans remords et sans crainte, ce doyen de la littérature de la France et de l'Europe, dont la vie entière a été la preuve de ce que dit Cicéron du bonheur que procurent les lettres dans tous les âges. Elles avaient nourri sa jeunesse, elles embellirent ses plus

Digitized by Google

beaux jours, elles furent son refuge et sa consolation dans ses peines, elles le rendirent heureux partout et dans tous les moments; elles ont fait le charme de sa vieillesse, et pour dernière faveur elles honorent sa mémoire et préserveront sans doute de l'oubli son nom tant de fois inscrit dans leurs fastes et associé en quelque sorte à celui des hommes célèbres dont il a tracé l'histoire. » (Dacier. — *Éloge de Burigny.*)

Digitized by Google

CHAPITRE SECOND

TRAVAUX LITTÉRAIRES DE JEAN LÉVESQUE DE BURIGNY

A l'époque où Jean Lévesque de Burigny fit paraître ses premiers essais de composition littéraire, tout commençait à se désorganiser en France : en politique, en religion surtout, les esprits étaient avides d'idées nouvelles. Une philosophie d'examen, d'enquête, de doute, portait ses investigations, ses railleries partout. On dirait que les esprits supérieurs de ce temps, et ils étaient nombreux, s'étaient ligués pour fronder, renverser et détruire. Il arriva de là, que les écrivains de second ordre pensèrent qu'il était de leur honneur de suivre d'aussi illustres modèles. Ainsi en agit, dans ses débuts, Jean Lévesque de Burigny.

Sa première publication, nous l'avons dit ci-dessus, fut un *Traité sur l'autorité du Pape*[1] ;

[1] Cet ouvrage fut imprimé pour la première fois, en 1720, à La Haye, en 4 vol. in-12. — Il eut une seconde édition en 1782, à Vienne (Paris) en 5 vol. in-8°.

Digitized by Google

dans ce traité, dont il offre la dédicace au pape Clément XI, Burigny se propose de combattre les excès concernant cette autorité. D'un côté, dit-il, la superstition et la flatterie ont accordé au Pape un pouvoir plus grand que celui que Jésus-Christ a accordé à l'Église universelle; d'un autre, les protestants ont refusé de reconnaître son autorité légitime. Il veut faire voir, dans le premier livre, « que rien n'est plus respectable que la primauté du Pape, qui a été instituée par Jésus-Christ qui n'a rien fixé, ni sur la résidence, ni sur la personne qui devra être revêtue de cette primauté. » Dans le deuxième livre, « il détruira l'infaillibilité de l'Évêque et de l'Église de Rome. » Dans le troisième, « il expliquera le pouvoir du Pape dans les matières de discipline, entreprendra la défense de l'autorité des Evêques contre les usurpations de la cour de Rome et prouvera la suprême juridiction de l'Église sur les Papes. » « Le quatrième livre sera contre le pouvoir du Pape sur le temporel, et enfin dans le cinquième, il examinera quels sont les privilèges inséparables de la primauté, fera l'histoire des abus de la cour de Rome et prouvera que le Prince peut facilement les réformer dans ses états sans qu'il puisse être troublé par le Pape et sans qu'il y ait danger de schisme. »

Tel est le plan de l'ouvrage tracé textuellement par Burigny lui-même. C'est une entrée en matière qui ne laisse pas d'avoir un côté séduisant; mais, il faut le dire, la lecture de l'ou-

Digitized by Google

vrage est loin de laisser dans l'esprit la lumière pure et la conviction. C'est donc sous toutes réserves que nous allons en exposer ici un résumé aussi complet que possible [1].

Le livre premier est divisé en six chapitres et contient 424 pages. Le chapitre premier établit que la primauté de saint Pierre a toujours été reconnue dans l'Église. L'auteur cite à l'appui : l'autorité des Pères des six premiers siècles, celle des auteurs grecs et latins de la même époque, et le témoignage de la raison ; puis il recherche qui sont ceux qui ont commencé à nier cette vérité en Occident, réfute quelques objections contre cette primauté, examine le système de deux chefs qui n'en font qu'un et indique la nature de cette primauté qu'il fait consister uniquement en une *primauté d'honneur* et *d'autorité pour maintenir le bon ordre*, mais il omet de dire sur quoi il appuie cette définition.

Le chapitre second a pour but de montrer que l'Évêque de Rome est le seul successeur de saint Pierre. L'auteur établit, par l'histoire, que toute l'antiquité a cru que saint Pierre a été à Rome, que saint Pierre a établi son siége à Rome et ne l'a point transféré ailleurs; que saint Pierre a scellé de son sang la doctrine du Christianisme à Rome ; et il réfute les objections contre le voyage, l'épiscopat et le martyre de saint Pierre à Rome.

[1] Le but de ce travail n'est pas de soutenir une discussion religieuse. Du reste les erreurs contenues dans ce *Traité* sont tellement surannées, ont été tant de fois réfutées, que la polémique serait sans intérêt.

Digitized by Google

Le chapitre troisième présente les preuves de la primauté du Pape. L'auteur cite des textes des Pères de l'Église des six premiers siècles, réfute Luther sur ce point, ajoute des textes des Pères de l'Église du sixième au neuvième siècle, des textes des Orientaux après le neuvième siècle, et la réfutation des objections des Grecs ; ensuite il ajoute : l'histoire des réunions des Orientaux avec les Slaves, l'autorité des conciles tenus depuis le neuvième siècle, la justification de Hincmar, de Guntaire, de l'empereur Henri IV, de Frédéric Ier, de Frédéric II, de Guillaume de Saint-Amour, de Philippe-le-Bel et de Louis de Bavière ; celle aussi de Gerson, des Pères de Bâle, de Panorme, d'Erasme, de Richer et du docteur de Launoy ; enfin il tire une preuve de cette primauté du Pape des variations et des aveux des hérétiques et de la déclaration des facultés de théologie de Paris.

Le chapitre quatrième continue d'exposer les preuves de l'autorité du Pape en montrant l'autorité qu'il a exercée dans les différentes parties de l'Église qui ont reconnu cette primauté. L'auteur cite trois faits principaux : le Pape Victor, à l'occasion de la fixation de la date de Pâques ; le pape Étienne, au sujet de la validité du baptême administré par les hérétiques ; et le fait de l'évêque d'Alexandrie, qui soumet à l'évêque de Rome, Denys, la question de la définition de la divinité de Jésus-Christ. L'auteur ensuite rapporte historiquement que la primauté du Pape a été reconnue dans les patriarchats

Digitized by Google

de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem ; dans l'Afrique, dans l'Illyrie, dans les Gaules, en Espagne, en Angleterre, en Allemagne et dans le Nord.

Le chapitre cinquième renferme une exposition des raisons qu'a eues l'auteur de ne pas employer quelques preuves dont se servent les théologiens pour prouver la primauté du Pape. Il dit qu'il ne s'est servi d'aucun passage de l'Écriture sainte, *parce que ces passages sont obscurs*, *parce qu'on n'en peut pas bien établir le sens*, et *parce qu'on peut prouver la primauté en dehors de ces textes*. Il passe en revue les textes de saint Matthieu aux chap. 16 et 10, de saint Jean au chap. 21, et de saint Luc au chap. 22, cherchant à se donner raison ; et il en fait autant des textes des saints Pères, de saint Irénée, de Tertullien, de saint Cyprien, de saint Athanase, de Paul de Samosate, du sixième canon du Concile de Nicée, etc.....

Le chapitre sixième a pour but de montrer que la primauté instituée par Jésus-Christ n'est attachée au siége de Rome que par le consentement des Églises. L'auteur, après avoir tenté de bien établir l'état de la question, cite en faveur de sa proposition des passages des lettres du Pape Zozime et de l'empereur Valentinien, du vingt-huitième canon du Concile de Chalcédoine, des lettres des papes Jean II et Jean VIII, et des évêques d'Afrique au pape Théodore ; il dit ensuite que cette doctrine a été soutenue par le cardinal Cusa, a été enseignée en France

Digitized by Google

au XVI[e] siècle et aussi en Espagne. Après ces citations, l'auteur, plein de confiance en sa thèse, donne les raisons pour lesquelles les Papes ont préféré Rome et prétend prouver que ce sentiment n'est pas contraire à la foi, s'accorde même mieux avec les principes catholiques et est très-avantageux à l'Église. On pourrait difficilement pousser l'illusion plus loin, cependant voyons le livre deuxième.

Le livre second traite : de l'infaillibilité du Pape et de l'Église de Rome. Il contient deux cent quarante-deux pages et se divise en six chapitres.

Le chapitre premier a pour titre : la Faillibilité du Pape, prouvée par une tradition suivie. Ici l'auteur fait une énumération de citations qui prouvent son érudition mais ne prouvent que cela. Il dit que saint Pierre n'a pas été infaillible « parce que saint Pierre a convoqué un Concile à Jérusalem », et il accumule force *raisons décisives (?)* contre l'infaillibilité; il prétend que saint Cyprien, les évêques d'Afrique, saint Firmilien et les évêques d'Orient *supposaient* la faillibilité du Pape; que la question entre saint Cyprien et le Pape regardait la foi; qu'il est prouvé que le Pape peut se tromper dans ses décisions; qu'on a l'exemple du pape Victor, et de l'idolâtrie, vraie ou supposée, du pape Marcellin ; qu'on en trouve des preuves dans saint Basile et dans saint Augustin, ainsi que dans le Concile de Chalcédoine ; qu'on peut s'autoriser dans cette croyance, par la manière dont l'his-

Digitized by Google

toire parle du pape Virgile, du saint pape Hormisdas, du pape Pelage Ier; par l'autorité du Concile de Tours en 567; par celle de saint Colomban; par l'exemple d'Honorius, pape monothélite; par la preuve tirée du sixième Concile; par l'autorité de Jean Moscus. Enfin l'auteur ajoute que la dernière et décisive preuve de sa proposition, c'est *l'absurdité* de l'opinion des ultramontains et *le jugement* des Conciles de Constance et de Bâle.

Le chapitre second expose que plusieurs Papes se sont écartés de la vérité dans leurs décisions. Pour cela, l'auteur annonce que l'infaillibilité est *une chimère*, dit qu'on peut *excuser* les papes Étienne et Zozime, mentionne une fausse décision d'Innocent Ier et de Gélase Ier, examine le fait d'Honorius, le fait de Grégoire II, de Grégoire III et autres..., *le tout à son point de vue.*

Le chapitre troisième contient un examen des preuves sur lesquelles on prétend appuyer l'infaillibilité du Pape. L'auteur prétend d'abord que l'infaillibilité n'a aucun fondement dans l'Écriture sainte parce que, dit-il, on explique mal les textes cités par Bellarmin, et après ce *facile triomphe sur ses adversaires*, il explique *en son sens* les passages, cités contre son système, de saint Jérôme, de saint Augustin et beaucoup d'autres. Puis il tire la conclusion: Bossuet a complètement réfuté Bellarmin à l'occasion de la déclaration de 1682 : *il n'y a plus rien à en dire.*

Digitized by Google

Le chapitre quatrième a pour titre : l'Église de Rome peut tomber dans l'erreur. L'Infaillibilité, dit l'auteur, ne peut se prouver par l'Écriture sainte ; saint Cyprien et saint Basile n'y croyaient pas ; ni saint Augustin, ni Théodoret, ni saint Colomban, ni, etc.... De plus, ajoute-t-il, « la faillibilité de Rome était le sentiment dominant du XV^e^ siècle, et ceux qui ont soutenu l'infaillibilité ont abusé des autorités qu'ils citaient ». — En vérité, en lisant ces choses, on se sent porté à appliquer à l'auteur ce qu'il a dit lui-même au chap. 34^e^ de sa théologie payenne [1].

Le chapitre cinquième expose la manière dont on doit se conduire à l'égard des constitutions des Papes que l'on croit erronées. Ici, l'auteur enseigne, mais au nom de sa seule autorité personnelle : 1° qu'on doit résister avec fermeté à un Pape qui veut introduire des erreurs ; 2° qu'on peut reprendre le Pape avec force ; 3° que les évêques, les facultés de théologie sont en droit de condamner des erreurs qu'un Pape voudrait introduire ; 4° qu'on peut citer le Pape au Concile ; 5° que le Concile a droit de punir le Pape.

Le chapitre sixième fait connaître quel parti il faut prendre si l'Église de Rome tombait dans l'erreur. Il faudrait, dit l'auteur, agir comme si un tremblement de terre ou un autre fléau détruisait et dispersait complètement l'Église : élire un pape qui serait, par cela même, le vrai

[1] Voir plus loin, page 272 : Il n'y a aucune secte de philosophes qui n'ait soutenu des erreurs considérables.

Digitized by Google

successeur de saint Pierre. — A quel étrange égarement on peut être entraîné par les préjugés ! !

Livre troisième. Il a pour objet le pouvoir du Pape en discipline. Il contient quatre cent quarante-neuf pages, il se divise en deux parties : la première forme le troisième volume et comprend neuf chapitres ; la seconde forme le quatrième volume.

Première partie : Le chapitre premier se propose de prouver que l'évêque de Rome n'a point droit d'assujettir les autres églises à la discipline et aux usages de la sienne. Burigny reconnaît que sur ce point les prétentions des Papes ont été approuvées par quelques auteurs ; mais il en expose les causes et il prétend réfuter toutes ces prétentions. Pour cela, il passe en revue tous les Papes déjà cités plus haut et tous les faits également rapportés ci-dessus auxquels il ajoute quelques autorités nouvelles abondant dans son sens.

Le chapitre second prétend établir que la juridiction des évêques ne vient pas du Pape. L'auteur expose le sentiment des ultramontains, puis affirme que ce sentiment est contraire à l'Écriture sainte, à tous les Pères de l'Église, à la pratique universelle de toute l'Église, à la doctrine de l'Église au XV^e^ siècle, et a toujours été combattu en France. De plus, ajoute-t-il, le Pape n'a aucun avantage sur les évêques touchant l'origine de sa juridiction, et après cela il répond aux objections.

Digitized by Google

Le chapitre troisième a pour titre : le Pape n'a point dans chaque diocèse le même pouvoir que l'ordinaire. Pour le prouver, l'auteur accumule les autorités de tout genre. Autorité de saint Clément, de l'histoire de Marcion, de saint Cyprien, du Concile d'Antioche, des trois premiers Conciles de Carthage, de saint Épiphane, de l'histoire de Priscillien et des évêques Salvien et Instantius, du premier Concile de Constantinople, du Concile d'Angers, de l'aveu des anciens Papes, du refus que les Papes ont fait de se laisser appeler universels, de l'observation que tous les Papes n'ont pas été aussi attachés à leur devoir, du fait que d'autres évêques ont été dans l'usage d'être appelés universels, des histoires de Grégoire IV, de Baudoin comte de Flandre, d'un récit de Glaber, de l'histoire de Léon IX, d'Etienne, évêque de Clermont; enfin de l'histoire des papes Nicolas II, Urbain II, Calliste IV et Eugène IV, à quoi l'auteur ajoute l'opposition du clergé de France, diverses autres preuves et la réponse à une *objection inutile*. L'auteur termine ce chapitre en exposant les cas où le Pape pourrait faire quelqu'acte de juridiction dans un autre diocèse et en affirmant que dans la nécessité tous les évêques peuvent faire toutes fonctions dans tout diocèse.

Le chapitre quatrième traite des Exemptions. Burigny dit que les exemptions sont contraires aux canons et que les Papes en sont convaincus; il cite des témoignages des Pères de l'Église et

Digitized by Google

des auteurs ecclésiastiques contre les exemptions. Il affirme qu'elles auraient été abolies au Concile de Vienne s'il y avait eu liberté ; il rapporte leur origine en Occident, dit que les évêques autrefois accordaient des exemptions, que les Papes n'en accordaient qu'avec le consentement de l'ordinaire, que les princes en ont accordé, que les Papes les rendirent vénales, cite des exemples de révocations et modifications d'exemptions, d'abus des exemptions, enfin des faits de moines ou religieux qui ont falsifié des bulles d'exemptions. Il serait peut-être bon, ajoute-t-il après cela, d'abolir les exemptions, et il donne une réponse à une objection tirée de sainte Thérèse.

Le chapitre cinquième traite du droit du Pape dans la nomination aux dignités ecclésiastiques. L'auteur expose qu'autrefois on n'entrait dans l'Épiscopat que par élection, et que le Pape ne nommait pas d'abord aux bénéfices situés dans les diocèses d'autres évêques ; ensuite il rappelle en quel temps les Papes ont commencé à prendre part à l'élection et à la nomination des évêques, disant que les Papes priaient d'abord les évêques et les collateurs de bénéfices de les confier à quelque personne qu'ils recommandaient, qu'ensuite, sous divers prétextes, ils se sont emparés des nominations, mais qu'ils ont eu une grande opposition à souffrir, et que c'est ce qui fut la cause des concordats des Princes avec les Papes.

Le chapitre sixième indique le droit du Pape

Digitized by Google

dans les érections des évêchés et des métropoles. Ces érections, dit-il, se faisaient autrefois sans le Pape; elles ne requièrent nécessairement que le consentement des évêques intéressés et l'approbation du Concile de la Province; mais présentement elles doivent se faire de concert avec le Prince. Il serait peut-être utile de rétablir l'ancienne coutume de l'Église pour l'érection des évêchés.

Le chapitre septième est consacré à la question des appellations au Pape. Ces appellations, dit Burigny, n'étaient pas en usage au IIIe siècle, et il cite contre elles l'affaire de Marcien, évêque d'Arles, le Concile général de Nicée, la dispute des Donatistes, le Concile d'Antioche, l'affaire de Paul de Samosate, évêque d'Antioche, l'affaire de saint Athanase, évêque d'Alexandrie, le règlement établi par le Concile de Sardique, la nature du privilége accordé au Pape par ce Concile et le refus de reconnaître ce privilége par les églises d'Afrique et d'Orient. Le premier exemple d'appellation est celui de l'hérétique Célestius, d'Afrique, en 417; on n'en voit aucun exemple en France avant le VIIe siècle, et ce qui se passa en Angleterre entre le roi Henri II et l'archevêque de Cantorbéry, Thomas Becquet, démontre les mauvais effets de ces appellations. L'auteur, comme toujours dans ces questions, donne comme un critérium de certitude les appréciations fondées sur ses préjugés.

Le chapitre huitième indique le pouvoir du

Digitized by Google

Pape dans les cas réservés. L'auteur enseigne que le pouvoir des clés étant égal dans tous les apôtres, il doit être de même égal dans le Pape et tous les évêques; que ce n'est que dans les derniers siècles de l'Église qu'il y a eu des péchés réservés au Pape, et ces réserves ne furent introduites que du consentement des évêques. Après cela, il énumère les cas dont l'absolution est réservée au Pape et donne quatre explications de ce que dit à ce sujet le Concile de Trente.

Le chapitre neuvième fait connaître le droit du Pape dans la canonisation des saints. Les Papes autrefois, dit Burigny, n'avaient aucune part dans la canonisation des saints dont la mémoire était en vénération dans d'autres églises que celle de Rome. Ce fut en l'an 993 qu'ils ont commencé à y prendre part. Vient après cela le détail des conseils que Burigny intime au Pape de prendre lorsqu'il fait travailler à la canonisation d'un saint.

Livre troisième. — Seconde partie, qui forme le quatrième volume de l'ouvrage et contient trois cent quatre pages; il est composé de six chapitres faisant suite aux neuf précédents.

Chapitre dixième. —Examen de la part que le Pape doit avoir dans la déposition des évêques. Burigny rapporte que, dans les premiers siècles, le Pape n'avait aucune part dans cette déposition, si ce n'est dans les villes suburbicaires, indique quand et comment les Papes ont fait croire qu'ils étaient juges nécessaires des cri-

Digitized by Google

mes des évêques et affirme que les jugements rendus par le Pape seul ne méritent aucune autorité, citant à l'appui de son dire le règlement fait par le Concordat.

Le chapitre onzième dit que le Concile général, ou l'Église qu'il représente, est supérieur au Pape. Dès qu'on a bien prouvé, dit Burigny, la faillibilité du Pape, on a en même temps prouvé la supériorité du Concile, et à ce raisonnement il ajoute quelques preuves tirées de l'Écriture sainte, des Pères de l'Église, des Conciles et de ce fait, prétend-il, que la supériorité du Concile est reconnue au temps de schisme par les ultramontains. Alors Burigny tire les conclusions de sa thèse, qu'il pense être bien prouvée : il est permis d'appeler du Pape au Concile, le Pape peut être déposé non-seulement pour hérésie, mais aussi pour vie scandaleuse; puis il expose les sentiments des anciens théologiens et ce qu'il appelle *les vaines subtilités* des cardinaux Cajetan et Bellarmin, affirme que les Papes sont obligés de suivre les canons, raconte l'origine de l'ultramontanisme, fruit de l'imagination de Boniface I^er^, et croit montrer *l'absurdité* de ce sentiment.

Le chapitre douzième traite du droit du Pape dans la convocation des Conciles. Les huit premiers Conciles, dit Burigny, ont été convoqués par les Empereurs; si maintenant le Pape négligeait d'en convoquer en cas de besoin, les Princes et les Évêques pourraient les convoquer. Mais le Pape ne peut convoquer un Con-

Digitized by Google

cile général sans le consentement du Prince. Un Roi peut toujours convoquer un Concile national dans ses États sans le consentement du Pape.

Le chapitre treizième explique quel est le droit du Pape dans la présidence des Conciles. Le Pape a le droit de présider aux Conciles généraux où il se trouve, il n'en est pas de même de ses légats; le Pape n'a pas le droit de présider aux Conciles nationaux par ses légats.

Le chapitre quatorzième montre le droit du Pape pour la confirmation des Conciles qu'il établit conformément à toutes les affirmations exposées ci-dessus.

Le chapitre quinzième traite de la manière dont se doivent publier les lois du Pape. Burigny commence par donner le sentiment des ultramontains, puis il enseigne que les lois civiles devant être publiées dans les provinces, il en est de même des décrets des Conciles généraux. Quant aux bulles des Papes, elles doivent, avant d'être publiées, être revêtues de lettres-patentes; c'est ce que prouve *un arrêt du souverain Sénat* de Savoie contre le mandement de l'évêque de Belley, en 1718, et un autre arrêt de ce même souverain Sénat contre les Jésuites.

Livre quatrième, qui est contenu dans le cinquième volume. Il a trois cent douze pages et renferme trois chapitres, il est consacré au pouvoir du Pape sur le temporel.

Le premier chapitre a pour but d'établir que le Pape n'a aucun pouvoir sur le temporel. L'auteur dit que Jésus-Christ, comme rédemp-

Digitized by Google

teur, n'a point acquis l'empire sur tous les royaumes; que l'autorité que Jésus-Christ a donnée à son Église est seulement spirituelle; que Jésus-Christ et les apôtres excluent de l'Église toute autorité sur le temporel; que la puissance des Rois est indépendante de toute autre que de Dieu; qu'aucun chrétien ne peut être dispensé d'obéir aux Princes temporels sous prétexte de religion, ainsi que le prouvent l'histoire des trois premiers siècles et le sentiment des Pères de l'Église du IV^e^, du V^e^, du VI^e^, du VII^e^, du VIII^e^, du IX^e^ et du X^e^ siècle, et aussi d'autres autorités. Quant à la distinction du pouvoir indirect, faite par Bellarmin, elle est détruite, dit Burigny, par le sentiment des Pères de l'Église!

Chapitre second.— L'auteur y montre jusqu'où a été la témérité des Papes et les oppositions que les Papes ont souffertes à ce sujet.

Le chapitre troisième indique le pouvoir du Pape et des Princes dans l'imposition des tributs sur les biens ecclésiastiques. Le Pape, dit l'auteur, ne peut point de sa seule autorité imposer un tribut sur toute l'Église; le Prince, au contraire, peut exiger des impôts des ecclésiastiques sans le consentement du Pape.

Livre cinquième, qui est aussi contenu dans le cinquième volume. — On explique dans ce livre en quoi consiste la primauté du Pape; on expose les abus que la cour de Rome a faits de son autorité avec les moyens de les réformer. Ce livre est composé de six chapitres.

Digitized by Google

Le chapitre premier est consacré à déterminer les prérogatives de la primauté du Pape. Il est plus facile, dit l'auteur, de réfuter les prétentions des ultramontains que de déterminer en quoi consiste la primauté, et il donne les raisons de la difficulté. Alors, il décide que, en vertu de cette primauté, c'est le Pape qui est chargé, plus que tout autre, de veiller à la conservation de la foi et de faire exécuter les décrets des Pères dans toute l'Église, et il accompagne cette décision de ses réflexions sur la qualité de chef de l'Église ; puis il affirme qu'il faut également rejeter l'hérésie qui nie la primauté, et l'erreur ultramontaine qui attribue au Pape toute autorité dans l'Église ; c'est l'Église, à laquelle est attachée la primauté, qui est par cette raison le centre de l'unité catholique.

Le chapitre second traite des prérogatives de l'Église de Rome et des cardinaux. L'auteur enseigne que l'évêque de Rome pourrait choisir une autre Église que celle de Rome pour son siége ; que c'est un abus énorme dans l'Église que les cardinaux se croient supérieurs aux évêques ; qu'on a toujours cru que les décrets du Pape faits sans le consentement de leur Église ou d'un Concile étaient de nulle autorité ; et que les tribunaux de Rome n'avaient qu'une autorité locale et relative.

Le chapitre troisième indique le parti à prendre lorsqu'il y a deux prétendants au souverain pontificat. L'auteur dit que, d'après la prétention des anciens rois d'Angleterre, le roi

Digitized by Google

seul devait décider dans ce cas; et que, d'après le sentiment de quelques anciens, on ne doit obéir ni à l'un ni à l'autre. Mais, ajoute-t-il, ce qu'il y a à faire dans ces circonstances, c'est que les deux prétendants doivent céder leurs prétentions en vertu de ces paroles évangéliques : *bonus pastor dat animam suam pro ovibus suis.*

Le chapitre quatrième traite des abus de la cour de Rome. La cour de Rome, dit Burigny, a commencé à se dérégler au temps du pape Libère, et la corruption de la cour de Rome a extrêmement nui à l'Église. Puis, il rapporte les invectives des catholiques contre la cour de Rome : — l'ambition de la cour de Rome ; — l'avarice de la cour de Rome ; — l'abus des annates pour la répression desquelles il indique la voie à suivre ; — le droit de *spoglio* (c'est-à-dire de prendre les biens des ecclésiastiques qui meurent sans testament) ; — l'orgueil de la cour de Rome et d'autres abus encore.

Le chapitre cinquième est consacré à rechercher les moyens que pourrait prendre un Prince pour empêcher les abus de la cour romaine dans ses Etats sans qu'il y ait rien à appréhender du Pape et sans qu'il y ait aucun danger de schisme. L'auteur découvre que pour cela il n'y a qu'à assembler un Concile national.

Le chapitre sixième offre des règles d'obéissance pour les peuples dans le conflit de la puissance séculière et de l'autorité ecclésiastique. L'auteur, après avoir posé l'état de la

Digitized by Google

question, déclare : qu'on ne doit obéir ni à la puissance royale, ni à l'autorité ecclésiastique au préjudice des commandements de Dieu ; que, dans ce qui n'est pas contraire aux commandements de Dieu, il faut obéir à la puissance séculière et à l'autorité ecclésiastique respectivement ; mais l'obéissance que l'on doit à l'autorité ecclésiastique ne doit dans aucun cas autoriser la résistance au souverain ; enfin que la puissance séculière doit décider les matières mixtes et les cas douteux.

Tel est le résumé complet et sincère de l'ouvrage de Jean-Lévesque de Burigny : *Traité de l'autorité du Pape*, et c'est assez pour comprendre la raison de tout le bruit qui s'est fait à *son occasion* quand il parut en public. On ne peut que regretter de voir un esprit de cette trempe obsédé à ce point par la philosophie frondeuse et irréligieuse de son époque. Réduit à cet état, il perd toute sa vigueur d'intelligence, toute sa rectitude de jugement : les idées, les faits, les caractères, tout lui apparaît sous un faux jour : alors quoi de surprenant qu'il en arrive même à dénaturer le sens des propositions, des vérités les plus claires et les plus simples ?

Le but de ce travail n'est pas de montrer le vrai ou le faux des ouvrages qui sont à résumer ici : toutefois notre conscience nous fait un devoir de déclarer que les doctrines énoncées dans le *Traité de l'autorité du Pape* sont pour la plupart tout-à-fait contraires au dogme défini par l'Eglise catholique sur la matière, et que par

Digitized by Google

conséquent elles ne peuvent être vraies, et nous le déclarons positivement.

Après le traité sur l'autorité du Pape, Jean-Lévesque de Burigny publia l'*Histoire générale de Sicile*, qui parut à Lahaye en 1745, en deux volumes in-4°.

L'ouvrage est composé de deux parties : la première comprend l'époque qui a précédé le Christianisme, elle est divisée en huit livres ; et la deuxième, l'époque comprise entre l'établissement du Christianisme et l'avénement de don Carlos au trône de Sicile ; elle est divisée en onze livres.

Le premier volume contient les huit livres de la première partie et les cinq premiers de la seconde ; il a 510 pages.

L'auteur débute par des détails historiques très-complets sur la poésie des anciens Siciliens, sur l'origine de la rhétorique et sur l'obligation que l'éloquence doit aux Siciliens, sur les philosophes de Sicile, sur les anciens historiens siciliens, et enfin sur l'habileté des Siciliens dans les arts. Vient ensuite l'histoire de Sicile.

Le livre premier contient : la description géographique de la Sicile, et fait connaître : la fécondité de cette île, les divers noms de la Sicile, la probabilité de la jonction autrefois de l'Italie avec la Sicile, quels ont été les premiers habitants de la Sicile, Géants, Cyclopes, Lestrigons et les Sicaniens ; puis le voyage d'Hercule en Sicile, les discussions de Cocale avec Minos,

Digitized by Google

les descentes des Crétois en Sicile, l'entrée des Siciliens en Sicile, la royauté des fils d'Eole, l'établissement des Phéniciens en Sicile, la fondation de Palerme, l'établissement des Troyens et ensuite celui des Grecs en Sicile.

Le livre second donne les détails de l'histoire de Phalaris ainsi que la critique des lettres qui lui sont attribuées; le récit de la tyrannie de Panetius, de Cléandre, d'Hippocrate; l'histoire de la destruction de Zancle et du commencement de Messine; les vies de Théron, de Gélon, d'Hiéron, de Thrasidée et de Trasybule; les circonstances dans lesquelles les Siracusains ont recouvré leur liberté; des renseignements sur la prospérité de la Sicile, sur la sédition dans Syracuse, sur les mouvements dans les autres villes de Sicile, sur l'exécution de Tindaride, sur l'introduction du Pétalisme et sur la guerre des Syracusains avec les Tyrréniens; l'histoire de Demétrius, du temple des Palices; de la guerre entre les Agrigantins et les Syracusains et de la destruction de Trinacie.

Le livre troisième rapporte les différentes guerres qui ont eu lieu entre les Léontins et les Syracusains, entre les Égestains et les Sélinuntins, entre les Athéniens et les Syracusains; le siége de Syracuse, l'arrivée de Gylippe et la ruine des Athéniens.

Le quatrième livre continue le récit des guerres, de l'expédition d'Annibal en Sicile, de la destruction d'Himère, de la nouvelle expédition des Carthaginois en Sicile, de la prise

Digitized by Google

d'Agrigente, de la domination de Denys, des soulèvements contre lui, des préparatifs de guerre sur terre et sur mer faits par lui, et de son mariage; du voyage de Platon en Sicile; de la guerre de Denys contre les Carthaginois, contre la ville de Rhège et contre l'Italie; enfin le récit des circonstances de sa mort.

Le livre cinquième est consacré à tout ce qui concerne le règne de Denys le jeune qui succède à son père. Ses liaisons avec Dion, ses entretiens avec Platon, qui sur sa demande fait un second voyage en Sicile; l'exil de Dion, son expédition en Sicile, les mouvements des Syracusains contre lui et son assassinat; l'arrivée de Timoléon au secours des Syracusains contre Denys le jeune, qui se rend à Timoléon et est envoyé à Corinthe; enfin les victoires de Timoléon qui rétablit les affaires de Sicile et meurt.

Le livre sixième comprend toute l'histoire d'Agatoclès, sa conservation par sa mère malgré son père; son mariage, sa nomination à la dignité de général, sa fortune qui le fait parvenir à l'exercice de l'autorité souveraine, ses guerres contre les Carthaginois commandés par Amilcar, ses succès et ses revers, son traité avec les Carthaginois, sa mort et par suite les désordres qui ont lieu en Sicile, la prise de Messine par les Mamertins, l'arrivée en Sicile du général romain Pyrrhus, qui est forcé d'en sortir assez honteusement.

Le livre septième fait l'histoire d'Hiéron, qui est nommé d'abord général et ensuite roi des

Digitized by Google

Syracusains. Il défait les Mamertins qui, implorant le secours des Romains, finissent par vaincre avec eux Hiéron et les Carthaginois. Hiéron demande et obtient la paix. Les Romains continuent la guerre contre les Carthaginois, construisent des vaisseaux et battent les Carthaginois sur terre et sur mer. Hiéron porte secours à ces derniers et meurt bientôt après.

Le livre huitième rapporte les derniers événements qui ont eu lieu en Sicile avant l'établissement du Christianisme : le court règne d'Hiéronyme, sa mort, celle des autres enfants d'Hiéron ; l'élévation d'Hippocrate et d'Epicide au généralat ; leurs démonstrations contre les Romains ; l'arrivée de Marcellus qui assiége Syracuse, est rebuté par les machines d'Archimède, fait le blocus et s'empare de la ville, son retour à Rome, la renonciation des Siciliens à l'exercice des armes, l'arrivée des Scipions, la révolte des esclaves, les efforts des Romains pour réparer les malheurs de la Sicile, la conduite de Pompée dans cette île, la magistrature de Verrès, la questure de Cicéron, le séjour de Caton en Sicile, la défaite du jeune Pompée, enfin la soumission de la Sicile à Auguste.

Ici l'auteur fait un discours sur l'établissement du Christianisme en Sicile : il dit que les traditions siciliennes sur l'origine du Christianisme, qui serait attribuée à Saint-André, n'ont aucun fondement ; que la lettre de la Sainte-Vierge aux Messiniens est apocryphe, qu'il y a eu en Sicile des martyrs de la foi et une disci-

Digitized by Google

pline ecclésiastique particulière. Puis il commence la seconde partie de son ouvrage.

Le livre premier raconte ce que firent en Sicile Vespasien, Adrien et Sévère; fait connaître l'état de la Sicile sous Constantin et ses enfants, l'assistance des évêques de Sicile aux Conciles d'Arles et de Nicée, les courses de Genseric en Sicile, l'arrivée des Goths, le séjour de Bélisaire en Sicile qui en chasse les Goths, l'état de l'Église de la Sicile sous le pape saint Grégoire, la restitution à l'Église romaine du patrimoine de Sicile, par Justinien le jeune, la nomination de Tibère empereur en Sicile, la séparation de cette île du patriarchat romain par Léon l'isaurien, et enfin la révolte d'Helpidius et de quelques évêques de Sicile.

Le livre second raconte la conquête de la Sicile par les Sarrasins, la déclaration de l'évêque de Syracuse qui prend le parti de Photius et est condamné par le huitième Concile général, la prise de Syracuse par les Sarrasins et les détails de leur séjour en Sicile.

Le troisième livre fait connaître les circonstances de l'expulsion des Sarrasins de la Sicile, l'acte du pape Nicolas II qui donne l'investiture de la Sicile à Robert Guiscard, la prise de Messine par le comte Roger qui succède à Guiscard, et tous les détails de son règne jusqu'à sa mort.

Le quatrième livre rapporte la vie de Roger, fils et successeur de ce dernier, son expédition dans l'île de Malte et la Calabre, sa reconnais-

Digitized by Google

sance comme duc de la Pouille, son couronnement comme roi de Sicile, ses luttes avec les habitants de la Pouille, ses relations avec le pape Innocent, son expédition en Afrique, sa guerre contre l'empereur de Constantinople, la délivrance de Louis le jeune des mains des Grecs par la flotte du roi de Sicile, enfin les derniers actes du roi Roger, sa mort et son éloge.

Le cinquième livre contient l'histoire de Guillaume Ier qui succède à son père Roger, ses discussions avec le pape Adrien IV, sa guerre avec Manuel Comnène, son attachement au Pape légitime au moment du schisme, la révolte de ses sujets, leur soumission et sa mort. Guillaume II lui succède, il épouse la princesse d'Angleterre, il fait la paix avec l'empereur de Constantinople et le Pape, mais la guerre ne tarde pas à se rallumer et il meurt. Tancrède lui succède et alors Philippe-Auguste et Richard-Cœur-de-Lion arrivent en Sicile.

Le second volume commence, il a quatre cent cinquante-quatre pages. Le premier livre, sous le n° 6, raconte que Henry s'empare de la Sicile et fait connaître ses cruautés, sa perfidie et sa mort. Frédéric, son fils, lui succède : il négocie avec le Pape, il réprime quelques séditions dans son royaume contre Marcuade et contre le comte de Brienne ainsi que contre Guillaume Caparon, puis le Pape le marie et excommunie l'empereur Othon. Alors le roi Frédéric est élu empereur, il va en Allemagne, et Othon étant mort il est cou-

Digitized by Google

ronné à Aix-la-Chapelle. Après cela, Frédéric se croise ; on tient le Concile de Latran ; l'Empereur a des démêlés avec le Pape, il est excommunié par Grégoire IX et part pour l'Orient. Il fait la paix avec les Sarrasins, revient en Europe, se réconcilie avec le Pape ; puis fait la guerre à la Lombardie, est de nouveau excommunié, continue sa guerre en Italie, empêche les Évêques d'arriver au Concile, négocie pour la paix avec le successeur de Grégoire IX qui vient de mourir et ne peut arriver à ses fins. Alors surgissent des troubles en Sicile et en Palestine. Le pape Innocent IV excommunie de nouveau l'Empereur qui se justifie au Concile de Lyon ; mais Henry, landgrave de Hesse et de Thuringe, est élu empereur. Surgissent de nouveau des révoltes en Sicile ; le roi de France s'emploie inutilement pour rétablir la paix entre le Pape et l'Empereur. Le landgrave meurt, Guillaume, comte de Hollande, est élu empereur ; après cela Frédéric vient à mourir.

Le livre septième raconte le règne de Conrad, devenu roi de Sicile à la mort de Frédéric, et aussi le règne de Mainfroy qui succéda à Conrad et régna jusqu'à ce que Charles d'Anjou ait accepté le royaume qui lui est offert par le Pape.

Le livre huitième raconte le règne de Charles d'Anjou, sa reconnaissance par tous ses sujets, ses luttes avec Conradin, les conspirations des Siciliens, le massacre des Français, la déclaration du Pape contre les Siciliens, le siége de

Digitized by Google

Messine par le roi Charles, l'arrivée en Sicile du roi d'Allemage, son duel avec le roi Charles, la donation du royaume d'Arragon par le Pape au roi de France, la répression des nouveaux troubles de Sicile et enfin la mort du roi Charles.

Le livre neuvième fait connaître l'expédition du roi de France contre le roi d'Arragon, la mort de ces deux princes, le couronnement de Jacques d'Arragon comme roi de Sicile, ses démêlés avec le Pape, son adhésion à la reconnaissance de Charles de Salerne, comme roi de Sicile, les oppositions des Siciliens, le couronnement du prince Frédéric comme roi de Sicile, les guerres entre Frédéric et le roi Charles, puis la paix entr'eux, le passage du plus grand nombre des soldats du roi de Sicile en Orient, leurs exploits, leur retour, la mort du roi Frédéric, les troubles soulevés en Sicile, la descente des Napolitains, la paix avec eux, l'invasion de la peste, les nouveaux troubles qui surviennent en Sicile, le règne de Frédéric III, la mort du roi, le règne de Marie, sa veuve, et sa mort.

Le livre dixième contient l'histoire du roi Ferdinand de Castille qui est élu roi de Sicile et meurt peu après, et l'histoire de son fils Alphonse qui lui succède. On voit le détail de tous les exploits du roi Alphonse, ses démêlés avec la Corse, ses succès à Naples, ses revers par suite de l'intervention des Génois contre lui, sa réconciliation avec le pape Martin V, son expédition en Afrique, son traité avec le duc de

Digitized by Google

Milan, ses luttes avec la reine de Naples qui reçoit des secours du Pape et du roi René, la victoire d'Alphonse qui s'empare de Naples, sa réconciliation avec le nouveau pape Eugène, sa guerre avec les Florentins et les Vénitiens, l'arrivée de l'empereur Frédéric III à Naples, la paix avec l'Italie et la mort du roi Alphonse.

Le livre onzième, trace l'historique de tous les gouvernements qui se sont succédé après la mort d'Alphonse : celui du roi Jean, celui de Ferdinand II, celui du roi Charles d'Autriche pendant lequel il y eut de grands troubles en Sicile, et on y vit arriver le grand maître et les chevaliers de Rhodes auxquels l'Empereur donna l'île de Malte. Après cela fut établie la vice-royauté de Ferdinand de Gonzague et celle de Jean de Véga jusqu'à l'abdication de l'Empereur. Alors arriva le gouvernement de Philippe II, puis celui de Philippe III et de Philippe IV qui eut à réprimer des séditions à Palerme et des troubles à Messine. A Philippe IV succéda Charles II, qui dut combattre une révolte de Messinois protégés par le roi de France Louis XV, mais contre lesquels, grâce aux secours qu'il reçut de l'amiral Ruiter, il put remporter une victoire complète. Charles II eut ensuite pour successeur Philippe V, qui fut remplacé par le duc de Savoie reconnu roi de Sicile ; enfin, l'Empereur lui-même devint roi de Sicile, et dom Carlos après lui fut fait roi de Sicile (3 juillet 1735).

C'est là que s'arrête l'histoire générale de la Si-

Digitized by Google

cile par Burigny. Cet ouvrage est surtout remarquable parce que l'auteur a su y accumuler un nombre prodigieux de faits, souvent compliqués, et néanmoins conserver toujours à son récit tout son intérêt et toute sa clarté. Le caractère propre de l'esprit de Jean Lévesque de Burigny se révèle ici parfaitement : les travaux historiques, les ouvrages d'érudition, voilà quel était comme son élément ; il possédait toutes ses connaissances acquises de manière à pouvoir en disposer à son gré. Ce fut du reste sa vaste érudition qui lui valut la réputation si grande dont il a joui. Voltaire lui-même l'a reconnu et a eu plus d'une fois recours aux immenses richesses intellectuelles de notre écrivain. Dans une lettre datée de Cirey, le 29 octobre 1738, il écrivait à Burigny : « ..... Il y a quelques années, Monsieur, que j'ai commencé une espèce d'histoire philosophique du siècle de Louis XIV; tout ce qui peut paraître important à la postérité doit y trouver sa place..... Si vous aviez, Monsieur, sur le règne de Louis XIV, quelqu'anecdote digne de lecteurs philosophes, je vous supplierais de m'en faire part. Quand on travaille pour la vérité, on doit hardiment s'adresser à vous et compter sur votre secours..... [1] ». Plus loin, nous verrons encore ce même Voltaire demander à Burigny ses appréciations sur un ouvrage qu'il voulait faire imprimer.

[1] Voir aux papiers de famille de Madame de Noiron.

Digitized by Google

Après l'histoire générale de Sicile, Burigny publia l'*Histoire des Révolutions de l Empire de Constantinople, depuis la fondation de cette ville jusqu'en 1453 que les Turcs s'en rendirent maitres* [1].

Cet ouvrage forme trois volumes. Le premier volume comprend un préambule très-étendu où l'auteur expose qu'il avait eu l'intention d'écrire une histoire complète de l'Empire de Constantinople, qu'il avait préparé même tous les matériaux nécessaires, mais qu'il se bornera à « relever seulement l'essentiel de l'histoire de Constantinople » ; puis il donne une suite chronologique des Empereurs et des principaux faits de leur règne; ensuite il commence son récit. L'ouvrage dans son entier est divisé en dix livres dont les trois premiers sont contenus dans le premier volume qui a trois cent quatre-vingt-onze pages.

Dans le livre premier, l'auteur raconte la fondation de Constantinople qu'il rapporte à l'année 328, et la dédicace de cette ville à la Vierge Marie. Il fait connaître le règne de Constantin, celui de Constance, les exploits de Julien proclamé *Auguste* par son armée, le règne de Jovien, l'élection de Valentinien, la nomination de Théodose, empereur, la guerre et la paix avec Attila, le règne de Marcien, celui de Léon le jeune, l'histoire de Zénon, les exploits de Basilique qui s'empare de l'Empire, la révolte de Marcion

[1] Cet ouvrage fut imprimé en 1749, à Paris, 3 vol. in-12.

Digitized by Google

d'Illus, le règne de l'empereur Anastase et les troubles et séditions qui surviennent.

Au livre second, on trouve le récit des circonstances qui ont élevé Justin à l'Empire, de la conspiration qui eut lieu à cette époque, de l'assassinat de Vitalien, de l'association de Justinien à l'Empire, de la grande sédition qui s'éleva à Constantinople, de la conquête de l'Afrique, de la guerre aux Goths qui finissent par être vaincus, des troubles suscités dans l'Église par l'Empereur, après quoi, Justin, devenu Empereur, fait mourir Justin, son cousin, et découvre des conspirations ourdies contre lui à Constantinople. L'Empereur nomme Tibère son successeur; peu après l'armée se révolte; Phocus est reconnu Empereur, mais le roi de Perse combat cette élection.

Le livre troisième donne les détails du règne d'Héraclius, de ses luttes contre les Perses qu'il réduit à demander la paix, et contre les Avares qu'il force à lever le siége de Constantinople; raconte les conquêtes des Sarrasins, la succession à l'Empire des deux fils aînés des femmes d'Héraclius; l'élection de l'empereur Constans, ses affaires avec les Sarrasins, son établissement en Sicile et la révolte de Sabor; l'arrivée à l'Empire de son fils Constantin, qui fait mourir l'usurpateur Mizizi et rend la paix à l'Église; le règne de Justinien, qui fait aux Sarrasins une guerre malheureuse et se voit détrôné pour être remplacé par Léonce, qui lui-même est déposé à son tour pour laisser la place à l'empereur

Digitized by Google

Tibère Absimare, après quoi Justinien remonte sur le trône ; mais pour être bientôt tué. Bardame devient empereur, il est déposé ; Anastase lui succède pour abdiquer peu après ; il est remplacé par Léon, qui remporte quelques avantages sur les Sarrasins et étouffe une révolte soulevée en Sicile, puis il combat Anastase, qui tente de remonter sur le trône et le fait mettre à mort. C'est après cela qu'il veut renverser le culte des images, ce qui cause de très grands désordres à Constantinople et en Italie. Alors éclate la révolte suscitée par Tibère et Léon est frappé par la mort. Artabarde veut disputer le trône à Constantin Copronyme qui reste le maître, c'est sous son règne que l'Empire perd ses États d'Italie. A sa mort, son fils lui succède et meurt peu après. L'impératrice Irène gouverne avec son fils ; il survient des démêlés avec la Cour de France ; l'Empereur se marie ; Irène est arrêtée ; l'Empereur finit par rendre l'autorité souveraine à sa mère, est déposé et meurt. Irène continue de régner, les fils de Constantin Copronyme sont exilés ; son ministre Staurace encourt sa disgrâce et meurt ; Irène elle-même à la fin est déposée et s'en va mourir à Lesbos en 803. C'est par ce récit que se termine le tome I^er^ de l'ouvrage, et c'est la fin de l'Empire d'Orient.

Le tome second est formé des cinq livres suivants et contient cinq cent soixante-dix-neuf pages. Le premier de ces cinq livres porte le n° 4. Il commence par le règne de Nicéphore,

Digitized by Google

fait connaître son traité avec Charlemagne, la tyrannie qu'il établit, les révoltes qu'elle lui suscite et sa mort. Après Nicéphore, ses successeurs ne font plus pour ainsi dire que passer sur le trône; ainsi en est-il des empereurs Staurace, Michel et Léon. Michel-le-Bègue e l'infortuné Théophile ont à peu près le même sort et ne tardent pas à disparaître victimes des révoltes. L'empereur Michel III signala son élévation au trône en mettant fin à l'hérésie des Iconoclastes, mais il se livre bientôt au vice, fait assassiner Bardas qui avait la première autorité dans le gouvernement, associe Basile à l'Empire, puis il est assassiné par lui. L'auteur donne ici une notice sur Basile qui, fils d'artisan de Macédoine, devint un grand guerrier et parvint à l'Empire; puis il fait connaître son règne qui fut très remarquable; vient alors le récit des intrigues de Photius, de son expulsion, des calomnies de Santabarène contre Léon, fils de Basile; le règne de Léon qui succède à son père, les malheurs causés par les barbares et les troubles suscités à Constantinople, enfin sa mort. Après cela, on voit les détails du court règne de l'empereur Alexandre et de celui de son neveu Constantin-Ducas, pendant lequel a lieu une guerre avec les Bulgares. Alors, l'auteur rapporte que Romain, le commandant de la flotte, fut associé à l'Empire, que Constantin n'eut plus que le nom d'empereur et qu'après des démêlés entre lui et Romain, Constantin étant venu à mourir, Romain fut nommé empereur.

Digitized by Google

Livre cinquième. - L'auteur rapporte comment le général d'armée Nicéphore Phocas, grâce à ses exploits pour reconquérir l'île de Crète, fut reconnu empereur, puis épousa la veuve de Romain, puis devint odieux à ses sujets et finit par être assassiné. Zimiscès, général en chef de l'armée d'Orient, lui succède, se couvre de gloire contre les armées musulmanes et contre les armées russes, et meurt empoisonné par son eunuque Basile. Les deux jeunes Augustes, Basile et Constantin, fils de Nicéphore, deviennent empereurs; le général Bardas Sclérus se révolte contre eux, Bardas Phocas est envoyé pour le réduire, mais celui-ci ayant, en effet, vaincu le rebelle, se révolte à son tour et meurt bientôt après. Alors les empereurs Basile et Constantin traitent avec Sclérus, puis font la conquête de la Bulgarie, après quoi Basile vient à mourir laissant le trône à Constantin. Le règne de Constantin fut honteux et dura peu. Le patrice Romain Argyre, épousa la fille de Constantin et devint empereur. Il fit une guerre malheureuse en Asie. Zoé, sa femme, l'abandonna pour s'attacher à un frère d'un eunuque, nommé Michel, qu'elle parvint à faire nommer empereur. Michel mourut bientôt, fut remplacé par Michel Calaphate qui fut dépossédé, et Zoé avec sa sœur Théodora furent reconnues impératrices. Zoé ne tarda pas à épouser Constantin Monomaque qui fut reconnu empereur; il réprima successivement deux révoltes et mourut. Alors Théodora régna seule pendant deux ans.

Digitized by Google

A sa mort, le général Michel Stratiotique fut nommé empereur. Il abdiqua presque aussitôt, fut remplacé par Isaac Comnène, qui abdiqua également, laissant le trône à Constantin-Ducas. Celui-ci, après un règne faible et sans gloire, désigna, pour lui succéder, son plus jeune fils sous la tutelle de l'impératrice Eudocie. Eudocie ne tarda pas à trahir son fils en épousant le fils d'un ancien général, Romain Diogène, et en le faisant proclamer empereur. Romain fit la guerre aux Turcs; il exila l'Impératrice; il fut vaincu à son tour et on lui creva les yeux. Michel Ducas, son fils aîné, fut proclamé empereur et, après diverses alternatives de succès et de revers, finit par abdiquer. Les armées élurent empereur Nicéphore le Botaniate, descendant de Phocas, qui eut à lutter contre trois généraux soulevés contre lui et à réprimer de grands troubles à Constantinople; après quoi, il abdiqua.

Le livre sixième raconte le règne d'Alexis Comnène, ses guerres contre les Turcs et contre Robert Guischard, ses relations avec les premiers croisés, sa guerre contre Bohémond, ses discussions avec Tancrède et sa mort; c'est le règne le plus imposant de cette époque et l'histoire en est très-intéressante. Jean Comnène, fils d'Alexis, succéda à son père. Il eut à réprimer de suite une conjuration suscitée par son frère, et son règne fut glorieux. Son fils, Manuel Comnène, lui succéda. Il fit la guerre avec succès à Raymond, prince d'Antioche, et eut

Digitized by Google

quelques démêlés avec les croisés. Après un règne long et glorieux, il laissa le trône à Alexis Comnène, son fils, qui épousa Agnès, fille du Roi de France. Mais le gouvernement, par la trahison de l'Impératrice, sa mère, passa aux mains d'Alexis, son cousin, qui avait la dignité de *protosébaste*. Alors Andronic, amant de la reine de Jérusalem, vint s'emparer de l'Empire, fit mourir l'empereur Alexis, épousa sa veuve, fut en butte à toutes sortes de révoltes et de guerres, et mourut au milieu de tortures et de supplices que lui infligèrent ses vainqueurs.

Livre septième. - Dans ce livre, l'auteur retrace la fortune de la famille de l'Ange. C'est d'abord Isaac l'Ange qui parvient au trône, confie ses troupes au général Branas, met fin à la guerre avec les Siciliens, réprime la révolte excitée par Branas, subit les vexations de l'empereur Frédéric Ier qui vient en Orient, puis se voit détrôné par son frère Alexis, qui est couronné empereur. Alexis continue la guerre contre les Bulgares et subit les conditions de Henri VI, empereur d'Allemagne. Son neveu, le prince Alexis l'Ange, vient en Europe solliciter des secours contre lui. Sur ces entrefaites, a lieu la troisième croisade, sous Frédéric Barberousse; les croisés s'emparent de Constantinople. Isaac l'Ange est rétabli sur le trône, son fils Alexis est couronné empereur. Surviennent alors les divisions entre les croisés et les impériaux. Le comte Baudoin est élu empereur; des luttes surviennent entre lui et le marquis de

Digitized by Google

Montferrat; les croisés se partagent leurs conquêtes. Par suite d'une guerre avec les Bulgares, Théodore Lascaris se fait proclamer empereur; puis Baudoin vient à mourir. Alors le prince Henry, son frère, est élu empereur. Le marquis de Montferrat meurt peu après, ainsi que le roi de Bulgarie, et les Vénitiens, venus pour la croisade, réalisent quelques conquêtes. L'empereur Henry meurt et Pierre de Courtenay lui succède; il meurt presqu'aussitôt, puis est remplacé par Robert de Courtenay, qui règne peu de temps. A sa mort, c'est Jean de Brienne qui est élu empereur, concurremment avec Jean Vatace, qui s'est fait nommer successeur de Théodore Lascaris. Les deux empereurs se livrent bataille, on fait le siége de Constantinople. Jean de Brienne vient à mourir; Baudoin lui succède et vient à Constantinople. Vatace meurt à son tour, et Jean Lascaris est proclamé empereur, il associe Michel Paléologue à l'Empire.

Livre huitième. - Dans ce livre se trouve le récit de tous les événements qui ont abouti à la guerre avec les Turcs et ont préparé leur arrivée à Constantinople. L'auteur expose les diverses aventures qui ont signalé le règne de Michel Paléologue, la perte de Constantinople, qui est reprise par les Grecs, l'excommunication de l'Empereur à cause de ses cruautés, la révolution de la Bulgarie, la nomination de Jean Comnène empereur de Trébizonde, la guerre avec Charles, roi de Sicile, la révolution de

Digitized by Google

cette île, enfin la mort de l'empereur Michel. Andronic Paléologue lui succède et se trouve en face de troubles considérables excités à Constantinople; il fait arrêter son frère Constantin et engage un projet de mariage entre l'impératrice Catherine de Courtenay et son fils Michel. L'auteur, à cette occasion, donne l'histoire de cette princesse et de Catherine de Valois, sa fille, puis établit la suite des empereurs titulaires de Constantinople, raconte la révolte et la défaite du général Philantropène, qui après avoir battu les Turcs avait été proclamé empereur par son armée et presqu'aussitôt trahi par les Crétois pour être livré à ses ennemis, qui lui crevèrent les yeux. C'est alors qu'un aventurier heureux, devenu général dans les troupes de l'empereur Frédéric, ayant rassemblé, en Sicile, huit mille guerriers catalans, vint offrir son secours à Andronic Paléologue contre les Turcs; on fit la guerre aux Turcs et Andronic parvint à chasser les Ottomans. Il eut, après cette victoire, des contestations avec Andronic, son petit-fils, qu'il dut associer à l'Empire pour être, peu après, obligé d'abdiquer. La mort vint presqu'aussitôt le délivrer. Ici finit le tome second.

Le tome troisième commence avec le livre neuvième; il contient quatre cent quarante-trois pages et en outre une table des matières très-étendue et très-détaillée. L'auteur rapporte la guerre du jeune Andronic contre les Turcs sur les frontières du Nord, et durant cette guerre

Digitized by Google

les exploits des Musulmans au Midi de ses États. Otman, leur roi, vint alors à mourir, et son fils Orcan lui succéda. Il vint assiéger Nicée, qui lui ouvrit ses portes. Andronic, de son côté, alla reprendre aux Génois l'île de Chio et, de là, attaqua, en Thrace, une armée du Sultan qu'il détruisit. Ici sont racontées les aventures et la mort de Sirjean, les conquêtes des Turcs, la conquête de l'Acarnanie et la mort d'Andronic. Jean Paléologue, son fils, lui succède; Cantacuzène, ministre et ami d'Andronic, devient régent de l'Empire, et aussitôt une conjuration est organisée par le ministre de l'Empereur, Apocanque, pour perdre Cantacuzène. Cantacuzène la déjoue et se fait proclamer empereur. Alors, les deux empereurs se font la guerre; Cantacuzène se fait couronner, et après de nouvelles luttes entre les deux Empereurs, ce dernier fait couronner son fils et abdique en sa faveur. Mathieu Cantacuzène fut attaqué par Jean Paléologue et battu, ce qui le décida à abdiquer à son tour. Alors, les Turcs, sous la conduite de Soliman d'abord et d'Amurat ensuite, s'emparèrent de plusieurs places importantes et réduisirent Jean Paléologue à signer un traité honteux. Jean Paléologue vint à mourir et son fils Manuel Paléologue lui succéda, et tout au commencement de son règne, Bajazet, fils du sultan Amurat, vint mettre le siége devant Constantinople. Manuel crut devoir associer à l'Empire Jean Paléologue, son neveu; puis il fit un voyage en Europe pour solliciter

Digitized by Google

des secours contre les envahissements des Musulmans. Ce fut alors qu'on vit arriver, au secours des Grecs, le célèbre Tamerlan, qui, à la tête de ses Tartares, vint attaquer l'armée de Bajazet ; elle fut taillée en pièces et Bajazet fait prisonnier ; Constantinople était sauvée. L'empereur Manuel obligea, après cet heureux succès, l'empereur Jean d'abdiquer ; puis il survint des guerres civiles chez les Turcs, et ce fut au grand avantage de l'Empire. Manuel entreprit une nouvelle guerre avec le sultan Amurat, qui avait remplacé son père, Mahomet, le dernier fils de Bajazet ; puis il fit la paix avec lui et mourut frappé d'apoplexie. Jean Paléologue, son fils, lui succéda, mais sa faiblesse fut fatale à l'Empire. Amurat parvint à faire quelques conquêtes ; de plus, il survint quelques divisions dans la maison impériale, puis toutes les querelles des schismatiques, qui ne servirent qu'à préparer la ruine de l'Empire. Jean Paléologue mourut accablé de chagrin et laissa la couronne à son fils Constantin Dragosès. Amurat fut en même temps remplacé par Mahomet II qui, aussitôt son avènement, fit construire un fort sur la mer Noire et immédiatement après déclara la guerre à l'empereur Constantin Dragosès. Il vint mettre le siége devant Constantinople; Constantin se défendit vaillamment, mais ne put, même par sa mort glorieuse, sauver son Empire.

Le livre dixième et dernier est consacré à la question historico-religieuse de Constantinople.

Digitized by Google

Burigny cherche d'abord à faire connaître l'état de l'Église chrétienne de Bysance avant Constantin, disant qu'on n'en sait pas bien l'origine, que certains écrivains l'attribuent à saint André, apôtre, mais sans certitude, et que tout ce qu'on peut dire d'authentique c'est qu'il y avait beaucoup de chrétiens à Constantinople sous Marc-Aurèle. D'après même le premier Concile de Constantinople et celui de Chalcédoine, on devrait attribuer le second rang à l'Église de Constantinople. Le premier schisme qui y éclata fut celui d'Acace, ensuite survinrent les discussions au sujet des trois chapitres, puis la dispute au sujet du titre de patriarche écuménique; succédèrent les troubles occasionnés par le monothélisme et par l'hérésie des Iconoclastes, après quoi le patriarche Ignace fut déposé, et de là surgit l'histoire du schisme de Photius. Nommé patriarche, il entra en négociations avec Rome pour être reconnu; mais le Pape s'étant déclaré contre lui, il chercha à se venger du Pape au prix de sa conscience et de la perte de l'Église de Constantinople. Photius, à la fin, fut chassé de ce siége et Ignace rétabli à sa place, ce qui permit de reprendre les anciennes relations avec la Cour de Rome. Ce fut à cette époque que se réunit le huitième Concile général, puis on vit surgir de nouvelles contestations pour la juridiction sur la Bulgarie entre le Pape et le Patriarche de Constantinople; de ce fait, Photius fut rétabli sur le siége, mais pour en être chassé encore quelque temps après. Alors il y

Digitized by Google

eut une rupture complète entre Rome et l'Église de Constantinople. Diverses tentatives furent faites pour la réunion : d'abord par le Pape, ensuite par l'empereur Jean Vatace, puis par Michel Paléologue, mais toujours sans succès. Le projet fut repris sous l'empereur Andronic II, puis encore sous les empereurs Jean Paléologue, Jean Cantacuzène et Manuel Paléologue, et toujours inutilement. Ce fut après cela que l'empereur Jean III Paléologue vint en Italie avec les évêques grecs, qu'eut lieu le Concile de Ferrare, et ensuite le concile de Florence en 1438; on crut la réunion définitivement opérée, on était d'accord sur les trois points principaux : la procession du Saint-Esprit, le Purgatoire et la primauté du Pape. Malheureusement, au retour des évêques à Constantinople, l'union y fut mal reçue; cinq évêques, plusieurs abbés et quelques moines rédigèrent une protestation et demandèrent un Concile pour faire casser ce qui avait été accepté. Il surgit des troubles, des contestations, des écrits des deux côtés. Comme c'étaient les Empereurs qui avaient désiré l'union, mais bien plus par politique que par religion, il n'en fut plus question après la prise de Constantinople par les Turcs (29 mai 1453).

Cette histoire des révolutions de l'Empire de Constantinople, comme il est facile de le voir d'après le simple exposé que nous en donnons, est un véritable monument d'érudition ; c'est une réunion prodigieuse de faits et de citations,

Digitized by Google

et tout est puisé aux sources les plus authentiques. Ce travail annonce des recherches multipliées et du reste aussi intelligentes que consciencieuses de la part de l'auteur. C'est sans doute à la fatigue que lui ont coûtée ces recherches, qu'il faut attribuer la nécessité où se trouva à cette époque Lévesque de Burigny de prendre quelque repos et de donner des soins à sa santé. Il s'était, pour cela, retiré à la campagne pendant quelques mois. Mais comme un repos absolu lui était impossible et même eût été funeste à sa santé, à cause de l'ennui qui l'eût accablé, il employa ce temps à un genre de travail qui était pour lui sans fatigue : il traduisit le traité de Porphyre, *de l'Abstinence des viandes*[1], qu'il publia en 1747; puis il fit faire une nouvelle édition de son ouvrage intitulé : *Philosophie payenne*, publiée en 1724, mais que cette fois il intitula : *Théologie payenne.*

Cette Théologie payenne fut imprimée à Paris en 1754, en deux volumes in-12. Le premier volume contient d'abord une préface de cinquante-quatre pages et en outre trois cent douze pages de texte. Dans la préface, Burigny fait connaître et apprécie les auteurs divers qui ont écrit sur la théologie payenne; il montre que les premiers apologistes du Christianisme prouvèrent aux payens que la foi des chrétiens sur la nature de Dieu était conforme à ce qui avait été écrit de cette matière par les plus célèbres

[1] Un volume in-12.

Digitized by Google

philosophes ; puis il donne l'analyse de ces diverses apologies.

La Théologie payenne est divisée en trente-six chapitres, dont les treize premiers forment le premier volume.

Le chapitre premier traite de l'existence de Dieu ; il est consacré à prouver par des citations très-nombreuses que l'existence de Dieu a été reconnue de presque tous les philosophes, qu'elle a été cependant ignorée de quelques peuples et niée par quelques philosophes.

Le chapitre deuxième traite de l'essence de Dieu. On y voit exposées diverses descriptions de la nature divine, composées par les payens, et de même sur la spiritualité de Dieu ; après quoi, l'auteur fait connaître ceux qui, avant Spinosa, ont enseigné l'erreur que cet écrivain a renouvelée.

Le chapitre troisième a pour sujet l'unité de Dieu. Burigny prouve, sur des textes authentiques, que des poëtes reconnaissaient un dieu plus puissant que les autres ; que les philosophes ont reconnu l'unité de Dieu, et que beaucoup de peuples l'ont admise ; puis il signale le fait qu'il y a eu des peuples et des philosophes qui ont cru qu'il y avait deux principes.

Le chapitre quatrième démontre que les philosophes ont reconnu l'immutabilité de Dieu.

Le chapitre cinquième prouve que l'éternité de Dieu a été reconnue par les philosophes.

Le chapitre sixième prouve que l'immensité de Dieu a été reconnue par les philosophes, et

Digitized by Google

les preuves apportées dans chacun de ces chapitres sont des extraits des ouvrages de ces philosophes.

Le chapitre septième traite de la science de Dieu et donne des preuves que les poètes d'abord et ensuite les philosophes ont enseigné que Dieu sait tout ; il ajoute que presque tous les anciens ont cru que Dieu connaissait l'avenir.

Le chapitre huitième établit que la toute-puissance de Dieu a été connue des poètes et des philosophes, et fait connaître ceux qui l'ont révoquée en doute.

Le chapitre neuvième traite de la bonté de Dieu ; on y voit la démonstration que Dieu est bienfaisant, que Dieu est bon par sa nature, aime les hommes et n'est point auteur du mal.

Le chapitre dixième a pour sujet la Providence ; il y est prouvé que la Providence a été admise par les poètes, par les philosophes et par le plus grand nombre des nations ; et il est parlé de ceux qui ont révoqué en doute cet attribut de Dieu.

Le chapitre onzième est consacré à la question de la justice de Dieu ; il enseigne la connaissance qu'avaient de cette justice les poètes et les philosophes, et démontre que les bons seront récompensés et les méchants punis après la mort.

Le chapitre douzième s'occupe de Dieu créateur. L'auteur y fait connaître ce que les philosophes ont cru de l'éternité de la matière et ajoute qu'il est impossible de concilier leur en-

Digitized by Google

seignement avec la raison et avec l'Écriture sainte ; après cela, il dit ce que les Pères de l'Église ont pensé du sentiment que la matière est éternelle, tous étant d'accord à le condamner ; puis il parle des philosophes qui ont cru que Dieu avait arrangé le monde, des payens qui ont reconnu la création, du sentiment des anciens qui ont cru à la pluralité des mondes généralement admise de leur temps, et de la fin du monde, rapportant que les anciens ont cru que le monde périrait par le feu.

Le chapitre treizième a pour objet la spiritualité de l'âme. L'auteur fait connaître les plus célèbres philosophes qui ont cru l'âme spirituelle et ceux qui ont été d'un sentiment contraire.

Le chapitre quatorzième, qui est le premier du second volume, traite de l'immortalité de l'âme. On y trouve beaucoup de preuves que cette immortalité a été reconnue par un grand nombre de philosophes et de peuples, et niée par quelques-uns ; vient alors un exposé du système de la métempsycose.

Le chapitre quinzième traite de l'origine de l'âme. L'auteur y expose d'abord le fait que quelques anciens ont cru que Dieu avait créé l'âme et ensuite les difficultés de cette question de l'origine de l'âme.

Le chapitre seizième s'occupe de la liberté de l'âme ; on y voit que cette liberté a été admise par plusieurs philosophes et que, au sentiment d'un certain nombre d'entr'eux le *fatum* ne détruisait ni la liberté, ni la Providence.

Digitized by Google

Le chapitre dix-septième a pour titre : de la grâce. L'auteur enseigne que les vertus surnaturelles sont un don de Dieu, que le secours de Dieu est nécessaire pour connaître la vérité et aussi pour faire le bien; puis il fait remarquer la difficulté qu'il y a à devenir vertueux.

Le chapitre dix-huitième est consacré à la question du bonheur. L'auteur rapporte que les anciens ont beaucoup écrit sur les conditions du bonheur, dit que tous leurs sentiments peuvent être réduits à sept et en fait l'énumération complète.

Le chapitre dix-neuvième indique la règle des actions. Nous avons d'abord, dit l'auteur, la loi éternelle qui fixe le juste et l'injuste, sur laquelle nous devons régler nos actions; ensuite on doit se proposer dans toutes ses actions d'imiter Dieu et de lui ressembler. Ici, l'auteur affirme que quelques philosophes ont entrevu qu'il y a pour nous obligation de rapporter à Dieu nos actions, et montre que le plaisir ne doit jamais être la règle de nos actions.

Le chapitre vingtième traite du culte de Dieu. L'auteur établit qu'il faut craindre, respecter et honorer Dieu, et indique diverses manières de l'honorer par un culte extérieur. Après cela, il examine si le culte intérieur a été connu des payens, puis expose la nécessité de la prière et la pratique de l'amour de Dieu.

Le chapitre vingt-unième s'occupe de l'amour du prochain. Cet amour, dit Burigny, est recommandé par les sages du paganisme ; de là,

Digitized by Google

l'usage de l'hospitalité si bien suivi chez les anciens ; de là aussi l'ingratitude fut toujours considérée comme un vice odieux ; de là enfin la nécessité pour tous de faire l'aumône selon ses moyens. L'auteur termine ce chapitre en faisant connaître les sentiments des anciens sur l'inégalité des biens qui subsiste présentement parmi les hommes.

Le chapitre vingt-deuxième a pour objet l'amour des ennemis : il y est dit que cette vertu n'a pas été inconnue aux philosophes payens.

Le chapitre vingt-troisième traite du mensonge, que l'auteur dit avoir été condamné par plusieurs philosophes.

Le chapitre vingt-quatrième traite du jurement et enseigne qu'on ne doit pas jurer légèrement et que le parjure est un très-grand crime.

Le chapitre vingt-cinquième est consacré à l'avarice ; il établit que les philosophes ont parlé de l'avarice avec le plus profond mépris.

Le chapitre vingt-sixième a pour sujet le respect envers ses parents ; tous les philosophes, dit l'auteur, l'ont recommandé comme le premier devoir naturel.

Le chapitre vingt-septième s'occupe du vol. L'auteur expose les sentiments des anciens sur le vol, fait connaître ce que c'est que l'usure, traitée de vol par les philosophes, et ce que c'est que la médisance, définie par les philosophes un plus grand mal que le vol.

Le chapitre vingt-huitième a pour titre : de

Digitized by Google

la tempérance; on y lit l'éloge qui en a été fait par tout ce que l'antiquité a eu de plus éclairé.

Le chapitre vingt-neuvième est consacré à la chasteté. L'auteur montre que la chasteté est une vertu, apprécie le fait de ceux qui n'en connaissaient pas le mérite, prouve que les discours contraires à la pudeur sont défendus, que la virginité a été estimée et pratiquée, que l'adultère était défendu, que l'inceste fut réprouvé et le péché contre nature généralement condamné et rejeté avec horreur.

Le chapitre trentième est intitulé : de la colère. On y voit que les philosophes ont appelé la colère une folie de peu de durée ou encore un commencement de folie.

Le chapitre trente-unième traite de l'homicide. L'auteur prouve que l'homicide est défendu et qu'il est également défendu de se tuer soi-même.

Le chapitre trente-deuxième expose toute la théorie de l'amour de la gloire.

Le chapitre trente-troisième établit qu'il n'y a aucune vérité de la théologie naturelle que la philosophie humaine n'ait connue.

Le chapitre trente-quatrième nous apprend qu'il n'y a aucune secte de philosophes qui n'ait soutenu des erreurs considérables.

Le chapitre trente-cinquième a pour but de faire voir qu'il n'y a eu aucune action de vertu morale qui n'ait été pratiquée dans le paganisme.

Le chapitre trente-sixième et dernier démon-

Digitized by Google

tre qu'il n'y a eu chez les payens aucun homme parfait; en preuve, on y voit un examen de la vie des personnages les plus vantés : 1° de Pithagore; 2° d'Aristide ; 3° de Socrate; 4° de Platon; 5° de Xénophon ; 6° d'Aristote; 7° de Dion, 8° de Phocion ; 9° de Timoléon; 10° de Caton le censeur, 11° de Caton d'Utique ; 12° de Brutus; 13° de Sénèque; 14° d'Apollonius; 15° de Tite Antoine ; et 16° de Marc Aurèle. De cet examen il résulte, avec preuves à l'appui, que les plus sages des payens pratiquaient les vices qu'ils condamnaient eux-mêmes.

Burigny termine cet ouvrage par un chapitre de réflexions sur les sentences de Sextus le pithagoricien. Ces sentences, dit-il, sont d'un payen, mais Rufin, qui les traduisit, y ajouta diverses choses tirées de l'Écriture sainte, dans le but de faire voir qu'elles étaient d'un chrétien.

Ce fut pendant qu'il utilisait ses vacances à surveiller l'édition de ce dernier ouvrage que Lévesque de Burigny commença son intéressante correspondance avec le cardinal Passionei. Il lui écrivit pour lui annoncer qu'il allait lui envoyer un exemplaire de la *Théologie payenne*, et il ajouta qu'il avait conçu le projet de travailler à écrire une vie de Grotius et, aussitôt après, une vie d'Érasme. Le cardinal lui répondit de Rome le 3 octobre 1753, en ces termes : « Je suis bien sensible au plaisir de recevoir ici de vos lettres, Monsieur, et je vous assure que celle du 31 août est pour moi un nouveau motif de me féliciter d'être en relation avec vous. Je

Digitized by Google

sens qu'il n'y a qu'à profiter de ce commerce... » Puis il dit qu'il attend l'exemplaire promis, qu'il se réjouit des projets concernant Grotius et Érasme, qu'il pourra procurer divers renseignements sur ce dernier et qu'il va les préparer. Lévesque de Burigny envoya l'exemplaire attendu et le cardinal lui écrivit de Rome le 13 février 1754 pour l'en remercier. Il l'a lu avec *un plaisir sans égal ;* il a admiré la *prodigieuse lecture* qu'a faite Burigny, *son profond savoir et l'élégance et la pureté de style*..... Il termine en lui donnant des indications qui lui seront très-importantes pour la vie d'Érasme. Le cardinal lui écrivit de nouveau le 15 mai suivant pour lui communiquer des documents sur Érasme extraits de la Vaticane.

Ce ne fut, à partir de ce moment, qu'un échange continuel et à des intervalles très rapprochés de lettres entre le cardinal et Burigny. Burigny le remercia de ses trouvailles et lui envoya un exemplaire du livre qui venait de paraître, le *Longueruana*. Le cardinal en fut au comble de la joie parce que, dit-il, « personne n'a été plus intimement lié avec feu cet abbé que moi ». Burigny l'informa que la vie d'Érasme avançait; le cardinal lui en adressa de suite ses félicitations (9 octobre 1754). Burigny lui communiqua le jugement qu'il portait sur Érasme et qu'il pensait insérer dans son travail; le cardinal lui répondit le 30 décembre 1754 : « Je trouve bien juste le jugement que vous portez sur Érasme; il est très sûr

Digitized by Google

qu'il fut toujours fort attaché à la religion catholique et en donna une grande preuve à Bâle... » puis il lui envoie encore de nouveaux documents. *Item* dans une nouvelle lettre du 22 janvier 1755[1], dans une autre du 19 mars suivant et dans une troisième du 25 août suivant. Cette correspondance fut alors interrompue à l'occasion d'une maladie qui survint au cardinal et qui ne lui permit de répondre à Burigny que le 21 janvier 1756. Cette lettre contient seulement quelques lignes, mais elle rendit Burigny heureux en lui apprenant la convalescence. Le 12 avril suivant, Burigny écrivit à son ami de Rome pour lui annoncer son admission à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Le cardinal l'en félicita à la date du 12 mai suivant et lui envoya encore quelques nouveaux documents pour la vie d'Érasme. Enfin, le 30 août 1756, Lévesque de Burigny écrivit au cardinal pour lui annoncer que la vie d'Érasme est terminée, qu'elle a été soumise à la critique de l'abbé de Condillac et qu'elle sera imprimée au commencement de 1757. Le premier tome parut en effet en novembre 1756 et Burigny l'envoya immédiatement au cardinal. Celui-ci lui répondit, le 25 janvier 1757, pour le remercier de son envoi, et lui écrivit de nouveau, le 30 mars suivant, pour dire ses impatiences de ne pas recevoir le tome second, qu'il reçut enfin le

[1] Dans cette même lettre, le cardinal annonce sa nomination de bibliothécaire à la Vaticane.

Digitized by Google

18 mai 1757 [1]. Le cardinal en écrit sa grande joie : « Il serait à souhaiter, lui dit-il, que ceux qui donnent les vies des grands hommes prissent pour modèle votre façon de penser et d'écrire..... »

Au moment de cette dernière correspondance, Voltaire venait de faire hommage à Burigny d'un exemplaire de la première édition de son *Histoire générale,* pour laquelle il l'avait consulté, et il lui demandait son appréciation. Burigny lui avait communiqué immédiatement les observations et les critiques qu'il jugeait à propos de lui adresser, et Voltaire lui écrivait, le 30 mars 1757, rue Saint-Honoré, à Paris, pour l'en remercier. Et comme Burigny lui avait, par la même lettre, annoncé son travail sur Grotius et sur Érasme, Voltaire lui ajoutait : « J'ai vu, de M. de Pouilly, que je regretterai toujours, un petit manuscrit sur Grotius, mais c'était un ouvrage très-court..... Je ne vous enverrai l'Histoire générale qu'avec les corrections dont je vous ai l'obligation..... La vie d'Érasme et celle de Grotius serviront beaucoup à me remettre dans la bonne voie..... par qui pourraient-elles mieux être célébrées que par un homme qui a toute leur science et tous leurs sentiments ?... » En réponse à cette lettre si flatteuse, Burigny envoya à Voltaire un exemplaire de la vie de Grotius et de la vie d'Érasme aussitôt qu'elles

[1] 2 vol. in-12. Cette vie est très curieuse et offre des recherches peu connues.

Digitized by Google

furent imprimées. Voltaire les reçut, le 10 mai 1757, et en adressa ses félicitations à Burigny immédiatement : « Je ne puis trop vous remercier, Monsieur, lui dit-il, de votre présent. Vous vous associez à la gloire d'Érasme et de Grotius en écrivant si bien leur histoire ; on lira plus ce que vous dites d'eux que leurs ouvrages : ces deux hommes sont heureux d'être venus avant ce siècle..... [1] »

En présence de témoignages aussi flatteurs et émanés de critiques aussi importants que le cardinal Passionei et que Voltaire, on ne peut que s'incliner et rendre hommage à celui qui a su mériter de tels suffrages. Nous allons, pour les bien faire connaître, donner un résumé de ces deux ouvrages publiés par Burigny ; mais auparavant achevons de raconter les détails de ses dernières correspondances avec le cardinal Passionei. Elles roulent uniquement sur deux personnages amis de de Burigny, Madame du Boccage et Helvétius.

Madame du Boccage venait d'arriver à Rome et avait été reçue par le cardinal. Celui-ci écrivit à Burigny cette visite et ajouta que « tout ce qu'on a dit à la louange de madame du Boccage est au-dessous de ce qu'on doit en dire ; » et, dans une autre lettre, il lui dit encore que « il retiendra madame du Boccage le plus longtemps possible pour s'entretenir de lui avec elle. » (21 décembre 1757.)

[1] Archives de Madame de Noiron.

Digitized by Google

Lévesque de Burigny écrivit au cardinal, au renouvellement de l'année, pour lui offrir ses vœux et, à cette occasion, il l'entretint d'un ouvrage que venait de publier Helvétius. Nous ne savons dans quel sens Burigny parla de ce livre, mais ce livre fut loin de faire plaisir au cardinal, qui en fit connaître toute son affliction à Burigny dans une lettre du 31 janvier 1759 : « Je vous suis obligé de l'attention que vous avez eue d'envoyer ma lettre à M. Helvétius. J'aurais bien souhaité, pour l'honneur de la religion et pour lui, que cet ouvrage n'eût jamais vu le jour ; il est bien fâcheux qu'un honnête homme et doué d'aussi bonnes qualités que M. Helvétius ait enfanté un ouvrage aussi pernicieux... c'est le poison entre les mains de tout le monde..... » Ce fut la dernière lettre du cardinal à Burigny ; elle a le mérite d'être une protestation glorieuse pour lui, et qui ne surprendra personne du reste, contre toutes les attaques iniques dirigées envers la religion. Elle n'aura pu que fortifier Burigny dans le parti qu'il avait pris de rester désormais étranger au courant d'idées qui régnait alors et qui fut si funeste à l'humanité.

Nous allons maintenant donner le résumé de la *Vie de Grotius* que Burigny composa pendant le cours de ses correspondances avec le cardinal Passionei.

Cet ouvrage fut imprimé en 1754, formant deux volumes in-12 de chacun quatre cents pages. Le premier volume est divisé en quatre

Digitized by Google

livres, et le second en deux livres, dont le dernier est tout employé à faire connaître les ouvrages publiés par Grotius.

Le livre premier raconte l'origine de Grotius et expose l'histoire de sa famille, qui est originaire de Franche-Comté et qui alla se fixer en Hollande au commencement du XVI^e^ siècle. Grotius naquit à Delft, le 10 avril 1583, fils aîné de Jean de Groot et d'Alide Overschie. On lui donna le nom de Hugues de Groot, qui fut plus tard changé en celui de Grotius. Son père, homme distingué, curateur de l'université de Leyde, docteur en droit, fit lui-même la première éducation de son fils et s'appliqua à en faire un homme de bien. Il l'envoya, à l'âge de douze ans, à l'université de Leyde où il lui laissa passer trois ans. Là Grotius se livra avec passion à l'étude, soutint, au milieu des plus grands applaudissements, des thèses publiques sur les mathématiques, la philosophie et la jurisprudence et acquit une réputation extraordinaire de savant.

C'était à l'époque des démêlés de Philippe II avec la Hollande : un congrès avait été réuni à Vervins pour conclure la paix, et les États de Hollande y envoyèrent des ambassadeurs. Grotius, désireux de voir la France, s'attacha au chef de l'ambassade et, à cette occasion, eut l'honneur d'être présenté au roi Henri IV, qui lui fit de grands présents. Grotius resta un an en France, et de retour à Delft il composa, en 1600, un épithalame sur le mariage de Henri IV

Digitized by Google

avec Marie de Médicis, ce qui lui procura la connaissance de l'illustre président de Thou.

Grotius, qui s'était destiné au barreau, commença à plaider en 1599 et à publier divers ouvrages, il n'avait alors que seize ans. Sa grande réputation fut sur le point de lui procurer un établissement très honorable en France ; Henri IV eut la volonté de le nommer son bibliothécaire. Cette disposition n'ayant pas abouti, Grotius fut nommé avocat général du *Fisc de Hollande et de Zélande*. Alors il s'occupa de son mariage et épousa, en 1608, Marie de Reigesberg, d'une des premières familles de Zélande.

Grotius continua à composer et à publier des ouvrages et, en 1613, il devint *Pensionnaire* de Roterdam, ce qui lui donna entrée aux États de Hollande et aux États généraux. Alors il se lia avec le célèbre *Barnevelt*, *grand Pensionnaire* de Hollande. Un procès qui survint à cette époque, à l'occasion de la pêche, entre l'Angleterre et la Hollande, procura à Grotius l'occasion d'aller en Angleterre pour traiter cette affaire, et de se lier d'amitié avec le célèbre Casaubon, bibliothécaire de Henri IV à sa place. De retour en Hollande, il publia un livre sur la méthode la plus avantageuse pour étudier.

Le livre second fait connaître les dispositions naturelles de Grotius pour l'union et la paix et ses dures épreuves. Déjà avec Casaubon, Grotius avait conçu le projet d'établir l'union dans les divisions religieuses ; il voulut intervenir

Digitized by Google

pour le même but dans les discussions au sujet du calvinisme entre les deux calvinistes Arminius et Gomar. Les États de Hollande s'occupèrent de ces disputes; chacun avait ses partisans; on fit des déclarations écrites; le grand Pensionnaire proposa de nommer des commissaires, on accepta. Grotius fut chargé de préparer un édit pacificateur : il y mit tous ses soins; accepté par un parti, cet édit fut rejeté par l'autre. Barnevelt proposa de lever des troupes pour réprimer les mutins; les États adoptèrent sa proposition, et ce fut la mort de Barnevelt et la ruine de Grotius. Après bien des débats, le prince d'Orange fit arrêter Barnevelt et Grotius comme auteurs de tous ces troubles et comme gagnés par les Espagnols. Alors eut lieu le synode de Dordrect, en 1618, qui prononça la condamnation des Arminiens et fut approuvé par les États généraux. Après cela seulement, on pensa à s'occuper des deux prisonniers. Barnevelt fut condamné à avoir la tête tranchée, ce qui fut exécuté.

Quant à Grotius, aussitôt son arrestation, les bourgmestres de Rotterdam avaient réclamé et intercédé pour lui auprès du prince d'Orange, mais sans succès. En même temps, la femme de Grotius présenta successivement plusieurs requêtes, à l'effet d'obtenir la faveur au moins de le visiter, sinon de rester avec lui, et ce fut également sans succès. Le jugement de Grotius fut prononcé le 18 mai 1619; Burigny en rapporte au long tous les considérants; Grotius

Digitized by Google

eut beau réclamer contre la fausseté des accusations, on n'en tint aucun compte et il fut transféré de La Haye dans la forteresse de Louvestein, près Gorcum, où il arriva le 6 juin 1619.

Dans sa prison, Grotius chercha des consolations dans l'étude et le travail; il composa un ouvrage en latin sur les moyens d'accommoder les disputes, et aussi plusieurs écrits sur des sujets de circonstance, des notes sur le Nouveau Testament, un traité sur la vérité de la religion chrétienne et autres ouvrages. Il y avait dix-huit mois qu'il était en prison quand sa femme imagina un stratagème pour lui procurer la liberté. Il avait obtenu la permission d'emprunter des livres à ses amis et, quand il les avait lus, il les renvoyait dans un coffre où il mettait aussi son linge à blanchir. Sa femme lui persuada de se placer lui-même dans ce coffre et elle y avait fait pratiquer des trous pour la respiration. Le moyen réussit parfaitement, grâce à la servante de Grotius qui était dans le secret et qui avait fait déposer le coffre chez un ami de Grotius. Arrivé là, Grotius sortit sain et sauf, prit des habits de maçon et put partir pour Anvers où il parvint le 22 mars 1621 ; cette évasion exerça la verve de tous les poètes de l'époque et Burigny rapporte un grand nombre de leurs poésies.

Le livre troisième raconte le voyage de Grotius à Paris où il arriva le 13 avril de la même année et où il fut agréablement accueilli. Les grands lui donnèrent, en toute occasion, des

Digitized by Google

preuves de leur estime et les gens de lettres le prévinrent en tout. Le garde des sceaux lui promit tout son dévouement; il retrouva son ami Casaubon qui s'intéressa à lui; enfin, il fut présenté au roi en janvier 1622 et le roi lui accorda une pension de trois mille livres; mais à l'avènement du cardinal de Richelieu, la faveur du roi lui fut enlevée et il se trouva dans la nécessité de quitter la France peu de temps après.

Grotius avait préparé, dans sa prison, des matériaux pour composer son *Apologie*; il la publia, sur le conseil du président Zeannin, en 1622. Burigny donne le résumé de cette apologie écrite en vingt chapitres. Cette apologie déplut aux États généraux de Hollande qui donnèrent l'ordre d'arrêter Grotius en quelque lieu que ce fût; Grotius n'eut que la ressource de demander un sauf-conduit au roi qui le lui accorda.

En 1623, Grotius publia son *Strobée* et ses *Extraits des Tragédies et des Comédies grecques*. Ce fut après ce travail qu'il se retira à une campagne près de Senlis. Là, il composa son livre: *du Droit de la Paix et de la Guerre*, puis il tomba malade mais n'en continua pas moins ses travaux littéraires.

Le prince d'Orange étant venu à mourir les amis de Grotius firent des tentatives pour lui rendre possible son retour dans sa patrie, mais sans succès. Grotius était au comble de la gloire par suite de son dernier ouvrage, regardé comme un chef-d'œuvre; il l'avait dédié au roi

Digitized by Google

Louis XIII ; écrit en latin, il fut traduit en hollandais et plus tard en anglais. Burigny signale les diverses appréciations qui en furent faites.

Le cardinal de Richelieu eut une entrevue alors avec Grotius, mais le résultat n'en fut pas heureux pour celui-ci. A partir de ce moment, Grotius eut à souffrir à Paris et il finit par prendre le parti de se retirer dans un autre pays, c'est ce qu'il écrivit à son frère en janvier 1630. Il resta quelque temps indécis sur le lieu de sa retraite, et enfin se hasarda à retourner en Hollande où il arriva en novembre 1631. Il se réfugia d'abord à Rotterdam, puis vint à Amsterdam et là s'établit avocat consultant. Mais étant toujours inquiété par les États généraux, il prit le parti d'aller se fixer à Hambourg. Il y rencontra toutes sortes de déboires : la solitude, la privation de ses livres ; puis, par surcroît, la mort de l'hôte qui l'avait accueilli ; il était dévoré par l'ennui, écrit-il à son frère.

Le livre quatrième contient le récit de toutes les tentatives faites par un certain nombre de princes pour attirer Grotius auprès d'eux à cause de son érudition et de ses vertus. Le roi de Pologne, le roi de Danemark, le duc de Holstein, le roi de Suède l'invitaient en même temps ; il céda aux instances du roi de Suède pour qui il avait une estime toute particulière. Ce fut le grand chancelier, chargé de la régence, à cause de la mort du roi qui venait d'avoir lieu, qui reçut Grotius à Francfort en mai 1634 ; et il le déclara aussitôt conseiller de la reine et

Digitized by Google

son ambassadeur à la cour de France. Immédiatement après cette nomination, Grotius écrivit un acte public pour notifier qu'il a cessé d'être hollandais.

Les affaires des Suédois étaient alors en mauvais état, la défaite de Norlingue les avait ruinées : la France restait leur unique espoir.

Grotius quitta Mayence en 1635 et il était à Saint-Denys le 12 février de la même année. Son entrée à Paris subit quelques retards ; cependant il y fut conduit, dans les carrosses du roi, le 2 mars suivant ; et le 6, il fut reçu à la Cour qui était à Senlis. Burigny raconte alors les entrevues successives de Grotius avec Richelieu et avec le surintendant des finances au sujet des dispositions de la Suède sur les traités passés entre la France et les États allemands ; puis la visite du grand chancelier de Suède et la conclusion d'un traité entre la France et la Suède. Il raconte aussi les tracasseries de Grotius avec les ministres de la religion réformée ; chacun des divers partis de la réforme cherchant à l'attacher à sa communion. Grotius se décida, dit-il, à faire célébrer l'office divin dans son hôtel et prit, pour ministre, François Dor, qui avait été déposé de son ministère de Sedan comme Arminien.

Une fois entré en fonctions, Grotius fut tout entier à son devoir d'ambassadeur. Il conféra très souvent avec le Cardinal, avec le Surintendant, avec le Roi lui-même ; il s'agissait du payement des subsides dus à la Suède : long-

Digitized by Google

temps il n'obtint que des réponses évasives; mais il ne lâchait pas prise, luttant toujours avec un talent, une prudence et un sangfroid au-dessus de tout éloge. Burigny raconte tous les détails de ses conversations au sujet de cette affaire. Grotius obtint enfin un succès complet en mai 1636.

Mais à partir de cette époque, Grotius, par dignité, ne voulut plus traiter avec le cardinal; il en résulta qu'il devint odieux à la Cour et que le ministre du Roi demanda son rappel. Alors le grand chancelier de Suède prit sa défense et l'encouragea à rester ambassadeur; Grotius eut de ce fait à subir beaucoup de contrariétés et même d'humiliations; il n'en soutint pas moins les intérêts et l'honneur de la Suède.

Le livre cinquième comprend le récit des relations que Grotius entretint directement avec le Roi dans le but de lui démontrer l'importance, pour la France, de soutenir la Suède qui pourrait lui être si utile, surtout contre les projets ambitieux de l'Autriche. Burigny rapporte presque textuellement les harangues de Grotius à Louis XIII à cette occasion, et en les lisant on s'explique les succès obtenus par cet ambassadeur.

Grotius cultiva avec attention l'amitié du prince de Condé, mais, dit Burigny, on ignore le détail de leurs entrevues.

C'est à cette époque qu'eut lieu une intervention du Pape dans le but de faire conclure une trêve, afin de faciliter l'établissement d'une paix

Digitized by Google

générale. Richelieu envoya Chavigny sonder Grotius sur les intentions de la Suède à ce sujet et allégua, sur le dire du suédois Schmalz, venu pour apporter des instructions à Grotius, que la Suède voulait avoir les mêmes subsides en temps de trêve comme en temps de guerre. On eut plusieurs conférences sur ce point; Grotius maintenait les mêmes subsides; Schmalz prétendit que le gouvernement de la Reine ne les exigerait pas au même chiffre. Grotius vit en lui un traître, et on ne tarda pas à en avoir la preuve.

Grotius eut à se plaindre d'insultes de la part de malfaiteurs, et le Roi lui fit rendre justice en les faisant condamner aux peines de droit.

Le duc de Veimar, général de l'armée suédoise, vint alors à mourir assez inopinément et on crut à un crime; quoi qu'il en soit, l'Électeur Palatin se proposa alors de se faire reconnaître comme général par l'armée suédoise; mais à cause de ces dispositions qui faisaient deviner d'autres intentions, il fut arrêté par ordre de Richelieu; Grotius intervint et put obtenir sa délivrance en 1640. Burigny raconte tous les efforts de Grotius, en cette affaire, dans les plus minutieux détails.

Grotius s'occupa aussi de l'échange du maréchal de Horn, gendre du grand chancelier de Suède, et qui avait été fait prisonnier par la Bavière à Norlingue, avec le fameux Jean de Vert, bavarois, prisonnier de Suède, détenu à Vincennes, et il réussit.

Digitized by Google

Après cette négociation on renouvela le traité d'alliance entre la France et la Suède ; puis survint la mort de Richelieu, en 1642, et ensuite la mort du roi Louis XIII en 1643.

La guerre éclata alors entre la Suède et le Danemark. La reine Christine députa à Grotius l'aventurier Cerisante pour lui remettre des lettres et des documents à ce sujet; on parlait en Suède de rappeler Grotius ; on le soupçonnait d'être devenu catholique ; Grotius, fatigué d'une part de toutes ses discussions avec les ministres de France, d'autre part chagriné du choix de Cerisante, écrivit à la Reine pour la prier de le rappeler : sa demande lui fut accordée aussitôt. Il partit de suite pour Stockolm où il vit la Reine et s'expliqua avec elle. La Reine lui fit de riches présents et on lui délivra son passeport. Il partit pour Lubeck et voilà qu'il fut porté, par la tempête, près de Dantzick; il se fit transporter de là à Rostoc, où il tomba malade d'épuisement et de faiblesse et mourut le 28 août 1645. Il était arrivé à Rostoc le 17 du même mois.

Le livre sixième contient l'énumération et un compte-rendu sommaire des ouvrages publiés par Grotius. Burigny en porte le nombre à vingt-quatre et il donne, comme le plus important, celui qui fut composé pour la réunion des Chrétiens. Après cela, Burigny raconte les diverses accusations portées contre Grotius et fait connaître les différents jugements favorables émis sur lui par les écrivains, ses contempo-

Digitized by Google

rains, qui lui ont rendu justice. Il termine son histoire par des détails biographiques sur les membres de la famille de Grotius, sa femme et ses enfants.

Cette vie de Grotius est l'un des meilleurs ouvrages de Burigny ; le récit en est animé et le style clair et soutenu ; il montre bien le caractère de Grotius qui était à la fois noble et ferme.

Burigny avait mis à peine la dernière main à ce travail qu'il commença la composition de la *Vie d'Érasme*. Il y consacra trois années et elle put être imprimée en 1757. La *Vie d'Érasme* forme deux volumes in-12 de cinq cent quatre-vingts pages chacun et tout l'ouvrage est divisé en six livres.

Dans la préface, qui est assez étendue, Burigny rapporte que déjà plusieurs auteurs avant lui avaient écrit l'histoire d'Érasme ; d'abord Érasme lui-même avait donné un abrégé des principaux événements de sa vie jusqu'à sa cinquantième année. Ensuite, sept autres écrivains composèrent divers récits sur cette vie, récits plus ou moins complets, plus ou moins personnels à Érasme. L'histoire que donne Burigny n'aura d'autre objet que Érasme et tout ce qui se rapporte directement à Érasme.

Le livre premier contient tout ce qui s'est passé depuis la naissance d'Érasme jusqu'à son voyage en Italie. Érasme vint au monde vers 1465 ; il eut pour mère (en dehors du mariage), la fille d'un médecin de Zevenbeque, nommée

Digitized by Google

Marguerite, qui prit soin de son éducation et mourut quand il atteignait sa treizième année. Son père était un hollandais, nommé Gérard, issu d'une famille de Tergou et surnommé le facétieux (*de Praet*). Ce Gérard, qui mourut peu de temps après Marguerite, avait, en mourant, chargé trois de ses meilleurs amis de la tutelle de son enfant. Burigny rapporte que les deux villes de Tergou et de Rotterdam se disputent l'honneur d'avoir donné naissance à Érasme.

A la mort de Gérard, Érasme était déjà très-avancé dans ses études ; à onze ans, dit Burigny, il savait la langue latine, les éléments de la langue grecque, la logique, la physique, la métaphysique et la morale. Ses tuteurs l'envoyèrent à Bois-le-Duc dans une communauté d'ecclésiastiques qui s'occupaient de l'éducation des jeunes gens. Ils désiraient le voir entrer en religion, mais Érasme leur dit qu'il était trop jeune pour prendre une décision à ce sujet. Cependant, en 1486, il prit le parti de céder à leurs instances et entra au noviciat des chanoines réguliers du couvent de *Stein*, près Tergou. Là, il se livra assidument à l'étude avec un ami qu'il y rencontra et commença, en 1489, à écrire les premières de ses lettres ; mais là aussi, ajoute Burigny, il commença à ne plus vivre dans une grande régularité. Ce fut dans ce couvent que, à l'âge de vingt ans, il composa son ouvrage *sur le Mépris du monde*, ainsi que quelques autres écrits.

Digitized by Google

Peu après, il quitta ce couvent à la demande de l'évêque de Cambrai et avec la permission de son évêque et de son prieur, pour aller habiter Cambrai avec l'évêque lui-même. Mais il le supplia bientôt de l'envoyer à Paris dans une université et obtint d'être reçu, en 1496, au collège de Montaigu à Paris. Là, le manque de ressources pécuniaires le força de donner des leçons dans sa chambre ; cette circonstance le mit en relations avec un jeune anglais qui se trouvait à Paris en compagnie de son gouverneur, et celui-ci décida Érasme à venir habiter avec eux. Sa santé vint alors à se déranger : il alla chez un de ses amis à la campagne pour se rétablir, et ce séjour lui procura la connaissance de la comtesse de *Weere*, qui devint sa bienfaitrice et lui assigna une pension de 100 florins. Érasme fit à cette époque un voyage en Angleterre, où il resta peu de temps, puis revint à Paris et en décembre 1497, il se chargea de l'éducation d'un jeune homme de Lubeck. La peste vint à éclater à Paris; Érasme se retira à Orléans, d'où il revint à Paris en 1498; il y fut pris de la fièvre dont il attribua sa guérison à un vœu qu'il fit à sainte Geneviève.

Érasme, aussitôt sa guérison, s'appliqua à l'étude du grec et de la théologie ; puis, la peste s'étant déclarée de nouveau à Paris, il partit pour la Hollande. Il resta quelque temps chez la marquise de Weere et alla faire un voyage en Angleterre. Il perdit, dans l'intervalle, son protecteur l'évêque de Cambrai. Il rentra à

Digitized by Google

Paris le 2 février 1500, mais dans un état de misère complète. Il écrivit à la marquise de Weere pour lui demander des secours ; il passa trois ans à errer de France en Angleterre, en Hollande et dans le Brabant, allant successivement chez ses amis. Burigny fait connaître ces divers amis, qui étaient les principaux personnages de l'époque. Ce fut alors qu'Érasme se fit connaître par ses poésies ; mais, dit Burigny, ceux qui ont parlé de son talent poétique n'en ont pas fait un grand éloge. Ses traductions des auteurs grecs lui valurent une plus belle réputation.

Le livre second contient l'histoire d'Érasme depuis son voyage en Italie jusqu'à son établissement à Bâle.

Érasme partit pour l'Italie, en 1506, accompagné de deux jeunes gens, fils du premier médecin du roi d'Angleterre. Il séjourna à Turin, à Bologne, à Florence, à Venise, où il fit imprimer plusieurs ouvrages par le célèbre Alde. De là, il alla à Padoue, où il fut malade, puis à Sienne et enfin à Rome. Partout il s'appliqua à l'étude, visitant les bibliothèques, les savants, et recueillant avec soin tout ce qu'il découvrait d'intéressant.

A Rome, il fit la connaissance de tout ce qu'il y avait de personnages distingués dans les lettres : laïques, prélats, cardinaux et même le Pape, alors Jules II. Il quitta l'Italie pour retourner en Angleterre en 1509; on lui avait fait espérer un avenir incomparable de la part du

Digitized by Google

roi Henri VIII qui venait de monter sur le trône. Il fut reçu, à son arrivée, chez l'illustre chancelier Thomas Morus; mais, n'ayant trouvé à la Cour que des déceptions, il professa à Cambridge et à Oxford. En 1515, il fut sur le point de retourner en Italie; il fut retenu par l'archevêque de Cantorbéry, Warrham, qui était son bienfaiteur. C'est ce qui lui donna l'occasion de se lier avec plusieurs autres grands personnages dont Burigny trace une biographie abrégée. Pendant ce séjour, Érasme composa plusieurs ouvrages de circonstance : religieux, philosophiques et scientifiques; entr'autres, l'*Éloge de la Folie,* qui eut un succès prodigieux, mais lui attira des critiques sévères et fit concevoir une mauvaise idée de sa religion, dit Burigny.

Vers 1517, il quitta l'Angleterre pour retourner en Brabant, et dès lors sa vie, jusqu'en 1521, ne fut qu'une suite de courses, dans cette province, d'une ville à l'autre. Il fit la connaissance du chancelier Sauvage, qui aurait voulu l'emmener en Espagne, lui promettant la fortune; il préféra rester en Brabant. Le roi François I^er^ invita aussi Érasme à venir en France; Érasme le remercia. Ernest de Bavière l'invita à son tour, mais aussi sans succès. Pendant toute cette période de temps, il fit différents voyages à Bâle pour prendre soin de l'impression de ses ouvrages et il eut à supporter une très grande maladie à l'occasion d'un de ces voyages. Henri VIII alors fit de nouvelles instances pour l'attirer en Angleterre, instances inutiles; Érasme prit le

Digitized by Google

parti de se retirer à Bâle, où il avait beaucoup d'amis, où l'attirait l'impression de ses ouvravrages et où il comptait vivre à l'abri des persécutions qu'il avait à souffrir dans le Brabant de la part des théologiens et des moines.

Le livre troisième contient l'histoire du séjour d'Érasme à Bâle. Érasme y arriva en novembre 1521 et fut très-bien accueilli par l'évêque de Bâle. Il se livra avec application à l'étude, revit tous ses ouvrages et en surveilla l'impression. Il obtint deux brefs de félicitations du Pape Adrien VI qui désirait le voir venir se fixer à Rome. Il partit en effet pour s'y rendre, mais la maladie de la gravelle le surprit en route et il revint à Bâle.

En 1524, il écrivit au nouveau pape, Clément VII, « qu'il n'y a que la mort ou la gravelle qui pourront l'empêcher d'aller à Rome. » Ce fut à cette époque qu'on chercha à l'entraîner dans le parti de Luther, mais sans succès. Sa santé resta mauvaise et l'empêcha de sortir de Bâle.

En 1528, le roi d'Angleterre réitéra ses instances pour l'attirer auprès de lui; Érasme s'excusa sur sa santé; il semble qu'il resta tout-à-fait étranger au divorce d'Henri VIII, mais on lui reproche de n'avoir pas travaillé à l'empêcher.

Une révolution qui arriva à Bâle par le fait des luthériens, en 1529, obligea Érasme de sortir de cette ville; il choisit Fribourg en Brisgau pour le lieu de sa retraite. Burigny donne ici

Digitized by Google

l'énumération de tous les ouvrages que fit paraître Érasme pendant son séjour à Bâle : Saint-Hilaire ; — Paraphrase sur saint Mathieu ; — sur saint Marc ; — sur saint Luc ; — sur saint Jean ; — sur les actes des Apôtres ; — sur l'épître aux Romains ; — sur les deux épîtres aux Corinthiens ; — sur les épîtres à Timothée, à Tite, à Philémon ; — sur les épîtres de saint Pierre ; — sur celles de saint Jude et celle de saint Jacques ; — enfin sur celles de saint Jean. Ces paraphrases eurent un grand succès. Cependant la Sorbonne les reçut mal et la faculté de théologie de Louvain les condamna.

Érasme publia aussi une lettre sur les lois du jeûne et de l'abstinence, sur les fêtes, et sur le mariage des prêtres qu'il voudrait voir autoriser pour arrêter les scandales. Cette lettre fut censurée à Paris et ensuite mise à l'index. Il publia, en 1522, un traité sur la manière d'écrire des lettres, où il introduisit plusieurs digressions qui lui attirèrent des blâmes. Il fit un commentaire sur le psaume deuxième ; puis une paraphrase sur le psaume troisième ; un traité sur la confession, qui fut très mal reçu des théologiens ; une édition de saint Jérôme, qui fut condamnée par le pape Paul IV, à cause des remarques introduites par Érasme ; un dictionnaire grec ; un sermon sur les miséricordes du Seigneur ; une comparaison de la virginité et du martyre ; les colloques d'Érasme, flétris et condamnés par la Sorbonne en 1526, et aussi en Angleterre et par l'Inquisition ; l'institution

Digitized by Google

du mariage chrétien, ouvrage estimé mais où se trouvent quelques passages qui l'ont fait mettre à l'index; plusieurs réponses à propos du dogme de la présence réelle, niée par Œcolampade; traduction des ouvrages des Pères grecs; le Cicéronien, qui lui valut des attaques et même des injures pour le reste de sa vie; un commentaire du psaume quatre-vingt-cinquième; un traité sur l'éducation des enfants; enfin une édition de Sénèque.

Le livre quatrième contient l'histoire d'Érasme « en tant qu'elle est liée avec celle de Luther et avec le luthéranisme. »

« A l'époque où on commençait à parler de Luther, dit Burigny, il n'y avait point de savant qui eût une si grande réputation qu'Érasme dans le monde. » Alors, Burigny esquisse les actes principaux de Luther qu'il représente comme étant, au début, *tout dévoué* au jugement du Pape et ne voulant que la réforme des abus. C'est ce qui fit qu'Érasme parut approuver les premières déclamations de ce prétendu réformateur; car tout ce qu'il y avait de plus pieux et de plus éclairé dans l'Église, désirait une réforme et on s'occupait de cette question dans les Conciles. Savonarole, dit Burigny, alla même jusqu'à reprendre publiquement les abus de la Cour romaine. On voit dans tous les écrits d'Érasme, de cette époque, qu'il ne voyait en Luther qu'un catholique indiscret et trop ardent, mais entreprenant une bonne cause. Burigny cite un grand nombre des lettres d'Érasme qui

Digitized by Google

sont écrites dans ce sens. Toutefois Érasme ne tarda pas à voir que Luther ferait plus de mal que de bien. Luther lui ayant écrit pour l'attirer dans son parti, il lui répondit très au long en lui donnant quelques avis ; mais il ne manifesta pas assez d'éloignement pour le novateur et il en résulta que cette lettre attira à Érasme toutes sortes de blâme de la part des théologiens. Érasme se disculpa dans une lettre qu'il écrivit à l'archevêque de Mayence ; malheureusement cette lettre n'arriva pas à son adresse, un luthérien la fit imprimer ; par suite, toutes les expressions en furent discutées et elle ne plut ni aux catholiques, ni aux luthériens. « Alors, dit Burigny, il y eut un malheur pour la bonne cause, elle fut fort mal défendue. » Érasme, lorsque parut la bulle de Léon X, en 1520, en regretta publiquement la publication, et, ajoute Burigny, « cette bulle étonna les gens sensés ; sans elle, la dispute se serait assoupie d'elle-même. »

Les ennemis d'Érasme cherchèrent à indisposer le Pape contre lui ; il écrivit à Léon X pour protester de ses sentiments catholiques, et le Pape lui répondit que sa lettre lui a fait plaisir. Ce fut alors que Charles-Quint, étant à Cologne, après son couronnement, fit prier Érasme de se rendre à sa cour pour un entretien sur ces questions du jour. Érasme ne fit que lui exposer ses pensées, ainsi qu'elles sont indiquées ci-dessus ; il y a des abus à réformer, mais Luther est trop emporté. Toutes les con-

Digitized by Google

versations, tous les écrits d'Érasme redisent invariablement ces mêmes choses. Il se défendait partout d'être d'accord avec Luther. On lui demanda alors d'écrire contre Luther; mais il allégua sa mauvaise santé et l'inutilité de tout ce qu'il pourrait faire en ce sens. Le roi d'Angleterre lui adressa la même demande, il fit la même réponse. Cependant, attaqué par Luther, craignant d'être cru luthérien s'il gardait le silence, il se décida à entrer en lutte. Il demanda l'autorisation de lire tous les écrits de Luther afin de pouvoir les combattre, et des félicitations lui arrivèrent des catholiques de tous les côtés.

Le premier écrit d'Érasme fut sur la liberté de l'homme ; sa dissertation lui valut l'approbation de la Cour d'Angleterre et eut un grand succès en Allemagne. Ce travail lui attira une réponse de Luther, intitulée : *Serf arbitre* ; réponse, dit Burigny, qui ne respire que fureur et emportement. Érasme riposta : il lui reprocha son arrogance, mais inutilement. Luther n'en continua pas moins ses fureurs, c'était son système envers tout le monde, les Papes comme les Rois. Il publia un nouveau livre contre Érasme, et celui-ci lui répliqua victorieusement, au point même que Luther consentit à admettre le libre arbitre dans la confession d'Augsbourg.

Cependant Érasme resta en butte à l'animadversion de beaucoup de théologiens et de moines; ils voyaient en lui un faux catholique plus

Digitized by Google

à redouter que Luther. Berquin, ayant traduit les ouvrages d'Érasme en langue vulgaire, la Sorbonne de Paris, le 20 mai 1525, ordonna la suppression de cette traduction où Berquin avait introduit des nouveautés et des blâmes injurieux et, en 1529, Berquin, n'ayant pas voulu se rétracter, fut condamné à être brûlé vif. Érasme raconta le procès dans une lettre du 1er juillet 1529 et chercha a atténuer la culpabilité de Berquin, qui pourtant, dit Burigny, paraît certaine.

Érasme écrivit plusieurs lettres pour répondre à diverses attaques dirigées contre lui du haut de la chaire ; à cette occasion, Burigny raconte ses démêlés avec un Carme nommé d'Egmont, de Malines, ainsi que leurs discussions à propos de la traduction de la première épître aux Corinthiens ; puis aussi les attaques du P. Vincent, dominicain du Brabant ; celles du cordelier Jean Gache ; celles des moines Espagnols et, en particulier, des dominicains, qui provoquèrent un jugement de l'Inquisition contre les ouvrages d'Érasme. Érasme composa, à cette occasion, son apologie, où il examine et réfute toutes les accusations. L'archevêque de Tolède, après cela, se prononça pour lui, et l'archevêque de Séville imposa silence aux moines. Alors Érasme eut à lutter contre le théologien Lopis de Stunica d'Alcala, homme très érudit, à propos de ses ouvrages sur le nouveau Testament, et ensuite à propos de ses sentiments sur la religion et les sacrements. Érasme répondit à tout par une nouvelle apologie.

Digitized by Google

Vinrent ensuite les attaques du Prince de Carpi, de la maison de Savoie, qui furent l'occasion de la publication de plusieurs gros volumes de part et d'autre et dont le résultat fut nuisible à Érasme.

Un autre ennemi d'Érasme fut Jérôme Aléandre, bibliothécaire de la Vaticane et, en 1520, nonce en Allemagne. Aléandre était prévenu contre Érasme, qu'il regardait comme complice de Luther. On ne parvint pas à s'entendre et à se réconcilier.

Enfin, le plus violent adversaire d'Érasme fut Noël Beda, principal du collége de Montaigu et docteur de Sorbonne. Ce fut lui qui provoqua une condamnation par la Sorbonne de la paraphrase d'Érasme sur saint Luc. Il y eut échange d'un très grand nombre de lettres ; dans ces lettres, tous les écrits d'Érasme concernant le nouveau Testament sont discutés l'un après l'autre, et la conclusion de Burigny, c'est que Érasme ne fut pas à l'abri de toute censure et que les critiques de Breda lui ont été utiles en ce qu'elles l'ont mis dans la nécessité de justifier sa foi par le désaveu des erreurs que ses paroles paraissaient quelquefois supposer. Le tout dégénéra en haine réciproque et la Sorbonne censura trente-deux articles le 16 décembre 1527. Érasme réclama contre cette censure en publiant ses réflexions.

Le livre cinquième renferme l'histoire d'Érasme pendant le temps où il demeura à Fribourg. Érasme voulut quitter Bâle aussitôt après que

Digitized by Google

cette ville eut adopté le luthéranisme ; il arriva à Fribourg fin d'avril 1529 ; il en trouva le séjour agréable à cause de l'union qui régnait entre tous les citoyens.

Érasme aurait voulu assister à la diète d'Augsbourg, mais sa santé l'en empêcha. Il eut alors quelques relations avec l'évêque de Carpentras, qui lui donna d'utiles avis et en fit son profit. Le cardinal de Trente l'invita à venir auprès de lui ; le roi Ferdinand l'invita aussi à venir à Vienne ; d'un autre côté, ses amis du Brabant et la Gouvernante des Pays-Bas réclamaient son retour parmi eux ; mais il se trouva si malade qu'il ne put quitter Fribourg : on crut même à sa mort. Quand il fut rétabli, il se décida à aller dans le Brabant et partit dans l'été de 1535.

Burigny termine ce cinquième livre par l'énumération des nouveaux et nombreux ouvrages publiés par Érasme : ce sont toujours des défenses et protestations contre toutes les attaques qui lui arrivent de tout côté sur la religion et les belles-lettres.

Le livre sixième rapporte tout ce qu'a fait Érasme depuis son retour à Bâle, sa mort, l'examen de ses sentiments et les jugements qu'on a portés de cet homme célèbre.

Parti pour le Brabant, Érasme s'arrêta à Bâle ; là, il eut quelque envie d'aller en Bourgogne et à Besançon. Auparavant, il avait écrit au nouveau pape, Paul III, et en avait reçu une réponse très gracieuse ; peu après, le Pape le nomma à la prévôté de Deventer dans le diocèse

Digitized by Google

d'Utrecht ; on a dit même que le Pape songeait à le créer cardinal. Érasme ne consentit à accepter aucun titre ni aucun bénéfice à cause de sa santé.

Érasme fit imprimer, à Bâle, son *Prédicateur évangélique*, qui est un traité complet sur la prédication. Cet ouvrage eut un très grand débit et reçut des éloges.

Érasme eut à répondre au libelle de Sutor, chartreux du Mans et docteur en Sorbonne. C'était un renouvellement de toutes les discussions et attaques déjà soutenues à l'occasion des paraphrases de l'Écriture sainte. Érasme lui répondit très brièvement, et encore regretta-t-il comme perdu le temps consacré à cette réponse.

En 1536, il commença une nouvelle édition d'Origène, mais la maladie l'arrêta ; au mois de mars il se trouva même en danger de mort ; il voulut quitter Bâle, il aimait mieux, disait-il, finir sa vie ailleurs à cause de la différence de religion. Cependant il n'en fit rien, ses meilleurs amis vinrent le visiter, son caractère de gaieté ne l'abandonna pas. Il expira la nuit du 11 au 12 juillet 1536 et rendit l'âme en disant : « Je vous demande miséricorde, Seigneur ! Seigneur, ayez pitié de moi ! » Sa mort fut un deuil public à Bâle : il fut enterré dans l'église cathédrale aussi honorablement qu'il fut possible.

Burigny rapporte, après tous ces détails, le testament d'Érasme et les nombreuses poésies composées à son éloge ; puis il ajoute le récit des visites et des hommages que lui ont rendus

Digitized by Google

beaucoup de personnes de distinction. On lui érigea une statue en Hollande, dans son pays natal ; la ville de Rotterdam inscrivit le nom d'Érasme au frontispice du collége ; la ville de Bâle donna le nom d'Érasme au collége; Burigny transcrit, en outre, les lettres des papes Léon X, Adrien VI, Paul III, à Érasme ; les éloges d'Érasme par quelques cardinaux, par plusieurs archevêques et évêques, par plusieurs grands personnages d'Allemagne et d'Espagne, et par plusieurs savants français, italiens et allemands.

Après toutes ces citations, Burigny rapporte les diverses critiques faites sur les ouvrages d'Érasme. On lui reprocha de la négligence dans le style, mais on trouva qu'il rendit de grands services : 1° à l'étude de la théologie, et pour le fond et pour la forme, ayant cherché à éloigner les subtilités et à réformer le langage scholastique ; 2° à l'étude de l'Écriture sainte, dont il donna, dit Burigny, la plus excellente édition qu'on eût vue jusqu'alors. Érasme mérite surtout d'être admiré parce qu'il n'eut d'autre maître que lui-même ; il s'est souvent trompé, mais, ajoute Burigny, il se serait soumis au concile de Trente s'il avait vécu.

Burigny passe en revue les points de doctrine ou de conduite morale qui ont été attaqués et blâmés dans la vie d'Érasme et en montre la justification ; puis il énumère les ouvrages qui lui ont été faussement attribués par ses ennemis pour lui nuire. Enfin, il termine par le por-

Digitized by Google

trait d'Érasme, qui s'est peint dans ses ouvrages : aimant la plaisanterie, ayant beaucoup de sentiment, prompt à se mettre en colère, mais facile à apaiser, ennemi de l'avarice et de l'ambition, ami de la sincérité, ardent au travail et d'une érudition prodigieuse.

Burigny a placé le catalogue de tous les ouvrages d'Érasme à la fin du second volume : il comprend tous les titres publiés dans l'édition de Leclerc en dix tomes.

Il ne nous reste plus qu'à donner une appréciation de cet ouvrage que nous venons de résumer, nous donnerons celle de madame du Boccage. Voici ce qu'elle écrivit à Burigny, le 28 septembre 1759 : « ..... Je me suis senti un penchant irrésistible à vous écrire le plaisir que vous m'avez fait (en m'envoyant la *Vie d'Érasme*) : vous exposez si nettement et si savamment la manière de traiter la religion du siècle que vous décrivez et les sentiments des hommes illustres qui en ont fait l'ornement, que sans nous dire ce que vous en pensez vous donnez beaucoup à réfléchir..... [1]. »

Jean Lévesque de Burigny reçut cette lettre à Arcis-le-Ponsart où il se trouvait à l'occasion du mariage de son neveu, Jean-Simon Lévesque de Pouilly. Il passa quelque temps dans cette habitation où avait vécu son frère tant regretté, et ce fut alors qu'il s'occupa de préparer tous les documents nécessaires pour composer une

[1] Voir aux papiers de famille de Madame de Noiron.

Digitized by Google

Vie de Bossuet. Il les rechercha partout ; il en demanda à Voltaire lui-même dont il voulut avoir les appréciations sur certains détails de la vie de cet homme éminent, et Voltaire s'empressa de le satisfaire; il savait qu'il existait un bruit calomnieux sur la mémoire de Bossuet et il répondit sur le champ à Burigny les lignes suivantes[1] : « Au château de Ferney, près de Gex, par Genève. Tout ce que je puis vous dire, Monsieur, c'est que feu M. Lecousse m'écrivit, il y a quelques années, à Berlin, que son oncle avait réglé les droits et les reprises de mademoiselle des Vieux, fondés sur son contrat avec M. Bossuet. C'est une chose que je vous assure sur mon honneur. Au reste, c'est à vous à voir si vous croyez possible qu'un homme aussi éclairé que lui ait toujours été de bonne foi, surtout en accusant M. de Fénelon d'une hérésie dangereuse, tandis qu'on ne devait l'accuser que de trop de délicatesse et de galimatias..... » Mais hâtons-nous de dire que Burigny ne tint aucun compte des renseignements de Voltaire, sinon pour les combattre et en montrer toute la fausseté.

Burigny écrivit la *Vie de Bossuet*, en un volume in-12 de quatre cents pages. « Cette vie de Bossuet, dit-il dans la préface, est la première qu'on ait publiée de ce grand homme depuis sa mort, qui remonte déjà à soixante ans de date. » Il a réuni, aussi succinctement que possible,

[1] Archives de Madame de Noiron.

Digitized by Google

toutes les notes et tous les mémoires qui avaient été composés isolément par chacun des ecclésiastiques de la société de Bossuet. Du commencement à la fin de son livre, l'auteur est plein de bienveillance et d'admiration pour son héros. Après l'avoir représenté dans le cours de ses études, étonnant tous ceux qui l'entendaient par son mérite extraordinaire et ses talents merveilleux, recherché déjà, dès ce moment, par toutes les personnes d'esprit de l'époque, il le suit dans tous les postes qu'il a occupés successivement avec éclat.

Il nous le montre dans ses relations si intimes avec saint Vincent de Paul, et suivant ses conférences avec la plus grande assiduité; puis, s'appliquant à l'étude des Pères de l'Église et se préparant au ministère de la parole qu'il a rempli avec tant d'illustration. Il énumère toutes les grandes occasions où Bossuet parut dans les chaires de la capitale et cite en grande partie les appréciations, toutes très-flatteuses, qui ont été faites par ses contemporains, par Voltaire lui-même[1], sur le talent oratoire de Bossuet. Il raconte les luttes soutenues par Bossuet contre l'hérésie et les erreurs du temps, les retours au catholicisme qui en ont été la suite, entr'autres le retour de Turenne, et les relations d'amitié que Bossuet entretenait avec les pères Jésuites.

C'est après cela que Burigny croit ne pouvoir passer sous silence « le bruit injurieux à la mé-

[1] Voir aux œuvres de Voltaire. Siècle de Louis XIV, chap. 29.

Digitized by Google

moire de Bossuet, raconté par M. de Voltaire, roman aussi calomnieux qu'absurde, qui consistait à dire qu'il y avait eu un contrat de mariage entre Bossuet, encore très jeune, et *mademoiselle des Vieux*, plus tard, *de Mauléon*; et les plus méchants ajoutaient que *Saint-Hyacinthe*, écrivain de l'époque, était son fils. » Mais Burigny confond tous les calomniateurs sur ce point de la manière la plus écrasante et en citant toutes pièces à l'appui.

Burigny expose ensuite les succès glorieux de Bossuet dans ses oraisons funèbres, dans la conversion de madame de la Vallière, dans le choix que le roi fit de lui pour l'éducation de monseigneur le Dauphin et dans son admission à l'Académie française. Il parle de son ouvrage : *Discours sur l'Histoire universelle* et, à ce sujet, cite en entier l'éloge que Voltaire en a tracé au chapitre 29ᵉ de l'histoire du siècle de Louis XIV : « Ce discours n'a eu ni modèle, ni imitateur. Son style n'a trouvé que des admirateurs. On fut étonné de cette force majestueuse dont il décrit les mœurs, le gouvernement, l'accroissement et la chute des grands empires, et de ces traits rapides d'une vérité énergique dont il peint et dont il juge les nations. Ce sont ses oraisons funèbres et son discours sur l'Histoire universelle qui l'ont conduit à l'immortalité. »

Burigny donne, en outre, l'énumération des autres écrits de Bossuet : Exposition de la doctrine de l'Église (approuvée à Rome avec beau-

Digitized by Google

coup d'éloges); conférences avec le ministre Claude ; traité de l'amour de Dieu ; méditations sur l'Évangile : correspondances ; traductions des psaumes ; traité de la communion ; histoire des variations ; explication de l'Apocalypse ; ouvrages de controverse ; discours à l'assemblée de 1682 ; rédaction des quatre fameuses propositions. Burigny s'abstient de toute appréciation sur la question en elle-même ; il ne parle que du talent de Bossuet à sortir d'embarras, dans une circonstance si délicate et si scabreuse, le plus glorieusement possible. Enfin, il raconte la mémorable discussion sur le quiétisme, et ici il met beaucoup de zèle à démontrer que Bossuet a toujours eu une grande pureté d'intention, ne défendant la vérité que parce qu'il était sûr que c'était la vérité.

Après l'énumération de tous les ouvrages, Burigny donne le récit de plusieurs anecdotes historiques par lesquelles il montre la grande influence dont jouissait Bossuet et dont il se servait toujours pour ramener les âmes à la vertu et au devoir. Il critique sévèrement Voltaire de sa réflexion méchante cherchant à faire croire que[1] Bossuet avait des sentiments philophiques différents de sa théologie, et il cite à l'encontre l'éloge de Bossuet, par Fleury, qui l'appelle père de l'Église, éloge auquel il s'associe sans aucune réserve.

Aussitôt que la *Vie de Bossuet* fut imprimée,

[1] Voir histoire universelle de Voltaire, page 199.

Digitized by Google

Burigny en envoya un exemplaire à son éminent ami le cardinal Passionei; mais la mort l'avait frappé quand lui arriva le livre. Son secrétaire écrivit à Burigny, à la date du 24 juin 1761, pour lui annoncer l'arrivée de la *Vie de Bossuet* et pour lui apprendre que le cardinal, frappé d'apoplexie le 15 juin précédent, était à la mort [1].

Burigny avait envoyé aussi un exemplaire de la *Vie de Bossuet* à Voltaire. Celui-ci lui répondit du château de Ferney, le 12 septembre 1761 : « J'ai reçu fort tard, Monsieur, le bénigne Bossuet dont vous m'avez honoré. Je vous en fais mon très sincère remerciement le plus tôt que je peux. J'aime fort les Pères de l'Église et surtout celui-là parce qu'il est bourguignon et que j'ai à présent l'honneur de l'être. De plus, il est très éloquent. Ses oraisons funèbres sont de belles déclamations. Son histoire particulière de trois ou quatre nations, qu'il appelle universelle, est d'un génie plein d'imagination. Il a fait ce qu'il a pu pour donner quelqu'éclat à ce malheureux petit peuple juif, le plus sot et le plus méprisable de tous les peuples. Vous avouez que ce Père de l'Église a été un peu *Moléoniste* et cela suffit. Si d'ailleurs vous croyez qu'il ait ressemblé à quelques médecins qui croient à la médecine, je vous trouve bien bon et bien honnête..... Au reste, je fais plus de cas de Porphyre et je vous remercie en mon parti-

[1] Voir papiers de famille de Madame de Noiron.

Digitized by Google

culier d'avoir traduit son livre contre les gourmands. J'espère qu'il me corrigera..... » Voltaire avait-il lu le livre de Burigny, la *Vie de Bossuet*? avait-il été mécontent des réflexions de Burigny à son adresse? Voulait-il se tirer d'un mauvais pas, comme toujours, par le secours de la plaisanterie ? Nous ne savons, mais nous affirmons que le travail de Burigny reste malgré tout un travail plein d'érudition et réunissant à la fois l'attrait du récit à la vérité historique. Il fait voir tout ce que Bossuet devait à la nature, tout ce qu'il se devait à lui-même ; il nous apprend tout ce que Bossuet a fait, ce qu'il a dit, ce qu'il a pensé, et nous fait vivre en quelque sorte avec lui. C'est un bon livre parmi les meilleurs sortis de la plume de Burigny.

C'est ici le lieu de parler de l'ouvrage intitulé : *Examen critique des Apologistes de la religion chrétienne*, ouvrage qui a paru en 1766, sous le nom de Fréret, et qui a été attribué à Burigny par un certain nombre d'écrivains. Mais nous croyons pouvoir affirmer que notre auteur y fut complètement étranger, et voici nos preuves :

Citons d'abord le témoignage de Charles Brunet qui, dans son manuel de librairie de 1861, à l'article : *Œuvres de Fréret*, dit que l'*Examen critique* est attribué, *sans certitude*, à Lévesque de Burigny.

Ensuite, on trouve cette affirmation positive dans la biographie de Michaud, article *de Burigny* : « *Il est certain que l'Examen critique*

Digitized by Google

des Apologistes de la religion chrétienne n'est pas de lui. »

De plus, en lisant cet ouvrage, on voit : 1° que, pour le fond : les idées qui y sont exprimées n'ont rien de commun avec les idées de Burigny sur les questions religieuses telles qu'on les rencontre dans ses publications *ad hoc;* 2° que pour la forme : ni les aperçus, ni l'arrangement, ni même les tournures de phrases, rien ne ressemble à ce qu'on trouve dans les autres compositions de Burigny.

Nous ajouterons qu'il est tout à fait invraisemblable que Burigny ait jamais voulu retourner à des errements qui autrefois lui avaient occasionné tant de tribulations[1] et qu'il ait attendu jusqu'à l'âge de soixante-quatorze ans pour accomplir un acte si regrettable.

Enfin, il est à remarquer que la note, rédigée à ce sujet par le petit neveu de Burigny, ne mentionne pas cette attribution comme positive et certaine, mais parle seulement de quelques extraits ou citations insérés dans ce livre et sortis de la plume de Burigny.

Pour toutes ces raisons, nous dirons que c'est à tort qu'on a attribué cet ouvrage à Burigny, et nous allons, sans nous attarder davantage, nous occuper du dernier travail publié par notre auteur : la *Vie du cardinal du Perron.*

La vie du cardinal du Perron, archevêque de Sens, a été publiée en un volume in-12, de qua-

[1] Voir ci-dessus, page 218.

Digitized by Google

tre cent dix sept pages, dans l'année 1768. Burigny était alors âgé de soixante-seize ans.

L'auteur commence par dire que le cardinal du Perron fut très célèbre dans l'État et dans l'Église, et fut l'objet de beaucoup d'éloges mais aussi de beaucoup de blâme. Il naquit le 25 novembre 1556, dans le canton de Berne. Il fut élevé par son père, homme de lettres, calviniste et normand de naissance; le jeune du Perron revint à Rouen pendant la minorité du roi Charles IX. A l'âge de vingt ans, il abjura le calvinisme. Il fut présenté au roi qui le fit son lecteur. Il fréquenta la congrégation de l'Oratoire où, quoique laïque, il fit quelques discours qui sont estimés. Il composa en vers l'éloge funèbre de Ronsard. Il entra dans l'état ecclésiastique et fut chargé par le roi de faire l'éloge funèbre de Marie Stuart. Il écrivit un poème en l'honneur du duc de Joyeuse. Il traduisit en vers l'épître d'Ovide ainsi que les premier et quatrième livres de l'Énéïde et publia en même temps beaucoup de petites pièces de poésie; mais, dit Burigny, l'abbé de Longuerue a décidé que les poésies de du Perron étaient affreuses.

Du Perron fut l'ami du roi Henri III et composa sa harangue aux états de Blois. A la mort de Henri III, du Perron devint malheureux.

Par suite de diverses circonstances du Perron s'attacha au cardinal de Vendôme et se trouva à même de travailler à la conversion de Henri IV. Il fut envoyé à Rome à ce sujet par le cardinal de Vendôme. De retour de ce voyage, dont

Digitized by Google

Burigny raconte tous les incidents, du Perron revint à Chartres, trouver le cardinal, et là tomba malade et faillit mourir. Burigny fait le récit le plus détaillé de tout ce qui concerne la conversion de Henri IV.

Le roi nomma alors du Perron évêque d'Evreux, et celui-ci profita de sa nouvelle position pour agir plus vivement en faveur de la conversion du roi. Il parvint d'abord à le déterminer à se faire instruire, ensuite il l'instruisit lui-même ; et enfin le roi fit son abjuration le 25 juillet 1593 : l'évêque d'Evreux était alors à ses côtés.

Du Perron soutint une conférence contre les ministres protestants à Mantes, le 7 décembre 1593, et remporta l'avantage. Puis il retourna à Rome, et obtint l'absolution du roi. Mais par suite, les réformés attaquèrent du Perron et firent des vers contre lui.

Du Perron s'était fait une belle réputation à Rome. Il prit possession de son évêché le 9 juillet 1596. Il prêcha souvent à Paris, devant le roi, à Notre-Dame et dans l'église de Saint-Méry : puis il s'occupa de la conversion de plusieurs personnages importants, en quoi il réussit ; ce qui lui suscita de nouveaux ennemis.

Il retourna dans son diocèse, où il organisa des conférences contre les protestants et obtint de grands succès. Il fit éditer dans son diocèse, en 1604, un nouveau bréviaire et un nouveau rituel, manifestant des sentiments ultramontains. Le roi demanda pour lui au pape Clément VIII, un

Digitized by Google

chapeau de cardinal, qui lui fut accordé le 9 juin 1604.

En qualité et à titre de cardinal, du Perron assista à deux conclaves, et parvint à faire élire les deux papes choisis par la France, Léon XI et Paul V, et en 1605 il fut chargé des affaires du royaume à Rome.

Le cardinal du Perron prit part à la discussion du système de *Molina*, d'accord avec le cardinal Bellarmin. Il influença le pape Paul V, pour le décider à abandonner le parti qu'il voulait prendre de maintenir les jésuites à Venise. Il fut nommé en 1606 archevêque de Sens, et puis grand aumônier de France : il revint pour cela en France à l'automne de 1607. Aussitot son retour, il s'établit dans son diocèse, où il s'occupa des choses de l'administration. Il contribua au rétablissement du collége royal.

A la mort du roi Louis XIII, du Perron fit activer les constructions du collége, chercha à propager les idées ultramontaines, combattit les idées de *Richer* sur l'autorité du pape et contre les jésuites, fit un livre contre le roi d'Angleterre à propos de la confession, travailla à faire recevoir les jésuites à l'université de Paris, mais sans succès, et assista aux Etats généraux à Paris en 1614, où cependant il ne parvint pas à faire prévaloir ses idées. Il s'occupa ensuite de livres de controverse, sur tous les points de doctrine attaqués par les protestants.

Du Perron était à Bagnolet, absorbé par toutes ses compositions littéraires, lorsqu'il mourut

Digitized by Google

après quatorze jours de maladie, le 5 septembre 1618. Il laissa, dit Burigny, une réputation bonne et intacte ; et Burigny termine ce livre en donnant un recueil des nombreuses épitaphes composées en l'honneur de du Perron.

Un critique a dit que cet ouvrage se ressentait de la vieillesse de son auteur : pour nous, loin de faire à notre écrivain ce reproche un peu sévère, nous dirons qu'il est bien plus juste de lui savoir gré et de le féliciter de ce que, à l'âge de près de quatre-vingts ans, il a poussé l'amour du travail et de l'étude au point de composer un ouvrage qui nécessitait tant de recherches et où on rencontre des appréciations aussi éclairées que judicieuses.

Il nous reste à faire connaître une dernière publication faite par Burigny : c'est sa lettre à l'abbé Mercier de Saint-Léger, imprimée en 1780, et contenant 33 pages in-8°. Burigny, dans cette lettre, reconnait que son ami *Saint-Hyacinthe* a été le provocateur dans ses démêlés avec Voltaire, et a été seul à désapprouver l'entrée de Voltaire à l'Académie. On voit deux extraits de cette lettre dans la Biographie universelle de Michaud, tome 39, édition de 1833. Cette lettre n'a pas d'autre mérite que d'être la preuve du bon cœur de son auteur : Burigny essayait de réhabiliter la mémoire de son ami *Saint-Hyacinthe*, tout en reconnaissant les torts qu'il avait eus : on ne peut que féliciter Burigny de cette action

Nous avons vu la première partie des travaux

Digitized by Google

littéraires de Lévesque de Burigny : neuf ouvrages, formant un total de dix-huit volumes, dont presque tous sont pleins de mérites et dignes d'éloges. Ils suffiraient, et au-delà, à illustrer une vie d'écrivain. Pour Lévesque de Burigny, le travailleur assidu et infatigable, c'est à peine la moitié de ses compositions. En parcourant le *recueil des mémoires de l'académie des inscriptions et belles lettres*, on peut y compter, inscrites au nom de Burigny, trente-deux dissertations érudites dont il a donné lecture à ce corps savant[1]. Nous les avons lues toutes sans exception avec le plus vif intérêt. Nous allons essayer d'en donner une idée aussi juste que possible : nous suivrons l'ordre dans lequel ces dissertations sont insérées au recueil des mémoires.

La première a pour objet de raconter la vie du philosophe *Athénion*[2], né à Athènes, d'une esclave égyptienne, et élevé par un philosophe d'Athènes, qui se l'était attaché et l'avait institué son héritier. Le jeune Athénion parvint à acquérir le droit de citoyen à Athènes et s'appela dès lors *Aristion*. Il devint orateur, acquit de la fortune, fut envoyé en ambassade à Mithridate, roi de Pont, à l'empire duquel il amena les Athéniens à se soumettre. Il gagna toute la confiance des Athéniens, se fit nommer général en

[1] Une table résumée des mémoires en indique trente-six : mais nous n'en avons trouvé que trente-deux.

[2] Tome XXVII, page 395. Lecture faite le 23 décembre 1757.

Digitized by Google

chef de toutes leurs armées et mena une existence royale. Il devient bientôt un tyran très cruel. Lorsque Sylla, pour combattre Mithridate, vint en Grèce, toutes les villes lui ouvrirent leurs portes, excepté Athènes, de par la volonté d'Aristion : il disait que les efforts des Romains ne méritaient que son mépris. Sylla réduisit Athènes par la famine et on ne sait quelle fut la fin d'Aristion, soit la famine, soit le glaive. Cette vie si pleine de péripéties est racontée d'une manière extrêmement intéressante.

La seconde dissertation est un petit traité des origines fabuleuses des nations[1]. Lévesque de Burigny expose, avec force citations à l'appui, que toutes les nations, par point d'honneur, se sont prétendues originaires des pays qu'elles habitaient. Les Chaldéens disaient qu'avant le déluge, ils avaient eu un règne de dix rois pendant quatre cent vingt mille ans. Les Egyptiens disaient avoir été gouvernés au début par des dieux pendant plus de trente mille ans. Ainsi les Grecs ; ainsi les Italiens, les Romains, les Espagnols, qui se disent descendants directs de Tubal, fils de Japhet ; les Ecossais, de Cécrops ; les Irlandais, de la petite fille de Noé ; les Danois, longtemps avant Romulus ; les Hongrois, presqu'au déluge. Les Orientaux du reste ont fait de même que les Occidentaux.

La troisième dissertation expose toutes les les différentes traditions sur Hélène et sur la

[1] Tome XXIX, page 35. Lecture faite le 15 janvier 1760.

Digitized by Google

guerre de Troie[1]. Burigny raconte d'abord la tradition d'Homère que tout le monde connaît; ensuite il donne la tradition des Egyptiens, qui ne ressemble en rien à celle d'Homère; et puis il cite tous les récits de divers auteurs qui tous sont opposés les uns aux autres. Il en conclut que c'est là le caractère de la fiction.

La quatrième dissertation présente les réflexions de Lévesque de Burigny sur la tragédie d'Eschyle : *Les Perses*[2]. Le sujet est la défaite de Xerxès. Eschyle est le premier auteur qui améliora le spectacle tragique. Burigny extrait de cette tragédie toutes les circonstances historiques qu'il discute en les comparant avec les récits des autres historiens. Et ce travail pour lui est presque un jeu, tant il connaît bien tous ces auteurs et tous ces faits !

La cinquième dissertation roule sur le philosophe *Posidonius*[3]. Lévesque de Burigny raconte que Posidonius, né en Syrie, vint à Rhodes où il fonda une école de philosophie très célèbre. Il eut une entrevue avec Pompée, devint magistrat, fut très lié avec Cicéron, travailla à expliquer l'origine des songes et enseigna que l'art de la divination des songes avait trois causes : la divinité, le destin, la nature. Posidonius en outre a écrit sur la géographie et fut l'un des auteurs les plus féconds de l'antiquité.

[1] Tome XXIX, page 45. Lecture faite le 19 juin 1759.
[2] Tome XXIX, page 58. Lecture faite le 9 mai 1760.
[3] Tome XXIX, page 177. Lecture faite le 12 juin 1759.

Digitized by Google

La sixième dissertation passe en revue toutes les erreurs historiques des auteurs profanes au sujet des juifs [1]. Lévesque de Burigny commence par dire que l'histoire des juifs est la plus authentique qui existe : dictée par l'esprit de Dieu, elle porte le caractère d'une certitude infaillible. Cependant presque tous les auteurs profanes ont parlé de l'origine des juifs avec les mensonges les plus absurdes. Burigny cite après cela les divers auteurs et leurs récits ; il montre leur ignorance palpable pour tous, grecs ou romains : c'est une agglomération prodigieuse des textes les plus positifs.

La septième dissertation discute la vie d'*Hérode Atticus* [2]. Hérode Atticus vivait au second siècle de l'ère chrétienne. Son père d'abord pauvre, était devenu très riche, et fut le plus opulent de toute la Grèce. Il fit des libéralités très grandes à Athènes, et laissa un testament par lequel il léguait à chaque athénien une *mine* d'argent par an. Hérode Atticus fit réduire ce testament, et on convint de donner à chaque Athénien cinq *mines*, une fois payées. Il s'appliqua beaucoup à l'éloquence, puis il vint à Smyrne ; de là, il retourna dans sa patrie où il acquit une très grande célébrité ; Il donna des leçons publiques d'éloquence ; sa réputation remplissait la Grèce et la cité de Rome. Il avait conçu le projet de couper l'isthme de Corinthe, pour joindre

[1] Tome XXIX, page 199. Lecture faite le 14 juillet 1758.
[2] Tome XXX, page 1.

Digitized by Google

la mer Ionienne à la mer Egée. Le travail fut meme commencé; on craignit une inondation de la mer Ionienne, et on arrêta les travaux. Il eut des envieux et des ennemis à la fin de sa vie; il laissa quelques écrits estimés.

La huitième dissertation traite de la vie d'*Aspasie*[1], cette femme extraordinaire des temps anciens qui, dit Chateaubriand[2], avait enseigné Vénus à Socrate. Aspasie naquit à Milet, elle fut douée de tous les talents de l'esprit, et fut philosophe jusque dans le désordre; elle courut à la gloire aux travers de l'infamie; elle peupla la Grèce de filles de plaisir qu'elle formait chez elles, et mit Périclès à ses pieds; elle le remplaça à sa mort par Lysiclès, marchand de bestiaux. Burigny cite un fragment d'un magnifique discours prononcé par elle à une cérémonie funèbre, où elle dit que « c'est une honte de ne valoir que par ses ayeux ». On ne sait rien de sa mort.

La neuvième dissertation a pour titre : sur les honneurs et prérogatives accordés aux prêtres dans les religions *profanes*[3]. C'est un travail considérable et dans lequel l'auteur fait preuve d'un esprit judicieux : ce travail a fait l'objet de deux lectures : la première a été consacrée à l'étude des religions *profanes* de l'Orient, et la seconde à l'étude des religions de l'Occident.

[1] Tome XXXI, page 69. Lecture faite le 11 janvier 1763.
[2] Mémoires d'outre-tombe, tome V, page 293.
[3] Tome XXXI, page 108. Lecture du 31 mai et du 6 décembre 1763.

Digitized by Google

Chez les Egyptiens l'ordre des prêtres était le premier des sept ordres qui partageaient les habitants de l'Egypte : la raison de cette priorité était tout à la fois, la sainteté de leur ministère, la sagesse et les lumières que leur procurait une éducation distinguée. Les prêtres avaient le privilège de décider de la culpabilité des rois dont ils étaient les censeurs ordinaires. Le sacerdoce était héréditaire : les Egyptiens pouvaient avoir plusieurs femmes, les prêtres n'en avaient qu'une.

En Ethiopie, les prêtres étaient encore plus révérés et plus puissants qu'en Egypte. A eux appartenait de choisir les rois ; ils les prenaient dans l'ordre des prêtres ; ils avaient sur eux droit de vie et de mort, et en cas de résistance de la part des rois, ils soulevaient contre eux toute la nation.

Comme la religion passa d'Egypte en Assyrie, les prêtres assyriens jouirent des mêmes faveurs que les prêtres Egyptiens.

Les Babyloniens conservèrent les prêtres Chaldéens, et par le fait des Perses, les prêtres Chaldéens furent remplacés par les Mages. Ces prêtres jouissaient du privilége de sacrer les rois et ils ne communiquaient qu'à leurs propres enfants leurs lumières, leurs connaissances et leurs fonctions.

Les Brahmanes, dans l'Inde, étaient des philosophes qui servaient de prêtres. Ils n'achetaient rien : on se faisait un devoir de leur fournir abondamment tout le nécessaire : le roi venait chez eux prendre conseil.

Digitized by Google

Les Druides étaient les prêtres des Gaulois : ils avaient une autorité absolue sur la religion, sur toutes les affaires publiques et particulières, et jugeaient des crimes.

Chez les Germains, les prêtres avaient seuls le droit de mettre aux fers et d'infliger des peines : leur sentence était l'arrêt du dieu même.

Chez les Grecs, les prêtres étaient indépendants du roi.

Chez les Romains, les rois réunissaient avec l'autorité royale la dignité sacerdotale; puis, quand les prêtres cessaient d'être rois, ils étaient seuls chargés de ce qui regardait le culte et ils étaient dispensés de toute autre charge.

L'auteur termine sa dissertation, en donnant une description des fonctions des vestales : ces prêtresses étaient encore plus honorées que les prêtres et avaient beaucoup plus de privilèges qu'eux.

La dixième dissertation nous fait connaître *Calvus*, à la fois poëte et orateur[1]. Calvus, dit Burigny, était fils d'un orateur, et il fut excellent orateur lui-même. Il vivait du temps de Cicéron, et plaida devant lui. Il excellait pour la poésie dans le genre satyrique. Pline le jeune va jusqu'à dire, qu'il regardait Calvus comme son modèle.

La onzième dissertation[2] contient des détails historiques sur le philosophe *Sextius*. Il vivait

[1] Tome XXXI, page 122. Lecture faite le 25 juin 1762.
[2] Tome XXXI page 127. Lecture faite le 23 juin 1761.

Digitized by Google

sous Jules César ; il avait la haine de la tyrannie profondément enracinée dans le cœur. C'était une nature douée d'une ardeur exagérée en tout. Il avait un tel désir d'étudier la philosophie, que, rencontrant sur quelques points des difficultés insurmontables, il fut tenté de se noyer. Cependant il sut vaincre cette tentation et continua de vivre. Il alla à Athènes, où il s'établit et composa en grec plusieurs ouvrages philosophiques.

La douzième dissertation [1] est une étude sur le philosophe *Musonius*. Burigny rapporte que Musonius vivait sous Néron, et fut de l'école des Stoïciens. Néron l'exila à cause de ses idées philosophiques, et dans le lieu de son exil Musonius découvrit une source dont personne ne soupçonnait l'existence, et put revenir à Rome peu de temps après. Mais il ne tarda pas à être exilé de nouveau par Domitien en haine de la philosophie. Musonius composa plusieurs écrits qui ne sont pas sans mérite.

La treizième dissertation [2] comprend une vie assez détaillée du philosophe *Proclus*. Il naquit à Constantinople en 412, et fut le dernier philosophe qui s'occupa de rétablir le culte des dieux, que le Christianisme avait à peu près anéanti dans l'empire. Burigny rapporte qu'il put se procurer une copie des manuscrits de Proclus, dont il savait que le savant Holstenius avait doté

[1] Tome XXXI, page 131. Lecture faite le 12 février 1762.
[2] Tome XXXI, page 139. Lecture faite le 23 février 1761.

Digitized by Google

la bibliothèque de Hambourg, sa ville natale; ce fut son frère, Lévesque de Champeaux, qui étant devenu ministre résident à Hambourg, lui procura cette copie. Burigny donne dans cette dissertation un résumé et une appréciation de tous les manuscrits du philosophe Proclus.

La quatorzième dissertation [1] est un mémoire sur l'histoire ancienne des Indes. Le nombre des peuples différents qui habitent l'Inde, dit Burigny, est infini : l'absence de monuments est cause que jamais on n'a pu savoir ni l'origine ni les progrès de ces peuplades : les Grecs eux-mêmes avouent leur ignorance sur ce point. Les Indiens s'imaginent être de la plus haute antiquité : ils la font remonter jusqu'à vingt-deux millions quarante-six mille sept-cents ans. Burigny rapporte, mais n'examine pas la valeur des titres des Indiens à cette haute antiquité : il termine ses énumérations et ses renseignements sur ce sujet à l'époque de Constantin : ce fut alors que commencèrent les relations des Indiens avec les princes chrétiens et ce fut seulement alors qu'on eut des traditions dignes de considération.

La quinzième dissertation [2] roule sur un passage de *Plaute* qui a rapport à l'histoire de Sicile. Burigny fait observer que Plaute fournit un exemple constatant que les prêtres ont quelquefois cité des faits historiques oubliés par

[1] Tome XXXIV, page 74.
[2] Tome XXXIV, page 95.

Digitized by Google

l'histoire; puis il fait le dénombrement des rois de Syracuse et raconte succinctement l'histoire de chacun d'eux.

La seizième dissertation [1] contient un mémoire sur *Valérius Massala*, protecteur des savants. La raison qui lui a fait entreprendre ce travail, dit Burigny, c'est que on doit faire connaître les protecteurs des lettres. Valérius Massala est un sabin de première distinction : il naquit l'an de Rome 695, c'est-à-dire 59 ans avant J.-C. Massala fut avocat et homme de guerre. Tibulle a raconté ses exploits militaires, et Massala eut la gloire d'avoir dirigé les études du jeune Ovide.

La dix-septième dissertation [2] traite du respect que les romains avaient pour la religion. Burigny expose que Rome fut très religieux dès la première origine : Romulus et Numa avaient tout fait pour arriver à ce but. Le service divin devait se faire avec le plus grand recueillement parce que le culte des dieux était l'acte le plus important; aux époques où le peuple vivait dans la frugalité, le culte des dieux était plein de magnificence. Le culte de la reconnaissance envers les dieux après une victoire dura d'abord un jour; puis dix jours; puis quinze jours; et puis vingt jours. On attribuait aux dieux tous les succès obtenus comme une récompense de la piété : dans les époques de calamités,

[1] Tome XXXIV, page 99.
[2] Tome XXXIV, page 110.

Digitized by Google

on faisait des supplications continuelles dans les temples et tout le peuple y assistait.

Les prêtres devaient être d'une vie sage, exemplaire et chaste : ceux qui étaient mariés devaient s'abstenir pendant le temps où ils devaient sacrifier. La bigamie était interdite. Chacun devait défendre la religion au péril de sa vie. On excluait tous les cultes étrangers ; cet état de choses dura jusqu'à Constantin.

Telle était la prescription des lois ; mais chaque particulier se donnait une liberté effrénée de mépriser la religion.

La dix-huitième dissertation[1] expose une suite de réflexions sur la nécessité des citations dans les ouvrages d'érudition et sur la manière dont les anciens citaient leurs autorités. Burigny blâme les mauvaises citations et établit les principes sur lesquels on peut se fonder pour citer avec justesse. Il énumère les auteurs anciens, qui ont rapporté les garants des faits qu'ils racontent : Hérodote, Thucydide, Strabon, Pline, etc. Puis pour les temps modernes, il met en avant le nom de *Grotius*, qu'il dit être l'un des premiers savants.

La dix-neuvième dissertation[2] contient un mémoire sur les esclaves romains. D'après Pline, dit Burigny, les Lacédémoniens ont les premiers introduit l'esclavage : mais on en voyait déjà la pratique bien auparavant. Ainsi

[1] Tome XXXIV, page 133.
[2] Tome XXXV, page 328. Lecture faite le 13 novembre 1766.

Digitized by Google

Agar était esclave d'Abraham. La guerre et la misère, voilà les deux causes de l'esclavage.

Les enfants d'esclaves étaient esclaves. Les anciennes lois permettaient le mariage des esclaves entr'eux, mais jamais entre esclave et libre. Le Christianisme fit bénir le mariage des esclaves et on croyait que cette bénédiction serait suivie de la liberté. Le mépris pour les esclaves alla jusqu'à faire oublier qu'ils étaient hommes. Les statues des princes et les temples étaient leur refuge. Les esclaves ne pouvaient rien acquérir. On a établi pour eux la fête des Saturnales.

La vingtième dissertation[1] traite de la corruption des Romains et des causes de la guerre civile entre César et Pompée. Les premiers siècles de la république romaine furent témoins de vertus magnanimes : mais avec les triomphes des armées, on vit apparaître l'abaissement des caractères et le relâchement des mœurs. Les meilleurs gouvernements dégénérèrent en tyrannie insupportable. Le luxe asiatique passa à Rome et vengea l'univers vaincu de ses vainqueurs. Les gouverneurs par leur luxe et leurs exigeances amenèrent la ruine des Provinces. On vit alors commencer les luttes de César et de Pompée qui amenèrent à leur tour la ruine de l'Empire.

Vingt-unième dissertation[2] ou mémoire historique sur l'éloquence des Romains. Rome

[1] Tome XXXVI, page 27.
[2] Tome XXXVI, page 34.

Digitized by Google

dans les premiers temps de son existence n'eut pas l'idée des beaux-arts. L'éloquence commença seulement à être cultivée après l'expulsion de Tarquin le superbe. La première harangue fut celle qui a été adressée au peuple, quand il se retira sur le mont Sacré, et qui appaisa ses murmures et sa révolte. Ensuite on fit des harangues au Sénat. Scipion l'Émilien fut à la fois militaire et orateur ; puis vinrent Hortensius et Cicéron. L'éloquence alors fut à son apogée ! Après ces grands orateurs on n'entendit plus que des rhéteurs et des déclamateurs.

Vingt-deuxième dissertation[1], qui a pour but de faire connaître les erreurs populaires des Romains. C'est une énumération serrée, mais accompagnée de toutes les preuves, des erreurs principales et qui furent la source de beaucoup d'autres. La première erreur que signale Burigny, c'est la métempsycose ; la seconde, c'est la foi aux magiciens ; la troisième, la foi aux phénomènes du ciel ; la quatrième, la foi aux auspices et aux aruspices ; la cinquième, la foi aux songes ; la sixième, la foi aux amulettes qu'on portait au cou.

Vingt-troisième dissertation[2], dans laquelle Burigny expose qu'il y avait dans les siècles précédents beaucoup de causes de malheurs qui n'existent plus présentement. La première cause est la férocité : Burigny fait le récit du sort des

[1] Tome XXXVI, page 48.
[2] Tome XXXVI, page 110.

Digitized by Google

enfants de Clodomir tués par Clotaire, et y ajoute quelques autres récits du même genre. La seconde cause, c'est la nature des lois sur la chasse : on tuait celui qui chassait en contravention avec ces lois. La troisième cause, a été le scandale du massacre de Chilpéric par des conjurés pour se délivrer de l'impôt. Une quatrième était l'usage qui était fait des foudres du Vatican, et qui abusait du respect aveugle des peuples; et à cette cause on peut ajouter, dit Burigny, les foudres des Evêques qui voulaient imiter le Pape. Une cinquième cause furent les droits de guerre de la part des Seigneurs ; puis aussi le luxe effréné des prélats au douzième siècle, et les vexations exercées sur la France par les papes d'Avignon. Burigny trouve encore d'autres causes de malheurs dans la mauvaise administration civile, dans les changements fréquents des monnaies, dans la guerre des Anglais sous Charles VI, dans les guerres de Louis XI, de François Ier, de Charles IX, de Henri III, et dans les luttes des deux religions. Burigny termine son énumération en disant avec une joie triomphante : « Nos mœurs ne connaissent pas cette férocité. » On voit bien que Burigny n'a pas vécu de notre temps ! Après l'époque de 93, après la Commune, aurait-il pu faire cette consolante réflexion ?

Vingt-quatrième dissertation[1], dans laquelle Burigny énumère les divers modes d'affranchis-

[1] Tome XXXVII, page 313. Lecture faite le 30 avril 1767.

Digitized by Google

sement; il termine cette énumération à l'époque de la conversion de Constantin qui, dit-il, étant devenu chrétien, fit des lois pour faciliter l'affranchissement des esclaves; or la plus utile de ces lois était celle en vertu de laquelle les esclaves devenaient libres en devenant chrétiens.

Vingt-cinquième dissertation[1], qui a pour but de faire connaître la superstition des peuples à l'égard des songes. La superstition qui érigeait les songes en oracles des dieux, a été la plus accréditée. Cette erreur s'est établie sur la vérité; puis il est arrivé, ajoute Burigny, que, à cause de quelques heureux hasards, l'erreur a été prise pour la vérité. Ce fut tantôt au profit de l'ambition, tantôt au profit de la cupidité, et tantôt au profit de l'orgueil. L'Égypte, berceau des sciences et des arts, fut aussi le berceau des superstitions. Du temps de Joseph, Pharaon avait des devins pour expliquer les songes; c'était une profession respectée et obéie généralement.

En Chaldée, Nabuchodonosor et Daniel fournissent la preuve de l'établissement des devins. En Perse, en Grèce, on consultait les devins ou interprètes des songes; il en était de même chez les Romains.

Burigny termine son travail sur ce sujet en citant les auteurs qui ont écrit sur la matière qu'il vient de traiter.

Vingt-sixième dissertation[2], où sont consignées

[1] Tome XXXVIII, page 74. Lecture faite le 16 juin 1772.
[2] Tome XXXVIII, page 83. Lecture faite le 16 juillet 1771.

Digitized by Google

des observations critiques sur les lettres missives des anciens et particulièrement des Romains. Burigny dit quelle est l'antiquité de ces lettres missives : elles remontent à l'invention de l'écriture. Dans la Bible, il n'y en a pas : on envoyait de vive voix. Homère commence à en parler. Burigny examine le cérémonial et la forme des anciennes lettres missives. Chez les Romains, elles étaient d'une très grande simplicité : on y voit seulement le nom de celui qui écrivait et le nom de celui à qui on écrivait; ces lettres étaient primitivement sans date; les plus anciennes que l'on trouve ayant une date sont celles qu'on peut voir au second livre des Machabées.

Vingt-septième dissertation [1] : c'est un mémoire sur *Démétrius* le Cynique. Démétrius vivait sous Néron et ses successeurs. Il fut très lié avec Apollonius de Thyane; ils passèrent quelque temps ensemble et très unis à Corinthe. Après cela, Démétrius vint à Rome. Là, à cause de ses libertés de paroles contre le luxe et les plaisirs, il fut condamné à l'exil, d'abord par Néron et par Vespasien ensuite. Il revint à Rome sous Domitien. Tous les anciens philosophes font un grand éloge de Démétrius.

Vingt-huitième dissertation [2], qui a pour sujet : Sur le goût du merveilleux reproché aux historiens grecs et latins. Burigny fait connaître la

[1] Tome XXXVIII, page 179. Lecture faite le 4 août 1772.

[2] Tome XXXX, page 11. Lectures faites le 23 novembre 1773 et le 18 juillet 1775.

Digitized by Google

crédulité des htstoriens grecs, qui n'avaient d'autre mobile que la vanité ; et puis il expose celle des historiens latins ; pour cela, il fait le récit de tous les traits fabuleux dont sa prodigieuse mémoire a gardé le souvenir.

Vingt-neuvième dissertation[1], dans laquelle Burigny se propose de publier tout ce que l'on sait du gouvernement des Gaules avant la conquête par les Romains. La Gaule, dit-il, était divisée en trois parties : la Celtique, la Belgique, l'Aquitaine. D'après Tacite, elle comprenait soixante-quatre cités. Les unes avaient un roi, les autres un Sénat. Les revenus publics des cités consistaient en droits de douane et quelques autres impôts. Les armes étaient un large bouclier, une longue épée, une lance, des traits, des arcs, des frondes.

Trentième dissertation[2], qui est un mémoire sur le retour de Louis le jeune, roi de France, de la croisade. Burigny expose tous les récits de divers et nombreux chroniqueurs ; ils racontent ce retour d'une manière toute différente. Tous cependant sont d'accord à dire que Louis le jeune éprouva les plus grands malheurs. Ce point, dit Burigny, doit être mis au nombre des faits constants.

Trente-unième dissertation[3], qui a pour sujet : Les prières des payens. Dans tous les temps,

[1] Tome XXXX, page 31.
[2] Tome XXXXI, page 615. Lecture faite le 15 mai 1775.
[3] Tome XXXXII, page 27. Lecture faite le 17 février 1777.

Digitized by Google

dit Burigny, les peuples policés ont reconnu l'Etre suprême et lui ont rendu un culte; et à l'appui, Burigny cite : 1° les prières récitées en Égypte pour les morts : elles demandent aux dieux de ne pas leur imputer ce qu'ils ont fait de mal pendant leur vie; 2° des prières aux dieux pour obtenir la résurrection d'un jeune homme; 3° des prières pour consulter les oracles, pour obtenir leur protection et le secours des dieux; 4° enfin des prières pour implorer la bonté de la divinité en faveur de la faiblesse de l'homme.

Trente-deuxième dissertation[1]; c'est la dernière qui soit contenue dans le recueil des mémoires de l'Académie, elle occupe seulement trois pages de l'édition in-4°. Burigny y présente quelques observations sur l'histoire ancienne de l'Égypte. Il dit qu'il est impossible de dissiper les ténèbres qui couvrent l'histoire de l'ancienne Égypte. Il faut se contenter des quelques notions que l'on trouve dans les historiens accrédités.

Nous avons terminé l'énumération et le résumé des nombreuses productions littéraires de Lévesque de Burigny. Sans doute on est obligé de reconnaître que, comme écrivain, Lévesque de Burigny n'appartient pas à cette race qui dépasse extraordinairement la stature humaine. Cependant ses ouvrages sont loin d'être sans mérite; ils sont tous généralement très-

[1] Tome XLII, page 31. Lecture faite le 21 juillet 1778.

Digitized by Google

intéressants, aussi bien par le fond que par la forme. Burigny s'occupa presqu'exclusivement de recherches historiques. Ses récits se distinguent par un caractère de naturel et de clarté qui plaisent. On aime à y trouver cette simplicité de style qui est le propre du XVII^e^ siècle et ce goût antique qu'il semble avoir puisé dans ses investigations; on peut dire qu'il fut un écrivain classique. Enfin quelque chose d'étonnant s'attache à sa personne sous le rapport de la prodigieuse étendue de ses travaux. Que de sujets il a traités! Et que de soins et de fatigues tous ses écrits lui ont coûtés!

La cité de Reims peut à bon droit s'enorgueillir de compter au nombre de ses enfants un écrivain si glorieusement connu.

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR

GÉRARD LÉVESQUE DE CHAMPEAUX

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR

GÉRARD LÉVESQUE DE CHAMPEAUX

I

Gérard Lévesque de Champeaux fut le plus jeune des trois frères Lévesque qui, au XVIIIe siècle, ont illustré la ville de Reims, leur pays natal. Il naquit le 12 septembre 1694, et presqu'aussitôt devint orphelin; il fut élevé, avec ses deux frères Louis-Jean Lévesque de Pouilly et Jean Lévesque de Burigny, par les bons soins d'un oncle dévoué.

Après avoir terminé ses premières études à l'université de Reims, Gérard alla se réunir à ses deux frères aînés, qui s'étaient établis à Paris, afin de pouvoir plus avantageusement se livrer à l'étude; et là, comme eux, s'appliqua avec la plus grande ardeur à cultiver et à orner ses facultés intellectuelles [1]. Ils formèrent à eux

[1] Voir l'étude sur Louis-Jean Lévesque de Pouilly.

Digitized by Google

trois une espèce de lycée, s'adonnant chacun spécialement à l'étude vers laquelle il éprouvait un attrait naturel. Ce fut alors que Gérard de Champeaux sentit se révéler en lui un goût prononcé pour la *carrière des négociations;* aussi ses biographes contemporains font-ils la remarque que c'était lui qui, dans cette sorte de triumvirat, où tous les trois vivaient ensemble, avait le soin des affaires domestiques, et que d'inclination et de préférence il s'appliquait particulièrement, dans le cours de ses études, à rechercher dans l'histoire la forme et l'organisation des anciens gouvernements, à connaître leurs perfections et leurs défauts, à démêler les causes de leur prospérité ou de leur décadence, et recueillait ainsi la longue expérience des siècles pour mieux apprécier les gouvernements modernes dont il voulait faire une étude approfondie [1].

Gérard de Champeaux se prépara à la carrière diplomatique en fréquentant régulièrement une excellente conférence sur la politique, alors établie à Paris et dont faisait partie le *marquis d'Argenson* [2]. Cette conférence se nommait *Entresol*, parce que les premières réunions se tenaient chez l'abbé *Alary*, de l'Académie française, qui avait un appartement à l'entresol d'un hôtel, place Vendôme. Il resta membre assidu de cette conférence jusque vers l'an-

[1] Voir à la bibliothèque de Reims, Gérard Jacob — Lacatte, etc...
[2] Mémoires d'Argenson. — Edition in-8°, tome Ier, page 91.

Digitized by Google

née 1726, époque où il obtint le poste de commissaire du commerce de France à Cadix.

Ce fut pendant qu'il occupait ce poste que Gérard de Champeaux prit le parti de se marier; le 19 juillet 1728, il épousa dame veuve *des Autours*, née Marie-Anne-Thérésa-Magdeleine del Hieros, fille du comte del Pina. De ce mariage il eut un fils qui naquit à Cadix, en l'année 1729, ainsi qu'on le voit dans l'acte de mariage de ce fils, qui est conservé dans les papiers de famille; et plus tard, une fille nommée Louise-Emmanuelle-Marie-Nicole-Pétronille[1] : c'est tout ce que l'on sait sur les premières années de la vie de Gérard de Champeaux et sur ses premiers débuts dans la carrière diplomatique.

II

Après avoir passé environ dix ans à Cadix, Gérard de Champeaux obtint le poste de chargé d'affaires du Roi à Madrid[2]. Ce fut à ce titre, qu'en février 1738, il eut à démêler en Espagne une affaire commerciale pour un négociant français qui résidait à Saint-Sébastien, du nom de *Boussignac*. Il rédigea un mémoire très

[1] Ainsi le porte écrit le contrat de mariage de Mademoiselle de Champeaux en date du 23 septembre 1763. Voir aux papiers de famille conservés à Commetreuil par M. le vicomte de Champeaux.

[2] Archives du ministère des affaires étrangères. — Volume n° 420, pour toutes les correspondances de l'année 1738.

Digitized by Google

détaillé et très compétent de toutes ses observations sur cette affaire et l'envoya à la cour de Versailles, à l'adresse du directeur des affaires étrangères, *Amelot*. Cet acte semble avoir été une éclatante révélation de ses aptitudes et de ses talents pour servir la patrie dans la carrière diplomatique, et ce premier succès ne tarda pas à lui être très utile.

Il arriva à ce moment là même, que l'ambassadeur de France auprès de la cour d'Espagne, le comte de Vaulgrenant, se trouva dans l'impossibilité de continuer à remplir ce poste important, et notre jeune diplomate, qui venait de se faire connaître avec tant de distinction, fut jugé digne de le remplacer pour continuer les affaires. Le choix dont Sa Majesté l'avait honoré à cette occasion, fut notifié à Gérard de Champeaux, qui s'empressa d'écrire au Roi une lettre de remerciement; cette lettre est datée du 31 mars 1738. De son côté, le comte de Vaulgrenant annonça son départ à la cour de France, le 14 avril suivant, donnant avis en même temps de l'installation de son remplaçant, à qui, disait-il, il avait tracé une ligne de conduite toute fondée sur son expérience.

Le 15 avril, le ministre des affaires étrangères, le cardinal Fleury, fit expédier au nouveau titulaire des dépêches qui lui donnaient des instructions sur une affaire de prises assez importantes, opérées en mer par les corsaires *Sestorio* et *Scarenzi*, sur des nationaux turcs. Gérard de Champeaux apporta tout le soin pos-

Digitized by Google

sible à cette affaire et en conféra avec le ministre d'Espagne, *de la Quadra*. Celui-ci, à sa demande, voulut bien en écrire à la cour de Naples, dont les corsaires étaient les sujets ; et Champeaux donna connaissance du tout à la cour de Versailles.

Cette affaire se compliqua de certaines prétentions de la part des Anglais, qui voulaient à cette occasion obtenir des avantages pour leur commerce en général, mais surtout pour les opérations qu'ils faisaient aux Indes.

Il se noua en même temps quelques intrigues de la part de la cour de Naples et de celle d'Espagne, qui voulaient de leur côté tirer avantage d'une guerre contre les Turcs ; enfin les Turcs à leur tour voulurent s'en prendre aux Français et aux Vénitiens, qu'ils accusaient d'être la cause de ce qu'on ne leur restituait pas les prises qu'ils réclamaient.

Le ministre d'Espagne communiqua à Champeaux[1] la réponse de la cour de Naples aussitôt sa réception : « Sa Majesté catholique et sicilienne ne pouvait ordonner cette restitution, les prises ayant été déclarées bonnes par les juges compétents. » *De la Quadra* ajoutait qu'on pourrait faire la proposition suivante : les Majestés des diverses nations ordonneraient aux corsaires de restituer et indemniseraient les corsaires.

[1] Voir Archives des affaires étrangères. — Vol. n° 421, continuation des correspondances de l'année 1738.

Digitized by Google

Gérard de Champeaux fit connaître à Versailles les diverses phases de cette affaire, tous les propos et bruits qui venaient à ses oreilles et entr'autres celui-ci : « La France ne s'occupe de cette affaire que pour faire plaisir à l'Angleterre. » Le 12 mai 1738, il écrivit à *d'Argenson*, qu'il le tiendra au courant de tout ce qui se passe, au sujet de cette affaire, entre l'Angleterre et l'Espagne, et lui annonce : que les Anglais ont donné un mémoire, que le conseil du commerce des Indes n'a pas encore produit son avis sur ce mémoire, que, à son sens, il ne sera rien accordé à l'Angleterre, et enfin que tout cela pourrait bien causer une guerre.

Les incidents et les renseignements se continuent : la reine d'Angleterre est très inquiète; la reine d'Espagne voudrait éluder un engagement; les Turcs ont quarante mille hommes prêts à entrer en Transylvanie. Champeaux cherche à savoir ce qu'il en est du conseil du commerce des Indes; la reine d'Espagne, qui n'aime pas la France, voudrait finir sans l'intervention de la France ; l'Angleterre et l'Espagne ont nommé une commission : celle-ci décide qu'il faut distinguer les prises en bonnes, mauvaises et douteuses. Champeaux espère que le temps apportera du calme, annonce que la reine d'Espagne est satisfaite de ce que l'Angleterre veut bien se contenter de la décision de l'Espagne, et de ce que la guerre de Hongrie va donner occasion d'agrandir le royaume des Deux-

Digitized by Google

Siciles, ce qui permettra de faire un établissement à l'infant D. Philippe, et enfin que dans une visite qu'il a faite à M. *de Montemar* à la cour d'Espagne, celui-ci lui a dit combien il était à désirer de voir s'établir l'union entre les deux pays et que la reine d'Espagne est beaucoup moins mécontente de la France.

Le 17 juin 1738, Gérard de Champeaux reçut de Versailles une lettre où il lut ces mots flatteurs : « Le cardinal de Fleury rend justice au zèle, à la justesse des réflexions et à la sagesse de la conduite de Gérard de Champeaux. » La même lettre ajoute « qu'il doit continuer à bien servir Sa Majesté. »

Champeaux redouble de zèle; il ne néglige rien pour bien éclairer la cour de Versailles; il annonce les progrès qu'a faits dans les idées de la reine d'Espagne la pensée de l'union des deux royaumes, la médiation de la Quadra pour terminer l'affaire des corsaires au gré de la France, et ces nouveaux renseignements lui valent une nouvelle lettre de félicitations de la cour de Versailles, du 24 juin 1738. Il continue à procurer à la cour de France les renseignements les plus précis sur le caractère et les dispositions de la reine d'Espagne : elle n'a qu'une préoccupation à l'intérieur, c'est de conserver le roi son fils sur le trône et de se conserver à elle-même toute l'autorité; quant à l'extérieur elle ne cherche qu'à procurer des avantages à ses enfants : en tout et partout elle ne voit que son intérêt particulier.

Digitized by Google

La réponse de l'Angleterre vient d'arriver; Champeaux l'annonce à l'instant à Versailles et il ajoute qu'on presse les préparatifs de guerre. Le 20 juin suivant il écrit de Madrid que la paix va se faire avec l'Autriche et la Porte, et qu'on voudrait s'unir avec la France, à cette occasion, afin d'obtenir par ce moyen certains avantages. Ces divers renseignements lui attirent une nouvelle lettre de félicitations de la part du cardinal de Fleury.

Le 7 juillet, Champeaux informe son gouvernement des signes apparents de trouble d'esprit que le roi d'Espagne vient de donner; on a interdit à l'intérieur du palais toute relation particulière avec le roi.

Voici de nouveaux démêlés qui surgissent entre l'Angleterre et l'Espagne pour le commerce des Indes; Champeaux en informe la cour de Versailles et le 21 juillet il lui fait connaître le projet qui vient d'être formé pour l'accommodement de l'Angleterre et de l'Espagne, projet du reste qui doit procurer de grands avantages à la France et à l'Espagne par rapport au commerce des Indes.

Champeaux va à cette époque passer quelque temps à Ségovie; il continue de cette ville ses correspondances avec Versailles. On discute les projets d'arrangement pour la navigation; ces projets sont présentés par l'Angleterre pour toutes les colonies, afin de naviguer librement sur toutes les mers des Indes. Chacune des deux puissances lui paraît en défiance sur ce que fera

Digitized by Google

la France. Enfin le 8 août, il écrit que les deux cours de Madrid et de Londres sont d'accord à soumettre aux commissaires nommés par elles tous les différends du moment.

Notre diplomate, comme on le voit, est plein d'ardeur pour accomplir les devoirs de sa charge, et cette ardeur de sa part s'allie à une prudence, à une précision, dont plusieurs fois il est félicité par le ministre du roi. Il semble donc que la carrière s'ouvre devant lui pleine d'un brillant avenir et des plus riches espérances. Hélas! voilà que tout se brise en un moment! Champeaux reçoit une lettre de Versailles qui lui fait part des plaintes les plus graves adressées contre lui à Sa Majesté de France par le ministre d'Espagne, M. *de la Mina*. Il apprend avec stupéfaction qu'il est accusé d'avoir favorisé une diffamation dirigée contre l'infant d'Espagne! Il écrit tout aussitôt à Versailles sous l'impresion de sa profonde surprise et demande qu'on lui permette de raconter avec sincérité le fait qui est l'objet de la plainte. Il l'expose en ces termes : « Une main inconnue m'a adressé de la cour un libelle séditieux où le prince des Asturies était commis ; j'ai été en donner connaissance à M. *Arizaga*, gentilhomme de la chambre du prince, afin qu'on empêchât les mauvais effets de ce libelle; leurs Majestés catholiques ont trouvé mauvais que j'aie remis ce libelle à M. *Arizaga* et favorisé ainsi le cours de cet écrit séditieux ; j'en suis attristé, mais je pensais que Leurs Majestés

Digitized by Google

me pardonneraient, en sachant mes intentions droites. Voyant que Leurs Majestés trouvaient en ce fait un crime de lèse-majesté, je me suis retiré en priant M. *de la Quadra* de présenter à Leurs Majestés la vive douleur que je ressentais de cette conduite. Je garde le silence absolu sur ce fait ; je me flatte que le dessein qu'on a eu ici de me perdre, sans y avoir donné lieu, ne me fera pas perdre vos bontés et votre protection. »

Mais le coup était porté ! Le 11 août, *Amelot* avait écrit d'une part à Gérard de Champeaux pour l'informer que le *roi d'Espagne demande son rappel* et que le roi de France a déclaré positivement sa volonté de ne pas le laisser à Madrid ; et d'autre part au consul d'Alicante, *des Varenne*, pour lui annoncer sa nomination comme remplaçant intérimaire de Champeaux et lui ordonner de se rendre sur le champ à Madrid.

Il ne restait plus à notre diplomate qu'à se résigner ; en conséquence, il écrivit le 29 du même mois au ministre à Versailles pour lui accuser réception de ses communications et lui demander ce qu'il doit faire connaître à son successeur *des Varenne*. Il ajoute cependant, pour sa justification, que M. *de la Quadra* lui a affirmé : « que Leurs Majestés étaient parties de vitesse dans l'affaire qui lui a été suscitée, et qu'il a la conviction qu'on voudrait que la chose ne fût point arrivée. » Enfin, comme conclusion définitive, Sa Majesté le roi de France écrivit,

Digitized by Google

le 31 août 1738, à Sa Majesté catholique, pour l'avertir de la nomination du comte *de la Marck* comme ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire auprès de Sa Majesté. Gérard de Champeaux avait repris le chemin de la France; il n'avait occupé ce poste de distinction que pendant l'espace de cinq mois.

III

Le temps, qui calme tout, calma l'émotion causée par ce malheureux incident. La droiture des intentions de Champeaux finit par être universellement reconnue et lui fit recouvrer les bonnes grâces de la cour de Versailles. On l'informa que, le 4 février de l'année 1739, partait de Versailles une lettre officielle, avertissant M. *de la Closure*, ministre résident du roi à Genève, que la nomination de Gérard de Champeaux pour lui succéder dans cet emploi est une chose consommée[1].

Gérard de Champeaux se mit aussitôt en mesure d'aller remplir le nouveau poste auquel on l'appelait. Arrivé à Genève, il commence ses correspondances par un compte-rendu de tous les bruits qui circulent par rapport aux dispositions de la cour de Turin contre Genève. Ensuite il annonce l'arrivée, aux environs de Genève, d'un corps de troupes de onze mille

[1] Archives du ministère des affaires étrangères. — Vol. n° 54, année 1739. — Vol. n° 55, années 1740 et 1741. — Vol. n° 58, année 1742. — Vol. n° 59, année 1743. — Vol. n° 60, année 1744.

Digitized by Google

hommes de Turin; puis, dans une autre lettre, il explique les raisons de cet envoi de troupes. Il s'agit d'une question de droits et prétentions sur les terres *de Saint-Victor* et *du Chapitre*. Il fait connaître que : 1° la souveraineté en appartient au roi de Sardaigne qui peut y exercer le droit de faire grâce; 2° les habitants de ces terres ne payent pas d'autres impôts que les *dixmes*, et 3° la République de Genève prétend que le roi n'y peut faire aucune levée d'hommes d'après l'usage et les traités. Et puis, le 31 octobre 1739, après avoir bien étudié le tout, il envoya à Versailles un mémoire où il se prononçait sur les droits de chacun.

Le mois d'août avait vu surgir une question commerciale à laquelle Gérard de Champeaux fut dans le cas de donner ses soins. Un habitant de Carcassonne, nommé *Cathala*, avait vendu et livré des draps au sieur *Tardieu* à Genève, pour une somme de 23,859 francs, et les traites avaient été protestées. Le gouvernement français chargea son ministre résident de veiller aux intérêts de son national et de lui faire rendre justice. Gérard de Champeaux prit cette affaire à cœur et réussit à la mener à bonne fin. Il annonça, en septembre 1740, qu'elle s'était terminée par une transaction admise des deux parties : arrangement qui lui coûta beaucoup de soucis.

Le 4 janvier 1740[1], Champeaux annonce à la

[1] Archives des affaires étrangères. — Volume Genève, n° 55, années 1740 et 1741.

Digitized by Google

cour que les élections de Genève ont été calmes; et le 1er juillet suivant, il remercie Sa Majesté de la gratification qu'il vient d'en recevoir. Le 8 du même mois se présente l'affaire d'un personnage qui est venu vendre à Genève de la vaisselle d'église. La police en est saisie; mais elle ne put trouver les voleurs de ces objets que le 9 août suivant, et l'un d'eux, qui était français, fut transféré en France le 29 du même mois. Dans l'intervalle, Sa Majesté avait fait écrire de Compiègne à Champeaux : « qu'elle reçoit tous les renseignements de son ministre résident avec intérêt. » (22 juillet 1740.)

L'année 1741 n'offrit à l'activité de Gérard de Champeaux aucun fait de grande importance, et il la passa presque tout entière en France. Il avait demandé un congé dès le 27 février à l'occasion de la mort de son beau-père. Dans la lettre qu'il écrivit pour cette circonstance il ne dit pas le nom de ce beau-père dont il annonce la mort; seulement il indique suffisamment qu'il s'agit d'une famille espagnole; car il écrit que ce triste événement met sa femme dans la nécessité de repasser en Espagne : « Elle est en France depuis huit mois; mais il conviendrait que je la visse avant son départ; c'est pourquoi je demande un congé à Sa Majesté. » Et ce congé lui fut accordé. Il partit aussitôt pour Paris, et il s'occupa de la succession de son beau-père.

Cette succession fut hérissée de difficultés, et il fallut, pour en obtenir la liquidation, résoudre

Digitized by Google

bien des complications et y employer un temps considérable. Afin d'y parvenir, Champeaux eut recours à des interventions puissantes. Au mois de mars 1742, il avait prié l'évêque de Rennes de vouloir bien mettre sa haute influence à sa disposition et de prendre ses intérêts. Et le 9 avril suivant il écrivit au comte de Maurepas pour lui demander son puissant concours. « Il y a, dans la succession de mon beau-père, lui disait-il, sept ou huit cent mille livres de créances qui appartiennent à des Français. Ceux-ci se plaignent de ma belle-mère, et mes co-héritiers refusent de leur rendre justice.... Je me plains du testament de mon beau-père qui a fait une substitution contraire aux lois.... les créanciers craignent les longueurs et les frais de procédures.... Je prie votre Excellence de nous accorder votre surveillance et votre protection. » Après cela quelle a été l'issue de toutes ces complications ? A quelle liquidation est-on parvenu ? Rien ne s'est rencontré pour nous éclairer sur ce point.

Pendant son congé, Gérard de Champeaux recevait par intervalles quelques renseignements de Genève et il les transmettait au comte d'Argenson. Toutefois on peut dire que ce qui l'occupait le plus alors c'était de travailler à obtenir une nomination à un autre emploi. Cette préoccupation de sa part se retrouve dans toutes ses correspondances, et la raison qu'il met toujours en avant, tantôt sous une forme, tantôt sous une autre, c'est qu'il ne pouvait vivre décem-

Digitized by Google

ment à Genève avec ses appointements de 7,200 livres et qu'il sera dans le cas « de s'abîmer de dettes [1]. »

A la fin d'octobre, il transmit à Versailles le récit d'un fait qui causait une grande rumeur à Genève et dont il venait de recevoir communication. Un prêtre était arrivé à Genève avec des calices et des ornements d'église, et en même temps des réclamations étaient adressées au résident du roi par le prieur et les chanoines de Notre-Dame *des Sables*, qui l'informaient qu'un prébendier de cette église avait disparu le 23 septembre précédent avec les calices et ornements susdits : il s'appelle *des Robert* ou *Robert*.

Gérard de Champeaux resta à Paris jusqu'au mois de janvier 1742 et retourna alors à son poste à Genève. Ce retour, il faut le dire, était loin de lui être agréable ; mais il en fut tout autrement pour les Génevois. Déjà M. *de Theil* lui avait écrit le 29 avril, aussitôt son depart, combien sa présence était agréable à Genève et combien son absence était regrettée : il put se convaincre lui-même, à l'occasion de son retour, de la vérité de ce langage. Son arrivée à Genève fut l'objet de tant de félicitations et de tant de manifestations joyeuses qu'il ne put résister au bonheur d'en donner connaissance au ministre à Versailles à la date du 15 janvier.

[1] Archives des affaires étrangères. — Volume Genève, n° 55 : Lettres des 21 avril, 30 mai, 31 juillet et 4 septembre 1741.

Digitized by Google

Au mois de mars, il eut à instruire deux affaires à Genève : celle de plusieurs faux-monnayeurs et celle d'un caissier, trésorier principal d'Alsace, qui était parti avec la caisse, et dont il avait à rechercher le refuge ; mais rien ne s'est rencontré pour nous faire connaître si ses investigations et ses soins dévoués avaient obtenu un résultat favorable. Il s'écoula alors plusieurs mois sans aucun incident digne d'être remarqué.

A la fin de l'année, pendant les trois derniers mois, Gérard de Champeaux eut à s'occuper des bruits, des projets et des préparatifs de guerre entre l'Espagne et la Sardaigne. Il commença au mois d'octobre [1] à signaler à son gouvernement l'arrivée des troupes espagnoles en Savoie, et la marche des troupes du roi de Sardaigne, qui vient les combattre. Ensuite il écrivit pour demander à être envoyé auprès du roi de Sardaigne, qui doit passer l'hiver en-deçà des monts. Il signale alors les divers mouvements des armées ennemies ; il raconte des détails sur le mauvais état des troupes piémontaises, qui sont sans provisions, sans habillements et sans solde ; mauvais état qui, en décembre, prend de telles proportions que les soldats désertent et qu'enfin, le 4 janvier 1743, l'armée piémontaise tout entière se retire.

Alors les Espagnols entrent en Savoie, s'y

[1] Archives du ministère des affaires étrangères. — Vol. n° 58. année 1742.

Digitized by Google

cantonnent et perçoivent les revenus publics [1]. Tous ces renseignements valurent à Champeaux une lettre de félicitations de la part du roi de France sur sa prudence et son exactitude (29 janvier 1743).

En dehors de ces événements d'importance majeure, Champeaux eut à prendre soin : 1° d'une affaire de voleurs qui avaient assassiné, pendant la nuit du 11 au 12 juillet, le postillon qui conduisait la malle de Paris à Lyon et un courrier d'Espagne ; 2° de la découverte d'un remède contre le ver solitaire et dont le succès paraissait certain, par *Herswang,* médecin à Morat (Suisse); 3° d'une profanation des vases sacrés à la chapelle de la Résidence, pendant la nuit du 17 au 18 octobre, laquelle profanation donna lieu à des manifestations de condoléance très flatteuses pour lui de la part des syndic et magistrats de Genève. Toutefois ces diverses affaires ne l'absorbèrent pas au point de lui laisser oublier ses intérêts personnels. A trois reprises différentes, il demanda à son gouvernement une augmentation pour ses appointements, et dans l'une de ses lettres on voit qu'il se plaint « d'être dans la plus petite place et de n'avoir même pas les appointements qui y sont attachés. » La cour de Versailles finit par lui donner satisfaction : le 9 décembre il était rétabli dans les conditions de ses prédécesseurs.

[1] Archives du ministère des affaires étrangères. — Vol. n° 59, année 1743.

Digitized by Google

Après avoir obtenu gain de cause sur cette question, il demanda un congé, alléguant que des affaires importantes réclament sa présence à Paris; il insista quelques jours après, et enfin son congé lui fut accordé le 3 janvier 1744.

Dès le 26 du même mois[1], Champeaux informait de son arrivée à Paris le comte d'Argenson et lui annonçait « qu'il avait pris des arrangements pour qu'on lui écrive de Genève pendant son absence et qu'il tiendrait le ministre au courant de tout. »

De Paris, il vint passer quelque temps à Arcis-le-Ponsart, chez son frère Lévesque de Pouilly, et c'est de là que sont datées et expédiées toutes ses correspondances pour Versailles jusqu'au mois de novembre. Alors il retourna à Paris. Il avait reçu, de quelques amis qu'il avait à La Haye et en Saxe, des renseignements concernant les faits de l'armée autrichienne et les avait transmis à Versailles; ces communications lui attirèrent une lettre de félicitations et de remerciements, datée du 30 novembre 1741.

IV

La fin de l'année 1744 fut l'époque où commencèrent à se compliquer les événements importants qui allaient se passer en Italie, et dans

[1] Archives du ministère des affaires étrangères. — Vol. n° 60, année 1741.

Digitized by Google

lesquels Gérard de Champeaux serait appelé à remplir un rôle de premier ordre [1]. « La plus grande affaire tentée en Europe depuis longtemps, dit le marquis d'Argenson dans ses mémoires [2], est celle qui fut traitée en l'année 1745; c'était de former une république ou association éternelle des puissances italiques, comme il y en a une germanique, une batavique et helvétique. » Nous allons donner le récit des diverses phases de cette entreprise conformément aux renseignements extraits des correspondances échangées à ce sujet entre la cour de Versailles et Gérard de Champeaux; sans négliger toutefois d'annoter les légères additions qui se trouvent dans le récit du marquis d'Argenson et même aussi dans celui du comte de Garden [3].

Le 23 janvier 1745, Champeaux écrivit à Versailles pour faire connaître : d'une part l'état des troupes [4] qui se trouvaient alors sur la côte de Gênes et frappaient des contributions sur les habitants pour leurs approvisionnements, et d'autre part le soin avec lequel les troupes espagnoles se fortifiaient contre les soulèvements des paysans. Au milieu de ces complications, survint la mort de l'empereur d'Autriche, et le 30 de janvier, Champeaux informa la cour de Versailles que le roi de Sardaigne,

[1] Archives du ministère des affaires étrangères. — Vol. nº 213, années 1744 et 1745.

[2] Mémoires du marquis d'Argenson. — Tome 4, page 266.

[3] Histoire générale des traités de paix entre les puissances de l'Europe, par le comte de Garden. — Tome 3, page 348.

[4] Espagnoles, Autrichiennes et Sardes.

Digitized by Google

à la nouvelle de cette mort, était resté longtemps enfermé avec ses ministres. Les désastres que lui avaient fait éprouver les armées espagnoles, d'après le comte de Garden, faisaient vivement désirer la paix à Charles Emmanuel III. Notre diplomate, de son côté, crut pouvoir augurer que le moment était venu de réaliser de grands projets. Il connaissait les vœux et les intentions de la cour de Versailles ; on désirait et on cherchait le moyen d'écarter pour toujours les guerres d'Italie. Il s'appliqua de suite à un travail important, dont le but était de préparer un projet de négociation sur le partage de l'Italie et de la Savoie. Il écrivit un mémoire très complet et très étendu sur cette question, et dès le 27 octobre il fut en état d'en entretenir l'ambassadeur de Turin, à qui il fit connaître que déjà il avait conféré de ce projet avec le sieur *de Mongardin*, conseiller du commerce du roi de Sardaigne à Versailles : « Je lui ai proposé, dit-il, le grand et beau projet de soustraire l'Italie à l'avarice et à la tyrannie des Allemands, afin que les princes d'Italie ne fussent plus exposés à l'avenir à prendre part malgré eux à des guerres étrangères. On anéantirait les prétentions de l'empire sur différents États d'Italie, on abolirait celles de la maison de Lorraine sur le Montferrat, et M. de Mongardin a paru sentir la beauté de ce projet ; mais, a-t-il ajouté, la question d'un État indépendant pour l'Infant d'Espagne étonnera la cour de Turin. » 27 octobre 1745.

Digitized by Google

Aussiôt cette première communication il s'établit entre ces trois diplomates un échange non interrompu de réflexions, d'appréciations et de modifications dans tous les sens imaginables et il surgit toutes sortes d'objections et de difficultés de tout genre. Ces discussions se prolongèrent jusqu'au 28 novembre.

A cette date Gérard de Champeaux écrivit au ministre du Roi à Versailles : il lui rendit compte de l'état de la question et lui demanda en terminant à être envoyé lui-même à Turin où il arriverait sous un déguisement. Puis le lendemain encore il écrivit de nouveau dans le même sens et ajouta que, si le ministre ne change pas les moyens auxquels on a eu recours jusqu'ici, les négociations échoueront : il insista plus vivement pour que sa Majesté l'envoyât à Turin.

Ce ministre alors était le marquis d'Argenson : nous lui donnons la parole pour la continuation de notre récit. « Je proposai au roi d'envoyer M. de Champeaux, son résident à Genève et séjournant à Paris depuis longtemps... c'est la candeur même jointe à une grande étendue de connaissances, plein d'idées qu'il ne faut que rectifier et modérer, sage et désintéressé, mon ami depuis 20 ans[1]. » Sur un témoignage aussi flatteur, et aussi mérité du reste, le Roi accepta la proposition de son ministre. Celui-ci en informa Gérard de Champeaux, qui

[1] Mémoires du marquis d'Argenson. — Tome 4, page 283.

Digitized by Google

répondit à l'instant : « Je partirai demain matin aussitôt la messe entendue. »

Il n'arriva à Turin que le 19 décembre : il écrivit dès le même jour qu'il a trouvé des chemins impraticables, mais qu'il avait utilisé ces retards à réfléchir et à imaginer des moyens de réussir.

Il entra sans délai en pourparlers avec le premier secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères à la cour de Turin, *de Carret de Gorzègne*. Il s'était fait précéder auprès de lui par un mémoire détaillé sur la question, que Mongardin lui avait fait parvenir. Il avait pris un déguisement d'abbé et s'était présenté sous le nom d'abbé *Rousset :* toutes circonstances, du reste, qui avaient été arrêtées avant son départ de Paris entre lui et Mongardin, et dont ce dernier avait informé d'avance le premier secrétaire d'État de Gorzègne.

Le 26 décembre de Gorzègne rédigea un mémoire contenant tous les entretiens qu'il avait eus chaque soir, et principalement le soir du 25, avec l'abbé *Rousset :* il y ajouta tous les divers projets proposés pour le partage de l'Italie, et qui tous avaient généralement pour base, d'après le marquis d'Argenson, de donner la plus grosse part des États de la maison d'Autriche au roi de Sardaigne, celle qui suivait à Dom Philippe d'Espagne, le reste aux Vénitiens, au duc de Modène, et le roi de Sardaigne rendait du sien aux Génois.

Gérard de Champeaux parvint à obtenir un

Digitized by Google

succès complet auprès de la cour de Turin. « Il a fait merveille dans cette commission et a mérité récompense, écrits d'Argenson, dans ses mémoires[1]; tout ce que je lui donnai d'instructions, de plein pouvoir et de chiffre fut de ma main : cette négociation devant être d'un très grand secret il se travestit en abbé et se nomma l'abbé *Rousset*. On le logea à la cour dans une chambre secrète, où il conféra avec M. de Gorzègne et avec le Roi. Je lui avais fixé quatre jours et il n'en prit pas davantage : le quatrième on rédigea et on signa en deux heures de temps. Voici la lettre du Roi que Champeaux montra seulement le dernier des quatre jours où il fut à Turin. « Je trouve bon que Champeaux aille à Turin, qu'il y soit bien déguisé, car il doit être connu dans ce pays-là, et qu'il n'y demeure que quatre jours : après quoi cette négociation sera rompue. Si on n'accepte pas le premier projet, voilà celle qu'on y peut suppléer : au roi de Sardaigne tout le Milanais qui est à la rive gauche du Pô et à la droite jusqu'à la Scrivia; — à l'Infant, toute la rive droite depuis la Scrivia jusques et y compris l'État de Parme, le Crémonais (le fort de Géra d'Adda rasé) et la partie du Mantouan qui est entre l'Oglio et le Pô; celle par-delà à la République de Venise ; et ce qui est à la rive droite du Pô au duc de Modène avec l'éventualité du duché de Guatalla ; — et aux

[1] Mémoires du marquis d'Argenson. — Tome 4, page 283.

Digitized by Google

Génois la principauté d'Oneille avec Finale et le château de Sarravalle. Signé : Louis. »

De son côté Mongardin écrivit au ministre, à la date du 8 janvier 1746 : « J'ai appris que l'abbé Rousset est arrivé à Turin le 20 décembre et doit en revenir le 26 avec une réponse dont on se flatte que son Excellence sera contente[1]. »

On s'était donc mis d'accord, du moins sur un projet préliminaire, entre les deux cours de France et de Sardaigne : il ne restait qu'à obtenir l'adhésion de l'Espagne : mais on eut à lutter pour obtenir cette adhésion.

Pendant ces négociations les affaires politiques s'étaient fort troublées partout : une guerre s'était allumée en Europe à l'occasion de diverses prétentions sur les Royaumes et les États de la succession de l'empereur Charles VI : sa fille aînée s'était fait proclamer son héritière universelle, reine de Hongrie et de Bohême, et prétendait à tous les États de la maison d'Autriche.

En face de cette espèce de conflagration, la cour de France et celle de Sardaigne n'en ressentaient que plus vivement le besoin de la paix et de l'union.

Champeaux était revenu à Versailles avec les préliminaires qui avaient été signés en double par de Gorzègne et par lui comme fondé de pouvoir

[1] Archives du ministère des affaires étrangères. — Volume n° 214, année 1746.

Digitized by Google

de France. Mais à peine de retour le 16 janvier, il reçut par ordre de Sa Majesté plein pouvoir pour retourner à Turin, afin de conclure un traité d'armistice d'abord et ensuite une paix définitive. « Je fis partir le sieur de Champeaux, dit le marquis d'Argenson, pour assurer le roi de Sardaigne sur les contradictions et les mouvements de l'Espagne. Je voulais que Champeaux accélérât la perfection du traité et convînt des mesures militaires provisoires. Je lui associai mon gendre le comte de Maillebois[1]. « En outre le roi Louis XV avait écrit de sa propre main au roi de Sardaigne pour lui dire : « qu'il compte sur la parole de Sa Majesté donnée à M. de Champeaux au sujet de l'armistice et de la réconciliation. » 18 janvier 1746.

Gérard de Champeaux ayant reçu les instructions et les pouvoirs nécessaires, se disposa à retourner à Turin. Il communiqua à la cour quelques nouveaux renseignements qui venaient de lui arriver de Sardaigne, et en même temps, par mesure de prudence, il demanda au ministre de vouloir bien envoyer des ordres au maréchal de Maillebois, afin d'éviter tout combat pendant les négociations. Après cela il prit toutes les mesures pour conserver l'*incognito :* il fut arrêté qu'il se présenterait partout sous le nom de *Samuel Kraf ;* il prévint que chez lui on répondrait à tout venant qu'il est à Versailles, et le 20 janvier il quitta Paris.

[1] Mémoires du marquis d'Argenson. — Tome 4, page 283.

Digitized by Google

Il arriva à Turin le 29, et sans perdre un moment s'entendit avec de Gorzègne pour leurs entrevues secrètes et entra avec lui en explications. Leurs conférences durèrent tout le mois de février.

On commença par la communication des pouvoirs réciproques : le roi de Sardaigne donne tout pouvoir au comte de Mongardin à Versailles; le roi de France donne tout pouvoir au comte de Maillebois pour signer l'armistice selon la convention arrêtée entre M. de Champeaux et le marquis de Gorzègne le 26 décembre dernier : il surgit alors quelques nouvelles difficultés : *Samuel Kraf* en refère à Versailles; le marquis d'Argenson lui écrit pour l'encourager; il rédige un nouveau mémoire; nouvelles incertitudes sur la conclusion des traités définitifs; nouvelles entrevues de Samuel Kraf et de Gorzègne. « Le comte de Maillebois, dit d'Argenson dans ses mémoires[1], tarda à arriver : Champeaux mettait moitié moins de temps, et il essuyait en attendant les reproches de la cour de Turin sur la lenteur de notre plénipotentiaire et le retard à signer et à publier l'armistice. »

C'est alors que Champeaux propose d'aller à la rencontre du maréchal de Maillebois et demande à Gorzègne de faire part de la suspension d'armes aux généraux allemands en leur disant « que l'inexécution du traité de Worms par la reine de Hongrie, l'incertitude des subsides de l'Angleterre, les succès des armées es-

Digitized by Google

pagnoles et françaises, qui sont en possession d'une grande partie des États de Sardaigne et aux portes de Turin, ont fait désirer la paix et doivent déterminer à accepter le traité. »

Ces propositions sont acceptées : il semblait que tout était en bonne voie : mais la cour de Turin soulève de nouvelles difficultés. *Samuel Kraf* reçoit une lettre du marquis d'Argenson datée du 7 mars où on lui dit : « Le roi désire la paix, voit avec peine les défiances de Turin par rapport à Madrid : le roi rappellera son armée d'Italie, si le roi de Sardaigne n'accorde passage à aucune troupe, renonce à ses prétentions sur les Génois, fait restituer les États au duc de Modène et garantit à l'Infant d'Espagne le royaume des Deux-Siciles. » Il communiqua ces documents à la cour de Turin. Alors nouveaux débats à ce sujet avec Gorzègne : Kraf veut retourner en France.

« Enfin le comte de Maillebois arriva le 10 mars à Turin. On lui envoya les deux principaux ministres de Turin et le sieur de Champeaux : on lui signifia qu'il arrivait trop tard... Champeaux vit bien que tout était perdu : on renvoya le comte de Maillebois hors de l'Etat de Turin en moins de temps qu'il n'y était entré [1]. »

L'échec était complet; assurément la responsabilité ne pouvait en retomber sur Gérard de Champeaux, mais les regrets et le désappointe-

[1] Mémoires du marquis d'Argenson. — Tome 4, page 283.

Digitized by Google

ment d'avoir échoué au port, et par la faute d'un autre, pesèrent sur lui de tout leur poids. Le 15 mars il écrivit à d'Argenson pour lui annoncer qu'il a la fièvre, et lui faire connaître « que la cour de Turin a reçu l'acte de la suspension d'armes, qu'il est surpris qu'on n'ait pas reçu à Versailles ses dernières dépêches et qu'il soupçonne qu'on retient ses lettres. » Il a ensuite une dernière entrevue avec Gorzègne à qui il affirme que le roi de France tiendra sa parole quant au projet de partage et il lui répète ses doutes sur l'adhésion de l'Espagne, et enfin le 22 mars il part de Turin. Arrivé à Briançon il écrivit à Gorzègne : « Je suis parti de Turin sans faire de visite de politesse, pour montrer mon mécontentement du mauvais procédé avec lequel on a agi envers mon roi. » Ces quelques lignes étaient un allègement pour son cœur plein d'amertume : alors il continua sa route et en arrivant à Grenoble il écrivit au marquis d'Argenson : « La cour de Sardaigne n'est plus disposée comme autrefois ; elle fait des oppositions à l'établissement de l'Infant dom Philippe et ne s'en tient plus au parti du 26 décembre. Je crois qu'elle voudrait obtenir un lot meilleur, elle espère se le faire offrir par la cour de Vienne. » Il finit sa lettre en disant que telle est sa conviction et que du reste il compte sur une entrevue prochaine pour compléter ses renseignements.

Digitized by Google

V

Pendant toute la durée de ses deux missions successives à Turin, Gérard de Champeaux était resté en correspondance pour les affaires de Genève par l'intermédiaire de l'abbé Arnaud son chapelain et aumônier. Il avait exactement communiqué à Versailles tous les renseignements qui lui étaient parvenus. Mais il n'était rien survenu d'important : on ne trouve même qu'un point sur lequel son intervention personnelle fut nécessaire : ce fut pour demander au ministre, le marquis d'Argenson, de vouloir bien rappeler à MM. de Genève la promesse qu'ils avaient faite à M. le cardinal de Fleury qu'on ne passerait point de livres de religion de Suisse en France.

Au mois de mars 1747[1], Gérard de Champeaux, toujours à Paris, écrivit à d'Argenson pour demander la place de résident à Hambourg, et il lui fut répondu le 6 avril suivant que ce poste lui serait reservé à la mort du titulaire.

Ce fut après avoir reçu cette promesse qu'il reprit content le chemin de Genève : il espérait n'y rester que peu de temps ; tout lui faisait présumer qu'il n'attendrait pas longtemps sa nouvelle promotion.

Il trouva en arrivant à Genève de très nom-

[1] Archives du ministère des affaires étrangères. — Vol. n° 61, année 1747.

Digitized by Google

breux loisirs pendant tout le reste de l'année 1747 : il put même satisfaire à l'aise ses goûts pour la littérature. On trouve parmi ses correspondances, au volume n° 61, une lettre qui lui est adressée de Paris, sans signature, dans laquelle on lui dit : « J'approuve fort l'idée de votre *Craftman ;* je m'en servirai. » L'auteur de cette lettre n'était autre, apparemment, que le ministre lui-même, le marquis d'Argenson. Car on voit à la suite, dans le même volume, une lettre de Gérard de Champeaux adressée de Genève au ministre, le 11 décembre 1747, dans laquelle on lit : « J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint le *Craftman :* il s'en faut de beaucoup que je le croie en état d'être donné au public... si vous trouvez, Monseigneur, qu'il mérite qu'on y mette la dernière main, ayez la bonté de le faire remettre à mon frère à Reims : il y mettra du feu, du nerveux ; il y ajoutera des traits et des grâces et en retranchera les plaisanteries qui peuvent être froides ; en général, Monseigneur, lorsque vous aurez des choses à faire qui demanderaient du génie, des connaissances et du style, M. de Pouilly s'en acquitterait aussi bien que personne qui s'y connaisse. »

Pendant la plus grande partie de l'année 1748 [1], Gérard de Champeaux ne fit que transmettre de Genève à Versailles une foule

[1] Archives du ministère des affaires étrangères. — Vol. n° 62, année 1748.

Digitized by Google

de détails sur diverses prétentions et discussions des habitants du pays de Genève entr'eux, puis quelques renseignements qu'il avait reçus de La Haye, dont son gouvernement pouvait faire son profit, et enfin quelques communications sur les relations des deux cours de Turin et de Vienne. Il reçut de Versailles une lettre de félicitations pour la bonne pensée qu'il avait eue d'envoyer toutes ces correspondances qui étaient pleines d'intérêt. On l'encouragea à continuer.

Au mois de septembre, le marquis de *Puysieulx* avait succédé au marquis d'Argenson dans le ministère des affaires étrangères : c'est à ce nouveau ministre que Gérard de Champeaux adressa dès lors ses correspondances[1]. La première consistait en un envoi à la cour, à Fontainebleau, de toutes les gazettes de Turin qui en valaient la peine. Après cela le voilà qui se sent repris de nostalgie : l'ennui le gagne et toutes ses correspondances ne sont plus qu'une série de plaintes et de réclamations.

Le 11 novembre il écrivit pour demander un autre poste : il a besoin d'occuper un théâtre où il puisse déployer plus d'activité, et qui soit la récompense de son expérience de vingt ans, en même temps que la rémunération des dépenses qu'il a supportées jusqu'ici. Quelques jours après il écrivit pour demander l'autori-

[1] Archives du ministère des affaires étrangères. — Vol. n° 63, années 1748 et 1749.

Digitized by Google

sation d'aller à Paris, où le soin de ses propres affaires reclame sa présence.

On lui répondit le 28 novembre qu'à raison de son expérience, il fera mieux que personne à Genève, et que nulle part il ne se trouvera mieux qu'à Genève.

Il insista malgré cette réponse décourageante et écrivit le 6 décembre qu'il a des affaires de la plus grande importance qui l'appellent à Paris : il a des comptes à régler ; il a à achever l'acquit d'une dette de cinquante mille écus, sur laquelle il lui reste à payer dix mille livres ; il est dans le cas de faire une séparation de biens avec Madame de Champeaux ; il doit consulter ; il attend de gros fonds des Indes et d'ailleurs ; il aura des procès à soutenir ; enfin il faut qu'il pense à établir sa fille. Il ajoute, pour terminer : « je pourrai, si vous le permettez, laisser mon fils ici pendant mon absence.... je reviendrai promptement m'ensevelir dans l'obscurité et l'oubli de ma place et y dévorer mon chagrin.... Après ma longue carrière, le résultat est bien humiliant pour moi... »

On laissa toutes ses lettres sans réponse. Le 19 février 1749 il écrivit pour se plaindre de ce silence et il fit en même temps observer que sa présence à Genève est tout-à-fait inutile : il n'a à s'occuper exclusivement que d'affaires d'enrôlements militaires ; il demande instamment un congé.

Il est évident que, sinon le roi, au moins le ministre des affaires étrangères manifestait à

Digitized by Google

l'egard de Gérard de Champeaux des dispositions qui étaient loin d'être bienveillantes : quelle était la cause de cette étrange façon d'agir[1] Etait-ce un mécontentement à propos de sa conduite? avait-il eu quelque insuccès à l'occasion de quelque affaire ? Non, assurément ; rien n'avait donné lieu à l'une ou à l'autre de ces suppositions. Mais si on en croit le marquis d'Argenson, ce serait simplement l'effet d'une basse jalousie de la part du ministre. Voici ce qu'on lit à cet égard dans les mémoires d'Argenson : « Il y a eu depuis peu un fort mécontentement dans le peuple de Genève à cause du traité de limites avec la France que le petit conseil a fini et signé sans en participer au grand conseil où le peuple intervient. M. de Champeaux les a apaisés avec succès. On m'a dit que l'on ne rendait pas justice audit Champeaux à la cour, à cause du grand attachement qu'il m'avait montré depuis ma disgrâce : M. de Puisieulx a la bassesse de montrer cette jalousie contre moi[1]. »

Quoi qu'il en soit des motifs, les mauvaises dispositions existaient. Gérard de Champeaux en eut la preuve dans la réponse qu'il reçut le 14 mars où on lui disait que le service du roi demandait qu'il ne quittât pas Genève en ce moment. Il comprit qu'il n'avait qu'une chose à faire : écrire qu'il résignait. Il le fit le 26, mais

[1] Mémoires d'Argenson. — Tome 6, page 69.

Digitized by Google

toutefois en demandant un congé aussitôt que possible.

Champeaux eut beaucoup à souffrir de toutes ces mauvaises dispositions : ses correspondances de cette époque avec ses amis sont remplies de plaintes et d'amertume. Ainsi on voit dans une lettre de lady Bolingbroke à Lévesque de Pouilly, qu'elle avait reçu une lettre de Champeaux qui lui faisait part de ses ennuis, et elle ajoutait : « qu'elle voudrait quelque chose de plus utile et de plus agréable que Genève, et que le temps lui semble propre à le bien placer. » 9 avril 1749[1].

Sa peine en fut même si grande qu'il en devint malade. Le 4 avril son fils dut faire la correspondance : il écrivit à Versailles et expliqua son intervention par la raison que *son père est incommodé.* On lui répondit aussitôt « qu'on espère que cette incommodité n'aura pas de suite. » Après cela, à deux reprises différentes, le 14 et le 28 avril, Gérard de Champeaux, remis de son indisposition, écrivit pour renouveler sa demande de congé. Afin de lui faire prendre patience, on lui répondit le 16 mai qu'il a la permission de venir à Lyon où il pourra s'entendre avec un commerçant espagnol de Cadix, qui va retourner, et sera à même de s'occuper de ses affaires. Alors il demanda de pouvoir aller jusqu'à Paris et y rester jusqu'à la fin du mois d'août, vu que les affaires de Ge-

[1] Voir papiers de famille de Madame de Noiron.

Digitized by Google

nève sont à peu près finies. On le laissa de nouveau sans réponse. Ce fut ce qui le détermina à prendre le parti d'écrire le 21 mai pour demander l'ambassade de Suède dont le titulaire, M. *de la Noue*, vient de mourir, et le 1er juin il insista de nouveau pour obtenir cette succession. On lui répondit le 25 juin qu'il n'est pas encore possible de lui accorder un congé. Il fait deux nouvelles instances dans le courant de juillet et rappelle tous ses titres à l'avancement. Enfin il reçut en réponse une information, que le 7 août, sur la proposition du marquis d'Argenson, le roi l'a désigné pour succéder à M. *Poussin* à *Hamboury*, mais que le roi avait depuis longtemps destiné ce poste à M. de la Noue, et voulait diminuer les appointements d'un tiers. Il répondit le 15 août qu'il sera heureux d'obtenir cette grâce. Et définitivement le 2 novembre 1749 fut faite sa nomination en qualité de résident du roi à Hambourg aux appointements de neuf mille livres d'argent et de trois mille livres pour la chapelle. Il reçut cette nomination le 8 novembre et écrivit aussitôt pour en remercier Sa Majesté. Ses lettres de *récréance* lui parvinrent le 15 décembre, et le 23 on lui remit une lettre de Versailles l'autorisant à partir de suite : ce qu'il fit en toute hâte.

Le marquis d'Argenson a voulu consigner ce favorable résultat de ses démarches pour son ami dans ses mémoires. On y lit ces mots : « 16 novembre 1749 : Enfin je viens d'avoir nou-

Digitized by Google

velles que mon ami de Champeaux a eu la place de la résidence d'Hambourg[1]. »

VI

Gérard de Champeaux arriva à Hambourg au commencement de janvier 1750. Sa première lettre en partit le 11 pour annoncer son arrivée et accuser réception des dépêches expédiées de Versailles[2]. Mais il était à peine installé qu'il reçut une triste nouvelle de sa famille : il écrivait en effet le 4 mars à Versailles : « Je viens de recevoir la nouvelle que mon frère de Pouilly est très dangereusement malade et veut me voir..., je pars à l'instant : je vous prie, Monsieur le Ministre, de m'adresser vos ordres à Reims. » Puis le 29 mai il annonçait de Paris au ministre « qu'il était venu à un rendez-vous avec le contrôleur général afin de s'entendre pour le commerce ; il ajoute qu'il restera à Reims jusq'au 8 juin et partira le 9 pour Hambourg. »

Il n'eut pas la consolation de retrouver en vie son bien-aimé frère : la mort l'avait frappé le 4 mars, le jour même où il quittait Hambourg avec la pensée de venir le consoler sur son lit de souffrances. Il ne put que mêler ses larmes à celles de la famille et à celles de la

[1] Mémoires d'Argenson. — Tome 6, page 60.

[2] Archives du ministère des affaires étrangères. — Vol. n° 72, année 1750.

Digitized by Google

ville entière : car cette mort avait causé à Reims un deuil général. Il consacra à sa famille éplorée tout le temps que pouvaient réclamer de son cœur affectueux d'aussi tristes circonstances, et il retourna à son poste. Le 20 juillet il avertissait de son retour le ministre, M. de Puisieulx, en lui promettant tout son dévouement pour les affaires commerciales.

Il écrivit son premier rapport sur cet objet à la date du 27 ; il exposa son opinion sur le crédit de la France par rapport à ses finances, crédit qui est très grand à Hambourg ; fit connaître l'usage de l'Autriche et de la Hollande de tirer des chevaux de ce pays pour la cavalerie, les bruits sur l'existence de projets du roi de Prusse pour l'établissement d'une compagnie des Indes et enfin l'arrivée d'un commissaire du roi de Prusse, dont la mission est de traiter des questions de commerce.

Ce rapport fut suivi d'un échange continuel de correspondances entre Versailles et Hambourg. De Versailles on dit à Champeaux qu'il doit présenter ses lettres à *Hambourg*, à *Brunen* et à *Lubeck ;* se mettre en rapport avec tous les ministres étrangers ; puis on lui donne quelques instructions sur l'établissement projeté du roi de Prusse d'une compagnie de commerce à *Embden*. De Hambourg il écrit qu'il a rempli toutes les formalités, que le ministre de Russie lui a rendu visite et que la duchesse de *Holstein* le comble d'attentions ; qu'il étudie son terrain, les relations à établir en *Holstein*, les

Digitized by Google

liaisons à former en *Basse-Saxe;* et ensuite il fait connaître les infractions des Hambourgeois au traité de 1716, ainsi que les mauvaises dispositions des Anglais et des Hollandais par rapport au projet du roi de Prusse pour *Embden.* A l'occasion de ces renseignements il reçut des félicitations de Versailles à deux reprises différentes, le 28 août et le 16 octobre. Il voulut profiter de ces dispositions favorables : le 4 novembre, il écrivit à Versailles pour obtenir une augmentation d'appointements, donnant pour raison « qu'il se ruine. » Sa demande lui attira une réponse d'encouragement : on lui écrivit de Fontainebleau, que d'après les circonstances et en tenant compte de ses services, on augmentera ses appointements.

Ce fut à ce moment qu'il lui vint à l'esprit l'idée de mettre en évidence son fils Marc de Champeaux de Verneuil, officier, qui devint dans la suite chevalier de Saint-Louis et lieutenant-colonel du régiment de Belzunce-dragons. Il lui conseilla d'aller voyager en Basse-Saxe et de se bien renseigner sur ce pays et sur toutes ses ressources. Il voulait après cela lui demander un rapport de ses explorations et l'envoyer à la cour de Versailles. Son projet fut réalisé et le rapport fut expédié au marquis d'Argenson le 4 janvier 1751 [1]. Pour lui, il continua ses communications sur le commerce et sur la politique.

[1] Archives du ministère des affaires étrangères. — Vol. n° 73. années 1751 et 1752.

Digitized by Google

En mars il signale que la Russie est indisposée contre la Suède, et qu'on est venu lui proposer le secret de faire des canons d'une nouvelle invention. En avril il annonce la conclusion d'un traité de commerce entre Hambourg et Alger, la mort du roi de Suède et les difficultés qui surgissent entre le nouveau roi de Suède et la noblesse. Les mois de juillet, d'août et de septembre sont employés à fournir des renseignements et divers détails sur le commerce. Puis en novembre il envoie au ministre un état de toutes les marchandises arrivées à Hambourg pendant les neuf premiers mois de cette année ; il y joint une note sur tous les ministres résidents à Hambourg. L'année se termine par la conclusion de quelques affaires de passeport et de commerce.

Pendant ce temps le fils de Champeaux s'était occupé d'un mémoire sur les forces du Holstein, et il en avait envoyé un état complet au ministre.

Quoique très appliqué aux devoirs de sa charge, Gérard de Champeaux ne laissait pas d'entretenir ses relations amicales et littéraires avec les personnages renommés de l'époque. On a conservé dans les papiers de famille une lettre de *Voltaire* datée de *Potsdam* et qui lui est adressée à *Hambourg ;* c'est une réponse que Voltaire fait à une lettre qu'il a reçue de Champeaux et dans laquelle celui-ci l'entretient de son ouvrage publié en l'année 1736 et intitulé *Micromégas.* « J'ai trouvé ici, lui dit Voltaire,

Digitized by Google

ce petit morceau dont vous me faites l'honneur de me parler... si vous voulez, je vous l'enverrai, mais je ne réponds pas que vous n'y perdiez votre temps. Il n'y a pas là grand chose à apprendre et tout se réduit à faire voir, ce que tous les esprits comme vous savent, que nous ne savons rien des premiers principes des choses, et que l'Auteur de la nature ne nous a dit son secret sur rien[1]. »

Ce fut également pendant son séjour à Hambourg que Gérard de Champeaux fit la découverte des manuscrits du philosophe *Proclus*, dont le savant *Holsténius* avait doté la bibliothèque de cette ville. Il s'en procura une copie et l'envoya à Paris à son frère *Lévesque de Burigny*[2], pour lui servir dans ses ouvrages philosophiques.

Gérard de Champeaux s'appliqua, pendant les mois de janvier, février, mars et avril 1752, à éclairer son gouvernement sur les mouvements des troupes russes, tant en Finlande que sur la frontière de Suède, et sur leur retour en Russie. Après cela il annonça qu'il allait faire un voyage dans les cours du nord de l'Allemagne, afin de se bien renseigner par rapport au commerce. De son côté, son fils avait continué son œuvre et il avait envoyé au ministre, dès le mois de mai, l'état des places et de la puissance du Hanovre.

A cette occasion Gérard de Champeaux de-

[1] Recueil des papiers de famille conservé par Madame de Noiron.
[2] Voir l'étude sur Lévesque de Burigny, page 323.

Digitized by Google

manda à Versailles qu'on voulût bien donner un emploi à son fils dont le travail méritait cette marque de confiance et cet encouragement. En reponse il reçut successivement deux lettres de Versailles : dans la première on lui disait que son fils devait continuer le travail qu'il avait entrepris, et dans la seconde on lui recommandait d'envoyer de suite son rapport sur la situation militaire des cours de Basse-Saxe.

Le 4 juillet il écrivit pour annoncer la mort du roi de Pologne et celle de la Czarine, et puis son départ pour son excursion dans les cours du nord : le 20 septembre il expédia son mémoire sur l'état de ces différentes cours.

L'année 1753 s'ouvrit au milieu de bruits de préparatifs de guerre qui se faisaient dans les États du roi de Prusse contre l'Angleterre et la Saxe. Champeaux en donna connaissance immédiatement à Versailles[1] et peu après il annonça les projets d'union entre tous les alliés de la Saxe, en cas d'attaque contre cette puissance par la Prusse.

Toutefois ces préoccupations de guerre ne lui font pas perdre de vue la question du commerce qu'il considère comme de première importance pour la France. On dirait qu'il a la crainte que le gouvernement n'ait un peu trop d'indifférence à ce sujet. Il appelle d'abord son attention sur certaines manœuvres qui se pra-

[1] Archives du ministère des affaires étrangères. — Vol. n° 71, années 1753 et 1754.

Digitized by Google

tiquent en ce moment en France par rapport à l'industrie : il a de fortes raisons de croire que certains personnages y débauchent nos ouvriers *en batiste* pour les envoyer en Suède. Ensuite il éclaire l'administration sur le genre d'opérations commerciales qui se pratique à Hambourg. « Le commerce de Hambourg, dit-il, consiste à faire arriver ici les produits de l'Europe et à les distribuer dans les lieux de consommation. » D'après cela il expose que ses réflexions l'ont amené à penser sérieusement qu'il y a lieu pour la France à établir et à développer à Hambourg le commerce de vin : puis il ajoute que, s'il suivait son inspiration, il irait lui-même expliquer cette question au ministre à Versailles. Mais on ne voit pas qu'il ait réalisé cette intention.

En raison du vif intérêt qu'il portait au développement des affaires commerciales de France à Hambourg, Gérard de Champeaux se trouva extraordinairement ému d'une mesure que prit l'administration hambourgeoise au commencement de l'année 1754. Sous prétexte de l'apparition d'une maladie contagieuse, elle avait décidé qu'on visiterait tous les vaisseaux arrivant de Rouen. Ces visites assurément apporteraient des entraves aux transactions qui se faisaient entre ces deux cités, et par conséquent devaient nuire au commerce de son pays. Mais Champeaux saura conjurer le danger. Il présente ses réclamations, il fait voir les exagérations des rumeurs qui circulent sur cette prétendue conta-

Digitized by Google

gion, il ne se donne ni repos, ni trêve qu'il n'ait obtenu de l'administration de la ville la révocation de cette décision si regrettable à son point de vue. Le 25 février il écrit à Versailles pour annoncer tout triomphant le succès qu'il a obtenu.

Environ un mois après, Champeaux eut besoin de venir en France pour ses affaires particulières. Il écrivit à Versailles pour demander un congé et, afin d'obvier à tout inconvénient que pourrait occasionner son absence, il proposa que son fils fût chargé de l'intérim. Si on fait bon accueil à sa demande, ainsi qu'il l'espère, il passera par *Brunswik*, *Cassel* et *Francfort* en venant en France; il ajoute qu'il a à s'occuper d'une affaire de cent mille écus qui est en souffrance et dont il n'a pas de nouvelles. Le ministre lui témoigna à cette occasion la plus grande bienveillance, accepta sa proposition et lui manda, à la date du 5 juin, qu'il peut se mettre en route pour la France quand et comme il voudra. Le 28 du même mois Champeaux annonça son prochain départ, et nous voyons dans la lettre que son fils écrivit à la cour de Versailles, pour la remercier d'avoir bien voulu lui confier l'intérim de son père, que celui-ci était parti le 3 juillet. Vingt jours plus tard il écrivait de Francfort à Versailles et rendait compte de son passage dans les cours d'Allemagne : il était à Paris le 4 août et avertissait tout aussitôt le ministre de son arrivée. De Paris il s'établit en correspondance avec son fils à

Digitized by Google

Hambourg et il rendit compte à Versailles de tout ce qui lui était communiqué : il ne se passa rien d'intéressant à relater ici pour le reste de l'année 1754.

Au mois d'avril 1755[1], Gérard de Champeaux apprend que son fils a une querelle avec les administrateurs de Hambourg : il en rend compte aussitôt au ministre à Versailles, à qui il dit que « c'est une querelle d'Allemands ; » que son fils d'ailleurs a été aussi prudent que possible, mais que malgré cela il acceptera la réprimande que lui fera le ministre. D'un autre côté il écrit également à MM. de Hambourg, qui de suite se rendent à sa prière et annoncent eux-mêmes à la cour de Versailles qu'ils vont continuer leurs relations avec Champeaux fils.

Toutes choses restèrent en cet état pendant les derniers mois de l'année 1755 et aussi pendant l'année 1756[2]. Gérard de Champeaux continua d'habiter en France, correspondant avec son fils et communiquant à Versailles tout ce qui lui était transmis de Hambourg, en y ajoutant ses propres réflexions. Il en fut de même pour l'année 1757, et enfin, au commencement de 1758, Marc de Champeaux obtint la nomination en titre de ministre résident à Hambourg en remplacement de son père[3].

[1] Archives du ministère des affaires étrangères. — Vol. n° 75, année 1755.

[2] Archives du ministère des affaires étrangères. — Vol. n° 76 et n° 77, pour les années 1756 et 1757.

[3] Archives du ministère des affaires étrangères. — Vol. n°s 78, 79 et 80 pour les années 1757, 1758 et suivantes.

Digitized by Google

Lévesque de Champeaux, à partir de ce moment, occupa pendant quelques années, à titre de retraite, le poste de grand trésorier de France au bureau des finances de Champagne.

Telle fut la fin de la carrière diplomatique de Gérard de Champeaux. Il y avait consacré trente-deux ans de sa vie et il la quittait sans regrets. Il avait été loin d'y rencontrer cette satisfaction et ces encouragements dont sa jeune imagination avait pu autrefois embellir son avenir. On peut ajouter même qu'il était en droit de ne pas s'attendre à tant de mécomptes. On sent, en parcourant ses correspondances, qu'il avait lui-même conscience de sa valeur et de ses mérites, et ce n'est pas chez lui un sentiment de vanité puérile ou déplacée. Il était du reste autorisé à avoir cette conviction par tous les témoignages de satisfaction qu'il reçut de son gouvernement, témoignages toujours bien mérités de sa part.

Après cette longue existence passée au milieu des pays étrangers et de plus abreuvée de tant de déceptions, il n'avait plus que des sentiments de lassitude et des désirs de repos. Aussi il va immédiatement s'occuper de trouver un lieu de retraite où il puisse finir ses jours dans les joies calmes et douces que donnent seules les relations de famille et d'amitié.

VII

Gérard de Champeaux, en quittant la diplomatie et en laissant son fils à sa place, avait la

Digitized by Google

consolation de se retrouver avec sa femme et sa fille dont il était depuis longtemps séparé. En 1749, lady Bolyngbroke avait formé des vœux pour l'établissement de cette fille : elle avait écrit à Lévesque de Pouilly : « Je voudrais que vous eussiez le plaisir d'établir Mademoiselle de Champeaux à votre gré et au sien : je sais combien elle est aimable[1]... » mais ces vœux ne s'étaient pas encore accomplis.

Il arriva à cette époque que la terre de *Verneuil-sous-Coucy*, *Aisne*, se trouvait à vendre : c'était une seigneurie à laquelle était attaché le titre de *vicomté* et qui avait le privilége de conférer ce titre à son propriétaire : Gérard de Champeaux se détermina à en faire son lieu de retraite. Il en devint acquéreur et en prit immédiatement possession. Il résulta pour lui de cette acquisition qu'il fut établi en droit de porter lui-même et de laisser légitimement à sa postérité le titre de *vicomte*[2].

Une fois établi dans cette résidence seigneuriale, Gérard de Champeaux reprit toutes ses relations d'amitié avec plus de fidélité que jamais. On retrouve dans les archives de son arrière-petit-fils, à *Commetreuil*, un recueil considérable de correspondances, qui toutes remon-

[1] Cette lettre se trouve dans les papiers de famille de Madame de Noiron.

[2] Ce droit a été reconnu en 1864 par décision du conseil des sceaux et par décret impérial, à la demande de M. de Champeaux, aujourd'hui propriétaire du château de Commetreuil. Cette demande avait été déposée à l'occasion d'un décret impérial prescrivant la révision des titres nobiliaires. Voir aux papiers de famille à Commetreuil.

Digitized by Google

tent à cette date et dont un certain nombre sont continuées jusqu'à l'année de sa mort en 1778 à *Verneuil*. Ces correspondances fournissent la preuve que Gérard de Champeaux jouissait de la considération la plus distinguée. Outre qu'elles proviennent généralement des personnages les plus illustres de l'époque, elles sont aussi remplies des sentiments de la plus haute estime et de l'amitié la plus sincère. Elles ne sont en général que des entretiens sur des familles ou des personnes de connaissance intime, ou sur des événements du jour qui sont sans intérêt pour l'histoire : c'est pourquoi il suffira d'en transcrire ici une simple indication en forme de catalogue.

Nous avons déjà signalé plus haut les correspondances de Gérard de Champeaux avec lady Bolyngbroke, pendant qu'il était à Genève, et avec Voltaire, pendant sa résidence à Hambourg : mais il ne reste de ces correspondances que les épaves que nous avons citées. Nous allons maintenant faire connaître celles qui se retrouvent encore dans les archives de la famille au château de *Commetreuil*.

La première par ordre de date est une lettre du maréchal de Belle-Isle, du 29 mars 1758 : elle respire la plus franche amitié et l'estime la mieux sentie.

On trouve ensuite une série complète de vingt-et-une lettres de la duchesse Louise de Mecklembourg, remplissant toute la période de temps comprise entre le 20 décembre 1762 et le 26 dé-

Digitized by Google

cembre 1771. Dans toutes ces lettres on voit que Gérard de Champeaux jouissait d'une très grande considération : on lui fait part de tout ce qui concerne la famille de Mecklembourg, on le tient au courant de tous les événements de la cour et on ne lui laisse rien ignorer de tout ce qui intéresse les familles les plus importantes et avec lesquelles on apprend qu'il a vécu dans l'intimité.

Il a été conservé aussi une série de cinquante lettres du cardinal de Bernis, pour la période de temps comprise entre le 19 octobre 1758 et le 19 novembre 1773. A plusieurs reprises le cardinal le félicite de la manière distinguée avec laquelle il a rempli ses divers postes, et des services qu'il a rendus au Roi pour la marine et le commerce de son Royaume; il lui exprime toute la joie que lui procurent les lettres qu'il reçoit de lui, et à ce sujet il va même jusqu'à lui écrire le 3 avril 1766 : « Je voudrais que Verneuil fût dans mon diocèse : il me serait agréable de passer une partie de ma vie avec vous... »

Enfin on possède encore un grand nombre d'autres lettres isolées de diverses personnes célèbres : il est à croire que ces lettres ne sont que de simples parcelles de correspondances nombreuses : le ton d'amitié qui y règne ne permet pas de penser qu'il en soit autrement. Il y a deux lettres de madame *Ulrique-Sophie de Ling de Suerin*, l'une de février 1767 et l'autre du 9 mai 1769; — une lettre du *duc de Croy* du 21 juin 1769; — une du *duc de Duras de Rennes* du 20 septembre 1770; — une du *duc d'Harcourt* du

Digitized by Google

9 janvier 1771 ; — une du *duc de Luynes* du 21 octobre 1771 ; — deux du *duc de Coigny* de 1771 et de 1774 ; — une du *marquis de Roy* de 1775 ; — une du *chevalier de Boufflers* de 1775 ; — et une du *comte de Brogliez*, de Metz, du 19 septembre 1775.

D'après cette simple énumération, on a le droit de dire que Gérard de Champeaux, aussi bien que ses deux frères, Louis-Jean Lévesque de Pouilly et Jean Lévesque de Burigny, était en relations suivies avec toutes les célébrités de son temps. Il coula paisiblement les dernières années de sa vie au milieu de ce commerce d'amitié extrêmement honorable pour lui et pour sa famille.

Le 23 septembre 1763, il maria sa fille *Louise-Emmanuelle-Pétronille-Marie-Nicole de Champeaux* avec le chevalier *Jean-Pierre de Broca*, major du régiment de *Piedmont* infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et qui devint dans la suite lieutenant-colonel de dragons[1].

Trois ans après il fit son testament, le 18 octobre 1776, et à partir de ce moment, il se prépara à mourir en chrétien. Il vécut encore deux ans et rendit son âme à Dieu le 9 janvier 1778, dans sa résidence de Verneuil-sous-Coucy[2].

[1] Cliquot Blervache, de Reims, a chanté l'esprit et les charmes de Mademoiselle de Champeaux dans des vers dignes d'elle. Voir Gérard Jacob, Lacatte et autres, à la bibliothèque de Reims.

[2] Le château de Verneuil a été vendu à l'époque de la Révolution de 93 et démoli ensuite. Toutes les propriétés qui constituaient la seigneurie ont été vendues en détail.

Digitized by Google

Nous terminons notre modeste travail sur Gérard Lévesque de Champeaux, en disant avec Gérard Jacob, biographe rémois de l'époque, « que partout il s'acquit la réputation d'un homme sage et éclairé, une estime et une considération indépendantes du caractère dont il était revêtu. Il ne s'est signalé par aucun de ces services éclatants qui donnent des droits à la reconnaissance publique et dont l'histoire transmet le souvenir à la postérité : ce sont les occasions et non les talents et le zèle qui lui ont manqué. »

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR

JEAN-SIMON LÉVESQUE DE POUILLY

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR

JEAN-SIMON LÉVESQUE DE POUILLY

Jean-Simon Lévesque de Pouilly était fils de Louis-Jean Lévesque de Pouilly, dont la vie et les travaux ont été le sujet d'une étude présentée à l'Académie de Reims, en l'année 1876. Il est né à Reims le 8 mai 1734. Nous allons faire connaître les détails biographiques qui le concernent, soit comme citoyen, soit comme écrivain : ce sera d'une part publier ses titres à l'estime de ses compatriotes, à qui il a fait grand honneur, et d'autre part donner la preuve qu'il était destiné à perpétuer le souvenir et à faire bénir la mémoire de son illustre père.

Jean-Simon Lévesque de Pouilly fut élevé, avec tous les soins que peut inspirer la tendresse paternelle, par son père lui-même, qui l'initia de bonne heure à l'étude des belles-lettres. Il eut, il est vrai, pendant plusieurs années

Digitized by Google

les leçons de *Tinois*[1] comme répétiteur, et, après le départ de Tinois, le concours de *Jacques-Henry Macquart* : mais il ne connut que son père comme modèle et comme guide. Grâce à ce dévouement paternel, le jeune Jean-Simon accomplit de rapides et admirables progrès aussi bien dans la science que dans la vertu, et fit sous ces deux rapports le plus grand honneur à son père. Mais il lui était réservé de recevoir de bonne heure les leçons de l'épreuve et de l'adversité. Il eut le malheur de perdre son père à l'âge de 16 ans : c'était bien le plus grand de tous les malheurs qui pût le frapper ! Il perdait son maître, son modèle ; il perdait son guide et son appui ; et c'était au moment où il en sentait le plus le besoin. L'âge arrivait de se former l'intelligence et le cœur pour le bon emploi de la vie et de prendre une direction pour son avenir : et il restait seul pour étudier et diriger ses aspirations : l'isolement n'allait-il pas renverser les plus brillants projets et faire évanouir les plus belles espérances ?

La Providence ne l'abandonna pas : elle sut inspirer à son oncle Gérard Lévesque de Champeaux une pensée de dévouement bien précieux à son égard : la pensée de le recueillir auprès de lui à Hambourg où il résidait alors comme ministre du roi. On voit en effet, dans une note manuscrite conservée parmi les papiers de famille[2], que le jeune de Pouilly habitait cette ville bien

[1] Voir l'étude sur Louis-Jean Lévesque de Pouilly, page 13.
[2] Voir les papiers de famille conservés par Madame de Noiron.

Digitized by Google

avant 1756, et qu'il a passé plusieurs années en Allemagne : son oncle, en souvenir des bontés que lui-même, en son bas-âge, avait reçues d'un oncle dévoué, a voulu à son tour tenir lieu de père à son neveu, lui continuer sans interruption ses leçons et lui procurer les grands avantages des voyages pour compléter ses études et perfectionner son éducation[1]. Il eut la consolation de réussir parfaitement dans toutes ses vues : le goût du jeune de Pouilly pour la science et les belles-lettres ne fit que s'accentuer davantage et il s'adonna à l'étude de toute l'ardeur de son âme.

Dans la biographie de Gérard de Champeaux, nous avons dit que pendant son séjour à Hambourg, il s'occupa de diverses études et entr'autres de la recherche de tous les renseignements possibles sur les différentes cours du Nord, dans le but d'éclairer son gouvernement : nous avons vu également qu'il associa son propre fils à ce même genre de travail : d'après cela nous pouvons nous faire une représentation fidèle des occupations, de la vie appliquée à l'étude, en un mot de l'atmosphère dans laquelle vivait le jeune de Pouilly : or, quoi de plus avantageux qu'un tel milieu pour favoriser ses dispositions naturelles et pour aider le développement de ses talents ? Aussi la même note, citée ci-dessus, nous apprend qu'à l'époque dont nous

[1] Une considération qui a dû en outre déterminer Gérard de Champeaux, c'est qu'il avait chez lui son fils dont il surveillait l'éducation et qui n'avait que cinq ans de plus que le fils de Pouilly.

Digitized by Google

parlons, Jean-Simon de Pouilly se proposa d'écrire une histoire de la Russie ; il avait même réuni différents matériaux pour ce travail, qui eût été considérable, et voici dans quelles circonstances.

Dans la guerre dite de sept ans, qui dura de 1756 à 1763, la France, l'Autriche et la Russie étaient liguées contre la Prusse et l'Angleterre. Le roi de Prusse s'empara de la principauté d'*Anhalt* ; la princesse d'Anhalt alors se retira à Hambourg : là elle vit Gérard Lévesque de Champeaux qui habitait cette ville en qualité de ministre résident du roi de France, et avec lui son neveu Jean-Simon de Pouilly, qu'elle prit en affection.

Le jeune de Pouilly avait profité de cette bonne fortune pour demander à cette princesse tous les documents qu'elle serait à même de lui procurer au sujet de l'histoire à laquelle il travaillait. De là vient qu'on retrouve dans les papiers de famille[1] une série de lettres autographes de cette princesse à Jean-Simon de Pouilly dans lesquelles elle donnait satisfaction à ses désirs d'historien.

La même princesse s'était décidée à venir à Paris au moment où Gérard de Champeaux y était venu lui-même, emmenant avec lui Jean-Simon de Pouilly, en 1758. Elle y séjourna pendant un an, et on voit, par les lettres qui en sont conservées, que, dans le courant de cette

[1] Recueil de Madame de Noiron.

Digitized by Google

année, quand le jeune de Pouilly allait passer quelques jours à Reims, elle en prenait occasion pour lui écrire. Dans toutes ces correspondances elle lui parle des événements de la guerre, de la société de Paris, des spectacles, etc., et elle lui donne des renseignements sur le règne de l'impératrice *Anne*. Des notes historiques sur la Russie sont aussi mêlées dans ces récits à divers sujets fort étrangers à l'histoire. Les dernières lettres ont été écrites peu de temps avant la mort de la princesse, qui eut lieu à Paris en 1759.

Il est à croire que toutes les recherches faites par Simon de Pouilly sont restées à l'état de matériaux. Rien ne s'est rencontré dans nos investigations de nature à nous faire penser que cette histoire de la Russie ait été écrite par lui. Mais à cette même époque un autre sujet avait attiré son attention et exercé ses talents : ce fut alors qu'il composa la vie de *Michel Lhopital*, chancelier de France; et ce travail mérite de fixer notre attention.

La vie de *Michel Lhopital* ne fut imprimée qu'en 1764, mais fut commencée dès l'année 1757, d'après les biographes contemporains, c'est-à-dire quand l'auteur n'avait que vingt-trois ans. Cet ouvrage fut son début dans la carrière des lettres et lui attira de suite une réputation distinguée; car aussitôt son apparition, il fut reconnu généralement comme un chef-d'œuvre.

Voici d'abord le bel éloge qu'en a fait le sa-

Digitized by Google

vant Fréron[1] : « C'est rendre, Monsieur, un service essentiel à la vertu et à la patrie que de remettre sous nos yeux les images et le récit des belles actions de ces hommes rares qui font l'admiration de la postérité. Si jamais un de ces héros patriotes a mérité que sa mémoire passe de cœur en cœur, (qu'on me pardonne cette expression), c'est Michel de Lhopital, chancelier de France. On vient de nous donner sa vie en un volume in-12 d'environ quatre cents pages... Cette histoire est peut-être dans le genre une de celles qui m'aient le plus satisfait. Il y règne une noblesse qui met presque l'écrivain à côté du héros ; de l'énergie sans dureté, de l'élégance sans affectation, de la chaleur sans enthousiasme : partout de la vie, de l'intérêt, et l'amour de la vérité : voilà ce qui m'a frappé dans cet ouvrage. J'aurais souhaité que l'auteur nous ait plus détaillé la retraite du chancelier, qu'il nous eût donné un léger précis de ses ouvrages : cette partie manque entièrement. Ce n'était que quelques coups de pinceau qui auraient porté le degré de perfection à ce tableau si intéressant. »

De son côté le *Mercure de France*[2] a donné une appréciation non moins flatteuse de ce même ouvrage : « Nous croyons, dit-il, qu'on le lira avec le plus grand intérêt. L'auteur nous représente le chancelier de Lhopital comme un de

[1] Année littéraire 1764. Tome 3, page 145. Paris, 4 mai 1764.
[2] N° de juin 1764.

Digitized by Google

ces personages les plus estimables qu'ait produits la nation. Le bien public fut l'objet qui occupa tous les instants de sa vie, et pour rendre ses concitoyens plus heureux, il ne voulut que les rendre plus raisonnables. C'est sous ce point de vue que l'historien envisage son héros, et les détails qu'il offre à ses lecteurs sont également curieux et instructifs. »

Voltaire lui-même, instruit sans doute de l'accueil flatteur que recevait partout cet ouvrage, écrivit à Lévesque de Burigny, oncle de l'auteur : « Je recevrai avec la plus vive reconnaissance l'histoire de ce brave chancelier, homme de lettres et homme d'État... Il n'appartient qu'à un philosophe d'écrire cette histoire. Votre famille est une famille de sages. Je fais mes compliments à Monsieur votre neveu[1]... » C'était de sa part dire qu'il s'associait au concert unanime qui se faisait entendre partout en l'honneur du jeune débutant.

Du reste il faut le reconnaître : chacun de ces écrivains ne faisait que rendre justice à notre auteur. Il serait impossible, en effet, de mieux exposer qu'il ne le fait au début de son livre la trempe de caractère que Lhospital avait puisée dans son éducation ; impossible également de mieux dépeindre qu'il ne le fait dans toute la suite de son livre la vertu inébranlable, les ta-

[1] Voir au recueil de Madame de Noiron la lettre datée : Aux Délices, près de Genève, le 29 mars 1764. Voltaire se dit malade et presque aveugle.

Digitized by Google

lents, la droiture inflexible du chancelier et sa fidélité aux grandes lois de la plus honorable pauvreté ; impossible enfin de laisser à la postérité un récit plus clair, plus complet de l'attitude toujours ferme de *Lhospital* au milieu des luttes, des intrigues, des entraînements et des haines, quand tout était compromis, et la cour, et le parlement, et la nation entière, protestants et catholiques. La retraite du chancelier est présentée également sous un aspect digne et plein d'honneur. On voit avec satisfaction ce caractère admirablement doué pour le bien, reconnaissant, après de longs et courageux efforts, son impuissance à arrêter le mal et à rétablir le bien, se résignant sans faiblesse à cette expérience d'insuccès que tant d'autres n'auraient pas eu la bonne fois d'avouer, et heureux de pouvoir enfin donner lui-même à ses goûts pour la vertu la satisfaction la plus parfaite[1].

Ce fut au milieu des préparatifs de ses premiers succès littéraires que Jean-Simon de Pouilly se sentit attiré vers le mariage. La généalogie de la famille, conservée dans les archives de M. de Champeaux, nous apprend qu'il épousa demoiselle *Marie-Anne-Julie Hocquet*, mais ne dit rien de l'époque où s'accomplit cet événement[2]. Toutefois il existe encore une lettre parmi les papiers de famille de Madame

[1] Nous ne jugeons ici l'ouvrage que sous le rapport littéraire. Quant à la doctrine, il y aurait à faire ses réserves, et nous les faisons.

[2] Voir cette généalogie à la fin de l'ouvrage.

Digitized by Google

de Noiron, qui est de nature à nous fixer à peu près sur ce point. C'est une lettre de Madame du Boccage à Lévesque de Burigny[1] et adressée de Paris à Arcis-le-Ponsart, où il se trouvait alors, à la date du 28 septembre 1659. Madame du Boccage, après avoir parlé des bruits de guerre et des maux qui en étaient la suite, ajoute ces quelques mots révélateurs : « Faites sentir à M. de Pouilly le bonheur qu'il a de soupirer au bord d'un ruisseau paisible avec sa bergère qui ne lui parle que d'amour, tandis que nous n'entendons parler que de haines et de discordes. Faites-lui mes compliments et nous le ramenez pourtant, le plus tôt que vous pourrez, gémir avec nous ; on aime à avoir des compagnons de disgrâces, surtout quand ils vous ressemblent à l'un et à l'autre par le savoir, par les mœurs et par le caractère. . »

Cette lettre évidemment fait allusion au mariage du jeune de Pouilly, et à défaut d'autre renseignement elle peut nous tenir lieu de document authentique. Mais elle nous révèle en outre l'existence de relations d'estime bien caractérisée entre Madame du Boccage et notre historien. Nous pouvons donc revendiquer encore en son honneur cette haute marque de distinction qui lui venait de Madame du Boccage, alors célèbre dans la carrière des belles-lettres.

Ce fut comme conséquence de ces relations que, en 1766, quand il s'était agi de réunir en

[1] Voir l'étude sur Lévesque de Burigny, page 210.

Digitized by Google

une édition uniforme et unique toutes les œuvres de Madame du Boccage, le fils de Pouilly offrit à son illustre amie de la décharger de cette sollicitude. Cette offre de sa part fut acceptée avec empressement et lui valut la lettre suivante[1] : « Je regrette fort, Monsieur et cher ami, de n'avoir point eu le plaisir de vous voir hier et de ne point dîner aujourd'hui avec vous; j'y perds une bonne conversation, de bons sentiments pour moi dont vous me donnez encore ici des preuves; j'y répondrai en vous donnant ci-après une liste de mes ouvrages. Je perds aussi (à ne point vous avoir en ce jour) le moment de vous demander encore une faveur. Je suis presque tentée de croire que c'est vous en faire une de vous procurer les moyens de m'être utile. Je vous réclame donc, Monsieur, en faveur de mes libraires de Lyon... » Madame du Boccage donne ensuite la liste de ses ouvrages..., puis elle ajoute sur un billet séparé : « Si vous vous donnez la peine de remettre le tout en ordre, suivant le désir de la veuve Duchesne, il est inutile que je lui réponde. Je ferai là-dessus, mon cher et bon voisin, ce que vous me direz. Trop heureuse d'avoir un si bon guide. Je suis pourtant fâchée que vous ayez eu la peine par votre bon cœur de vous mêler de cette liste que j'aurais pu faire sans vous en embarrasser. Mille pardons, autant de remerciements. »

[1] Recueil de Madame de Noiron

Digitized by Google

La carrière des lettres était ouverte devant Jean-Simon de Pouilly : il la parcourra en travailleur assidu et saura se maintenir au rang distingué qu'il a tout d'abord obtenu.

Son mérite ne tarda pas à lui procurer l'honneur d'être jugé digne d'entrer à l'Académie : sa réception eut lieu le 19 août 1768. A cette occasion il reçut de Madame du Boccage une lettre que nous tenons à citer ici : elle est datée de Paris, 20 *aoust* 1768[1] : « Moi qui ne manque, Monsieur, aucune rentrée de l'Académie des belles-lettres et qui *a* l'honneur d'avoir pour mes amis une partie de ses membres, moi qui suis attachée de tout temps à Monsieur votre oncle, jugez combien j'ai regretté hier de n'être pas digne d'*être un de ceux* qui vous ont si justement élu. Vous savez, Monsieur, le cas que j'ai toujours fait de votre mérite naissant et déjà dans la maturité ; ainsi vous ne doutez point de la sincérité de mes compliments. C'est ce qui me flatte et redouble l'attachement et la considération fondée avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissante servante. Lepage du Boccage. »

Une fois membre de l'Académie, Jean-Simon de Pouilly voulut y apporter son tribut de savoir et de lumière : il se mit aussitôt à l'œuvre, et prépara deux dissertations *sur la naissance et les progrès de la juridiction temporelle des Églises*

[1] Recueil des papiers de famille de Madame de Noiron à Arcis-le-Ponsart.

Digitized by Google

depuis l'établissement de la monarchie jusqu'au commencement du XIVe siècle. Ces deux dissertations ont été lues à l'Académie des belles-lettres en 1770 : la première à la séance du 12 juin, et la seconde à la séance suivante; en voici le résumé :

Dans la première dissertation, l'auteur démontre que l'établissement du Christianisme dans les Gaules reporta sur les prêtres catholiques l'autorité et la puissance des anciens prêtres gaulois, les druides, à qui on obéissait aveuglément : — par respect on leur attribua un pouvoir temporel qu'ils ne devaient point avoir; — on les choisit comme arbitres dans les conflits ; — on en vint à leur remettre le jugement de toutes les plaintes portées contre eux-mêmes ; — on les admit aux premières assemblées du royaume ; — les églises devinrent des asiles ; — on légua des biens aux églises ; — on rétablit le serment comme preuve entre les mains des ecclésiastiques ; — enfin vinrent les épreuves. — Tout cela contribua à étendre la juridiction de l'Église.

La seconde dissertation est le développement de la première : l'auteur y expose les faits accomplis et leurs conséquences : le clergé, dit-il, conservant seul les sciences conservait seul son influence. — On pouvait dans tous les cas toujours en appeler à l'évêque ; Charlemagne confondit ses devoirs de chrétien avec ceux d'un roi et développa la juridiction de l'Église ; — on établit l'excommunication, qui entrainait avec

Digitized by Google

elle la perte des biens, des emplois... — la pénitence publique : l'éloignement des excommuniés ; — les Papes ayant sacré des rois et des empereurs se crurent en droit de les déposer ; — on soutint que les conventions matrimoniales étant relatives au mariage, qui est un sacrement, l'Église seule avait le droit d'en connaître ; — on établit les officialités parce que l'évêque ne pouvait plus suffire aux causes qui lui étaient soumises : elles devinrent une source de richesses ; on établit les inquisitions ; — il serait dès lors difficile de fixer les bornes dans lesquelles pouvait être renfermée la juridiction de l'Église ; — mais les premiers évêques ne croyaient pas établir un pouvoir qui dût combattre avec supériorité l'autorité des rois. — La nouvelle forme que prenait le gouvernement (l'État c'est moi) allait rendre à la religion sa pureté, à ses ministres les vertus de leur état et à la nation sa liberté [1].

Tel est le fond et le sens des deux dissertations du nouvel académicien : le tout est présenté dans un récit brillant de naturel et de clarté et avec la simplicité de style du XVIIe siècle. Mais si nous en louons la forme et le ton, nous ferons nos réserves sur certaines appréciations et certains raisonnements qu'on y rencontre, et qui sont, nous aimons à le reconnaître, plutôt le résultat de l'éducation, des relations

[1] Mémoires de l'Académie des belles-lettres. — Tome 39. juin 1770

Digitized by Google

de l'époque, que le fait de convictions réfléchies et bien établies.

Vers le même temps, Jean-Simon de Pouilly publia un mémoire contre l'archevêque de Reims en faveur du bailliage de Reims[1]. Cet ouvrage est cité dans la préface d'un volume des ordonnances connues sous le nom des *ordonnances du Louvre*. Ce mémoire, qui est estimé, contient de très bonnes notions sur les anciennes communes. Grâce à lui, le bailliage gagna son procès, toutes les chambres réunies, l'avocat Gerbier défendant la cause de l'archevêque.

Notre auteur écrivit ensuite *la vie de Charles Bonnet*. Charles Bonnet était né à Genève en 1720 d'une famille originaire de France, qui alla s'établir à Genève en 1572 à l'époque des guerres de religion et de la Saint-Barthélemy. C'était surtout un naturaliste distingué : cependant il s'occupa aussi de philosophie. Il composa un grand nombre d'ouvrages qui furent publiés en 1779 en une collection sous le titre de : *Œuvres d'histoire naturelle et de philosophie*. Il devint en 1783 associé étranger de l'Académie des sciences à Paris et il mourut en 1793, après avoir été membre du grand conseil de Genève de 1752 à 1768. Il est mort à la campagne où il s'était retiré, et où il passa les dernières années de sa vie, considéré et heureux.

Jean-Simon de Pouilly voulut conquérir dans

[1] Voir aux papiers de famille à Arcis-le-Ponsart.

Digitized by Google

la carrière des lettres un autre titre que celui d'historien distingué : il eut la prétention de pouvoir être compté parmi les philosophes. Pour cela il s'inspira du genre de philosophie de son illustre père, dont il lisait et relisait toujours le bel ouvrage *la Théorie des sentiments agréables*, et il composa son livre qu'il intitula, par un sentiment d'affection filiale bien naturel : *Théorie de l'imagination, par le fils de l'auteur de la Théorie des sentiments agréables.*

La théorie de l'imagination est présentée en douze chapitres : le premier chapitre contient l'exposé des principes basés sur le système de *Locke* (système soutenu alors par *Charles Bonnet* et *Condillac*), à savoir que c'est dans les sensations qu'il nous faut rechercher l'origine des connaissances humaines ; chaque sensation produit en notre esprit une image qui en conserve le souvenir. — Le chapitre second est consacré à définir l'imagination, qui est la réunion des images, et qui, à l'aide des signes ou du langage, les fait connaître. — Les mots abstraits comme *boire*, *dormir*, etc., qui la première fois qu'on les entend n'ont pas de sens, finissent, à force de répéter les phénomènes ou images qui leur sont propres, par présenter à l'esprit une idée ou image qui leur est tout-à-fait propre : c'est ce qui est expliqué au troisième chapitre. — Au quatrième, l'auteur montre l'impossibilité de présenter l'image d'une sensation à celui qui n'a jamais éprouvé cette sensation. — Le cinquième chapitre traite

Digitized by Google

de l'influence de l'imagination sur les passions et de l'influence des passions sur l'imagination. — Le sixième chapitre est un examen de quelques passions en particulier qui égarent l'imagination, entr'autres l'amour. — Dans le septième chapitre l'auteur suit les effets de l'imagination chez les âmes vertueuses et religieuses : il cite très à propos, à cette occasion, le livre de son père, *la Théorie des sentiments agréables*, dont il extrait le passage consacré à démontrer que l'idée du bonheur porte à l'héroïsme. — Il développe cette idée au point de vue religieux dans le huitième chapitre, et au point de vue des beaux-arts et de l'éloquence dans le neuvième. — Le dixième chapitre est une étude sur l'imagination de la femme : c'est là qu'il cite l'exemple de Madame de Staël, qui, à cette occasion, lui a écrit une lettre dans laquelle elle le félicite de son travail, lui disant qu'il a fait « une sage et profonde analyse de cette faculté de l'âme » et puis le remercie de l'honneur qu'il lui a fait en la nommant, « honneur dont elle a senti plus le prix encore en reconnaissant tout le mérite de l'écrivain[1]. » — Dans le onzième chapitre, il examine les effets produits sur l'imagination par le climat, l'éducation, la religion. — Enfin, au douzième et dernier chapitre, il recherche les moyens à employer pour régler l'imagination, et il veut qu'elle-même serve à ce but. Il suffira de lui montrer une sé-

[1] Voir aux papiers de famille de Madame de Noiron.

Digitized by Google

rie d'images représentant les bonnes pratiques et leurs effets, et d'images représentant les mauvaises pratiques et leurs effets : ces tableaux l'entraîneront au bien et la détourneront du mal.

Toutes les considérations que nous venons d'indiquer sont développées avec un talent remarquable : le style en est agréable, l'exposition très claire; le tout est émaillé de belles réflexions, qui, quoique parfois métaphysiques, sont rendues toujours accessibles à toutes les intelligences, grâce à la forme dont elles sont revêtues.

Mais la carrière des lettres ne fut pas la seule où se distingua ce digne descendant d'un père illustre. Dès l'année 1763, il était entré dans la carrière administrative : ses mérites bien connus et parfaitement établis lui avaient attiré la nomination de lieutenant général de Reims. Plus tard il fut promu à la charge de Président du Présidial de Reims[1], charge qu'il occupa avec beaucoup d'honneur jusqu'à l'époque de la Révolution. Sa conduite dans l'exercice de cette charge lui valut une distinction bien flatteuse : ce fut la permission de porter la robe rouge, dont le roi voulut bien l'honorer en 1776, à cause « de la distinction avec laquelle il remplissait ses fonctions. » Ainsi le mentionne la lettre que lui adressa le garde des sceaux, Miromenil, pour l'informer de cette faveur[2].

[1] Voir : *Antiquités de la France.* — Marne. — Reims, page 541.

[2] Les trois lettres de Miromenil sont conservées à Arcis-le-Ponsart.

Digitized by Google

Environ un an plus tard, le même Miroménil lui écrivit pour lui annoncer que Sa Majesté consentait à lui accorder le brevet de conseiller d'État, brevet que le ministre « avait contribué avec grand plaisir à lui procurer, parce qu'il le méritait par ses talents et ses vertus. » Et en effet, Simon de Pouilly reçut, à la date du 26 octobre 1777, ce brevet de conseiller d'État qui lui parvenait par l'entremise du même garde des sceaux, avec une nouvelle lettre des plus flatteuses[1].

Simon Lévesque de Pouilly fut, comme son père et ses deux oncles, en correspondance avec presque toutes les célébrités de son temps. Une liste a été établie par son fils de toutes les lettres qui lui avaient été écrites et dont il avait vu autrefois les autographes. On voit sur cette liste les noms de *Lamoignon de Malesherbes*, de *Necker*, de Madame *de Staël*, de Madame *Geoffrin*, de l'abbé *de Mably*, de Madame *du Boccage*, de *Lebeau*, de *d'Aguesseau*, de Madame *de Genlis*, d'*Helvétius*, du cardinal *Consalvi*, du cardinal *de Périgord* et de *Miroménil*. Mais le plus grand nombre de ces lettres a disparu. En dehors de celles que nous avons citées dans le cours de cette étude, il ne reste plus aujourd'hui que la lettre de Lamoignon de Malesherbes et celle du cardinal de Périgord.

La lettre de Lamoignon est un hommage rendu

[1] Le brevet a été déposé en 1792 ou 1793 par Simon de Pouilly lui-même chez Me Basdenier, notaire à Paris. Il est encore dans ces archives (note aux papiers de famille par le fils de Simon de Pouilly).

Digitized by Google

au mérite de Simon de Pouilly; elle porte la date du 3 juin 1775.

Celle du cardinal de Périgord répond à une lettre de félicitations qu'il a reçue, à l'occasion de sa promotion au cardinalat, de Simon de Pouilly. Elle est conçue dans les termes de l'amitié la plus cordiale et donne la preuve du degré d'estime dont jouissait alors Simon de Pouilly. Elle est datée du 19 août 1817.

Simon de Pouilly eut deux enfants de son mariage : une fille, Anne-Julie-Jeanne Lévesque de Pouilly, née en 1764, et un fils, Pierre-Elisabeth Lévesque de Pouilly, né à Reims en 1766. D'après une note autographe de son fils, conservée aux papiers de famille, il vendit la maison paternelle de Reims à un industriel, en 1796. Alors il se retira à sa propriété d'Arcis-le-Ponsart : et c'est là qu'il termina sa vie dans le calme et les joies de la famille : il mourut le 18 février 1820.

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR

CHAIX D'EST-ANGE

Par M. J. BOULLAIRE, Membre titulaire.

Le 15 décembre 1876, est mort à Paris, dans la retraite que l'âge et les événements lui avaient faite, un homme qui a joué dans la vie publique un rôle important, mais qui a dû surtout sa renommée à sa haute intelligence et à son admirable éloquence. Il fut une des gloires du barreau de Paris, qui a toujours compté dans son sein tant d'hommes éminents. Il avait reçu de la nature le souffle, qui fait l'orateur, et que les anciens considéraient parfois comme une émanation directe de la Divinité.

L'éloquence est en effet un don merveilleux. Par elle, l'âme d'un homme entre en communication directe avec d'autres âmes et exerce sur elles une séduction et une autorité d'autant plus

Digitized by Google

irrésistible, qu'elle est librement acceptée et avidement accueillie.

Ce choc de la parole publique, qui pénètre de vive force dans les esprits, qui fait jaillir dans les cœurs les émotions les plus fortes ou les plus douces, qui persuade ou entraîne, convainct ou passionne, est et sera toujours une des manifestations les plus hautes de l'intelligence humaine.

L'homme dont je veux parler, Chaix d'Est-Ange, a atteint ces sommets de l'art de la parole, que bien peu peuvent aborder. Il avait les qualités essentielles de l'orateur, la parole vibrante, le geste magnifique, le souffle puissant, l'émotion entraînante et communicative. Il a conquis à son nom un éclat qui lui est propre ; il appartient au précieux patrimoine de nos gloires nationales, et à ce titre déjà, il serait digne d'être présenté à l'Académie.

En outre Chaix d'Est-Ange était né à Reims au commencement de ce siècle ; il y a passé sa jeunesse ; pendant seize ans, il a été le représentant de la ville à la Chambre des députés ; il a été mêlé intimement à la vie politique de la cité, qui avait su le distinguer et qui doit le compter au nombre de ses enfants les plus illustres.

Il m'a semblé que par cette double considération une étude rapide du talent de Chaix d'Est-Ange pouvait mériter la bienveillance de l'Academie.

Je dis une étude et non une biographie; la vie d'un contemporain ne peut être étudiée

Digitized by Google

qu'avec une grande prudence, et dans un temps où les évènements et les idées se pressent si vite, il y aurait une singulière présomption à porter sur les hommes qui y ont été mêlés, des jugements prématurés que l'avenir répudierait peut-être. L'histoire a son heure qu'il faut savoir attendre.

Mais il est une chose qui est de tous les temps, c'est l'admiration légitime qu'inspire l'intelligence servie par de nobles facultés.

La vie de Chaix d'Est-Ange offre d'ailleurs de hautes et utiles leçons. Il fut incontestablement un homme heureux, un de ces rares favoris de la fortune, pour qui elle ne semble avoir que des sourires. A l'âge où la plupart des jeunes gens cherchent encore leur voie, d'éclatants succès avaient déjà couronné sa jeunesse, et sa brillante renommée ne devait plus se ternir. Mais il les avait conquis par un travail obstiné, par des efforts soutenus, par des années laborieuses et pauvres, où son esprit s'était trempé fortement et avait acquis une maturité précoce.

Il eut aussi le mérite de se mêler à la politique sans se laisser absorber par elle; fidèle au barreau auquel il devait sa gloire, il fut toujours plus avocat que député; il sut échapper aux étreintes des partis et conserver l'indépendance et la franchise de ses idées, entreprise qui ne fut pas sans péril pour sa popularité. La politique est une favorite jalouse, qui ne souffre pas de rivale et ne donne l'influence qu'à ceux

Digitized by Google

qui se font ses serviteurs dévoués. Chaix d'Est-Ange, qui pouvait avoir légitimement toutes les ambitions, n'eut jamais celle du pouvoir, et tout en aimant les honneurs, il ne leur a pas sacrifié sa liberté.

Enfin les qualités et même les défauts de son caractère sont profondément français et frappés de cette marque vive de notre génie national, qui a tant de saveur et tant de prix. Il fut un causeur admirable, aux saillies inépuisables, discoureur primesautier, facile et sans effort. Improvisateur incomparable, plein de verve et de finesse, il donnait à sa pensée nne netteté saisissante, et à son style une limpidité, qui le rapproche des grands prosateurs du XVIII[e] siècle. Sous sa parole puissante et colorée, les événements et les hommes recouvraient la vie et les scènes les plus dramatiques renaissaient dans leur émouvante réalité devant l'esprit charmé des auditeurs.

Gustave-Louis-Adolphe-Victor-Aristide-Charles-Saint-Quentin Chaix, naquit à Reims le 23 germinal an VIII du légitime mariage du citoyen Richard-François Chaix et de la citoyenne Marie-Françoise-Victoire Lorge, âgée de 25 ans. Son père est qualifié, dans l'acte de naissance, homme de loi et accusateur public près le tribunal criminel du département de la Marne. Un jugement rectificatif du 13 janvier 1817 ajouta à son nom de Chaix, celui de d'Est-Ange, qui avait été omis dans l'acte de naissance.

Digitized by Google

Il fit à Reims ses premières études « sans trop « d'ardeur, dit l'éminent avocat (1) qui fut le « premier éditeur de ses œuvres, sans succès « éclatants, avec cette insouciance excusable des « esprits faciles, qui sentent par instinct qu'ils ont « beaucoup d'avance sur la vie et qu'ils peuvent « s'attarder un peu au départ. »

Son père était un magistrat distingué, éloquent même, s'il faut en croire le pieux témoignage de son fils. Comme par un pressentiment de sa destinée, il initia de bonne heure son jeune esprit aux choses judiciaires, et Chaix d'Est-Ange se souvenait plus tard, qu'encore adolescent, dans des causes criminelles choisies, il avait assisté aux débats, blotti sous le bureau du procureur général criminel.

Les réformes judiciaires de l'année 1811 amenèrent la suppression des fonctions elles-mêmes que M. Chaix d'Est-Ange père exerçait. Il quitta Reims et vint habiter Paris, où il se fit inscrire au barreau. Il était sans fortune et ne trouva pas dans sa nouvelle profession les ressources qui lui manquaient. Il avait dépassé l'âge où on se peut créer des relations et une clientèle. Il se sentait d'ailleurs au déclin de son existence et reportait toutes ses espérances sur son fils : « Hâtez-vous de vous faire recevoir avocat, « lui disait-il, on ne sait pas ce qui peut arri- « ver. »

(1) *Discours et Plaidoyers de M. Chaix d'Est-Ange*, par M. Rousse.

Digitized by Google

Ses pressentiments ne le trompaient pas. Chaix d'Est-Ange avait commencé son droit à 16 ans. A 19 ans il était reçu avocat. Cette année même, sa mère mourut, son père succomba deux mois après; il demeurait avec une somme de 600 francs pour toute fortune, et une jeune sœur dont il était le seul appui.

Il ne se découragea pas et fut à la hauteur de ses devoirs. Ce jeune homme avait une nature énergique et forte; ne redoutant pas la lutte, l'aimant peut-être, il prit corps à corps les difficultés de la vie et il en triompha. A l'âge ordinaire des illusions et des rêveries, il se livra tout entier à un travail assidu et débuta au barreau, bien décidé à s'y faire une place.

C'était alors un jeune homme imberbe, au visage candide, aux traits indécis et encore enfantins; mais il avait la voix juste, vibrante et sonore, l'élocution facile et animée, une naïveté malicieuse dans son action et dans son langage.

Tel il débuta en 1820 devant la 3e chambre de la Cour Royale.

Pour un jeune avocat, les temps étaient singulièrement propices. Les grandeurs militaires de l'Empire n'avaient pas laissé de place pour la parole publique, et l'esprit de discussion, réveillé comme d'un long sommeil, éclatait partout avec les ardeurs de la vie politique. De violentes passions divisaient la société, et le gouvernement voyait diriger contre lui, avec une extrême vivacité, toutes les libertés qu'il avait apportées au

Digitized by Google

pays, comme une compensation de ses désastres. Les armes légales ne suffisaient pas à l'impatience des libéraux et de la jeunesse. Ils avaient emprunté aux pays étrangers le goût des conspirations, des conciliabules mystérieux, des initiations redoutables.

Les conspirations étaient de mode dans la jennesse libérale, jeu dangereux, plein de périls pour ceux qui s'y livrent, plus fatal encore aux sociétés elles-mêmes, qu'il peut faire tomber dans une irrémédiable anarchie. Les procès politiques abondaient. De nombreux accusés réclamaient le concours de nombreux avocats; les uns grandement coupables sans doute, d'autres jeunes, légers, ayant failli par entraînement et par étourderie plus que par perversion, sympathiques, à raison même de leur infortune. Des lois rigoureuses, qui depuis ont reçu un heureux adoucissement, faisaient apparaître la peine de mort comme la sanction habituelle de ces accusations et imposaient au barreau une tâche sévère et généreuse.

Une affaire de cette nature fournit à Chaix d'Est-Ange, à 21 ans, l'occasion d'une plaidoirie devant la Chambre des Pairs, début solennel où il trouvait à ses côtés les hommes les plus illustres du barreau, Hennequin, Barthe, Persil, Odilon-Barrot, Parquin, Dupin jeune, Berville et où son jeune talent allait trouver des juges sérieux et redoutables.

Une conspiration à laquelle on a donné le nom de conspiration du 19 août 1820, du jour où

Digitized by Google

elle devait éclater, avait pris naissance parmi un certain nombre de militaires de la légion de la Meurthe, en garnison à Paris. Il s'agissait de pénétrer dans les casernes, d'y distribuer des cocardes tricolores, d'appeler le peuple aux armes et d'installer à Vincennes un gouvernement provisoire, puis de proclamer Napoléon II. L'autorité, prévenue, fit avorter le complot avant son exécution. Trente-quatre accusés furent renvoyés devant la Chambre des Pairs : le plus coupable, le capitaine Nantil était en fuite et avait échappé aux recherches.

Chaix d'Est-Ange défendait un jeune sous-officier de 20 ans, Charpenay, qui n'avait pris au complot qu'une part bien restreinte, car on lui reprochait seulement de ne pas l'avoir révélé : accusation excessive, incriminant non un acte, mais une intention, que la loi autorisait alors et qui depuis a heureusement disparu de notre législation.

L'avocat, que son extrême jeunesse désignait déja à l'attention publique, se montra plein de modération et de tact. Le principal témoin produit contre son client avait toutes les allures d'un de ces agents provocateurs, dont la police du temps faisait trop fréquemment usage et que nos mœurs publiques ne toléreraient plus. Chaix d'Est-Ange le démasqua, mais à demi-mots, sans emportement et comme en se jouant, dans la juste mesure enfin qui était necessaire au salut de son client.

Il finit en ces termes: « Nobles Pairs, qu'il

Digitized by Google

« me soit permis en terminant, de m'arrêter un « instant sur une idée douce et consolante ! « Oui, je l'avouerai, l'accusation m'avait effrayé. « On disait qu'une vaste conspiration avait mis « en péril et la France et le trône. On disait « que menacée par les hommes les plus puissants, « la monarchie avait été un instant ébranlée et « sur le penchant de sa ruine. Et moi, trop « prompt à m'alarmer, je tremblais pour le salut « de l'État et de ses chefs, je tremblais pour le « repos de la patrie en danger. Ah ! rassurons- « nous aujourd'hui. On nous dit que l'État et « la monarchie ont été menacés par un soldat de « 20 ans. Eh bien ! l'État et la monarchie peuvent « rester sans crainte. Non, non, la politique n'a « pas à s'alarmer, la justice n'a point à sévir. »

Charpenay fut acquitté, comme d'ailleurs la plupart des accusés présents. Quant à l'avocat, son succès parmi les nobles Pairs avait été complet. Le grand référendaire, M. de Sémonville, s'intéressa vivement à ce jeune homme, dont le talent se révélait avec tant de précocité. Il voulut le voir et le reçut avec une bonté paternelle que Chaix d'Est-Ange n'oublia jamais. Il en rendait témoignage, dix-huit ans plus tard, dans une lettre touchante, dont je veux citer quelques lignes, car elle honore et celui qui l'a écrite et celui dont elle conserve le souvenir :

« Il m'engagea avec une vive insistance à en- « trer dans la magistrature, me promettant que « j'avancerais, qu'il en ferait son affaire. Je re- « fusai, m'excusant sur ce que je n'avais au-

Digitized by Google

« cune fortune; M. de Sémonville le savait « déjà sans doute, et la suite de sa conversa- « tion me prouva qu'il s'était enquis de moi. « Voyant qu'il ne pouvait me vaincre : Votre « père, me dit-il, n'a-t-il pas été procureur géné- « ral à Reims? — Oui, Monsieur, il y a dix ans. « — Précisément. Eh bien, j'ai connu votre père; « je l'ai beaucoup connu. Et, quoiqu'il n'en « fût rien, il entra dans quelques détails pour « me le persuader. Il faut me traiter ajouta-t-il, « comme un ancien ami. Vous commencez votre « état. Vous pouvez éprouver quelques moments « de gêne. Agissez sans façon avec moi. Dites- « vous : j'ai là Sémonville, un vieil ami de « mon père, qui a toujours cent louis à ma dis- « position. Venez les prendre et ne vous en « tourmentez pas. Quand vous serez riche, « vous les rendrez à moi, ou à mes enfants. »

Chaix triompha heureusement de ces premières difficultés de la vie. Il avait d'ailleurs un puissant stimulant à son courage : son père lui avait laissé charge d'âme, une jeune sœur dont il était l'unique soutien et qu'il aimait tendrement. Le souvenir de cette sœur bien-aimée demeura dans sa mémoire comme un culte pieux, et vingt-cinq ans plus tard, plaidant devant la cour de Metz une affaire (1) où il rencontrait une semblable situation, il ne pouvait se défendre d'une vive émotion :

« N'y a-t-il pas, disait-il, dans la vie, de ces

(1) Affaire de Lolot de Vierves. Cour de Metz. Juillet 1844.

Digitized by Google

« affections qui sont au-dessus de toutes les « autres, des affections que rien ne remplace? « On en rencontre d'autres dans le cours de « son existence; le hasard vous jette dans les « bras d'une femme qui devient la compagne « de votre vie; Dieu nous envoie des enfants « qui sont l'espoir de la famille.... Mais notre « passé, qui le connaît, si ce n'est la sœur qui « a été liée avec vous des l'enfance?... Vaincu « par l'émotion, il s'arrête quelques instants. « J'en demande bien pardon au tribunal, il « y a des choses dont il vaut mieux ne pas « parler. »

Chaix plaida aussi dans le procès des sergents de la Rochelle. On connaît la lamentable histoire de ces jeunes gens qui, oublieux de toute discipline, se laissèrent entraîner dans les affiliations occultes du carbonarisme, embauchèrent des soldats, prononcèrent de criminels serments, et rêvèrent une sédition militaire qui fut découverte avant de naître et qu'ils payèrent de leurs têtes. Répression impitoyable, que la clemence de nos mœurs trouverait aujourd'hui excessive, et qui parut sans doute nécessaire à la situation politique du moment. !

Le client de Chaix d'Est-Ange, Bicheron, n'avait heureusement qu'un rôle secondaire dans l'affaire et en sortit sans condamnation. La plaidoirie de l'avocat renferme quelques phrases énergiques, mais elle se ressent des défauts du temps.

Digitized by Google

La rhétorique florissait alors au Palais et débordait en longues et harmonieuses périodes dans l'éloquence judiciaire, On se plaisait aux allégories et le glaive de la loi, les balances de la justice, le sanctuaire de Thémis, d'autres images encore, aujourd'hui surannées et vieillies, figuraient avec complaisance dans le bagage commun des orateurs du ministère public et du barreau.

Le requisitoire de l'avocat général de Marchangy offre de ce style precieux de curieux exemples. Dans son exorde, il compare les accusés « à de faibles roseaux, qui ont, en s'unissant par un lien commun, formé le sanglant faisceau de décemvirs. »

Chaix à 22 ans, ne pouvait échapper tout à fait à l'influence qu'exerce le goût public, et son exorde est rempli d'antithèses qu'il est permis de trouver trop étudiées.

« Messieurs, dit-il, de jeunes militaires sont « poursuivis par une accusation capitale. Défen- « seurs de la patrie, ils ont besoin d'être dé- « fendus à leur tour, et ceux qui un jour sau- « ront braver pour nous les dangers de la « guerre, nous appellent maintenant pour « les secourir contre les dangers d'un autre « genre. Cet appel, nous y répondrons, Mes- « sieurs, notre zèle ne manquera pas à de « pareils clients. Oui, nous éleverons la voix « aujourd'hui en faveur de ceux qui, bientôt « peut-être, iront verser leur sang pour nous « défendre, et nous du moins, nous saurons

Digitized by Google

« combattre pour eux, comme ils sauraient « mourir pour nous. »

Il montre ensuite l'obscurité de son client qui, pour avoir pris part à deux banquets d'amis, ne pensait pas devenir un conspirateur. Une des charges les plus graves qui s'élevait contre Bicheron, c'est qu'un poignard avait été trouvé en sa possession. L'avocat, avec l'assurance que donne la jeunesse, voulut tirer de ce détail un effet d'audience.

« S'il possédait un poignard, s'écrie-t-il, j'en « possède un moi-même, et le voici. »

Et il tira de sa robe un petit poignard et l'agita aux yeux des magistrats et des jurés étonnés.

« C'est, ajouta-t-il, un emblème qui n'a rien « que de très innocent. Je vous assure même « qu'en touchant cette arme tragique, je ne « conçois ni ces pensées sombres, ni ces émo- « tions surnaturelles dont parlait M. l'avocat « général. Je vous assure qu'elle n'a jamais « troublé mon sommeil, ni troublé mon cœur. »

Le président, M. de Monmerqué calma ce zèle excessif par quelques paroles sages et invita le défenseur à déposer sur le bureau de la cour l'arme prohibée dont il avait fait étalage, non sans quelque étourderie.

La première cause dans laquelle, au dire des contemporains, Chaix d'Est-Ange ait eu l'occasion de mettre en relief, d'une manière complète, ses grandes facultes oratoires, fut la défense de M. Cauchois-Lemaire, qu'il présenta le

Digitized by Google

12 Janvier 1828 devant le tribunal correctionnel de la Seine. Ce publiciste, aujourd'hui profondément oublié, mais qui a eu son heure de renommée, avait adressé au duc d'Orléans une lettre publiée en brochure, dans laquelle le ministère public relevait divers délits de presse, tels que l'outrage au roi et la provocation au changement de gouvernement et de l'ordre de successibilité au trône.

L'auteur, médiocre écrivain, était du moins un habile homme, prescient de l'avenir, et il avait conjecturé les événements politiques que la révolution de 1830 devait réaliser deux ans plus tard.

La lettre fit du bruit et le ministère crut utile de lui faire les honneurs d'une poursuite. L'écrivain fut arrêté préventivement, mesure inaccoutumée et rigoureuse dans les affaires de presse, et cette arrestation, opérée le 1er janvier fournit à l'avocat l'occasion d'un exorde véhément. La justification de chacun des passages incriminés, dont quelques-uns étaient manifestement délictueux, eut pu être chose difficile. L'orateur repoussa cette discussion terre-à-terre; il agrandit le procès et y introduisit de hautes considérations historiques.

On était alors à l'aurore du régime parlementaire, et bien des idées devenues aujourd'hui quelque peu banales, se prêtaient encore à des développements nouveaux et intéressants. Le défenseur signale à plusieurs reprises en termes élevés, avec quelques illusions peut-être, le rôle

Digitized by Google

de l'opposition dans un gouvernement représentatif.

« Gardienne attentive des libertés nationales, « elle signale les empiétements du pouvoir et « parvient quelquefois à les réprimer... Le temps « a modéré l'emportement des passions politiques : les couleurs tranchées des partis s'effacent chaque jour et des nuances plus nombreuses et plus douces les unissent, au lieu « de les partager. A mesure que se perfectionne « notre éducation constitutionnelle, on comprend mieux que ce n'est pas à la violence qu'il « faut recourir; l'opposition se renferme dans « son droit et ne veut rien que l'exécution des « royales promesses.... Au milieu même de ses « emportements elle ne songe jamais à attaquer « le trône, et autant elle met de zèle à réclamer « la liberté légale, autant elle met de bonne foi « à respecter la dynastie. »

Son client a-t-il été téméraire de mettre en cause un prince du sang et d'abriter, sans son assentiment, sous son patronage, dans une lettre publique, ses propres idées politiques ? Pour le justifier, Chaix d'Est-Ange fait à l'histoire d'habiles emprunts. Il montre à différentes époques, en Angleterre, en France, des princes faisant au roi, chef de leur famille, une opposition qui est parfois, dit-il, une politique fort ingénieuse, quitte plus tard, comme Louis XII, à ne pas venger les injures du duc d'Orléans.

Sous Louis XVI, le comte de Provence demande plus de libertés que n'en veut accorder

Digitized by Google

le roi, il vote dans son bureau pour le doublement du tiers, et premier prince de la famille régnante, à l'Assemblée des notables il se place dans l'opposition, et vote contre la cour.

Dans un des passages de son écrit, l'auteur avait produit contre les Bourbons cette accusation cruelle et tant de fois répetée, d'être rentrés en France à la suite des alliés vainqueurs: Chaix d'Est-Ange accepte la pensée et la transforme par un mouvement vraiment oratoire, en une expression d'amertume patriotique, pour la justification de son client.

« Triste condition pour un roi et que personne,
« personne assurément, ne déplore plus que
« lui. Avec quel chagrin il s'en plaignait! Avec
« quelle amertume il regrettait, au milieu des
« étrangers, de n'être pas entouré d'une armée
« de Français, d'une armée docile à sa voix, et
« de ne pas pouvoir, comme son aïeul, dont il
« se plaisait à rappeller le souvenir, conquérir
« lui-même son royaume. Oh, disait-il, dans
« l'amertume de son cœur, je ne suis pas si heu-
« reux que Henri IV, je n'ai pas gagné la ba-
« taille de Coutras.... Et plus tard, rentré dans
« Paris, quel affligeant spectacle s'offrit à ses
« regards ! La capitale déjà envahie, nos mu-
« sées dépouillés, nos trésors enlevés, les sol-
« dats étrangers dressant leurs tentes jusque sous
« ses fenêtres, et pour comble de misère, le ca-
« non ennemi tourné contre son propre palais!
« Vous parlez du respect que devaient inspirer
« ses vertus aussi bien que ses malheurs!

Digitized by Google

« Ah Messieurs, que ne puis-je vous peindre « dignement, au milieu de tant d'affronts, ce « vieux roi, qui ne peut faire respecter sa de- « meure violée, qui ne peut défendre son peuple « qu'on opprime, et qui, faible et infirme, pour « dernier signe de son impuissance, veut se faire « porter sur le monument que les barbares vont « détruire ! Nobles paroles ! Royales douleurs ! « Ah ! c'est vous que j'atteste, c'est votre souve- « nir que j'invoque, il nous défend et nous « protège mieux que tous nos discours. »

Cauchois-Lemaire fut comdamné, ce qui n'étonna sans doute que médiocrement son avocat : Chaix d'Est-Ange eut toutefois la satisfaction de faire écarter la plupart des chefs de la poursuite par le tribunal, qui n'en conserva qu'un seul : la provocation au changement de gouvernement et de l'ordre de successibilité au trône.

Dans cette même année 1828, Chaix d'Est-Ange plaida, pour M. Pouillet, professeur de physique à la Faculté des sciences, une intéressante question de propriété littéraire. Un sténographe avait recueilli les leçons du professeur et les avait publiées à son propre profit. Il faisait ainsi un tort considérable non-seulement à l'auteur, dépouillé de son œuvre sans son assentiment, mais aussi à l'éditeur qui avait acheté de Pouillet un traité de physique et qui ne pouvait le vendre au prix infime dont se contentait le sténographe.

La contrefaçon était évidente et ne ferait plus doute aujourd'hui. Il n'en était pas de même à

Digitized by Google

cette époque, plus rapprochée de l'origine des lois qui avaient réglé la propriété littéraire. Les droits des écrivains étaient encore mal définis ; beaucoup de questions n'étaient pas nées ou n'avaient pas reçu de solution. Chaix d'Est-Ange trouvait devant lui une théorie qui niait que la propriété littéraire s'appliquât aux discours ou aux improvisations. On affirmait aussi que le professeur salarié par le gouvernement, doit ses leçons au public et n'en peut rien retenir, pas même le droit de les publier à son profit.

Chaix d'Est-Ange fit justice de ces sophismes dans une plaidoirie où les principes sont développés avec ampleur, dans une série de raisonnements puissants. Il montre que « ce qui justifie le droit de l'auteur, ce qui fonde et légitime sa propriété, c'est la création, c'est l'invention même de son œuvre », que l'auteur a sur cette œuvre des droits au moins aussi sacrés que ceux que lui attribuent le champ qu'il cultive ou la maison qu'il habite.

« Pourquoi l'orateur n'aurait-il pas la pro-
« priété de ses discours, comme le moindre
« écrivain a celle de son œuvre imprimée? » et se livrant à sa verve accoutumée, il trace de l'orateur un portrait, dont il fournissait lui-même les principaux traits :

« Cette rare faculté, qui est tout à la fois un
« don du ciel et un résultat de longues et fortes
« études, ce génie de l'orateur, plus rapide sans
« doute mais aussi plus puissant, ne sont-ils
« pas dignes également d'encouragement et de

Digitized by Google

« protection? Dépourvu de tout secours étran-
« ger, livré à lui-même, placé, sans pouvoir s'y
« soustraire, en face d'un auditoire impatient
« de l'entendre, l'improvisateur n'a de ressource
« qu'en lui seul, et ne peut demander d'inspi-
« ration qu'à son seul génie. Pour lui, point
« d'hésitation, point de retards. Il monte à la
« tribune, et il faut qu'à l'instant même la pen-
« sée obéisse à son appel, il faut que la parole
« obéisse à sa pensée. Cet ordre qui vous étonne,
« cette clarté qui vous frappe, ces mots heu-
« reux, ces vives saillies qui vous saisissent et
« vous entraînent, tout cela s'échappe sans ef-
« fort, et ces admirables compositions qui au-
« raient demandé tant de veilles à l'écrivain,
« naissent, vivantes et faciles, au milieu des
« émotions de la tribune, et des encouragements
« de l'auditoire. »

Pouillet gagna son procès, et c'était justice; le plaidoyer de son avocat, dans une cause sans passion et sans entraînements, peut être consulté encore aujourd'hui, comme un modèle d'habile composition, de beau langage, de développements abondants, et de fine discussion juridique.

Les affaires criminelles fournirent à Chaix d'Est-Ange ses plus beaux triomphes. De tout temps les drames empruntés aux réalités poignantes de la vie humaine ont eu le privilége de passionner l'opinion publique, d'exciter son intérêt et de mettre en lumière l'éloquence des grands avocats. Chaix possédait à un degré su-

Digitized by Google

prême toutes les qualités que réclament ces causes émouvantes : le geste puissant, la voix vibrante, l'ampleur des développements, leur lumineuse clarté, la chaleur et l'entraînement, toutes ces admirables facultés qui constituent le don d'émouvoir, plus difficile encore que l'art de convaincre.

Son nom est demeuré irrévocablement attaché à certaines causes illustres, où l'immense succès de sa parole s'est conservé comme un écho fidèle dans les traditions du Palais. Les hommes sont rares déjà qui ont pu entendre ces plaidoyers, mais il n'est pas à Paris de stagiaire qui ne sache, qu'un jour, chose peut-être inouïe dans les annales judiciaires, plaidant pour la partie civile dans une affaire de parricide, la parole vengeresse de Chaix a arraché à l'accusé, dans un moment de poignante émotion, sinon, comme on l'a dit, l'aveu de son crime, du moins un cri déchirant, qui suffit pour jeter dans l'esprit du jury une rapide conviction.

Permettez-moi, Messieurs, de vous rappeler en quelques mots quelques-unes de ces causes, celles qui ont laissé le moins périssable souvenir, car l'orateur subit cette loi, que si son action est la plus puissante, son œuvre a aussi le plus de fragilité ; les pages du livre ne conservent que l'image décolorée des plus beaux discours, car elles sont impuissantes à rendre à la vie ce qui a péri à jamais, ce que les anciens appelaient la partie maîtresse de l'éloquence,

Digitized by Google

l'action, c'est-à-dire le geste, la voix, la personnalité même de l'orateur.

« Dans ces pages effacées à demi, dit M. Rousse, « on pourra ressaisir le mouvement, le dessin, « les grandes lignes où, à travers les hasards « d'une improvisation brûlante, les faits ve- « naient se ranger dans un ordre merveilleux ; « on suivra ces rapides récits, qui, sans digres- « sions, sans détours, sans déclamations stériles, « par le seul effet de leur marche agitée, por- « taient peu à peu la terreur, la pitié, le trou- « ble dans tous les cœurs. Mais la couleur, le « trait, l'accent ! Le geste indigné ou suppliant « tour à tour ! La voix émue, vibrante, pleine « de larmes ou de colère ! La vie enfin, ce souffle « enivrant de la parole qui fait de l'éloquence « le plus puissant et le plus fragile de tous les « arts ! Il n'y faut plus songer ; tout cela s'est « évanoui pour toujours. »

Dans la nuit du 8 novembre 1829, la femme du juge de paix de Vouziers avait été assassinée. La justice s'était égarée dans ses recherches, et après un assez long temps, avait cru coupable du crime un sieur Labauve, charcutier de la ville, mal noté, intempérant de langage et rédacteur imprudent de lettres anonymes. Il fut traduit devant la cour d'assises et heureusement accquitté. Mais pour des faits accessoires d'outrages et de menaces se rattachant à l'affaire, il fut condamné peu après à cinq ans de prison et à une forte amende.

Le 22 juillet 1831, un autre assassinat était

Digitized by Google

commis dans un hôtel de Versailles sur un jeune homme, et le coupable, cette fois, était promptement convaincu du crime. C'était Benoit, un jeune débauché de 20 ans, le fils même de la victime de Vouziers. On interrogea son passé et bientôt les indices les plus graves le désignèrent comme ayant, aidé par une servante, donné la mort à sa mère dans son sommeil, pour s'emparer d'une forte somme d'argent, qu'il savait cachée dans la maison.

L'affaire se présentait devant la cour d'assises de la Seine le 14 juin 1832, et Chaix d'Est-Ange avait à soutenir les droits des parties civiles, c'est-à-dire des parents du jeune homme qui avait péri à Versailles, et de Labauve, injustement accusé du crime de Vouziers. L'avocat devenait ainsi l'auxiliaire du ministère public et sa parole vengeresse fit, avec une puissance sans égale, la lumière dans cette cause lugubre. Dans sa plaidoirie, tous les épisodes se colorent et s'animent ; ils se déroulent en une exposition dramatique qui fait pénétrer dans tous les esprits une émotion irrésistible. Benoit nie son crime, il se défend d'avoir commis le parricide ; mais l'orateur peint la scène du meurtre, il en expose toutes les péripéties d'après les renseignements incomplets qu'a recueillis une information égarée. L'accusé, en proie à une violente agitation, entend ces paroles qui écartent les voiles et font revivre à ses yeux et aux yeux de tous, le crime tout entier. Eperdu, il se couvre le visage,

Digitized by Google

« Ne voyez-vous pas, s'est écrié l'avocat, ne « voyez-vous pas qu'il ne peut franchir le « seuil de cette porte et qu'une invincible ter- « reur le tient éloigné? Comme si, à sa vue, le « cadavre pouvait tout à coup se ranimer et, « soulevant la main par un dernier effort, mon- « trer du doigt le parricide. »

A ces mots, Benoit se renverse sur son banc et s'écrie d'une voix étouffée : Dieu ! ma mère ! ah ! moi, *c'est moi !* » Son père se précipite à lui et l'accusé se récrie : « Ah ! c'est moi qu'on accuse », et dans l'émotion de cette scène terrible, on l'emporte agité par de violentes convulsions et poussant des cris étouffés.

Benoit fut condamné et paya de sa tête les deux crimes abominables qu'il avait commis.

Citons aussi le plaidoyer prononcé en 1836 devant la cour d'assises pour Madame veuve Durepaire contre Sirey fils.

L'intervention des parties civiles, si rare aujourd'hui, était alors fréquente dans les débats criminels. C'est déjà à ce titre, nous l'avons vu, que Chaix avait figuré dans le procès du parricide Benoit. Il représentait, cette fois, une veuve venant demander compte de la mort de son mari, tué en duel par un de ses parents, contre qui il allait intenter un procès civil considérable. Sirey avait jugé que le plus sûr moyen de gagner sa cause, était de supprimer le procès en provoquant et tuant le plaideur et il y était parvenu. Les duels sévissaient alors avec fureur, et la jurisprudence, trop indulgente, renonçait à les

Digitized by Google

punir. La cour de cassation n'avait pas encore, entraînée par l'inflexible logique du procureur général Dupin, décidé que le duel devait être assimilé au meurtre et poursuivi comme tel.

Elle allait le faire prochainement, mais ce salutaire progrès n'était pas encore accompli.

Chaix d'Est-Ange eut le mérite de contribuer, par un éloquent discours, à préparer les esprits à cette réforme. Il reprocha à Sirey d'avoir frappé sa victime dans un duel déloyal, provoqué dans un intérêt d'argent, ce qui, dès le règne de Louis XIV, était prohibé par les décisions des maréchaux de France. De plus, le combat avait été inégal, car on avait refusé à Durepaire, étranger au maniement des armes, deux jours de répit, et on lui avait imposé l'usage d'un masque, dont son adversaire avait seul l'habitude.

Il termina en ces termes :

« La société tout entière unit ses douleurs « aux nôtres, et comme nous, elle vous demande « vengeance ; elle voit en frémissant, cette an- « tique fureur des duels s'accroître encore avec « l'impunité : elle voit, à la suite de combats sans « profit et sans gloire, les meilleurs citoyens, « les talents les plus élevés, les plus nobles « caractères tomber et disparaître. Elle se de- « mande avec terreur si le duel peut s'enhar- « dir jusqu'à devenir parmi nous un moyen de « fortune ou d'impunité ; si la justice, en lui « pardonnant, peut aller jusqu'à l'affranchir de « ses règles, jusqu'à lui enlever ses garanties.

Digitized by Google

« Vous entendrez ces plaintes, vous reprimerez « ces excès, vous arrêterez ces tristes funérailles, « vous, magistrats, chargés d'une si haute res- « ponsabilité, vous, citoyens, qui devez par « de salutaires exemples, protéger l'honneur « de vos familles, et défendre peut-être la vie « de vos enfants. »

Malgré ces éloquentes paroles, Sirey fut acquitté par le jury; la cour accorda à la veuve de la victime une forte somme à titre de dommages-intérêts.

Sept ans plus tard, comme par un décret providentiel, le duelliste heureux périssait à son tour de mort violente à Bruxelles, dans l'appartement d'une femme de théâtre et, Chaix d'Est-Ange défendant l'accusé, qui était un jeune avocat du barreau de Paris, Caumartin, allait prononcer devant la cour d'assises du Brabant, une de ses plus admirables harangues:

Il s'agissait d'établir que Caumartin n'avait pas porté volontairement à Sirey le coup d'une canne à épée qui l'avait fait périr, mais que celui-ci s'était enferré lui-même, en se précipitant sur son rival, dans un de ces accès d'emportement furieux, qui lui étaient habituels.

La péroraison de l'orateur fut admirable et mérite d'être citée tout entière:

« Vous cherchez d'où est parti le coup qui a « donné la mort à Sirey! Aveugles que vous « êtes! ne voyez-vous pas que c'est la main de « Dieu qui l'a tué?

« Un jour, au mois de novembre 1835, il y

Digitized by Google

« avait sept ans alors, Aimé Sirey a provoqué « Alexis Durepaire, son cousin, un homme pai- « sible, honorable, estimé. Pour le forcer à se « battre, il l'a frappé au visage et l'a entraîné « dans un duel inégal; il lui a mis un masque « sur la figure, un gant de combat à la main, « puis il lui a plongé son sabre dans le ventre; « et sa femme est restée veuve, et sa fille, « enfant, est demeurée sans père.

« Ah! je le sais, j'ai été vainement, en leur « nom, demander satisfaction devant la cour « d'assises. La cour d'assises acquitta Sirey, « parce que, a-t-on dit, il s'était conduit selon les « règles de l'honneur.

« Mais si la justice des hommes dort quelque- « fois, la justice de Dieu veille toujours. « Patiente parce qu'elle est éternelle, elle a voulu « que Sirey continuât cette vie d'emportement « et de violence, jusqu'à ce qu'enfin la mesure « étant comblée et son jour venu, sa punition « fût plus éclatante et sa fin mieux méritée. « C'est elle alors qui, redoublant sa fureur au « milieu de cette scène, lui a fait arracher le « fourreau d'une arme jusqu'alors sans dan- « ger.... C'est elle qui, dans cette salle, à la « clarté de ces bougies, jetant devant ses yeux « égarés un nuage d'aveuglement et de colère, « l'a fait se précipiter sur ce fer qu'il avait mis « à nu; c'est elle qui a voulu que dans ce mois « fatal, à sept ans de distance, ce mari qui « avait abandonné sa femme, ce père qui avait « oublié ses enfants, vînt périr misérablement,

Digitized by Google

« à la suite d'une orgie, dans le salon d'une « comédienne; c'est elle enfin qui tout à coup « l'a frappé de ce fer si profond, de cette mort « si foudroyante, sans même lui laisser le temps « de donner un souvenir à ses enfants ni de se « repentir.... Ah! que Dieu maintenant lui par- « donne et que sa miséricorde le reçoive: car « il a payé toute sa dette, et les fautes de sa « vie sont enfin rachetées par l'horreur de sa « mort. »

Parmi les affaires criminelles auxquelles le nom de Chaix d'Est-Ange est demeuré uni, il convient de citer encore l'affaire Donon Cadot qui fut jugée le 4 juillet 1844 par la cour d'assises de la Seine. Un jeune homme de 18 ans, dont le père, banquier à Pontoise, avait été assassiné dans son bureau un jour d'échéance, était accusé, par le misérable auteur du crime, d'en avoir été l'inspirateur et le complice. Au cours de l'instruction, il avait paru avouer sa participation au crime sur les instances de la police et sur les conseils d'un ancien forçat, sorte d'espion enfermé seul à seul avec lui. Chaix d'Est-Ange, qui était alors bâtonnier de l'ordre, en exposant les nombreuses raisons qui démontraient l'innocence de son client, flétrit ces procédés équivoques, depuis longtemps répudiés par le magistrats, mais maintenus dans les habitudes de la police, qui, entourant de véritables pièges l'esprit des prévenus dans l'isolement de la prison, arrachaient à leur lassitude des aveux sans sincérité, qui n'avaient de la verité que la

Digitized by Google

fausse apparence. L'éloquence de l'avocat eut le mérite d'attirer l'attention publique sur ces pratiques regrettables, qui, répudiées par les mœurs, furent dès lors à peu près complètement abandonnées.

Le procès criminel dans lequel le talent de Chaix d'Est-Ange s'élèva à la plus grande hauteur, fut sans doute le procès La Roncière. Affaire mystérieuse, pleine de détails étranges, et qui aujourd'hui, après plus de quarante ans, quand les passions sont éteintes et que toutes les pièces du débat son publiées, peut donner lieu encore à des doutes et à de singulières hésitations !

Un jeune officier de cavalerie de Saumur était accusé d'avoir dirigé la plus incroyable et la plus odieuse des persécutions, contre la famille du général de Morell, commandant de l'Ecole. Il avait au dire de l'accusation, assailli cette maison de lettres anonymes, dans lesquelles il dirigeait contre M^lle^ de Morell, âgée de 16 ans, les plus effroyables menaces. Réalisant ses desseins, il avait, affirmait-on, pénétré une nuit dans la chambre de cette jeune fille, l'avait arrachée de son lit, et là, lui adressant des paroles outrageantes, l'avait frappée avec un couteau, non avec l'intention d'attenter à sa vie, mais pour marquer nettement la flétrissure qu'il voulait lui infliger. Il était entré dans cette chambre par une fenêtre située à 45 pieds au-dessus du sol de la rue, et à l'aide d'une échelle de cordes. La jeune fille n'avait poussé aucun cri, et quand sa

Digitized by Google

gouvernante, couchée dans une chambre voisine et réveillée par le bruit d'une lutte, était arrivée, l'agresseur avait déjà disparu par la fenêtre demeurée ouverte.

Chaix d'Est-Ange défendait l'accusé, qui trouvait devant lui la parole redoutable de Berryer, représentant la famille de Morell. Contre de La Roncière s'élevaient un passé mal rempli, une jeunesse débauchée et surtout des aveux par lesquels, à la suite d'un duel et sur la sommation d'un de ses camarades ami de la famille de Morell, il s'était, deux fois, reconnu l'auteur des lettres anonymes. Le défenseur expliquait ces aveux, aussitôt rétractés, par une grande faiblesse de caractère, et une étrange défaillance morale. Il les combattait par les déclarations de plusieurs experts, qui affirmaient que les lettres anonymes émanaient de la main de M^lle^ de Morell elle-même : l'introduction dans la chambre lui paraissait matériellement un fait impossible, et l'usage de l'échelle de cordes, qui n'avait laissé aucune trace, une fable inadmissible. Depuis l'attentat, M^lle^ de Morell était atteinte d'une maladie extraordinaire, mélangée de crises nerveuses et d'extases, qui lui enlevaient, par intervalle, l'usage de sa raison et, pour obtenir son témoignage on avait dû l'amener à l'audience, à minuit, dans des conditions spéciales.

Chaix s'empara de tous ces éléments d'une defense difficile avec une souplesse d'esprit merveilleuse ; sa longue plaidoirie est d'un bout à

Digitized by Google

l'autre un drame dans lequel les personnages vivent et agissent avec une réalité saisissante. Sa parole ardente, colorée, convaincue se déroule, toujours habile, toujours prudente, n'exagérant rien, exposant les faits et laissant à l'auditoire le soin d'en tirer les conclusions.

La famille de la jeune victime, honorable et digne de respect, attirait manifestement à elle la sympathie publique. Il fallait se garder de heurter de front ce sentiment, partagé sans doute par le jury. Chaix indique seulement d'un mot cette situation privilégiée qui l'inquiète au nom de la liberté de la défense, mais il s'abstient de toute parole amère, et emprunte aux entrailles mêmes de la cause, aux invraisemblances, aux impossibilités qu'elle renferme, la démonstration de l'innocence de son client.

« C'est une noble chose, ah! laissez-moi le « dire, Messieurs, oui, c'est une noble chose « pour un avocat, c'est un beau droit pour lui, « que de s'emparer d'une affaire contre l'opi- « nion publique égarée, de défendre un malheu- « reux poussé vers l'échafaud par d'aveugles « préventions, de se raidir contre des hommes « qui jugent sans savoir, prononcent sans con- « naître, qui vous entourent de leur défiance et « de leur défaveur, parce qu'ils ne savent rien « de la défense et s'empressent de juger sur « l'accusation.

« Oui, c'est une noble et sainte mission que « la nôtre, quand un homme est innocent, quand « il est abandonné par les siens, renié par ses

Digitized by Google

« amis, maudit par tout le monde, de se placer « près de lui et de le défendre, comme le prêtre « qui s'attache au patient et qui, à travers les « clameurs du peuple, l'accompagne jusque sur « l'échafaud, et le renvoie absous devant Dieu. « Eh bien ! moi, je m'attache à cet homme « innocent; au milieu des préventions et des « murmures, j'élève la voix pour lui et le renvoie « absous devant les hommes. »

Comme on le voit, le talent de Chaix d'Est-Ange avait ce caractère particulier d'être essentiellement dramatique; il peignait les hommes et les faits avec une réalité saissante; il possédait dans une salle d'audience une puissance d'émouvoir, égale à celle que procurent sur le théâtre toutes les ressources dont dispose l'art dramatique. A l'éloquence positive de la parole, il joignait ce qu'il a appelé lui-même, « l'éloquence irrésistible du geste et de la voix, » dons naturels et précieux, que nul n'a possédé peut-être à un degré égal; qui s'acquièrent difficilement et qu'il est souvent dangereux d'imiter.

L'impression de ses plaidoiries a été profonde parmi les générations qui les ont entendues, nous n'osons affirmer qu'elle doive être longue et durable. L'éloquence, on l'a dit avec raison, « ne survit pas à l'occasion et au temps. C'est « quand l'orateur est debout qu'il faut le saisir « et le retenir tout entier : avec le dernier son « qui s'échappe de ses lèvres, la fleur de l'élo- « quence est tombée pour jamais. Aucun effort

Digitized by Google

« ne saurait la ranimer ; aucun art ne saurait « en garder l'empreinte. »

Chaix d'Est-Ange entra dans la carrière politique en 1831. Aux premières élections législatives qui suivirent la révolution de juillet 1830, sous le ministère de Casimir Perier, la ville de Reims avait à remplacer son député M. Jobert-Lucas. Chaix d'Est-Ange fut choisi comme candidat, à raison de sa grande notoriété au barreau. Dans une circulaire très courte, il fit valoir l'opposition qu'il avait faite aux Bourbons, dans l'exercice de sa profession, et sa sympathie pour la nouvelle famille régnante. C'était alors la note favorable, propre à satisfaire le corps électoral ; il fut élu député le 21 fevrier 1831 par 170 voix contre 161 données à M. Dessain.

Son mandat fut renouvelé quatre fois en 1834, 1836, 1837 et 1839. En 1842, il échoua contre M. Houzeau-Muiron, qui fut élu à sa place par la circonscription *intra muros* de la ville de Reims.

Le décès de M. Houzeau amena de nouvelles élections le 23 novembre 1844, et cette fois Chaix d'Est-Ange fut élu de nouveau contre M. Léon Faucher. Il conserva son mandat jusqu'en 1846.

Il ne rechercha et ne joua dans les assemblées politiques qu'un rôle assez effacé. Son esprit indépendant et sceptique se pliait difficilement à la discipline étroite des partis. Il vota le plus souvent avec les députés ministériels modérés, mais il fut avant tout un indépendant.

Digitized by Google

« Nous ne sommes, disait-il, en 1839, qu'un « humble député, éloigné des affaires, si éloigné « que, s'il plaît à Dieu, nous n'y arriverons « jamais, dégagé de toute ambition, même de « faire un discours du haut de cette tribune, « dont nous nous tenons si soigneusement « éloigné. »

Il se déclarait nettement un homme de gouvernement, ennemi des compétitions personnelles, qui s'exercent au détriment de l'intérêt public :

« Depuis que je suis mêlé aux affaires poli- « tiques de mon pays, dit-il dans une circulaire « électorale de 1842, j'ai remarqué que sa gran- « deur était menacée et ses intérêts matériels « compromis, par l'instabilité du pouvoir. Ces « continuels changements, incessamment pro- « voqués par des ambitions impatientes, affai- « blissent l'autorité au dedans, l'influence au « dehors. »

Dans une autre occasion :

« Figurez-vous que nous en sommes à notre « 17e ministère. L'opposition a dévoré 17 minis- « tères. La durée de chacun d'eux a été en « moyenne de 7 mois. Tous les 7 mois, il a fallu « qu'on remît tout en question. Voilà où la « France en a été réduite, grâce à l'opposition « systématique. »

Ces pensées étaient sages et pouvaient même être appliquées utilement à leur auteur, car Chaix d'Est-Ange, à son heure, avait versé dans l'ornière commune. En 1837 et 1838, il était entré

Digitized by Google

dans la coalition des 213 députés qui, réunis sous la triple direction de MM. Guizot, Thiers et Odilon Barrot avaient battu en brèche le ministère Molé.

C'est même à cette occasion qu'il prononça à la Chambre ses plus importants discours :

En 1837, il combattit à la tribune le projet de loi dit de disjonction, qui proposait, lorsque certains crimes contre la sûreté de l'Etat avaient été commis en commun, par des militaires et par des individus appartenant à l'ordre civil, de renvoyer, malgré la connexité, les premiers devant le conseil de guerre, les seconds devant les tribunaux ordinaires. C'était une loi de représailles, contre l'arrêt récent de la cour d'assises du Bas-Rhin, qui avait acquitté tous les accusés ayant pris part à la tentative insurrectionnelle de Strasbourg, avec le prince Louis Napoléon. — Elle fut rejetée à deux voix de majorité et elle méritait de l'être, car elle sacrifiait à un intérêt passager, un principe essentiel de droit criminel, qui veut que tous les auteurs d'un même crime soient jugés en même temps et par la même juridiction.

En 1838, dans un discours tout politique et d'une forme remarquable, Chaix d'Est-Ange blâma l'évacuation d'Ancône, qu'il reprocha au ministère d'avoir effectuée, sans avoir obtenu au préalable du Saint-Siège des garanties suffisantes.

Il prit fréquemment la parole dans les questions de navigation intérieure, fut le rapporteur

Digitized by Google

du projet de loi concernant les canaux et appuya de toute son influence la création du canal de l'Aisne à la Marne, qui intéressait grandement la ville de Reims.

Au fond et par tempérament, Chaix d'Est-Ange n'était pas un parlementaire. Tout en rendant justice au régime représentatif, tout en le proclamant la forme la plus parfaite que l'intelligence de l'homme ait encore trouvée pour le gouvernement des peuples libres, il pliait difficilement son caractère absolu aux exigences quotidiennes de la vie politique. Il n'avait pas le goût de ces luttes, où de grands efforts se dépensent quelquefois pour obtenir de minces résultats, où l'influence et la popularité n'appartiennent pas toujours aux plus vastes et aux plus généreuses intelligences. Ce grand parleur n'aimait pas les discours vides et les paroles inutiles. Son esprit hautain et moqueur était naturellement autoritaire. Le pouvoir, sans doute, eut séduit son ambition, et il n'eut pas été indifférent à l'honneur de diriger les affaires d'un grand pays, mais il eût voulu y entrer de plain pied, sans l'acheter par les habiletés et les souplesses de la vie parlementaire. Un des premiers au barreau, de l'assentiment de tous, il ne voulut pas compromettre cette éclatante situation dans une entreprise dont le succès était moins assuré.

La politique eut d'ailleurs pour lui ses amertumes. Quand survinrent les élections du mois d'août 1846, son influence à Reims était visible-

Digitized by Google

ment amoindrie. On lui reprochait ce qu'un journal du temps appelle son *élégant scepticisme*, c'est-à-dire de trouver toujours dans les ressources de son esprit un vieux fond de tendresse pour les divers ministres que la fortune poussait tour à tour au pouvoir. Il plaidait beaucoup, et n'était pas des plus assidus aux séances du Palais-Bourbon. De là un nouveau grief. — Il était, disait-on, incompétent dans les matières industrielles, il négligeait ses électeurs et ne faisait à Reims que de trop courtes visites, et à la veille des élections seulement. Dès 1839, les graves esprits conservateurs de la localité avaient été attristés de la part prise par lui à la coalition et lui avaient préféré comme candidat M. Martin du Nord, quoiqu'il fût d'une nuance politique presque identique à la sienne.

Il avait triomphé de cette candidature, mais il avait échoué en 1842 devant M. Houzeau-Muiron et n'était rentré à la Chambre qu'en 1844, à la mort de cet intelligent industriel.

En 1846, il trouva devant lui un adversaire redoutable, porté par le parti libéral et vivement soutenu par MM. Thiers et Odilon Barrot. C'était M. Léon Faucher, publiciste de talent, qui, après avoir été le rédacteur en chef du *Courrier français*, s'était fait connaître par de sérieuses études d'économie politique. Il était partisan déclaré de la liberté des échanges, et un certain nombre d'industriels rémois avaient dès cette époque accepté cette vérité économique, qui était alors singulièrement contestée.

Digitized by Google

La lutte fut longue et acharnée. Dans une réunion publique tenue à Reims au palais de justice, Chaix d'Est-Ange vint rendre compte aux électeurs de son mandat et en solliciter le renouvellement.

L'indemnité accordée au missionnaire anglais Pritchard, la paix faite avec le Maroc, sans exiger le remboursement des frais de la guerre, la corruption électorale, l'incompatibilité des fonctions publiques avec le mandat de député, la réforme postale, telles étaient les thèses favorites par lesquelles l'opposition menait la campagne contre le ministère.

Chaix d'Est-Ange s'expliqua sur ces points, de manière à satisfaire ses amis politiques, mais, comme il arrive toujours dans ces sortes de discussions, sans convaincre sans doute un seul de ses adversaires.

Il essaya de justifier son attitude dans le Parlement :

« J'entends, dit-il, qu'on me fait un reproche. « Vous avez fait de l'opposition et vous êtes « ministériel ! Vos opinions d'hier ne sont pas « celles d'aujourd'hui ! — Comment ! pour être « fidèle à ses opinions, il faudra donc être *tou-* « *jours* de l'opposition ou n'être *jamais* de l'op- « position ? Tels ne sont pas mes principes. Je « maintiens un ministère quand ma concience « me le commande ; je renverse un minis- « tère ou je concours à le renverser quand ma « conscience me le commande, et cela, non pour « y gagner un portefeuille ou les bribes d'un

Digitized by Google

« portefeuille ; je n'ai rien à y gagner et je n'y « veux rien gagner ! »

Plus loin, il se déclare nettement pour la liberté de l'enseignement, même de l'enseignement supérieur, avec collation des grades, qu'une loi en préparation promettait alors, mais qui devait subir encore un long ajournement.

Une question plus brûlante était celle de l'élargissement du corps électoral par ce qu'on appelait d'une façon assez barbare l'adjonction des capacités. Chaix d'Est-Ange la repoussait par des raisons qui mettaient en relief les principes un peu étroits de ses idées politiques.

« Pour envoyer un député à la Chambre, il « faut une grande maturité de jugement, il « faut le discernement que donnent l'âge et « l'expérience. Ce n'est pas parce qu'on a ap- « pris un peu de grec et de latin, qu'on est apte « à juger les hommes et les choses de la poli- « tique. Ce serait créer une espèce de monopole « en faveur des fils de famille riches : cette « proposition n'est pas libérale et c'est pour cela « que je la repousse. Ce n'est pas assez d'un « diplôme pour exercer un droit aussi essentiel. « Il faut des garanties plus solides. Je ne veux « pas de cette aristocratie et de ces privilèges. »

Le matin même de l'élection, un incident grave survint. Une brochure intitulée : *Appel aux honnêtes gens de tous les partis*, fut répandue à profusion dans la ville ; certains faits de corruption électorale y étaient reprochés à Chaix d'Est-Ange. Le coup était direct et dangereux.

Digitized by Google

Des rancunes personnelles, des froissements d'amour-propre, des ressentiments privés venaient s'ajouter aux luttes déjà si ardentes de la politique. Les amis de Chaix d'Est-Ange s'émurent et il fut convenu qu'il s'expliquerait dans une réunion convoquée le soir même au Palais de justice.

Il est souvent difficile dans ces querelles toutes personnelles de distinguer nettement dans quelle mesure chacun a tort ou raison. — Chaix d'Est-Ange avait, à la Chambre des députés, blâmé la prodigalité avec laquelle les ministres distribuaient les décorations. Un homme d'un esprit distingué, bibliothécaire de la ville de Reims récemment promu dans l'ordre de la Légion d'honneur, crut voir dans ce discours une allusion à la distinction légitime qui lui avait été accordée peu de temps auparavant et demanda par lettre à Chaix-d'Est-Ange de s'expliquer publiquement à ce sujet. Chaix d'Est-Ange, piqué, lui repondit assez brutalement que, dans sa pensée, d'autres habitants notables de Reims eussent dû, en effet, être décorés avant lui. De là un ressentiment qui se traduisit, le jour même de l'élection, en un pamphlet vif et mordant.

Trois tours de scrutin furent nécessaires pour mener l'élection à bonne fin. Le premier jour, Chaix d'Est-Ange obtint 383 voix, Léon Faucher 336 et M. Tony de Brimont, représentant spécial des intérêts légitimistes et catholiques, 44. — Au deuxième tour, Chaix n'a plus que 370 voix, Léon Faucher en obtient 363 et M. de Brimont 40. Le 3

Digitized by Google

août, dans un scrutin de ballottage, Léon Faucher fut définitivement élu député, par 401 suffrages contre 375 donnés à Chaix d'Est-Ange. Il succombait à son tour sous le coup d'une coalition.

Cet échec fut profondément ressenti par le grand avocat, et bientot après, il vendait ses propriétés dans l'arrondissement de Reims, et brisait ses anciennes rélations dans la ville, ne cherchant pas avec la franchise un peu brutale de son caractère, à cacher l'amertume de ses sentiments. Divorce sans retour et qu'il est permis de regretter, car Chaix d'Est-Ange était digne, par sa valeur personnelle, de représenter la grande cité où le hasard des fonctions publiques l'avait fait naître, mais qui était devenue réellement sa patrie d'adoption !

L'homme distingué qu'on lui avait préféré, eut d'ailleurs dans le Parlement un rôle sérieux et digne ; il poursuivit avec éclat le cours de ses études économiques ; en 1848, il ne s'associa pas à la campagne des banquets qui fit sombrer la monarchie constitutionnelle, contre le gré de ceux qui l'avaient entreprise. Devenu ministre de l'intérieur, il défendit avec courage les principes sociaux et réorganisa l'administration. — Rentré au pouvoir en avril 1851, il rêva le maintien du régime parlementaire sous la présidence du prince Louis-Napoléon et quand les événements eurent donné un démenti à ses espérances, il se résigna à une retraite dans laquelle il s'éteignit en 1854.

Digitized by Google

Chaix d'Est-Ange fut investi par ses confrères de la plus haute dignité de l'ordre, le bâtonnat, en novembre 1842, et l'exerça selon l'usage pendant deux années. Soucieux et jaloux de la dignité de la corporation, il se montra le défenseur vigilant de ses prérogatives, et le gardien sévère de ses traditions. Déjà comblé par la fortune, qui avait réparé à son égard ses torts passés ; il offrait à tous ses confrères une large et généreuse hospitalité. Le barreau a conservé longtemps le souvenir de ses brillantes réceptions, où son intarissable esprit et sa renommée personnelle groupaient autour de lui les hommes les plus illustres de la politique, des lettres et des arts.

L'union de la magistrature et du barreau, comme les meilleurs ménages, comporte quelquefois des brouilles. Le bâtonnat de Chaix d'Est-Ange fut témoin d'une de ces querelles domestiques.

M. le premier président Séguier, ayant adressé un jour à un avocat une parole un peu vive, l'Ordre tout entier prit la cause de celui de ses membres qui se trouvait atteint, et mit en interdit la 1re chambre : les affaires, pendant quatre mois, n'y furent plus discutées que dans les observations concises présentées par les avoués. Les vacances eurent l'heureux résultat d'apaiser ces irritations et à la rentrée, la paix fut conclue à la satisfaction de tous par quelques paroles courtoises de nature à rassurer l'amour-propre de chacun. Chaix d'Est-Ange dut à cet incident

Digitized by Google

d'être élu, contrairement à la tradition, une troisième fois bâtonnier de l'Ordre. Mais dès que la querelle fut apaisée il résigna un titre, qui ne lui avait conféré par ses confrères que pour affirmer hautement leur approbation de sa conduite dans ces délicates circonstances.

Chaix avait une haute idée du devoir de l'avocat. Il ne dédaignait pas la popularité, les caresses de la foule et les rumeurs favorables qui soutiennent l'orateur dans une cause difficile, et parfois doublent ses forces. Mais il savait en faire le sacrifice, quand il croyait de son devoir de soutenir une thèse juste, mais peu sympathique aux sentiments du moment.

Il l'a montré en 1832, dans une action dont la passion politique s'était emparée, et où, comme il arrive quelquefois, elle avait complétement fait perdre de vue les principes du droit et de la législation.

Victor Hugo, dans tout l'éclat de sa gloire littéraire, venait de faire jouer sur le Théâtre Français son drame : *Le Roi s'amuse*. Les audaces du grand poète avaient soulevé de vives protestations et les représentations avaient été troublées. Le ministère crut devoir intervenir, et la pièce fut interdite. L'auteur attaqua devant le tribunal la Comédie Française, qui s'était engagée à jouer la pièce, et celle-ci appela en garantie M. le comte d'Argout, ministre du commerce, qui se fit représenter par Chaix d'Est-Ange.

Au nom de l'auteur, on soutenait une thèse

Digitized by Google

d'une simplicité extrême, trop simple même, et bien faite pour étonner ceux qui ont quelque habitude des difficultés de l'interprétation des lois. On prétendait que la Charte de 1830 ayant garanti à chaque citoyen *la liberté de publier ses opinions*, toutes les institutions qui, sous une forme quelconque étaient une gêne pour l'écrivain, avaient dû disparaître de plein droit, comme une conséquence nécessaire du pacte constitutionnel. La censure dramatique était du nombre et le gouvernement en la conservant depuis deux années, commettait, disait-on, une évidente usurpation, dont les tribunaux n'avaient pas à tenir compte. Chaix démontra facilement qu'il y avait là une thèse de fantaisie faite pour défrayer la polémique rapide des journaux quotidiens, mais insoutenable devant un tribunal ; que la Charte avait seulement garanti la liberté de la presse, et que le droit de faire jouer des pièces de théâtre ne pouvait être confondu avec celui de publier son opinion. Il établit que la censure dramatique, c'est-à-dire le droit d'interdire la représentation de certaines œuvres théâtrales, était indispensable à l'ordre public, et qu'elle avait existé dans tous les temps et chez tous les peuples libres. Il demandait en outre que le tribunal se déclarât au préalable, incompétent pour apprécier un arrêté ministériel et sur ce point ses conclusions furent adoptées par le jugement.

Mais si complétement qu'il eût raison au point de vue juridique, l'avocat n'en trouvait pas moins dans le public des préventions malveil-

Digitized by Google

lantes et une hostilité nettement affirmée; des murmures l'interrompirent plusieurs fois et on semblait l'accuser même d'avoir trahi ses anciennes convictions libérales. Il y avait là à soutenir une lutte d'un nouveau genre, bien faite pour exciter la verve d'un aussi habile joûteur; il fit bravement tête à l'orage, se montra alerte, prompt à la riposte, et tout en faisant respecter sa parole, porta avec une ironie mordante la guerre dans le camp adverse.

« M. Victor Hugo, dit-il, est dominé par une « idée fixe, il croit que l'ordre qui défend sa « pièce vaut au moins les ordonnances de Juillet. « Contre cet ordre il croit que ce n'est pas trop « d'une révolution, comme il y a deux ans, con« tre les ordonnances. »

Des murmures interrompent l'orateur. « Qui donc ici m'interrompt, s'écrie-t-il, quels sont ces impatients amis de la liberté, qui veulent étouffer la discussion? quels sont... »

Des applaudissements éclatent à cette véhémente apostrophe et raffermissent le terrain devant lui.

Me Odilon Barrot, l'avocat adverse, est bientôt atteint lui-même par son spirituel confrère; Chaix a recueilli ce détail, que dans une discussion antérieure du Conseil d'Etat, Me Odilon Barrot a reconnu la nécessité de la censure dramatique, sauf à la remettre entre les mains de l'autorité municipale, et à Paris entre les mains du préfet de la Seine. Or c'était Me Odilon Barrot qui, à l'époque où avait lieu cette

Digitized by Google

discussion, était lui-même préfet de la Seine.

« La censure dramatique n'est donc pas une « odieuse entrave, puisque mon honorable ad- « versaire voulait la conserver pour lui-même. « La censure dramatique n'est donc pas abolie « par la Charte, car apparemment mon honora- « ble adversaire n'aurait pas voulu porter atteinte « à la Charte. »

Et ainsi à force d'esprit, de souplesse et de bon sens, Chaix d'Est-Ange arriva au bout de sa plaidoirie, n'ayant pas sans doute converti le public à cette pensée, que le pouvoir puisse avoir raison dans un procès de presse, mais ayant imposé à tous, le respect de sa conviction et de son caractère.

Il pratiqua plusieurs fois le même courage et prêta le secours de sa puissante parole aux fonctionnaires et aux membres du gouvernement, attaqués dans leur honneur par une presse passionnée.

En 1835, il défend ainsi M. de Broglie, président du conseil des ministres, contre le journal la *Nouvelle Minerve* qui lui imputait de favoriser d'une façon occulte et contrairement à sa politique apparente, par des articles de journaux, l'insurrection carliste en Espagne? Il somme le journaliste de fournir la preuve du fait diffamatoire qu'il a affirmé, et comme celui-ci se retranche derrière la parole d'un prétendu général espagnol, *Latapi*, qui l'a renseigné, l'avocat donne à l'étourderie de l'écrivain une leçon sévère :

Digitized by Google

« Où en serions-nous, grand Dieu, si la mis-
« sion de la presse était ainsi remplie, si la ré-
« putation des citoyens était ainsi abandonnée,
« non plus seulement aux critiques bien ou mal
« fondées des hommes qui s'occupent sérieuse-
« ment des affaires de leur pays, mais aux
« attaques du premier vagabond, qui trouverait
« à la porte d'un journal une bouche toujours
« ouverte, toujours béante, pour recevoir des
« dénonciations et des outrages anonymes?
« Où en serions-nous, si la presse accueillait
« aveuglement les dénonciateurs qui se présen-
« teraient à elle sans crédit, sans antécédents,
« sans répondants, sans qu'on puisse seulement
« savoir s'ils n'ont pas volé l'habit noir qui les
« recouvre, le titre dont ils se parent et les déco-
« rations qu'ils étalent.

« Non, messieurs, cent fois non, pour l'hon-
« neur de la presse, dans l'intérêt même de son
« crédit et de sa puissance, qu'il n'en soit pas
« ainsi! Que personne ne puisse dire qu'elle a
« de si révoltants privilèges! Qu'il ne soit pas
« dit que les fonctionnaires sont ainsi livrés
« pieds et poings liés à son insouciance et à
« ses caprices; qu'il ne soit pas dit que nous
« sommes tous ses esclaves; qu'elle peut à son
« gré souffler sur nous les calomnies d'un
« inconnu, le poison d'un misérable et que le
« premier venu pourra impunément dénoncer et
« flétrir les plus nobles renommées.

« Ce n'est plus pour ma cause que je parle,
« c'est pour l'honneur même de notre pays. »

Digitized by Google

Douze ans plus tard, en 1847, un autre ministre, M. Dumon, était accusé par le *Courrier français* d'avoir accepté de M. de Rothschild une inscription de 10,000 fr. de rente, en reconnaissance de la concession du chemin de fer du Nord. Chaix d'Est-Ange porta l'affaire devant la cour d'assises de la Seine, et, sans souci de sa popularité, dénonça de nouveau les abus intolérables de la presse. Il établit que le fait deshonorant imputé au ministre des finances était absolument faux, et dans sa réplique à son adversaire, Me Madier de Montjau, qui lui avait adressé l'épithète d'*avocat des ministres*, il fait cette fière réponse :

« Je ne suis l'avocat de personne, vous m'en-
« tendez, et cette indépendance dont je suis fier,
« je l'ai prise non-seulement dans les enseigne-
« ments de ma profession, mais dans les ins-
« pirations de mon caractère. J'ai défendu la
« liberté lorsqu'elle était menacée, et je la
« défendrais encore si elle courait de nouveaux
« dangers ; je serais tout à elle si elle avait be-
« soin de ma faible voix ; j'ai défendu le pouvoir,
« quand je l'ai vu injustement attaqué ; et voilà
« comment autrefois un ministre, comme vous
« l'avez rappelé, me fit l'honneur de me choisir
« pour son défenseur. J'examinai sa cause avec
« l'indépendance qui appartient à mon état, et
« si je l'avais crue douteuse, je ne l'aurais pas
« acceptée....

« Les forts et les faibles, quand leur cause est
« juste, ont des droits égaux à mon appui. Ma

Digitized by Google

« voix appartient à tous, et je n'appartiens à « personne. »

Dans les grands procès civils qui lui furent confiés, Chaix d'Est-Ange montra des qualités égales à celles qui le mettaient au premier rang dans les causes criminelles. Il les étudiait avec un soin scrupuleux, ne négligeait aucune partie de l'affaire et se pénétrait intimement du caractère des plaideurs.

Il se préoccupait vivement de la forme de ses plaidoyers, et sa parole abondante et riche, donnait aux affaires les plus ordinaires et jusqu'aux arguments de droit les plus abstraits, une tournure littéraire et originale. Il aime à agrandir la cause par des généralisations, à en tirer des leçons morales, à y semer des aperçus ingénieux. D'heureuses citations latines s'y ajoutent sans effort et il ne redoute pas d'y introduire les souvenirs classiques de l'antiquité, dont il était nourri. En 1849, dans un procès de corruption électorale devant la cour d'assises d'Eure-et-Loir, il cite Cicéron, la loi *Tullia* qu'il fit porter contre la brigue et les grands procès de corruption qui remplissent l'histoire politique de Rome au temps de l'illustre orateur; Montesquieu, d'Aguesseau, les écrivains du XVIIe siècle fournissent souvent à sa mémoire des souvenirs pleins d'à-propos.

Le dernier grand procès qu'il plaida fut l'affaire Pescatore, devant le tribunal de la Seine, en 1856. M. Pescatore, riche négociant, était mort, laissant une fortune évaluée à 17 millions,

Digitized by Google

et ses héritiers demandaient la nullité d'un mariage qu'il avait contracté quelques années auparavant, devant le curé d'une paroisse d'Espagne, à Renteria, sur les conseils d'un prélat français. Chaix d'Est-Ange plaidait pour la veuve, qui défendait devant les tribunaux la dignité de sa vie passée et l'honneur de son union. Le procès soulevait les plus délicates questions de droit civil et de droit canonique. Le mariage avait-il été célébré selon les règles édictées par le Concile de Trente, qui est la loi civile en Espagne ? Ces règles doivent-elles être interprétées autrement qu'on ne le faisait sous l'ancien droit en France, où le Concile de Trente n'a jamais été admis qu'avec des réserves ? Le prêtre qui avait célébré le mariage, sur une délégation de l'archevêque de Bordeaux, était-il compétent ? Le mariage lui-même avait-il été célébré à l'étranger pour frauder la loi française ? Belles et difficiles questions dans lesquelles Chaix d'Est-Ange fit preuve d'une véritable science, en face d'un des plus redoutables adversaires du barreau, M. Dufaure. A plusieurs reprises il invoqua dans la cause la puissante autorité d'un illustre prélat, dont il avait obtenu l'avis favorable, et je suis assuré que l'Académie entendra avec intérêt dans quels termes il s'exprimait sur le compte de son éminent fondateur :

« Je me suis adressé à un homme qui a une « grande autorité ; il n'en est pas de plus sa- « vant en France : il est parvenu aux derniers « honneurs que puissent conférer aujourd'hui

Digitized by Google

« l'Etat et l'Eglise, non pas par sa naissance, non « pas même par l'éloquence de sa parole, plus « rustique qu'élégante, mais par l'élévation de « son caractère et par sa profonde expérience ; « je veux parler de Monseigneur Gousset, ar- « chevêque de Reims. »

Et plus loin :

« Il y a un homme qui connaît la matière et « qui la connaît à fond, c'est Monseigneur le « cardinal Gousset. Comme j'avais besoin de « m'éclairer, de me faire aider, je me suis adres- « sé à lui ; il m'a fait l'honneur de me recevoir; « je lui ai demandé ce qu'il pensait du mariage « de *Renteria*, et il m'a répondu qu'il était « bon, excellent, qu'il ne pouvait y avoir le « moindre doute à cet égard. J'ai dit que nul « ne connaissait mieux le Concile, et j'en ai une « preuve bien frappante. Quant moi qui avais « passé tant de jours et tant de nuits à lire les « *Canonistes*, je lui disais : le mariage est bon, « en voici la première, la deuxième raison ; il « ne me laissait pas achever, et me donnait « aussitôt la troisième ; j'ai bien vu qu'il con- « naissait parfaitement le Concile de Trente, et « combien était vaste et sûre la science de cet « illustre et savant jurisconsulte ecclésiasti- « que. »

L'affaire, au point de vue du droit civil, était réellement délicate : elle donna lieu à un jugement de partage, et il fallut plaider de nouveau. Sur les conclusions de M. le substitut Pinard, un second jugement intervint, qui cette fois

Digitized by Google

donna gain de cause aux héritiers Pescatore et annula le mariage.

Chaix d'Est-Ange avait consacré à cette affaire toute l'ardeur de sa conviction et fut impressionné vivement par ce résultat contraire à son attente.

Ce fut le dernier grand procès qu'il plaida, et le 29 novembre 1857 il quittait le barreau et était nommé procureur général près la cour impériale de Paris.

Dans son discours d'installation, quelques jours après, il ne put sans émotion et sans regrets parler de cette noble profession d'avocat qui, depuis quarante ans, lui avait procuré de si beaux triomphes.

« On vous a rappelé ces grands jours de ma « profession, ces jours de lutte, où je jetais ma « parole ardente et mes sincères convictions..... « Mais effaçons ces souvenirs et ne pensons « plus qu'à nos devoirs nouveaux.

« Effaçons ces souvenirs, car malgré l'éclat « de ma situation nouvelle, malgré les té- « moignages de sympathie qui m'étaient pro- « digués, malgré les encouragements et les « promesses qui m'assuraient votre concours, « laissez-moi vous le dire, ce n'est pas sans dé- « chirement et sans larmes que j'ai dit adieu « à cette vieille robe, usée dans de nobles com- « bats ! »

« Quand je l'ai quittée pour la dernière fois, « quand j'ai pu dire, comme le vieil athlète de « l'antiquité, *hic cæstus artem que repono*, mon

Digitized by Google

« cœur s'est brisé, et un moment, j'ai cru que « je quittais ma chère patrie pour une terre « étrangère; je me trompais sans doute; mais « vous, Messieurs, vous, hommes de cœur, « vous comprenez ces faiblesses, et vous les « pardonnez. »

L'année suivante il prononçait, à l'occasion de la rentrée de la cour, un discours, où il donnait aux magistrats, dans le style le plus élevé, les plus sages conseils. Il met au premier rang de leurs devoirs et prend pour sujet de sa harangue, la modération, sans laquelle il n'y a pas de véritable dignité.

« Dans cette lutte qui s'engage entre le juge « et l'accusé, le magistrat n'a jamais trop de « fermeté contre les artifices, les dénégations, « les audaces du coupable ; sa vigilance doit « être incessante, sa logique inexorable. Mais « aussi sa patience doit être à toute épreuve, « sa modération éclatante ; il ne faut pas qu'il « abuse de sa parole trop facile, de sa position « si pleine d'autorité, au risque d'augmenter « le trouble et les embarras d'un malheureux « qu'intimide déjà le seul aspect de l'audience...

« Nous le savons tous, tous nous l'apprenons « par notre propre expérience, ce qu'on par- « donne le moins à l'homme public, c'est la « hauteur de ses manières, l'importance exa- « gérée qu'il se donne, l'impatience et le dédain « qu'il affecte ; par ses mauvaises façons, il « amasse plus de colères et de haines que par « la fermeté de ses refus, et la dureté de son

Digitized by Google

« accueil fait plus d'ennemis au gouvernement « que la sévérité même de ses résolutions. »

Moins de deux mois après la nomination de Chaix d'Est-Ange comme procureur général, un effroyable attentat était commis à Paris contre la vie du souverain. Dans la soirée du 14 janvier 1858, Orsini et ses complices faisaient éclater à l'entrée de l'Opéra leurs bombes meurtrières, et atteignaient 156 personnes, dont 8 succombèrent à leurs blessures. Chaix d'Est-Ange soutint l'accusation dans cette grave affaire devant la cour d'assises de la Seine. Par un rapprochement étrange il avait été appelé, vingt-deux ans plus tôt, avec son confrère Parquin, à présenter devant la cour des Pairs la défense de *Fieschi*, cet autre régicide, dont la fureur fanatique avait, à l'aide de moyens semblables, causé d'aussi irrémédiables malheurs. Il l'avait fait avec la sûreté de parole et de pensée qu'exigent ces causes douloureuses, où la défense, sans espoir de succès, apparaît comme un hommage rendu à la haute impartialité dont la justice doit faire preuve, jusque dans ses plus inexorables nécessités. Chaix d'Est-Ange, dont l'esprit était profondément spiritualiste, excellait à faire comparaître dans ces débats, les graves pensées de la Providence et de l'éternité, qui dépassent la justice humaine et après ses expiations suprêmes laissent entrevoir encore l'espérance d'un pardon divin.

« Si Fieschi doit mourir, avait-il dit en ter- « minant, qu'il ne marche pas à la mort es-

Digitized by Google

« corté seulement de malédictions et d'outrages,
« et désespérant de la bonté de Dieu, comme il
« a désespéré une fois de la pitié des hommes. »

Contre les sectaires étrangers dont le crime avait révolté, sans acception de parti, tous les hommes honnêtes, sa tâche était plus facile. Il la remplit avec une grande modération; point de déclamations, ni de paroles ardentes; l'horreur de l'attentat et de ses conséquences funestes se suffit à elle-même.

S'il déplore que l'hospitalité de l'Angleterre facilite de tels desseins, il le fait avec la plus grande réserve. « Ces lois protectrices semblent
« choquer nos habitudes, nos maximes, nos
« instincts, mais nous ne devons pas en parler
« trop légèrement, parce que nous les connais-
« sons mal et parce qu'elles sont, après tout,
« les lois d'un grand peuple. »

Retraçant le passé des accusés, il montre de quel néant se composent les prétendues convictions de ces conspirateurs, esprits impuissants et vides, ruinés par leurs vices, mécontents de la société où ils n'ont pas su se faire une place par le travail honnête et persévérant, ivres d'orgueil et prêts à tout sacrifier à leur vanité blessée, qu'ils décorent du nom d'idée politique. L'un d'eux regrette surtout les galons qu'il portait en Italie, à la tête d'un corps franc dont il s'était attribué lui-même le commandement: « Si je
« réussis, dit-il, je redeviendrai major et mes
« affaires iront bien. » — C'est pour cet intérêt personnel qu'il sacrifie sans hésiter tant d'exis-

Digitized by Google

tences humaines. Voilà ce que devient le grand mot de patriotisme, derrière lequel s'abritent tous ces meneurs politiques !

Chaix d'Est-Ange, en sa qualité de procureur général, prit aussi la parole dans une action disciplinaire qui, le 17 février 1860, amena devant la cour un membre du barreau de Paris, déjà célèbre et que l'avenir réservait à un grand rôle politique, éphémère et douloureux. M. Émile Ollivier, plaidant dans une affaire de presse devant le tribunal de la Seine, avait accusé le ministère public qui était représenté par M. le substitut Merveilleux-Duvignaux, d'avoir, dans son réquisitoire, fait appel aux passions les plus irritantes. Cette expression vive fut relevée d'office par le président, et l'avocat ayant refusé de la retirer, fut condamné à la peine disciplinaire de la suspension pendant trois mois.

L'affaire revint devant la cour, et le procureur général montra, avec fermeté et prudence, qu'il fallait concilier le principe incontesté de la liberté de la défense avec le respect dû sinon aux paroles, du moins à la personne et au caractère du magistrat. La passion ne doit jamais avoir accès dans l'enceinte de la justice ; le premier devoir du magistrat est de s'en défendre, et ce devoir s'impose au ministère public lui-même.

Chaix d'Est-Ange, dans ses fonctions de magistrature, fut appelé à donner ses conclusions dans d'importantes affaires civiles. Le grand

Digitized by Google

avocat s'y révéla habile jurisconsulte, et nous le voyons, dans deux de ces causes célèbres, indiquer et mettre le premier en lumière la véritable solution juridique qui avait embarrassé les plus savants interprètes du droit.

La première de ces affaires soulevait ce qu'on a appelé la question de la diffamation envers les morts. Monseigneur Dupanloup, évêque d'Orléans, défendant le pouvoir temporel du pape et répondant à un écrit d'un rédacteur du *Constitutionnel*, publia en 1860 une lettre éloquente et d'une allure très vive, dans laquelle il déniait toute autorité à un mandement de Monseigneur Rousseau, un de ses prédécesseurs, écrit en 1810, et que la malicieuse habileté du journaliste lui avait opposé. Les héritiers de ce prélat se prétendirent lésés par le portrait peu flatteur que l'écrit présentait du caractère de leur parent, et leur action fut portée devant la cour à raison de la qualité du défendeur.

Il s'élevait une question préalable. Peut-on, en parlant mal d'une personne qui n'est plus, commettre le délit de diffamation? La loi n'a-t-elle pas réservé essentiellement aux vivants le droit de se plaindre de ce délit, et les droits sacrés de l'histoire ne seraient-ils pas compromis par la théorie contraire? La question était neuve en jurisprudence et les arrêts évitant de l'aborder de front, avaient seulement décidé que si en fait l'article diffamatoire a eu pour but d'atteindre indirectement la personne de l'héritier, en flétrissant la mémoire qui lui est chère,

Digitized by Google

celui-ci peut être considéré comme diffamé personnellement et a le droit d'agir en justice.

Chaix d'Est-Ange s'efforça d'établir que la mémoire des personnes mortes ne peut être abandonnée sans protection au caprice, à la légéreté, à la malveillance, à la haine, que tel n'est pas l'esprit de notre législation, qui, dans plusieurs de ses dispositions, s'appuie sur le devoir de piété domestique, et qui fait de l'honneur du nom une des parties les plus précieuses du patrimoine paternel.

Les droits de l'histoire n'en seront pas moins sauvegardés. Pour que le délit de diffamation existe, il faut qu'il y ait mauvaise foi de la part de l'écrivain et intention de nuire.

L'historien, celui qui est véritablement digne de ce nom, n'est pas animé par de tels sentiments; il est comme un juge, dont la voix est souvent sévère, jamais violente, qui donne sa leçon de haut, mais qui ne la donne pas avec colère, avec mépris, avec ironie et dans un esprit de dénigrement. Il ne pourra donc jamais être atteint par la loi de diffamation et conservera toute la liberté de sa plume et de sa conviction.

Sur ce terrain la défense de l'éminent prélat eût été, il me semble, puissante et assurée, et les ardeurs du polémiste eussent été expliquées facilement par la grandeur de la cause et les vivacités de l'attaque.

Chaix d'Est-Ange ne parvint pas à convaincre la cour impériale, qui écarta l'action par une

Digitized by Google

fin de non-recevoir sans l'examiner au fond. Elle décida qu'aux termes de la loi, aucune diffamation n'était possible envers les morts. La cour de cassation répudia bientôt cette théorie dangereuse et, dans un arrêt qui semble emprunté aux conclusions mêmes de Chaix d'Est-Ange, rétablit les vrais principes tout en réservant la bonne foi et l'indépendance de l'historien.

Un semblable succès lui était réservé dans l'affaire Bonaparte-Paterson. Pour la première fois devant la cour, il mit en lumière la règle empruntée à notre ancien droit monarchique constitutionnel, qui devait amener la solution du procès et qui avait échappé aux magistrats et aux avocats en première instance.

Jérôme Bonaparte, le plus jeune frère de Napoléon Ier, servait dans la marine française, quand en 1803, à l'âge de 19 ans, il s'éprit à Baltimore d'une jeune fille, Elisabeth Paterson, appartenant à une des familles les plus riches et les plus honorables du pays. Un mariage fut projeté entre eux. Le ministre de France aux États-Unis fit observer aux deux parties combien ce projet était téméraire, le mariage ne pouvant être contracté valablement sans le consentement de la mère du jeune officier. On parut céder à ces conseils, puis, brusquement, le mariage fut célébré par l'évêque de Baltimore suivant le rite de l'Église romaine, le 24 décembre 1803.

Cette union causa au premier Consul une vive irritation. L'entrée de la France fut interdite

Digitized by Google

à la jeune épousée, qui dut s'installer en Angleterre, où elle mit au monde un fils. Madame Lœtitia protesta par acte notarié contre l'oubli fait de son consentement et de son autorité, et deux décrets impériaux du 2 mai et du 21 mai 1805 annulèrent le mariage. Deux ans plus tard, le 12 août 1807, Jérôme Bonaparte épousait la princesse Catherine, fille du roi de Wurtemberg et quelques mois après il était proclamé roi de Westphalie. De ce mariage, sont nés deux enfants : le prince Jérôme-Napoléon et la princesse Mathilde.

En 1851, lors de l'établissement du second Empire, le fils de mademoiselle Elisabeth Paterson vint en France : il reçut le meilleur accueil du chef de la nouvelle dynastie et des autres membres de sa famille, et son fils entra dans l'armée française, où il servit avec distinction. Il commandait un régiment de cavalerie lors de la guerre de 1870. Un décret du 30 août 1854 déclara même Jérôme Bonaparte réintégré dans la qualité de Français.

Ce décret excita l'inquiétude du roi Jérôme et des enfants issus de son second mariage ; ils se pourvurent devant le conseil de famille, constitué en 1852 pour régler les actions personnelles intéressant les membres de la famille impériale, et une décision du conseil, le 4 juillet 1856, tout en maintenant le nom de Bonaparte au défendeur, déclara implicitement que le mariage de Baltimore était nul et qu'il ne pouvait créer des droits utiles en France.

Digitized by Google

En 1860, quand le prince Jérôme mourut, la question fut soulevée de nouveau et de la manière la plus sérieuse, par Madame Elisabeth Paterson et son fils. Ils firent opposition à la levée des scellés, en leur prétendue qualité d'épouse et d'enfant légitime du feu roi, et ayant échoué une seconde fois devant le conseil de famille impérial, ils formèrent devant le tribunal de la Seine une demande en compte, liquidation et partage de la succession.

Le tribunal rejeta la demande, en s'appuyant sur les décisions du conseil de famille de 1856 et de 1860, qui, ayant refusé de reconnaître tout effet au mariage de Baltimore, avaient sur ce point acquis l'autorité de la chose jugée.

C'était là une base singulièrment étroite pour une décision aussi grave. Comment comprendre que le sort du mariage de 1803, suspendu pour ainsi dire pendant 47 ans, eût été tranché pour la première fois en 1850 par le conseil de famille impérial?

Ne fallait-il pas, pour en apprécier la légitimité, l'examiner en lui-même, à l'époque où il avait été célébré, et attribuer à chacun des épisodes et des faits juridiques qui l'avaient suivi, sa valeur et son autorité?

Chaix d'Est-Ange fit ce travail devant la cour avec une grande puissance de raisonnement. Le mariage avait été évidemment contracté hors des conditions légales, sans publications en France, sans le consentement de la mère.

D'après le code civil, celle-ci avait seule le

Digitized by Google

droit de l'attaquer, dans le délai d'un an, a partir du jour où elle l'aurait connu. — Dans ce délai, elle avait fait devant notaire une protestation énergique annonçant l'intention d'en poursuivre judiciairement la nullité. Après cet acte, le rôle de Madame mère s'effaça. Elle n'agit plus. Mais les 11 et 30 ventôse an XIII, deux décrets impériaux furent publiés qui déclaraient nul le mariage de Baltimore.

Comment doit-on qualifier ces décrets? Faut-il y voir seulement un acte d'orgueil émané d'un pouvoir despotique, des actes *impériaux* et *impérieux*, comme on les avait définis devant le tribunal, et auxquels l'esprit se refuse à accorder aucune valeur juridique?

Chaix d'Est-Ange démontra la témérité d'un tel jugement. Quand les décrets ont été rendus, à la République avait succédé l'Empire; le premier Consul était devenu empereur. Il avait restauré en sa faveur tous les droits essentiels de l'ancienne royauté.

Or telle était la vieille tradition de la monarchie: par le seul fait de leur avènement au trône, les princes, pourvu qu'ils fussent majeurs, devenaient chefs de leur famille en même temps qu'ils prenaient la couronne.

Il était défendu aux princes du sang de se marier sans l'avis et consentement des rois, à cause, dit un vieil auteur, « *du grand dommage* « *que peut recevoir le bien public, quand des* « *personnes si puissantes dans l'État prennent* « *des alliances mal à propos.* »

Digitized by Google

Le mariage, sans ce consentement, est nul par la seule volonté du roi, et le procureur général cita l'exemple de Gaston d'Orléans qui, ayant épousé contre la volonté de Louis XIII Marguerite de Lorraine, vit son mariage annulé par le roi et poursuivi devant le Parlement.

Napoléon Ier l'entendait ainsi, quand il annulait le mariage de son frère par des décrets rendus en conseil d'État; il reprenait la tradition monarchique et prétendait l'appliquer tout entière à sa jeune souveraineté. Pour connaître l'étendue de ses droits, il avait interrogé des juristes, et Chaix d'Est-Ange produisait une curieuse consultation, arrachée à la poussière des archives du conseil d'Etat, dans laquelle trois jurisconsultes, Ferey, Delamalle et Poirier, avaient été appelés par l'empereur à donner leur avis sur cette question. Les décrets de ventôse an XIII n'avaient fait que rédiger leur opinion en articles de loi.

Cette savante discussion jeta une clarté nouvelle dans le débat, et l'arrêt qui fut rendu par la cour s'en appropria complètement les principes. Nous avions raison de dire que ce jour-là le jurisconsulte avait égalé l'orateur.

Le gouvernement impérial ne marchanda pas à Chaix d'Est-Ange les honneurs et les dignités qu'il accordait avec largesse à ses serviteurs. Il convient de reconnaître que nul, plus que lui, ne pouvait, par son mérite, en justifier l'éclat.

Il fut nommé grand officier de la Légion-

Digitized by Google

d'Honneur en 1861, sénateur en 1862, membre du conseil municipal de Paris en 1864, président de section et plus tard vice-président du Conseil d'Etat.

Cette dernière dignité lui donnait le droit de prendre la parole devant le Corps Législatif, comme représentant du gouvernement.

Il le fit rarement et avec réserve.

En 1864, il prit la défense des grands travaux de Paris, contre lesquels l'opposition dirigeait volontiers ses attaques les plus vives et ses traits les plus acérés.

Dans une autre occasion il défendit l'élection contestée de M. le marquis de Quinemont, dans l'arrondissement de Chinon. C'est dans ce discours qu'avec un esprit charmant il présenta une définition des amis des divers degrés, qui eut un grand succès.

« Tous, tant que nous sommes, nous avons « des amis. Ils ne sont pas tous de la même « espèce, et nous n'avons pas dans tous le « même degré de confiance.

« Nous en avons qui sont dévoués, sincères, « ardents, pleins de foi en nous, pleins d'affec- « tion et de dévouement. Si nous sommes dans « le danger, ah! leur bras nous est acquis; si « nous éprouvons un désastre, leur fortune est « à nous. Si nous commettons une faute, et qui « n'en commet pas? ils ne la légitiment pas, ils « auraient tort, mais ils s'en affligent, ils nous « en plaignent, ils l'excusent, ils l'atténuent, ils « disent ce qui l'a fait commettre. Si nous obte-

Digitized by Google

« nons un succès, un triomphe, ils nous applau-
« dissent, ils nous encouragent, et partout, dans
« le malheur et dans la bonne fortune, ils sont
« avec nous, près de nous, partageant nos senti-
« ments, nos dangers, nos périls.

« Ce sont les amis du premier degré.

« Il y en a d'autres qui sont nos amis aussi :
« je ne l'invente pas, ceci a paru si ordinaire et
« si commun, qu'on a cru même qu'on pouvait
« le mettre au théâtre ; ils se disent nos amis
« dévoués, mais combien j'en ai vu qui disent :
« Mais il a tel défaut, tel inconvénient, il a fait
« cette faute. Pourquoi faut-il qu'il ait fait telle
« chose ? Combien j'en suis affligé ! Et la faute,
« en voulant la cacher, ils la publient, en vou-
« lant la défendre, ils l'aggravent.

« Ce sont les amis du deuxième degré. »

Et l'orateur fait ensuite l'application de cette théorie aux amis du gouvernement, oubliant peut-être un peu que les amis les plus utiles ne sont pas toujours ceux du premier degré, qui approuvent et qui louent, mais plutôt ceux qui avertissent et quelquefois qui réprimandent. C'est là une de ces vérités qu'on ne comprend guère que quand le malheur est venu et qu'il est trop tard pour en tirer profit.

Au sénat, le nom de Chaix d'Est-Ange se rattache surtout à la discussion de la pétition qui fut présentée en 1868, en faveur de la liberté de l'enseignement supérieur et dont il fut le rapporteur.

Un certain nombre de pères de famille récla-

Digitized by Google

maient la liberté de l'enseignement supérieur, comme un droit et comme un remède à la propagation menaçante des funestes doctrines du matérialisme, que plusieurs faits avaient révélée.

Chaix aborde successivement ces deux considérations : Sur la question de principe, sans se déclarer hostile à la liberté de l'enseignement supérieur, il fit des réserves sur son opportunité, disant que la question était grave, pleine de dificultés et de périls, et que le gouvernement était disposé à l'étudier avec sollicitude. En attendant, il proposait que le Sénat écartât la pétition par le vote de l'ordre du jour.

L'orateur avait développé des idées bien différentes en 1846 dans l'assemblée électorale de Reims; il ne reculait pas même alors devant l'attribution aux Facultés libres du droit de conférer les grades. Mais les temps étaient changés et ses propres idées s'étaient modifiées. Il ne parlait plus devant une assemblée jeune et libérale, mais devant un corps politique, peu porté aux nouveautés, et pressentant peut-être par une intuition secrète des périls prochains qu'il se sentait impuissant à conjurer.

Sur l'appréciation des faits scandaleux qui avaient été signalés, Chaix d'Est-Ange fut plus à l'aise et, tout en faisant des réserves légitimes sur leur parfaite exactitude, il sut les flétrir dans un beau langage.

On racontait qu'une pauvre femme, dans un hôpital, avait été l'objet des railleries publiques

Digitized by Google

parce qu'elle portait au cou une médaille de piété. Le rapporteur s'en indigne :

« Dans cet asile consacré à la misère et à la « vieillesse, dernière étape de la vie qui va « s'éteindre, ces pieuses et innocentes pratiques, « dans lesquelles une pauvre femme, au lieu « de maudire Dieu qui la frappe, place la con- « solation de ses douleurs présentes et l'espé- « rance de sa vie future, ces pratiques, quoi « qu'en puisse penser l'orgueil d'un philosophe, « méritaient le respect de tous, et celui-là est in- « digne de soigner les plaies de son corps, qui « insulte aux croyances de son âme immor- « telle. »

Le rapporteur examine ensuite si l'on doit poursuivre par les voies légales le matérialisme qui nie l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme, et si on doit le considérer comme attaquant l'ordre social et outrageant la morale publique. Il reconnaît que la question a divisé les meilleurs esprits, mais elle lui semble définitivement résolue en faveur de la liberté. Il invoque l'autorité de Royer-Collard, lorsqu'il disait :

« Il est reconnu de toutes parts que les opi- « nions ne sont pas l'objet de la loi, ni comme « vraies, ni comme fausses, ni comme salutaires « ou nuisibles. Outre que la loi est sans discer- « nement à cet égard, les expériences décisives « du XVI^e^ et du XVIII^e^ siècle attestent son impuis- « sance soit à établir soit à détruire les doctri- « nes. »

Digitized by Google

Mais autre chose est le monde et ses libertés, autre chose est l'école avec son enseignement. L'Etat doit surveiller les leçons qui sont données à la jeunesse et Chaix d'Est-Ange conclut nettement à ce principe : Le professeur doit se renfermer dans son enseignement et ne doit le donner ni anti-religieux, ni anti-national.

Avec l'Empire se termina la vie publique de Chaix d'Est-Ange. Il vit les désastres de la patrie, l'effondrement subit des institutions humaines auxquelles s'était rattachées les convictions de son âge mûr. Les longues existences sont rarement exemptes de ces douleurs morales si poignantes et si vives. Combien d'hommes ont vu ainsi en vieillissant toutes choses se modifier autour d'eux et les idées auxquelles ils avaient attaché leur esprit comme à des vérités définitives, recevoir des événements de cruels démentis !

Il n'avait pas échappé non plus aux douleurs des affections brisées. Une fille, douée de la plus vive intelligence et en qui revivaient les dons merveilleux de sa riche nature lui avait été enlevée dans la fleur de ses années. Il lui était resté du moins, pour entourer sa vieillesse, un fils qui occupe au barreau de Paris un rang distingué et qui porte dignement son nom.

Après 1870 sa retraite fut complète. Le 15 décembre 1876 il s'éteignit à Paris à l'âge de 77 ans, et celui dont le nom est indissolublement uni au sien, son ancien secrétaire, le premier

Digitized by Google

éditeur de ses œuvres, M. Rousse, ancien bâtonnier, prononçant sur sa tombe quelques paroles éloquentes, entouré des anciens du barreau, put l'appeler avec l'assentiment de tous « un « des plus grands avocats de tous les pays et « de tous les temps. »

Chaix d'Est-Ange fut réellement un grand esprit et une vaste intelligence, et la ville de Reims doit être fière de le compter au nombre de ses enfants.

On lui a reproché certains défauts de caractère et des inégalités d'humeur qui ont mis à l'épreuve le dévouement de ses amis. Il a montré aussi en politique un scepticisme excessif, et son esprit étincelant, parfois dépassant toute mesure et se moquant des événements comme des hommes, lui a fait tort dans l'opinion de la foule et a motivé sur son compte plus d'un jugement sévère.

Malgré ces réserves, sa longue existence nous fournit plus d'un enseignement : né pauvre, il sut par un travail obstiné et une énergie infatigable, contraindre la fortune et s'élever aux plus hauts emplois : « La nature, dit M. Rousse, « l'avait doué d'une âme impétueuse, prompte « aux extrêmes, emportée jusqu'à la passion, « caressante jusqu'à la tendresse, généreuse, « prodigue, improvisant les belles actions, « comme les beaux discours, par instinct de « nature et par d'irrésistibles élans. »

Ces éminentes facultés sont de celles qui présentent plus d'un péril et qui peuvent être em-

Digitized by Google

ployées à des œuvres funestes. — Chaix d'Est-Ange les a fait tourner à sa gloire et à celle de son pays.

Digitized by Google

TABLE DES AUTEURS

POUR LES VOLUMES LXV LXVI

Année 1878-1879

BOUILLAIRE.

Etude sur Chaix d'Est-Ange, t. LXVI, p. 409.

CHABERT.

Le bon Chemin, poésie (pièce couronnée), t. LXV, p. 88.

E. COZE.

Etude comparative sur le pouvoir éclairant du gaz et de l'électricité, t. LXV, p. 263.

L. DEMAISON.

Rapport sur le concours d'histoire, t. LXV, p. 54.

Les Portes antiques de Reims et la captivité d'Ogier le Danois, t. LXV, p. 433.

GENET.

Etude historique sur la vie, l'administration et les travaux littéraires de Louis-Jean Lévesque de Pouilly, t. LXVI, p. 1.

Etude historique sur Jean Lévesque de Burigny, t. LXVI, p. 201.

Etude sur Gérard Lévesque de Champeaux, t. LXVI, p. 337.

Digitized by Google

Etude sur Jean-Simon Lévesque de Pouilly, t. LXVI, p. 389.

GOSSET.

Rapport au nom de la commission chargée d'examiner la proposition ayant pour objet la conservation de la galerie qui couronne la façade septentrionale de la cathédrale de Reims, t. LXV, p. 393.

JULLIEN.

Discours d'ouverture de la séance publique du jeudi 3 juillet 1879, t. LXV, p. 1.

A. DE LAPPARENT.

L'origine de la surface des inégalités du globe, t. LXV, p. 143.

LEMOINE.

Recherches sur les oiseaux fossiles des terrains tertiaires inférieurs des environs de Reims, t. LXV, p. 175.

LESEUR.

Rapport sur le concours de poésie, t. LXV, p. 66.

LORIQUET.

Compte-rendu des travaux de l'année, t. LXV, p. 23

MIEUSSET.

Prométhée, ou la poésie de la science, poésie (pièce couronnée), t. LXV, p. 114.

E. DE SAUVILLE.

Notice sur M. Anot de Maizières, t. LXV, p. 141

SOULLIÉ.

Traduction en vers d'une fable de Babrius.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

HISTOIRE

Pages.

Etude sur la vie, l'administration et les travaux littéraires de Louis-Jean Lévesque de Pouilly, par M. l'abbé Genet..... 1

Etude historique sur Jean Lévesque de Burigny, par le même..... 201

Etude sur Gérard Lévesque de Champeaux, par le même 337

Etude sur Jean-Simon Lévesque de Pouilly, par le même 389

Etude sur Chaix d'Est-Ange, par M. J. Boullaire, membre titulaire..... 409

FIN DU TOME LXIIII.

Imprimerie coopérative de Reims, rue Pluche, 24.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06442 1335

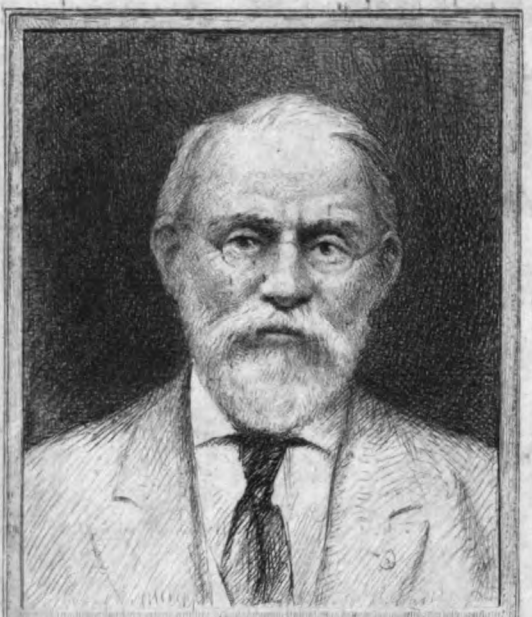

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY
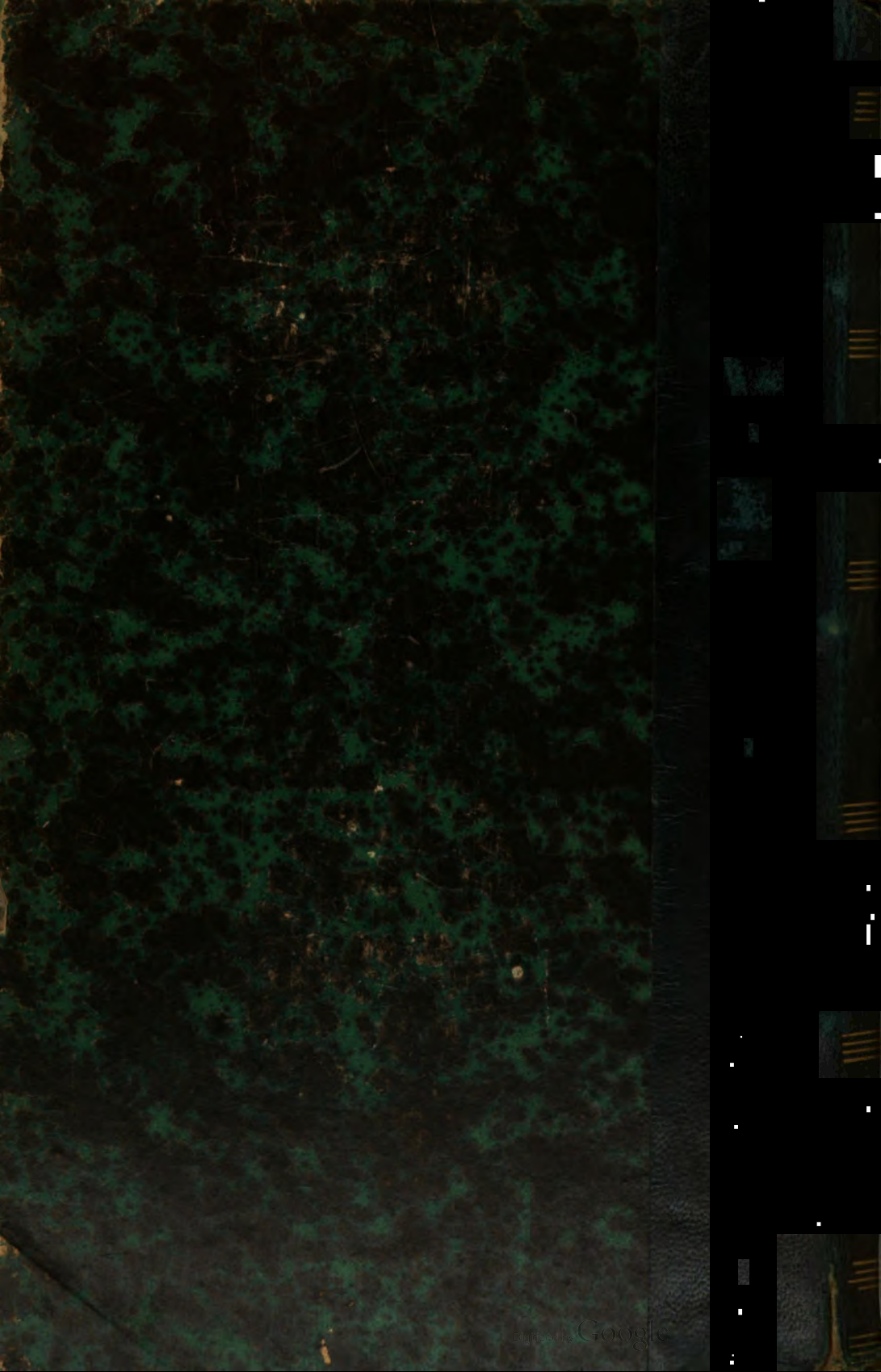
Digitized by Google